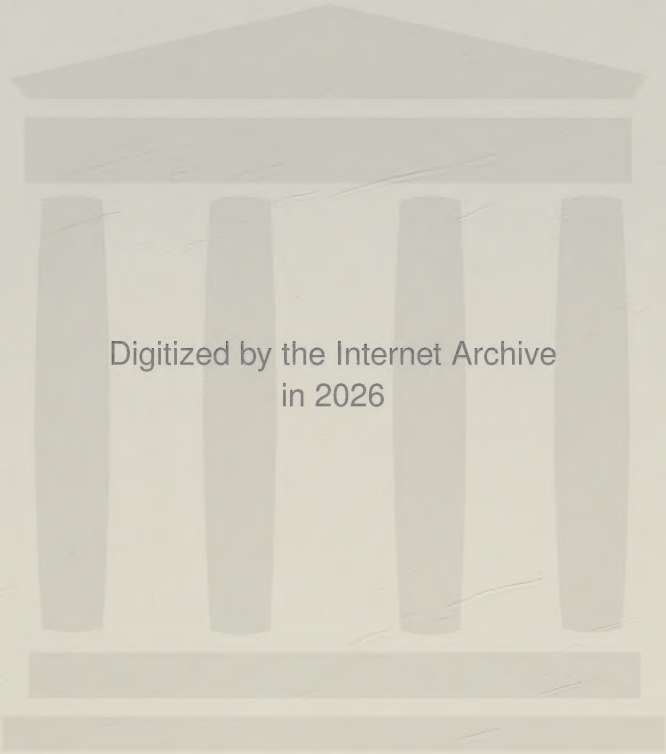
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/correspondancege0006theo

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE J.-J. ROUSSEAU

VI

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Précédemment parus :

TOME I

Rousseau et Mme de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Épinay.
(1751-1756)

TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis.
(1757-1758)

TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles.
(1758-1759)

TOME V

Autour de la *Nouvelle Héloïse*.
(1759-1761)

Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU

Gravé par Ficquet, d'après La Tour.

Cabinet des Estampes, Paris.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE
PAR

THÉOPHILE DUFOUR
Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME SIXIÈME

Publication de *La Nouvelle Héloïse*. Impression d'*Émile*.
(Février-décembre 1761)

6 PLANCHES HORS-TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103
M.CM.XXVI

PH
R864X
1924
v.6

AVERTISSEMENT

La majeure partie du présent volume a pour sujet l'apparition de La Nouvelle Héloïse, *qui fut un succès de librairie sans précédent. L'enthousiasme soulevé dans le public par cette publication valut à l'auteur une avalanche incroyable de lettres, émanant pour la plupart de ces « désœuvrés » inconnus dont Rousseau se plaindra plus tard à maintes reprises. Un grand nombre de ces lettres ont été conservées et sont à la Bibliothèque de Neuchâtel. Il n'y avait aucune nécessité à les reproduire toutes dans notre recueil ; on n'en trouvera donc ici que quelques-unes, choisies à titre de spécimens. Mais, parmi ce flot d'admirateurs, la « Julie » devait susciter à Rousseau des amitiés nouvelles, entre autres celle de M^me^ de La Tour-de Franqueville, dont le début se dessine dans ce tome VI et qui se manifestera, au cours des années suivantes, d'une manière particulièrement touchante. A ne juger de cette dame que par ses lettres de 1761, elle apparaîtrait peut-être comme une pédante redoutable et un peu trop obstinément fâcheuse. On aura lieu de voir plus loin qu'elle fut pour Rousseau, et jusqu'après la mort de ce dernier, la plus désintéressée, la plus dévouée et la plus vaillante des amies.*

L'année s'achève sur un incident à propos duquel Rousseau est bien près de songer au suicide et qui lui fournira, quelques

*semaines plus tard, l'occasion de se confier à Malesherbes en quatre lettres célèbres. Cet incident dramatique, né des chimères d'une imagination trop sensible, n'est que le prélude du drame véritable qui se prépare pour l'été suivant, à l'apparition d'*Émile.

*
* *

Sur les 223 pièces qui composent le présent tome, 43 seulement figuraient jusqu'ici dans la Correspondance générale. *Une trentaine sont inédites ; les autres n'ont paru que dans diverses publications éparses dont l'ensemble n'est pas aisé à réunir. Elles n'ont d'ailleurs été publiées, comme les quarante-trois des précédentes éditions, que d'une façon souvent inexacte, avec de nombreuses erreurs de dates et de texte, comme on s'en aperçoit, quand on a les originaux sous les yeux.*

Il arrive que la vue seule de l'original, son aspect graphique, vient donner à la solution de certains problèmes de détail l'appui de révélations psychologiques que ne peut donner aucun des imprimés dont on disposait jusqu'ici. Un exemple en fera foi. M^me^ de Luxembourg ayant écrit à Rousseau, le 21 octobre : « Vous vous contenterez de mon coeur, qui n'a pas tant d'esprit que vous, mais qui est bien plus tendre » (n° 1151, p. 253), Rousseau ajoute une telle importance à cette phrase, qui n'est sans doute qu'une phrase un peu précieuse sans méchante intention (répondant, d'ailleurs, à un feu d'artifice de mots d'esprit digne de l'Hôtel de Rambouillet, le n° 1150), qu'il garde le silence et ronge son frein jusqu'au 1^er^ décembre (n° 1199) et, ce jour-là, forcé d'écrire, il dit : « J'ai pourtant un peu votre dernier mot sur le coeur ; vous me reprochez de l'avoir moins tendre que vous. Madame la Maréchale, à cela je n'ai qu'un mot à dire. A Dieu ne plaise que je vous cause jamais le quart des inquiétudes et des peines que vous m'avez fait souffrir depuis deux mois. » Par

suite d'une faute de lecture, les précédentes éditions donnaient à notre n° 1199 la date du 1er septembre, *de sorte qu'il n'était pas possible d'y voir une réponse à un billet du* 21 octobre. *Mais ce n'est pas seulement cette erreur de date que nous fournit l'original autographe. Il nous montre, par sa seule apparence, par la solennité exceptionnelle de son écriture, à quel point Rousseau s'était senti mortifié par une boutade et, ainsi, le billet prend pour nous son véritable sens.*

L'éditeur et les lecteurs de la Correspondance générale *ne sauraient donc avoir trop de reconnaissance pour les possesseurs d'originaux qui veulent bien s'intéresser à notre publication et consentir à nous communiquer leurs documents. J'ai grand plaisir, en ce qui concerne des pièces figurant dans ce tome VI, à exprimer ici les sentiments de ma gratitude à M. le lieutenant-colonel Sadi Carnot et, une fois de plus, à M. le marquis de Rochambeau.*

*
* *

Parmi les pièces inédites figurant ici, on trouvera (n° 1019) deux pages qui devaient venir en tête de la préface dialoguée de La Nouvelle Héloïse, *auxquelles Rousseau avait renoncé, et qui,* bien que *l'autographe en ait passé en vente en 1840 et en 1888, dans deux ventes célèbres, sont restées jusqu'ici inconnues des éditeurs modernes de la « Julie ».*

Pierre-Paul PLAN.

Paris, 4 octobre 1926.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

Tome VI : *Publication de* La Nouvelle Héloïse. — *Impression d'*Émile.

N° 996.

A M. [Coindet à Paris][1].

[Février 1761].

Renvois des planches.

Pl. 1.	Le prem[r] baiser de l'Amour.	I[re] Part. pag. 81.
Pl. 2.	L'Heroisme de la Valleur.	I[re] Part. pag. 343.
Pl. 3.	Ha ! jeune homme...	II[e] Part. pag. 79.
Pl. 4.	La honte et les remords.	II[e] Part. pag. 294.
Pl. 5.	L'Inoculation de l'amour.	III[e] Part. pag. 75.
Pl. 6.	La force paternelle.	III[e] Part. pag. 117.
Pl. 7.	La confiance des belles ames.	IV[e] Part. pag. 59.
Pl. 8.	Les monumens des anc...	IV[e] Part. pag. 323.
Pl. 9.	La matinée à l'angloise.	V[e] Part. pag. 99.
Pl. 10.	Où veux-tu fuir le fant[e]	V[e] Part. pag. 256.
Pl. 11.	Claire ! Claire ! les	VI[e] Part. pag. 19.
Pl. 12. [2]		VI[e] Part. pag. 288.

N'en voilà pas fort long, mais c'est assés pour se faire entendre. Bon jour, cher Coindet, je vous embrasse.

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 91.

2. « La mort de Julie ».

N° 997.

[D'Alembert à Rousseau][1].

à Paris 10 février [1761].

J'ai lu, Monsieur, ou plutôt dévoré le nouveau livre que vous avez bien voulu m'envoyer, et je vous remercie également de votre souvenir, et du plaisir que vous m'avez fait. Cette éloquence du coeur, cette chaleur, cette vie qui fait le caractère de vos ouvrages, brille surtout dans celui-ci, qui doit, ce me semble, mettre le sceau à votre réputation. Il est vrai que ce suc n'est pas fait pour tous les estomacs, et vous avez dû vous attendre à trouver des censeurs dans un pays où l'on parle tant de sentiment et de passion et où on les connaît si peu. Mais les censeurs se tairont et l'ouvrage restera. Si j'avais quelque chose à y désirer, ce serait le retranchement de la plupart des notes qui ne me paraissent pas dignes de l'ouvrage et de vous, la suppression d'une douzaine de pages tout au plus, éparses çà et là, dont le ton ne me semble pas assez noble, et peut-être l'adoucissement de quelques phrases de la préface. Mais les fautes qui n'ont besoin que d'être effacées pour être corrigées, ne sont point des fautes, surtout quand des beautés sans nombre les rachètent.

Quelques personnes paraissent surprises que la lettre sur la Comédie et la *Nouvelle Héloïse* (qui vaut mieux que l'autre) soient sorties de la même plume, mais bien loin de me joindre à ces critiques, plus ils auraient raison et plus je devrais vous remercier pour ma part. Continuez, Monsieur, à médire[2] et à mériter du genre humain, il mérite également l'un et l'autre, et conservez votre amitié à ceux qui, comme moi, vous aiment et vous honorent.

D'Alembert

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 269-270. D'après l'original autographe, conservé à Neuchâtel, Th. Dufour a complété la date et ajouté la signature. — La réponse est au n° 1012.

2. « médire » et non pas « méditer », comme imprime Streckeisen-Moultou.

N° 998.

A Mad^e^ d'Azaincourt

Qui m'avoit envoyé l'estampe encadrée de son portrait, avec des vers de son mari au-dessous[1].

[10 (ou 11) février 1761].

Vous m'avez fait, Madame, un présent bien précieux ; mais j'ose dire que le sentiment avec lequel je le reçois ne m'en rend pas indigne. Vôtre portrait annonce les charmes de vôtre caractére ; les vers qui l'accompagnent achèvent de le rendre inestimable. Il semble dire, Je fais le bonheur d'un tendre époux ; je suis la muse qui l'inspire et je suis la bergère qu'il chante. En vérité, Madame, ce n'est qu'avec un peu de scrupule que je l'admets dans ma retraite, et je crains qu'il ne m'y laisse plus aussi solitaire qu'auparavant. J'apprends aussi que vous avez payé le port et même à très haut prix : quant à cette dernière générosité, trouvez bon qu'elle ne soit point acceptée, et qu'à la prémiére occasion je prenne la liberté de vous rembourser vos avances*.

Agréez, Madame, toute ma reconnoissance et tout mon respect.

N° 999.

A M. [Coindet][2].

Ce mercredi 10 [*lisez* 11] fév^r^ [1761][3].

Voila, cher Coindet ma lettre à Madame d'Azaincourt ,que je vous prie d'y rendre propice. Dites aussi pour moi à son

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (7842, garde finale).

* « Elle avoit donné un baiser au porteur. » (*Note de J.-J. Rousseau.*)

2. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. f. 203, n° 90. 4 p. in-8°, sans adresse, ni cachet.

3. Il y a une erreur dans la date écrite par Rousseau : en 1761, le 10 février tombe au mardi.

digne époux de ces choses que le coeur dit et que vous saurez bien lui rendre.

Vous trouverez ci-joint le modèle que vous demandez, je crois pourtant que le cadre est tant soit peu trop grand, car tous n'ont pas exactement la même mesure. Il faut avoir soin de laisser une place pour cotter les renvois des pages, afin que le relieur ne se trompe pas en plaçant les desseins. Vous prierez Madame la Mareschale d'apporter le tout à Montmorenci afin que je cotte les pages, en même tems que je corrigerai la cinquiéme partie, qui n'a point été revüe.

Voici comment je pense que doit être tourné l'avertissement[1] des estampes pour qu'il ait moins l'air fait exprès pour les annoncer, sans cependant en imposer en rien.

Le débit de ce recueil* / cette édition ne pouvant plus être différé et les estampes qui s'y rapportent n'étant pas encore tout à fait prettes, ces estampes se publieront à part dans peu de jours, et l'on aura soin d'y cotter les parties et les pages de cette édition, afin qu'on puisse aisément insérer les estampes dans le Livre à leur place en le faisant relier.

Il me semble que ce tour-là est très propre à faire valoir l'édition par les planches et les planches par l'édition ; ce qui est nôtre commun avantage à tous.

La préface doit actuellement être tirée ; cependant si par bonheur les derniéres feuilles ne l'étoient pas je voudrois bien qu'on put ôter un certain mot *d'ailleurs,* qui se trouve très mal-à-propos dans l'addition que j'ai faite à la page 65 ou 66. Mais, si vous croyez qu'on y soit trop tard n'en parlez point, car ce n'est pas la peine de faire un carton ni d'inquietter M. Guerin pour cela.

Il y a dans la note de la distribution deux omissions qu'il faut réparer. L'une est M. de la Poupliniére, l'autre un des Chapelains de l'Hôtel d'Hollande, non pas M. de la

1. Cet avertissement ne figure pas dans l'édition originale de *La Nouvelle Héloïse*, de Rey, Amsterdam, 1761.

* « NB. Comme on aimera le mieux. » (*Note de J.-J. Rousseau.*)

Broüe, mais le dernier venu dont j'ai oublié le nom et qui m'a envoyé un livre[1].

En y réflechissant je trouve que pour l'intérest de M. Duchesne il ne faut pas envoyer sitôt des exemplaires à Genéve. Je suppose qu'il y en envoye et s'il n'y a pas de correspondance vous pouvez lui servir de médiateur. En ce cas il convient de n'envoyer nos exemplaires qu'avec les siens ; à la charge pourtant que la distribution de l'auteur se fera avant celle du libraire, comme il est convenable. Seulement vous pourriez mardi prochain envoyer à M. Moultou un de mes exemplaires par la poste, à la charge expresse que cet exemplaire ne sortira pas de ses mains et qu'il ne le montrera qu'à propos. L'inconvenient de cet arrangement est que cette préférence achevera de me brouiller avec M. Vernes ; mais surement ce sera bien sa faute.

Voila l'errata, à condition qu'il m'en sera envoyé du moins une trentaine d'éxemplaires pour les joindre aux miens.

Marquez-moi comment Robin se comporte ; son démenti lui pend encore sur le nez et ne tient qu'à un cheveu ; voyez si vous voulez donner le coup de cizeaux.

Ne manquez pas de m'envoyer samedi mes exemplaires[2] et de prendre si bien vos mesures que le Dimanche tous ceux de Paris soient distribués. Adieu, cher Coindet, je vous embrasse de tout mon coeur.

Troisième omission. *M. Crévier ;* comme probablement vous ne savez pas son addresse il faut envoyer son exemplaire avec son nom à M. de Mauléon.

[*Dans la marge de la p. 4, en travers :*]

Tâchez de m'envoyer ou apporter l'extrait de Hollande avec la lettre de Rey et le fantôme. Vous pouvez joindre tout cela samedi à mes éxemplaires.

1. Du Voisin (*cf.* tome V, p. 366, parmi les noms ajoutés par Coindet à la liste que Rousseau lui avait envoyée le 9 février).

2. De la Préface dialoguée. Rousseau les attendait le samedi [14 février], et il ne les a reçus que le 16 (*cf.* p. 48, note 1).

N° 1000.

A Monsieur
Monsieur Coindet
rue Michel-le-Comte
A Paris[1].

Ce mercredi au soir [11 février 1761], en recevant vôtre lettre.

Je n'ai jamais rien voulu changer à mes écrits pour prévenir les interprétations deshonnétes. Quand mes idées sont pures et mes expressions correctes, je ne m'embarrasse point s'il plait au lecteur de les salir; c'est son affaire. D'ailleurs je serois fort embarrassé de trouver un autre mot à la place de celui-là[2]. L'estampe l'explique de maniére qu'il faudroit avoir l'imagination bien obscéne pour y trouver une autre explication. Cependant si sur ce qu'on a dit à Madame la Mareschale, elle juge à propos qu'on supprime l'estampe, j'y consens et j'en rembourserai la valeur à Duchesne. Si elle peut trouver quelque autre mot qui ne puisse être équivoque, je consens qu'il soit substitué; voila tout ce que je puis faire; car pour moi je ne trouve rien. Adieu, je vous embrasse. Si vous revoyez Monsieur et Madame la Mareschale, je vous prie de mettre à leurs pieds celui qui les porte dans son coeur.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 96. 4 p. petit in-4°. L'adresse sur la 4e. Cachet de cire noire, avec l'empreinte du navire; pas de marque postale.

2. Le mot qu'on voulait changer est probablement l'*Inoculation de l'Amour*. (Cf. n° 1007, 1er alinéa, ce qui date la présente lettre du 11 février).

N° 1001.

[De Mad^e^ la comtesse de Boufflers][1].

Ce mercredi [11 février 1761][2].

Voilà un billet fort mal pensé et fort mal tourné, néanmoins, Monsieur, je persiste dans l'opinion que vous aussi vous avez eu, à votre tour, trop de vivacité. Les fautes des autres doivent servir de préservatif et non d'excuse. J'ai cru remarquer le plaisir que vous m'assurez que ma visite vous a fait, et j'ai été si sensible à cette preuve de votre amitié, que je n'aurois pas manqué de vous écrire pour vous le communiquer si je n'avois pas compté, en effet, aller à Montmorency beaucoup plus tôt. Je ne sais encore positivement le jour où j'irai ; ce sera vendredi prochain ou le mardi d'après. Je ne viendrai qu'après diner, ainsi je vous prie de ne me pas attendre.

Si vous aviez encore, Monsieur, un exemplaire de l'édition de Hollande et que vous pussiez me le céder, vous me feriez plaisir[2]. Je connois un homme qui souhaite passionnément d'en avoir, je serois bien aise de l'obliger et je ne voudrais pas que cela fût à mes dépens. Cela n'est pas bien généreux. Je suis charmée que le miel que je vous ai apporté vous ait paru bon : il y en a de deux espéces, je voudrois savoir lequel vous préférez. Ce sont de ces présens qu'on peut accepter sans déroger aux lois les plus sévéres, et véritablement je n'ai rien mangé de plus agréable en ce genre. Comme j'en ai une

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 33. D'après l'original conservé à Neuchâtel, Th. Dufour a ajouté « ce mercredi » ainsi que la signature, et il propose la date « [11 février 1761] ».

2. Cette lettre doit être non pas de l'été 1761, comme a pensé Streckeisen, mais antérieure à celle du 13 février, qu'on verra plus loin (n° 1007), où Rousseau écrit à Coindet : « Vous n'enverrez qu'un seul exemplaire (de la Préface) au chevalier de Lorenzy, et vous en enverrez deux à M^me^ de Boufflers, ...avec encore *un exemplaire de la Julie, qu'elle m'a demandé.* » (Cf. 2^e^ alinéa de la présente, 1^re^ phrase.)

ample provision, vous pouvez, en en recevant encore, m'obliger sans crainte de me faire aucun tort.

J'ai vu une lettre que vous écrivez à M. de Luxembourg où vous parlez de plusieurs critiques qu'on vous a faites sur votre livre ; je voudrois savoir en quoi elles consistent et s'il y en a que vous trouvez justes, car je suis bien sûre que si l'on vous persuade, vous en conviendrez. Pour moi, j'ai lu ce livre avec tant de rapidité et tant de prévention pour l'auteur, qu'il pourroit bien arriver qu'il y eût quelques défauts que je n'eusse pas aperçus. Je n'ai pas laissé pourtant de vous faire plusieurs objections ; mais, en général, ce qui m'a frappé le plus dans cet ouvrage, c'est un fond admirable de vertu, beaucoup d'énergie, d'intérêt et de sentiment.

HIPPOLYTE DE SAUJON DE BOUFFLERS

N° 1002.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JAQUES ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À ENGHIEN-LEZ-PARIS[1].

(Lettre de J. Buisson.)

Le plaisir singulier que m'a procuré la lecture du Roman de Julie, ne me permet pas, Monsieur, de differer a vous en faire part. Vous me trouverés temeraire d'oser vous ennuyer du detail de mon suffrage. Je n'ai d'autre titre que celui de

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Chiffre postal « 15 », biffé et remplacé par « 10 ». Timbre postal « GENÈVE ». 4 p. in-4°, texte sur les p. 1 et 2. Page 3 blanche. Sur la 4e, l'adresse. Cachet de cire rouge (écusson effacé, surmonté d'une couronne de comte). Sur l'adresse, les mots : « à Enghien-lez-Paris », sont d'une autre main, en surcharge sur « A Paris », biffé.

compatriote, d'ami lecteur, et de juge très indigne. Mais entrainé par mon sentiment il me tarde de vous le faire connaitre. Il falait que vous prissiez la plume pour tirer la litterature francaise de la langueur ou elle est aujourd'hui ; plus de productions, plus d'ouvrages marqués au bon coin. Enfin le gout de la lecture commence a renaître et la Republique des lettres vous en a l'obligation. Il s'est d'abord elevé quelques critiques améres. L'envie les avait produites. Elles se sont evanouies bientot. Les grands traits parsemés dans vos ouvrages precedens fondus dans celui-ci y donnent un nouvel eclat. Que de belles pensées ! Que de sublimes questions superieurement discutées ! Combien de situations heureuses ! Aussi vos concitoyens vous admirent. Les aplaudissemens sont universels. Chacun se glorifie d'avoir la meme patrie que vous. Ils ne laissent pas cependant au milieu de leur enthousiasme de faire quelques legeres observations : La faiblesse de Julie et le Pyrrhonisme de Wolmar ont scandalisé les gens austéres. La description de nos moeurs ne parait pas assez exacte. Pourquoi, dit-on, des expressions barbares et provinciales, jettées au hazard dans des lettres ecrites d'ailleurs du style le plus sublime, et le plus epuré. Ce sont des taches sur un habit magnifique. Il parait etrange que Julie disserte sur le duel, et que S^{t}. Preux s'amuse a detailler les soins du menage et de la vie Domestique. L'on aimerait voir aussi Madame d'Orbe plus fidéle aux cendres de son Epoux. Tels sont en abregé les discours du public. Vous voyés combien ces remarques sont faibles. Combien elles constatent la beauté de l'edifice qu'elles semblent attaquer. Aussi ce meme livre qui dans les premiers jours fut interdit par un jugement prématuré a-t-il été recherché avec un empressement digne du bon sens et de la solidité d'esprit de vos compatriotes. Il n'y a eu fils de bonne mére qui n'en ait fait son profit. J'ai devoré les six volumes, je les relis avec transport. Il faudrait que ce livre ne finit jamais. L'on verse des larmes délicieuses. Il est heureux de penser que l'auteur encor dans sa force, ne s'en tiendra pas a cette production sublime. Mais que plein de charité

pour notre litterature apauvrie, il voudra laisser echaper quelques nouveaux traits dignes de sa plume. C'est dans cette esperance que j'ai l'honneur detre

Son très humble tres obeiss[t].
et tres sincere admirateur
J. Buisson

Geneve le 11[e] Fevrier 1761.

N° 1003.

A Madame
Madame Cramer Delon
rue des Chanoines
A Genève[1].

A Montmorenci le 12. fev[r]. 1761.

Vous avez beaucoup d'esprit, Madame, et vous l'aviez avant la lecture de la Julie ; cependant je n'ai trouvé que cela dans vôtre lettre[2] ; d'où je conclus que cette lecture ne vous est pas propre puisqu'elle ne vous a rien inspiré. Je ne vous en estime pas moins, Madame ; les ames tendres sont souvent foibles et c'est toujours un crime à une femme de l'être. Ce n'est point de mon aveu que ce livre a pénétré jusqu'à Genève ; je n'y en ai pas envoyé un seul exemplaire, et quoique je ne pense pas trop bien de nos moeurs actuelles, je ne les crois pas assés mauvaises pour qu'elles gagnassent de remonter à l'amour. Recevez, Madame, mes humbles remerciemens, et les assurances de mon respect.

J. J. Rousseau

1. Transcrit en mai 1878 de l'original autographe signé, appartenant alors à M. Griolet, à Genève. In-4°, 4 p., les 2[e] et 3[e] blanches, l'adresse sur la 4[e]. Timbre postal engh[ien lès] paris. Cachet de cire rouge, à la devise.

2. Du 31 janvier, t. V, n° 983.

N° 1004.

[De Bastide à J.-J. Rousseau][1].

enfin, Monsieur, nous verrons paroitre ce morceau sur la paix. aprés deux mois j'en ai obtenu la permission. bon dieu ! que les honnétes gens ont de peine pour obtenir les moindres choses ! mais il ne paraitra pas dans le *monde*[2] ; non, la porte lui en a été fermée. une affreuse cabale s'est elevée contre mon recueil, on l'a cru contraire au succés du divin mercure, et ce morceau comme n'étant pas relatif aux moeurs en a été banni. je vous expliquerai tout cela, quand j'aurai l'honneur de vous voir.

je vais le faire composer en grands caracteres, et imprimer sur beau papier. une idée digne de l'ouvrage et qui m'a seduit, c'est de faire graver le beau monument du celebre pigale pour la ville de rheins, et de mettre cette estampe a la téte de la brochure[3] ; c'est cochin, mon ami, qui le grave, et ce sera un chef d'oeuvre par ses soins. ce monument represente les fruits de la paix ; il se marie trés naturellement au projet d'une paix universelle ; j'ai cru cela digne de vous, et j'ai pensé à vous honnorer en y engageant M^r^ cochin. il me faudroit une epigraphe[4], je vous la demande, je ferai précéder ce morceau, de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de mécrire[5], cela est necessaire pour la province et pour le public meme de paris ; suivra un court avant propos ou j'expliquerai l'estampe, et ou

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7902), sans adresse ni cachet. 3 p. 1/2 petit in-4°.

2. C'est-à-dire dans *Le Monde comme il est*, périodique de M. de Bastide.

3. *Cf.* Th. Dufour. *Rech. bibliogr. sur les œuvres imprimées de J.-J. R.*, Paris, L. Giraud-Badin, 1925, t. I, p. 114, où se trouve reproduit ce frontispice gravé par Cochin.

4. Cf. *ibid.*, t. I, p. 115, fac-similé du titre, du *Projet de Paix perpétuelle*, où l'on voit l'épigraphe tirée de Lucain.

5. Lettre du 5 décembre 1760, t. V, n° 936.

je dirai qu'il ne m'a pas été possible d'inserer cet ecrit dans mes cahiers, comme je l'avais promis, cela est necessaire pour mon honneur. je vous enverrai les epreuves deux a deux, ou toutes ensemble, cela fera quatre feuilles ; vous aurés la bonté de vous souvenir de ce que vous m'avés promis au sujet du renvoi. l'ouvrage paraitra dans dix ou douze jours. faites moi l'honneur de me marquer promptement si ce plan a votre suffrage. il est décrit dans mon premier cahier page [1].

Je vous remercie bien sincerement, monsieur, de votre present. je n'ai de ma vie lu avec tant de danger pour ma raison. je croirois toujours voir cette julie, ce tendre st. preux, ce milord, cette claire, tous ces aimables gens. vous etes au dessus de mes louanges, et je me vois bien au dessous de mon plaisir, quand je considere mes sentimens terrestres et inconstants. mais julie mariée ! ah ! permettez moi de le dire, il faloit que vous fussiés cet homme eloquent qui me seduit toujours, il faloit que vous scussiés tirer du sein d'une catastrophe horrible pour moi, les beautés dont vous l'avés couverte ensuite, pour que je pusse vous pardonner de m'avoir enlevé julie. il est trop vrai que j'adore votre plume, pour ne pas mégarer avec complaisance sur les traces de votre genie ambitieux ; j'ai vu que vous eleviés volontairement des difficultés pour faire valoir votre force et votre adresse a les surmonter ; j'ai senti que vous étiés un conquerant, et qu'il faloit recevoir vos loix : j'ai cedé, mais mon coeur gemissoit toujours de voir julie infidelle [2] a tant d'amour qu'elle m'avoit donné. au reste le coeur n'a pas toujours raison contre l'esprit ; je ne devrois peut étre qu'admirer, mais je ne me plains ici d'une peine, qu'a force d'avoir senti un plaisir, et l'un repare l'autre.

tout cet ouvrage est rempli de beautés sublimes. c'est le sublime du plan qui m'a couté tout mon bonheur. julie une fois mariée et supportée dans cet état, tout ce qui suit est beau comme elle. cette lecture m'a rendu malade ; tel philosophe,

1. *Sic*, le chiffre de la page oublié.
2. *Voy.* le nº 1006, p. 16, note 2. [P.-P. P.]

qui n'en conviendra pas, en a été a l'agonie. freron en mourra-t-il ! non, mais s'il avoit une conscience, il se seroit mis au lit. triomphés, monsieur, de vos ennemis et des tirans du genie ; vous ne les craignés point, et ils ne nuiront jamais a votre gloire ; mais vous rendés service a de petits étres comme moi en pulverisant l'audace ; furieuse contre les dieux qu'elle auroit attaqués, et qui l'auroient épargnée, elle s'en vengeroit bientot sur l'humble mediocrité, et je serois perdu.

j'irai vous demander a diner au premier jour, et vous renouveller les assurances d'un sentiment qui ne finira qu'avec ma vie.

DE BASTIDE

ce 12 fevrier 1761 [jeudi].

a l'hostel d'espagne, rue guenegaut

il faut, monsieur, que vous aïés la bonté de répondre par votre message samedy prochain.

en ce moment monsieur, je reçois le manuscrit[1], il m'est renvoié par m^r de mallesherbes qui en a été le censeur lui meme : j'ai obtenu cela de lui aprés vint courses et cent representations. mais j'y trouve quelques petits changemens, et je prens le parti de vous en faire part avant que de livrer a l'impression. ces changemens sont peu de chose, je les sens d'ailleurs inevitables, mais la resolution que vous avés prise de ne pas changer un mot m'effraie. je n'irai pas plus avant si vous ne vous rendés point, mais je serai desespéré d'y etre contraint, j'ai fait mille demarches pour cette affaire, j'ai acheté du papier pour plus de deux mille exemplaires, le dessein de l'estampe occuppe m^r cochin depuis huit jours, et est presque fini, ce morceau est annoncé on l'attend et mon honneur y est engagé, voïés monsieur, si par quelques mots, qui peut être ne doivent pas subsister en france, vous devés vouloir me faire une aussi grande peine. j'attends votre reponse, et vous la demande pour samedi.

1. Du *Projet de paix perpétuelle*.

m^r duclos me dit il y a quelque temps qu'il n'étoit pas d'avis d'intituler ce morceau extrait du projet de paix et nous voudrions un titre moins modeste puisqu'en effet ce morceau est presque tout entier de vous.

J'étais sur de la permission il y a huit jours, mais je ne reçois le manuscrit qu'a ce moment.

N° 1005.

A M. [DE BASTIDE][1].

[On lit, dans les *Mémoires apologétiques* de M. de Bastide, p. 15 et suivantes :

« ... Mr. Rousseau m'aiant donné le projet de paix perpétuelle & universelle, qui depuis a paru par mes soins, j'osai voir quelques libertés dans cet ouvrage & les condamner : malgré le bien certain que j'aurois trouvé à le faire paroître tel qu'il étoit ; malgré la certitude de déplaire à Mr. Rousseau, & de blesser l'amitié en exigeant de lui des sacrifices qu'il n'avoit jamais fait dans aucun cas* ; malgré même la forte et juste crainte de le voir me redemander son ouvrage plûtot que d'y changer un mot ; j'eus le courage de le contraindre à des changemens qui devoient l'épouvanter : on en jugera par la Lettre qu'il m'écrivit à ce sujet : »]

LETTRE DE MR ROUSSEAU.

Comment, Monsieur, vous appelés cela de petits changemens ! avés-vous pu croire me les faire ainsi regarder comme

1. Transcrit par J. Richard de l'imprimé par de Bastide dans *Mémoires apologétiques de Mr. de Bastide, ouvrage fait en cinq jours par la nécessité des circonstances*, s. l. n. d. [Amsterdam, M.-M. Rey, 1766], in-12 de 104 pages chiffrées. [Bibl. nationale, Zn^27 39605.]

* « C'est par un effet sensible de son incontestable probité que Mr. Rousseau s'obstine à agir toujours ainsi : comme il n'écrit jamais que ce qu'il croit vrai, il regarde toute correction comme un désaveu de ses sentimens. Il est possible, sans doute, de penser de cette façon ; & d'être très respectable, quoique nos moeurs, et nos loix n'admettent point cette fière sévérité de conduite. » (*Note de M. de Bastide.*)

tels ! Jamais dans tout ce que j'ai imprimé en France, on n'a usé d'une pareille sévérité ; et il n'y a pas un de mes écrits qui ne contienne des choses beaucoup plus fortes que toutes celles que vous voulés retrancher ici : cependant je suis touché des raisons que vous m'exposés ; & je veux tout faire pour vous complaire ; hors de mal raisonner dans le public ; & de parler contre ma pensée : voici donc, Monsieur, tous les changemens auxquels je puis consentir, par consideration pour vous.

Page 7. Suppression de la fin de la note ; j'y consens.

Changement de la page 10. J'y consens.

Page 23. Il n'y a pas moien de consentir au retranchement ; parceque nous avons sous les yeux un exemple directement contraire à ce que j'affirmerois sans cette addition ; & qu'on ne manqueroit pas de triompher en m'opposant cet exemple. Mais je crois qu'en adoucissant ainsi cette addition, elle n'a plus rien dont vous puissiés vous formaliser.

ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crut avoir de bonnes raisons de ne pas craindre que l'empire voulut agir contre lui tout de bon[1].

Changement de la page 25. J'y consens.

Suite. *Je n'oserois repondre avec l'Abbé &c.* Je ne puis absolument pas dire *j'oserois* attendu qu'il n'est pas vrai que j'oserois. Mais je vous propose sur ce mot un accommodement : que *je n'oserois* soit laissé dans le texte ; & qu'on mette *j'oserois* par errata. Le texte sera ma pensée ; l'errata celle du Censeur[2].

A la fin de la tirade, je ne peux pas dire, *sans oublier les vertus des princes* ; attendu qu'on ne sauroit se ressouvenir de rien ; mais je dirai, si vous l'aimés mieux : *& quoi qu'il en soit des vertus des princes, parlons de leurs intérets*[3]. Ou

1. Texte de l'édition originale de 1761, p. 63, sauf « point craindre », au lieu de « pas craindre ». [Th. D.]

2. Texte de l'édition originale de 1761, p. 81 : « Je n'oserois répondre avec l'Abbé. » [Th. D.] Et il n'y a pas d'errata. [P.-P. P.]

3. Texte adopté dans l'édition originale de 1761, p. 82. [Th. D.]

bien: *en politique, on doit seulement parler de leurs interets.* Ou quelque autre tour semblable.

Changement de la page 29. J'y consens.

Voila, Monsieur, toutes les mutilations que je puis supporter pour l'amour de vous, sans achever de m'ôter la vie. Cependant s'il y a quelques autres tours équivalens qui paroissent plus convenables ; pour éviter les envois, & renvois, consultés Mr. Duclos* ; montrés lui ces remarques ; et je ratifie d'avance tout ce à quoi il jugera que je dois consentir, dans mes principes, sans mal raisonner et sans me contredire.

Bon jour, Monsieur, je vous embrasse, et vous attens avec grand plaisir.

Signé Rousseau

A Montmorenci le 13 Février 1761.

N° 1006.

A M. *** [de Bastide?][1].

(Fragments.)

[13 février 1761?][2].

... Vous la traittez d'infidelle ; mais à quoi je vous prie est-elle infidelle? à sa parole? elle n'a rien promis qu'elle n'ait

* « Mr. Duclos, Secrétaire perpétuel de l'Academie françoise. » (*Note de M. de Bastide.*)

1. Transcrit d'un brouillon autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7900, n° 21. Ces fragments étaient *INÉDITS,* quand Mme Noëlle Roger, fille de Th. Dufour, les a publiés, sans le nom du destinataire, dans la *Revue de Paris* du 1er octobre 1923.

2. Je propose cette date parce qu'il me semble que Rousseau écrit ici à M. de Bastide et répond au 3e alinéa de la lettre de ce dernier du 12 février (n° 1004). Il est vrai qu'il a répondu à la dite lettre par le n° 1005, mais je pense que nous sommes ici en présence de fragments d'un projet de réponse qui n'auront pas été conservés dans la lettre expédiée. [P.-P. P.]

tenu. A son amour ? on ne voit que trop qu'il lui demeure tout entier. A son devoir ? vous élevez là, Monsieur, une grande question. Naturellement elle doit être plus fidelle à son caractère qu'à son amant. Elle a des remords sur la mort de sa mère. Son pére ose lui montrer pour lui le même danger. Que fera-t-elle en pareil cas ? Voudra-t-elle courir ce risque effroyable ! Suportera-t-elle l'idée d'avoir fait mourir son pére et sa mére ? Que voulez-vous qu'elle mette en balance avec la vie du seul des deux qui lui reste ? La vertu ? Vous pensez cela peut-être, mais une vertu pour laquelle, Monsieur, il faudroit l'étouffer si elle en étoit capable.

Vous me direz que cette prétendue mort du pére n'est que comminatoire et qu'après l'en avoir menacée, il n'en mourra pas. Vous me dites cela, vous qui êtes de sang-froid, mais Julie et vous ne devez pas raisonner de même. Vn triste exemple ne lui rend le second que trop vraisemblable : sitôt que le baron la menace de mourir, elle le voit mort. Et qui sait, au fond, si un homme, à qui l'honneur de son nom tient lieu de tout, survivra surement à l'opprobre de sa fille, ou à ce qu'il regarde comme tel ? On peut se tromper dans la considération de son devoir : ce choix dépend des lumiéres, des préjugés, du caractère. Mais sacrifier au devoir la passion la plus vive, c'est toujours faire un acte de vertu, puis [que] c'est immoler son penchant au devoir.

. . . . . .

... ont-ils agi conséquemment à leur caractère ? Après cela, dans le total leur caractère étoit-il bon ou mauvais ?

. . . . . .

Toutes les fois que dans un roman l'on pei[n]t une action particuliére, il ne s'agit pas de la question morale, mais de l'imitation de la nature ; il ne s'agit pas de savoir si Julie a bien ou mal fait de se marier, mais si, libre de sa foi, dans la situation donnée et conséquemment à son caractère, le parti qu'elle a dû prendre étoit celui d'obéir à son pére, ou, après l'avoir vu à ses genoux verser des torrens de larmes, de braver son désespoir, sans jamais se laisser fléchir.

. . . . . .

Pourquoi traite-t-on parmi nous de lâche un homme qui refuse de se battre ? parceque, dans nos principes et dans nos moeurs, on sait bien que ce refus ne peut avoir d'autre motif que la crainte. Mais s'il étoit bien avéré qu'il a un motif tout différent, l'imputation de lâcheté tomberoit d'elle-même, car sur quoi pourroit-elle porter ?

N° 1007.

A M. [Coindet][1].

Il est d'autant moins possible de changer l'épigraphe de l'inoculation, que cette même épigraphe est en propres termes dans le livre même où je ne puis ni ne veux la changer ; il faut qu'elle reste ou que la planche soit supprimée. Mais afin que le discours prépare suffisament le sens de l'inscription il sera bon de reculer l'estampe d'une page ou deux. Je ne me souviens pas de la page où je l'ai marquée, mais faites-la répondre à la page 76. Si le chiffre est déjà gravé, tâchez de le faire changer ; si les estampes sont déjà tirées on peut corriger le chiffre à la plume.

L'estampe des fantômes seroit admirable, quand les blancs seront obscurcis, si le visage de S[t] Preux avoit un peu plus de caractére et l'air moins jeune. Je suis fort racomodé avec l'échiquier ; c'est une fort jolie estampe. Il y a pourtant encore au visage de Claire je ne sais quoi qui pourroit être mieux, et la Fanchon a encore trop l'air Dame-ragonde. La coeffe nouée sous le cou fait un bourlet qu'on n'entend pas trop, la chair de son cou ressemble à du linge, on diroit qu'elle a

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibl. publique de Genève, ms. fr. 203, n° 23. 4 p. in-4°, sans adresse ni cachet.

une guimpe ; j'aimerois bien mieux que son mouchoir fut croisé. &c. J'aurois bien aussi quelque chose à dire sur la gorge de Claire que, malgré le jour, je trouve trop fadement blanche. En tout, cela fera reellement un recueil charmant ; je ne suis plus en peine que de la derniére, mais je le suis cruellement.

Je reviens sur l'échiquier et je trouve que les aiguilles de la pendule ne sont pas placées avec esprit ; il est nuit ou trop matin l'hiver pour joüer à l'heure qu'elles montrent. La petite aiguille doit être environ sur trois heures et demie et la grande environ sur vingt ou trente minutes.

Quelle manie ont donc ces misérables de faire toujours des éditions clandestines ? Eh je ne demandois rien pour revoir les épreuves ; c'étoit pour moi que je voulois les revoir. Ils auront beau imprimer sur l'édition d'hollande, ils feront par ignorance des fautes qui n'y sont pas. Ainsi parce qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'*enrayer* ils ont doctement mis en deux mots *en rayer*. Toute leur prémiére édition est pleine de pareilles absurdités dont je les aurois avertis si j'eusse été instruit à tems de la seconde. Je ne vois plus d'autre parti pour ne pas me charger de leurs sotises que de désavoüer les deux éditions dans les gazettes. En cela je ne crois leur faire aucun tort ; puisqu'une de ces deux éditions est épuisée et l'autre furtive. Je compte que vous m'apprendrez demain ce qu'il en est.

Il y aura dans les envois de la préface quelque petit changement à faire. Vous n'enverrez qu'un seul exemplaire au Chevalier de Lorenzi, et vous en enverrez deux *à Madame la Comtesse de Boufflers rüe Notre Dame de Nazareth proche le Temple* avec encore un éxemplaire de la Julie qu'elle m'a demandé[1]. Vous aurez la bonté de lier les deux éxemplaires de la préface avec la bande de papier cy-jointe. &c.

J'ai receu la Lettre ci-jointe d'un fermier général dont je ne sais pas lire le nom et dont par conséquent j'ignore

1. *Cf.* nº 1001, 2e alinéa, p. 7, note 2.

l'addresse. Si vous pouvez découvrir l'un et l'autre, vous les mettrez s'il vous plait sur ma réponse que voici, et que vous lui ferez parvenir et puis vous me renverrez ou me rapporterez sa lettre. Je suis inquiet de celle de Rey dont vous ne me parlez point, et que je ne voudrois pas qui fut perdüe.

Quand M. Bastide vous a proposé de venir me voir avec vous, que lui avez-vous répondu ? Je serois fort aise de voir M. Bastide ; mais j'ai bien de la douleur que vous ayez sitôt oublié nos conventions. J'ai peur que nous ne tenions pas encore l'un à l'autre autant que je l'avois cru.

Je vous prie de me marquer demain Samedi si vous viendrez Dimanche au soir oui ou non. Si vous venez, faites en sorte d'arriver avant la nuit, et surtout ne songez pas à retourner le même soir, car je n'y consentirois point, et si vous me trompez vous ne me tromperez plus.

Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur.

Ce vendredi 13 [fevrier 1761].

N° 1008.

LETTRE DE M.***
FERMIER-GÉNÉRAL[1].
(A J.-J. Rousseau.)

Paris 5 févr 1761.

J'ai lû et relu, Monsieur, vôtre sublime Roman ; je l'ai savouré et digéré, pour me servir de vos termes les plus expressifs ; j'en ai senti jusqu'à l'entousiasme l'harmonie, la basse-fondamentale, les accords parfaits, même les dissonances placées à propos ; tout est agréable et bon par excel-

1. *INÉDIT.* Transcrit, par J. Richard, de la copie, de la main de Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7886. Rousseau a laissé en blanc le nom du correspondant, dont il n'avait pas pu lire la signature. *Cf.* le n° précédent, 6e alinéa.

lence. Que la vertu vous aura d'obligation, Monsieur, si tous vos lecteurs vous rendent et à vôtre ouvrage sans pareil la même justice que moi ? Je m'empresse de vous en dire mon sentiment, afin que vous ne me mettiez pas du nombre de ceux que vous avez menacés d'anathême à la fin de vôtre préface.

J'ai l'honneur d'être avec la plus exacte vérité, Monsieur, &c.

N° 1009.

RÉPONSE[1]

(de J.-J. Rousseau.)

Mm. 13 fev^r 1761.

Je n'ai receu qu'hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 5 de ce mois. Vous avez raison de croire que l'harmonie de l'ame a aussi ses dissonances qui ne gâtent point l'effet du tout : chacun ne sait que trop comment elles se préparent ; mais elles sont difficiles à sauver. C'est dans les ravissans concerts des Sphéres celestes qu'on apprend ces savantes successions d'accords. Heureux, dans ce Siécle de cacophonie et de discordance, qui peut se conserver une oreille assés pure pour entendre ces divins concerts.

Au reste, je persiste à croire, quoi qu'on en puisse dire, que quiconque après avoir lû la nouvelle Heloïse la peut regarder comme un livre de mauvaises moeurs, n'est pas fait pour aimer les bonnes. Je me réjoüis, Monsieur, que vous ne soyez pas au nombre de ces infortunés, et je vous salue de tout mon coeur.

1. Transcrit, par J. Richard, de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7886.

N° 1010.

[De Leyre à Rousseau][1].

Parme, ce 13 février 1761.

Qu'avez-vous pensé, mon trés cher citoyen, du silence que j'ai gardé depuis près de quatre mois à votre égard ? Sans doute vous aurez su le parti que j'ai pris en vous quittant, et peut-être l'aviez-vous deviné d'avance. Cependant, au sortir de chez vous, je méditais le plus cruel de tous les sacrifices. Jusqu'à Paris j'arrosai le chemin de mes larmes, je roulais dans l'esprit des résolutions funestes ; mais partout je ne voyais qu'injustice à commettre. Que devenir, en effet, si je refusais la signature qu'on exigeait de moi ? Protester contre cette violence et faire un éclat au Parlement ? Ce n'était pas éviter de rendre compte de mes sentiments ; au contraire, une profession de foi juridique et solennelle pouvait seule me tirer des lacs où j'étais tombé. Je ne pouvais donc me délivrer d'une espéce d'inquisition qu'en m'exposant à la persécution des lois publiques. Vous savez ce qu'elles exigent, dans tous les Etats de l'Europe, de tout homme interrogé authentiquement sur la religion. Aurais-je nié les dieux, comme Socrate, au risque de la ciguë ? hélas je n'avais pas assez édifié les hommes pendant ma vie, pour ne pas les scandaliser par une telle mort. Prendre la fuite, et dans quel pays aller où l'on n'eût pu me susciter à chaque instant des embarras pareils à ceux d'où je serais échappé ? Car tout homme une fois noté par le bruit qu'aurait fait mon refus de répondre, trouve à chaque instant des persécuteurs plus ou moins modérés mais toujours autorisés à demander des explications. Je tournai les yeux vers Londres, vers Berlin, sur votre patrie même, et je vis que je ne pouvais y trouver le repos de mes jours ni de

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 203-207.

mon âme. J'avais des dettes, je venais de prendre des engagements avec la cour où je suis. Comment satisfaire à ces objets dans l'exil incertain où je me serais condamné ? Je sentis alors comment les obligations s'enchaînent l'une à la suite de l'autre pour lier et captiver un homme, quand il n'est pas assez circonspect. J'avais cru trouver à Paris la liberté ; par une suite de circonstances imperceptiblement unies, je m'aperçus bien que je l'avais perdue. Qui donne seulement le petit doigt à la fortune, mon cher citoyen, a bientôt pieds et mains garrottés. Mais vous savez que j'avais des fers à rompre encore plus indissolubles. Comment abandonner ce qu'on adore et respecte depuis deux ans ? Comment livrer une âme extraordinairement sensible au désespoir de se croire trahie, ou du moins séparée de ce qu'elle aime et peut-être pour jamais ? Une querelle d'amour était capable de la rendre malade une semaine entière. Elle dépérissait à vue d'oeil depuis plusieurs jours pour quelques démêlés d'intérêt de famille où elle ne comprenait rien et ne voulait rien entendre. Le peu d'accord de ses parents avec les miens, sur certains articles, m'avait presque rendu suspect à son coeur timide et délicat. J'étais comme sûr, ou du moins je croyais qu'elle mourrait de douleur et d'angoisse, si notre mariage était rompu ou même différé. Je n'ai point d'éloquence pour vous peindre ma situation à cet aspect ; je n'ai que des pleurs, mon cher citoyen, à donner au souvenir de ce tourment. Ah ! quel crime n'aurais-je pas commis plutôt que de manquer à la femme la plus tendre et j'ose dire la plus vertueuse que j'aie encore connue ? Jugez, cher citoyen, si je dois l'aimer après ce que j'ai fait pour elle. Cependant, elle savait ma peine, et n'exigea rien. Elle craignit de me compromettre avec moi-même et de m'exposer à quelques remords. Je n'en ai point, je vous l'avoue, je n'ai fait que rendre à la société l'hommage que j'ai cru lui devoir. Je sens qu'il eût été plus héroïque de renoncer à sa maîtresse et à sa vie que de hasarder un désaveu qui peut tôt au tard nous être intérieurement reproché. Mais je n'ai pas cette force d'âme que je ne saurais pourtant m'empêcher d'admirer et

peut-être de prêcher et de conseiller, tant on est faible avec ses passions et courageux contre celles des autres.

J'ai donc signé tout ce qu'on a voulu, pour avoir la paix avec des gens intraitables. J'avais attaqué les fanatiques ; je leur ai cédé sans me croire vaincu ; non que je veuille encore les poursuivre. Eh ! quel bien reviendrait au monde, tel qu'il est aujourd'hui composé, de combattre ce que la ruse et la violence ont cimenté de toutes les horreurs dont elles sont capables ? Je me contenterai désormais, cher citoyen, de dire le plus de vérités que je pourrai sans m'exposer au martyre qui n'en prouve aucune, et que les hommes certainement ne méritent pas qu'on affronte. J'aime un peu la vie, aujourd'hui que je jouis avec tranquillité des douceurs d'une tendresse éprouvée et réciproque. Ma compagne a quitté pour me suivre une mère qu'elle adorait et qui la pleure sans cesse ; j'ai surmonté pour elle une répugnance qui me semblait invincible jusqu'alors. Nous nous sommes inséparablement attachés par le sacrifice de ce que nous avions de plus cher après l'objet de notre amour. J'ai parlé quelquefois de vous avec elle, et je lui dis un jour, dans notre route de Paris à Parme, que vous étiez l'*homme le plus près de ma conscience*. Et c'est ainsi, mon cher citoyen, parce que je ne saurais me raccommoder autrement avec moi-même, que je tâche de me justifier devant vous d'une démarche que vous blâmez peut-être, mais que vous ne pourriez ne pas me pardonner. Cependant, si je ne lisais plus Sénèque ni vos ouvrages avec le même enthousiasme qu'autrefois, je me consolerais difficilement de cette perte. Si votre amitié s'était refroidie... mais non, j'en ai besoin, même au sein de l'amour, et j'y compte, quoique vous ne m'en ayez pas encore assuré. Si vous me répondez, enveloppez votre lettre sous une adresse à M. Charray, commis aux affaires étrangères. Vous sentez bien que je n'ai parlé qu'à vous dans ces trois pages.

P. S. Je suis dans l'affliction depuis hier au soir, mon cher citoyen ; j'appris, après vous avoir écrit, la mort d'un ami qui

devait m'être bien cher... Il m'avait recherché, prévenu, poursuivi, pour me rendre service, avec une ardeur et une constance dont j'étais moi-même étonné. C'est à lui que je dois en partie le peu de biens que la fortune m'a offert jusqu'à présent. Mais il était lui-même trop peu sensible à ces sortes d'avantages ou de hasards qu'on appelle si mal à propos bonheur, pour que je ne lui dusse que de la reconnaissance. Je l'ai vu s'oublier pour m'obliger, se faire un objet important de mes intérêts et traiter les siens fort légèrement. Il m'aimait d'inclination ; ces sortes d'amis ne se remplacent guére. Je n'ai jamais aperçu rien en lui qui ne décelât une âme grande et même forte. Je devais sa connaissance à M. Duclos, et j'étais allé à celui-ci par vous ; j'ai droit de vous parler de mes regrets, cher citoyen, c'est de M. Salley que je vous entretiens. Je l'avais vu malade à S[t]-Germain deux jours avant mon départ de Paris; il m'écrivait à la fin de décembre qu'il se regardait comme guéri de sa jaunisse ou bile répandue, et c'est de cette maladie qu'il est mort. Vous connaissez trop le prix de la sincère amitié pour ne pas me savoir gré de ma tristesse. Puissiez-vous, mon cher citoyen, ne m'en causer jamais de pareille ! Consolez-moi, je vous prie, et si vous m'êtes le moins du monde attaché, ne me laissez pas ignorer votre situation et l'état de votre âme. Adieu, mon trés-cher et trés-respectable citoyen. Quand paraîtra Julie, dites-m'en des nouvelles, et n'oubliez pas Mademoiselle Levasseur.

N° 1011.

De M[me] [la duchesse de Boufflers, née Montmorency][1].

Paris le 14 février 1761.

Il me semble, Monsieur, que j'ai une peur horrible de vous écrire, mais on ne doit cependant pas en avoir quand c'est

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,*

pour faire un remercîment. Je suis flattée et très touchée des marques de votre souvenir. Je voudrois faire écrire votre livre en lettres d'or. Je ne le regarde certainement point comme un roman, c'est l'ouvrage le plus parfait que je connoisse, mais nous en sommes tous, je dis tout le monde, à mille lieues.

J'attends la semaine sainte avec bien de l'impatience dans l'espérance de vous voir à Montmorency, et quoique vous n'y fassiez à mon gré que des apparitions, j'espére être assez heureuse pour me trouver, Monsieur, à quelques unes. Votre très humble et trés obeissante servante.

MONTMORENCY BOUFFLERS

N° 1012.

A M. D'ALEMBERT[1].

(Réponse au n° 997.)

Montmorency, le 15 février 1761.

Je suis charmé, Monsieur, de la lettre que vous venez de m'écrire et loin de me plaindre de votre louange, je vous en remercie, parce qu'elle est jointe à une critique franche et judicieuse qui me fait aimer l'une et l'autre comme le langage de l'amitié. Quant à ceux qui trouvent ou feignent de trouver de l'opposition entre ma lettre sur les spectacles et la nouvelle Héloïse, je suis bien sur qu'ils ne vous en imposent pas. Vous savez que la vérité, quoiqu'elle soit une, change de

t. II, p. 33. L'original de ce billet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, est signé « Montmorency Boufflers ». L'auteur n'en est donc pas, comme l'a pensé Streckeisen, la comtesse de Boufflers, mais la duchesse de Boufflers, née Montmorency. [Th. D].

1. Transcrit d'une copie ancienne, conservée à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 15230, p. 202, 203. Cette copie, qui mentionne à la fin : « signé Rousseau », semble avoir été faite d'après l'original. Le texte publié par les précédents éditeurs donne trois variantes : « *bien* loin de me plaindre », « où séjournera *longtemps* M. de Voltaire », et : « lire des romans *sans danger* ».

forme selon les tems et les lieux, et qu'on peut dire à Paris ce qu'en des jours plus heureux on n'eût pas dû dire à Genève, mais à présent les scrupules ne sont plus de saison ; et partout où séjournera M. de Voltaire on pourra joüer après lui la comédie et lire des Romans. Bon jour, Monsieur, Je vous embrasse et vous remercie derechef de votre lettre, elle me plaît beaucoup.

[J.-J.] Rousseau

N° 1013.

A M. [Coindet][1].

Dim : 15 [février 1761].

Moins de paroles et plus d'effets. Je conviens qu'il est ennuyeux de redire toujours les mêmes choses ; reste à savoir si la faute en est à vous ou à moi. Je n'approuve pourtant pas que vous soyez allé mettre M. de Bastide en tiers dans une tracasserie où il n'a que faire, et lui faire une malhonnêteté de ma part ou de la vôtre. Venez donc, s'il vous plait, Dimanche et l'amenez. Après cela vous aurez tout le tems de me prouver s'il est vrai que vous vous plaisiez avec moi tête à tête plus qu'avec un tiers ; ce que, sauf vôtre grace, je n'ai pas dû deviner jusqu'ici.

Les exemplaires de la préface ne sont point venus hier ; peut-être viendront-ils demain. Je suis très persuadé qu'il n'y a point de vôtre faute à ce retard. De quelque maniére que je m'y prenne, et en quelque lieu que je fasse imprimer, c'est mon sort de n'être servi qu'après le public.

Porter un exemplaire à M. de Malesherbes c'est porter de

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 99. 4 p. petit in-4°. Sans adresse, ni cachet. La p. 4 est blanche.

l'eau à la riviére. Par le droit de sa place il est servi par le libraire même avant l'auteur, et même lorsqu'on sert l'auteur avant le public. Il n'est pas fort nécessaire d'envoyer des éx: à M. d'Epinay ni à M. de Sevelinge ; j'aimerois mieux en donner un à M. Voulaire et l'autre à M. Romilly. Ce n'est pas par oubli que je n'ai point offert à ce dernier la nouvelle Heloÿse ; mais la considération de sa fille m'a retenu. Si elle avoit eu la fantaisie de le lire, jamais la mére ni lui n'auroient eu le courage de la refuser.

Il n'est pas fort necessaire d'envoyer l'errata à ceux qui ont le livre ; les gens de lettres n'en ont pas besoin et les autres n'en feront aucun usage : mais envoyez m'en quelques-uns.

Faites-moi l'amitié de faire tenir les lettres ci-jointes à leur addresse. Je voudrois aussi que vous envoyassiez le papier ci-joint au mercure, à condition qu'on le mettra dans le prémier mercure, s'il y a place, sinon je ne me soucie pas qu'il y soit du tout, et vous le retirerez.

Ayez grand soin que le graveur mette exactement les chiffres des pages, l'erreur de la seule que vous ayez eüe à examiner me fait craindre pour les autres. Quoique vous en disiez, il n'est pas indifférent que la 5^e^ estampe soit cottée 75 ou 76.

Adieu, cher Coindet, j'attends de vos nouvelles demain au soir, et je vous embrasse./.

N° 1014.

Réponse de J. J. Rousseau, Citoyen de Genéve, à un Anonyme[1].

(A C.-J. Panckoucke.)

J'ai reçu le 12 de ce mois, par la poste, une Lettre anonyme sans date, timbrée de Lille, & franche de port. Faute d'y pou-

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Mercure de France* de mars 1761, p. 103-104. Dès 1790, Du Peyrou, dans son édition des Oeuvres (in-12, t. X, p. 313-314), a déjà indiqué comme destinataire « M. Panckoucke ».

voir repondre par une autre voye, je déclare publiquement à l'Auteur de cette Lettre que je l'ai lue et relue avec émotion, avec attendrissement ; qu'elle m'inspire pour lui la plus grande[1] estime, le plus grand désir de le connoître & de l'aimer ; qu'en me parlant de ses larmes, il m'en a fait répandre ; qu'enfin, jusqu'aux éloges outrés dont il me comble, tout me plaît dans cette Lettre, excepté la modeste raison qui le porte à se cacher.

A Montmorenci, le 15 Février 1761.

N° 1015.

A Monsieur,
Monsieur Jean Jaques Rousseau
A Montmorency[2].

(Lettre de Jacques Necker.)

J'ai dessein d'aller manger votre soupe demain, et je vous mène l'abbé Morellet. Je compte, monsieur, que nous ne vous dérangerons point. Nous nous faisons, l'un et l'autre, une fête de cette visite, et je n'aurais pas attendu à ce moment à profiter de votre obligeante invitation si je ne m'étais prêté aux convenances dudit abbé, et au désir qu'il avait d'être de la partie. Je ne puis pourtant pas dire tout-à-fait que j'aie vécu loin de vous. L'âme tendre, humaine et vertueuse, de Julie, vous a rapproché de moi ; que la lecture de ces lettres me convenait ! que de bons mouvements elle fortifiait, ou excitait !

1. Le texte du *Mercure* porte ici « grande estime » ; les autres éditeurs de la *Correspondance* impriment « tendre estime », suivant la copie autographe (Neuchâtel, 7843, fol. 5.) [Th. D.] — Rousseau a envoyé le 15 février 1761, une copie de ce billet à Lenieps, copie qui est reproduite dans le recueil ms. de 1795 que je possède (« vingt-sixième »). Dans cette copie, il n'y a ni « tendre » ni « grande » ; il y a « profonde estime ». [P.-P. P.]

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

avec quel plaisir je voyais ces deux pauvres amants agités de sentiments divers, faibles, mais vertueux ! avec quelle compassion ne les ai-je pas vus éloignés sans espoir de retour ! que de sublimité dans mille endroits de ces six volumes, non de cette sublimité qui consiste à se percher dans les nues, mais de celle qui pousse les vertus journaliéres au plus haut point sans désespérer ceux qui désireraient d'y atteindre ! Pardon, je crois que S^t^ Preux dit de Julie, qu'il l'estime trop pour la louer en face ; pour moi, je dis, avec autant de fondement au moins, que je vous estime trop pour craindre de vous louer en face, et de vous témoigner tout naïvement l'estime et la considération distinguée que j'aurai pour vous toute ma vie.

Ce 16^me^ fevrier 1761.

NECKER

N° 1016.

[MALESHERBES À ROUSSEAU][1].

Paris, 16 février 1761.

Je vous envoie, Monsieur, la note des retranchemens faits à votre ouvrage dans l'édition françoise, avec les motifs d'aprés lesquels vous verrez quel parti vous voulez prendre pour la nouvelle édition [2].

Cette note est faite sur l'édition hollandoise, et, s'il y avoit quelques autres changemens dans l'édition françoise, on ne vous demande point d'y avoir égard.

Il n'y a qu'un seul retranchement dans le tome II ; tous les autres concernent les tomes V et VI. Ainsi vous aurez le

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 406, 407, et collationné sur l'original, de la main d'un secrétaire et signé de la main de Malesherbes, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. C'est-à-dire pour la 3^e^ édition, à laquelle on renonça ensuite. *Cf.* n° 1034, p. 65, note.

JACQUES NECKER
Aquatinte de Levachez.

Librairie Armand Colin, Paris.

temps d'avoir fait les changemens nécessaires avant que la nouvelle édition soit assez avancée pour qu'on vous les demande.

Je suis trés-aise qu'on ait fait un arrangement pour l'édition françoise qui vous soit utile. Je crois, malgré cela, que les libraires auront retiré la plus grande utilité de votre ouvrage. Si l'arrangement pris a rendu votre marché un peu moins mauvais, vous ne le devez qu'aux soins de M. Guérin et de M. Coindet, et s'ils ont eu besoin de faire intervenir l'autorité que j'ai sur les libraires, je n'ai dû faire en cela que ce que j'ai cru juste ; ainsi vous ne m'en avez aucune obligation. Je suis, Monsieur, avec tous les sentimens qui vous sont dus, votre trés-humble et trés obeissant serviteur

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES

[Suivent, de la main d'un secrétaire, les notes annoncées :

« Tome II.

« On a seulement retranché dans ce tome la note de M. de La Bédoyère[1], et M. Rousseau en sait les raisons. Peut-être au lieu de la supprimer dans la nouvelle édition, jugera-t-il à propos de l'étendre et de l'expliquer. Dans ce cas, il faudroit peut-être désigner un peu moins clairement les personnes. D'ailleurs, on ajoutera à ce qui a déjà

1. La note se trouve page 13 du tome II, à la suite de cette phrase de la lettre II (de Milord Édouard à Claire) : « Ce chaste nœud de la nature n'est soumis ni au pouvoir souverain ni à l'autorité paternelle, mais à la seule autorité du père commun qui sait commander aux cœurs, & qui leur ordonnant de s'unir, les peut contraindre à s'aimer » [*en note* :]

« Il y a des pays où cette convenance des conditions et de la fortune est tellement préférée à celle de la nature et des cœurs, qu'il suffit que la première ne s'y trouve pas pour empêcher ou rompre les plus heureux mariages, sans égard pour l'honneur perdu des infortunées qui sont tous les jours victimes de ces odieux prejugés. J'ai vu plaider au Parlement de Paris une cause célèbre où l'honneur du rang atteignoit insolamment & publiquement l'honnêteté, le devoir, la foi conjugale, & où l'indigne père qui gagna son procès, osa deshériter son fils pour n'avoir pas voulu être un malhonnête homme. On ne sauroit dire à quel point dans ce pays si galand les femmes sont tyrannisées par les loix. Faut-il s'étonner qu'elles s'en vengent si cruellement par leurs mœurs ? » Rousseau fait ici allusion à M. de La Bédoyère qui déshérita son fils pour avoir épousé Agathe Sticotti, actrice du Théâtre-Italien et fit casser son mariage.

été mandé à ce sujet que, quand une façon de penser est généralement reçue dans un pays, fût-ce un préjugé barbare, on ne doit pas taxer de barbarie celui qui suit le torrent et qui s'y soumet. En adoptant les principes de l'auteur sur l'égalité des conditions, surtout pour le mariage, M. de La Bédoyère, reconnoissant sa belle-fille, fait une action héroïque, et M. de La Bédoyère, attaquant le mariage de son fils, n'étoit qu'un homme foible et ne méritoit jamais l'épithète d'*indigne père.*

« Peut-être pourrait-on dire aussi que l'état de comédienne, auquel nous avons attaché en quelque sorte une note d'infamie, pourroit mettre l'épouse de M. de La Bédoyère fils à peu près dans le cas de cette Laure que Saint-Preux ne veut pas que milord Edouard épouse. Peut-être aussi un père honnête et sensible mettroit-il une grande différence entre un mariage disproportionné fait par un fils qui n'auroit jamais eu que des moeurs pures, et un mariage qui, vu les circonstances et le caractère du fils, semble être la suite du libertinage et du dérangement. En tout, il peut y avoir bien des circonstances étrangères au sujet et au point de morale qu'on veut discuter qui disculpent un père des reproches sanglants que M. Rousseau lui fait.

« Tome V.

« Page 50. — *Non de ces privations pénibles et douloureuses qui blessent la nature et dont son auteur dédaigne l'hommage insensé.*

« On a retranché, dans l'édition françoise, les sept derniers mots, d'après l'avis de quelques théologiens. Au reste, si M. Rousseau y est attaché, je n'insiste point.

« Page 163. — On a retranché depuis ces mots : *Vous êtes bien difficile,* jusqu'à la fin de l'alinéa[1].

« Si l'auteur veut changer cet article au lieu de le retrancher tout à fait, il verra aisément dans quel esprit on désire que le changement soit fait.

« Julie et Saint-Preux étant les héros du roman, leur façon de penser peut faire impression et sera toujours prise pour celle de l'auteur. Ainsi on peut les faire hérétiques, parce que c'est la religion de leur patrie ; mais il a paru dans cet article que l'auteur va plus loin et qu'il donne à Saint-Preux des doutes sur tout ce qui est incompréhensible.

1. [p. 163] « Vous êtes bien difficile, me dit en souriant M. Wolmar ; seriez-vous Chrétien, par hazard ? Je m'efforce de l'être, lui dis-je avec fermeté. Je crois de la Religion tout ce que j'en puis comprendre, et respecte le reste sans le rejetter. Julie me fit un signe d'approbation, & nous reprimes le sujet de notre entretien. » (5e partie, lettre III.)

« Seriez-vous chrétien, *par hasard?* » a paru aussi une expression ironique et déplacée, même dans la bouche de Wolmar.

« Pages 179, 180, 181. — Le motif des grands retranchemens faits dans ces trois pages est très sensible.

« *Dans la suite, ayant toujours vêcu dans des pays catholiques,* etc., jusqu'à : *En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces matières.* Tout ce morceau est une invective contre la religion catholique qui ne sauroit être tolérée en France.

« Les mêmes raisons, à peu près, ont fait supprimer la note de la page 180[1]. On a aussi ôté de la page 181 ces deux lignes : *Tout ce qu'on lui prouvoit, détruisant plus un sentiment qu'il n'en établissoit un autre.* Enfin, dans la page 179 on a retranché aussi cette expression : *Forcé d'être impie,* parce qu'on n'y est jamais forcé. Et cette autre : *sa raison, trop supérieure à l'imbécile joug qu'on vouloit lui imposer,* parce qu'on a pensé que c'étoit s'exprimer trop durement contre une religion qui, quoique fausse, mérite suivant nos théologiens, des égards quand elle est mise en opposition avec l'athéisme.

« D'après ces principes, qui ne sont pas tous également incontestables, M. Rousseau verra quelle forme il peut donner à cet article.

« Page 182. — On a retranché : *Comme sainte Thérèse.* Je ne crois pas que M. Rousseau y insiste ; peut-être voudra-t-il substituer quelque autre comparaison.

« Pages 183 et 184. — Il faut retrancher la note en entier[2] ; l'auteur en conviendra sûrement.

1. [*p.* 179] « Dans la suite, ayant toujours vêcu dans des pays catholiques il n'apprit pas à concevoir une meilleure opinion de la foi chrétienne par celle qu'on y professe. Il n'y vit d'autre religion que l'intérest de ses ministres. Il vit que tout consistoit [p. 180] encore en vaines simagrées, plâtrées un peu plus subtilement par des mots qui ne signifioient rien, il s'apperçut que tous les *honnêtes gens* y étoient unanimement de son avis & ne s'en cachoient guére, que le clergé même, un peu plus discrètement, se moquoit en secret de ce qu'il enseignoit en public, et il m'a protesté souvent qu'après bien du tems & des recherches, il n'avoit trouvé de sa vie que trois prêtres qui crussent en Dieu. » Ici, Rousseau a mis en note : « A Dieu ne plaise que je veuille approuver ces assertions dures et téméraires ; j'affirme seulement qu'il y a des gens qui les font et dont la conduite du clergé de tous les pays & de toutes les sectes n'autorise que trop souvent l'indiscrétion. Mais loin que mon dessein dans cette note soit de me mettre lachement à couvert, voici bien nettement mon propre sentiment sur ce point. C'est que nul vrai croyant ne sauroit être intolérant ni persécuteur. Si j'étois magistrat, et que la loi portât peine de mort contre les athées, je commencerois par faire brûler comme tel quiconque en viendroit dénoncer un autre. » (5e partie, lettre V.)

2. [p. 183] « Il est certain qu'il faut se fatiguer l'ame pour l'élever aux sublimes idées de la divinité ; un culte plus sensible repose l'esprit du peuple. Il aime qu'on lui offre des objets de piété qui le dispensent de penser à Dieu. Sur ces maximes

« Page 189. — *L'athéisme, qui marche à visage découvert*[1], etc. Toute cette phrase, injurieuse à la religion catholique, exige aussi un changement qui ne sera pas difficile à faire.

« Page 195. — On a retranché la note, non pour approuver les persécuteurs, mais parce que c'est une proposition outrée et fausse que de dire qu'ils sont tous de mauvaise foi[2]. D'ailleurs cette note est inutile à l'ouvrage ; elle n'est point neuve à beaucoup près, et par conséquent point instructive, et il y a des gens à qui elle déplait. C'est faire en pure perte des ennemis à l'ouvrage et à l'auteur.

« Page 197. — Les dernières lignes de cette page et les premières de la page 198 contiennent un argument de Wolmar si fort contre la Providence et une réponse de Saint-Preux si foible[3] qu'on a cru devoir retrancher cet article. M. Rousseau verra ce qu'il veut faire ; peut-être au lieu de retrancher tout l'article, aimera-t-il mieux affoiblir l'objection ou fortifier la réponse.

« Pages 303 et 304. — Il faut absolument retrancher la dernière ligne de la page 303 et la première de la page 304[4].

« Tome VI.

« Page 54. — On a retranché toute la phrase qui commence par

les catholiques ont-ils mal fait de remplir leurs Légendes, leurs Calendriers, leurs Églises, de petits Anges, de beaux garçons, & de [p. 184] jolies saintes ? L'enfant Jésus entre les bras d'une mere charmante & modeste, est en même tems un des plus touchans & des plus agréables spectacles que la dévotion chrétienne puisse offrir aux yeux des fidèles. » (5e partie, lettre V.)

1. [p. 189] « L'athéisme qui marche à visage découvert chez les papistes, est obligé de se cacher dans tous pays où la raison permettant de croire en Dieu, la seule excuse des incrédules leur est ôtée. »

2. [p. 195]. « Ah ! dit-elle avec douleur, si l'infortuné fait son paradis en ce monde, rendons-le lui du moins aussi doux que possible. » Ici, Rousseau a mis en note : « Combien ce sentiment plein d'humanité n'est-il pas plus naturel que le zèle affreux des persécuteurs, toujours occupés à tourmenter les incrédules, comme pour les danner dès cette vie, & de se faire les précurseurs des démons ? Je ne cesserai jamais de le redire ; c'est que ces persécuteurs-là ne sont point des croyans ; ce sont des fourbes. » (5e partie, lettre V.)

3. [p. 197]. « Sans disputer sur la quantité du mal, Wolmar se contentoit de l'aveu qu'il falut bien faire que, peu ou beaucoup, enfin le mal existe, [p. 198] et de cette seule existence, il déduisoit défaut de puissance d'intelligence ou de bonté dans la première cause. Moi, de mon côté, je tâchois de montrer l'origine du mal physique dans la nature de la matière, & du mal moral dans la liberté de l'homme. » (5e partie, lettre V.)

4. [p. 303] « car il vaut mieux déroger à la noblesse qu'à la vertu, & la femme d'un charbonnier [p. 304] est plus respectable que la maîtresse d'un Prince. » 5e partie, lettre XIII.)

ces mots : *Quoi qu'il en soit de l'espoir des croyants*[1], etc. Ce n'est pas un retranchement auquel on tienne beaucoup ; on a trouvé cette expression, les *croyants*, peu convenable. Il semble qu'on en parle comme d'une secte ; au fait, M. Rousseau en fera ce qu'il voudra.

« Page 90. — On a retranché les deux ou trois phrases qui sont contre le célibat des prêtres, et on a retranché aussi la note de cette page qui s'étend à la page suivante ; c'est une censure trop amère de la discipline de l'Église catholique[2].

« Pages 135 et 136. — On a retranché toute la page 135 et le commencement de la page 136[3].

1. [p. 54] « Quoi qu'il en soit de l'espoir des Croyans dans l'autre vie, j'aime à passer avec eux celle-ci, & je sens que vous me convenez tous mieux tels que vous êtes que si vous aviez le malheur de penser comme moi. » (6e partie, lettre IV.)

2. [p. 90] « Voyez en d'autres pays ces téméraires qui font voeu de n'être pas hommes. Pour les punir d'avoir tenté Dieu, Dieu les abandonne ; ils se disent saints et sont deshonnêtes ; leur feinte continence n'est que souillure, & pour avoir dédaigné l'humanité, ils s'abaissent au-dessous d'elle. Je comprends qu'il en coûte peu de se rendre difficile sur des loix qu'on n'observe qu'en apparence ; mais celui qui veut etre [p. 91] sincerement vertueux se sent assés chargé des devoirs de l'homme sans s'en imposer de nouveaux. » Au mot *apparence*, Rousseau a mis en note : [p. 90] « Quelques hommes sont continens sans mérite, d'autres le sont par vertu, & je ne doute point que plusieurs Prêtres Catholiques ne soient dans ce dernier cas : mais imposer le célibat à un corps aussi nombreux que le [p. 91] clergé de l'Eglise Romaine, ce n'est pas tant lui deffendre de n'avoir point de femmes, que lui ordonner de se contenter de celles d'autrui. Je suis surpris que dans tout pays où les bonnes moeurs sont encore en estime, les loix & les magistrats tolerent un voeu si scandaleux. » (6e partie, lettre VI.)

3. [p. 135] « Je ne crois pas qu'après avoir pourvu de toute maniere aux besoins de l'homme, Dieu accorde à l'un plutôt qu'à l'autre des secours extraordinaires, dont celui qui abuse des secours communs à tous est indigne, & dont celui qui en use bien n'a pas besoin. Cette acception de personnes est injurieuse à la justice divine. Quand cette dure et décourageante doctrine se déduiroit de l'Ecriture elle-même, mon premier devoir n'est-il pas d'honorer Dieu ? Quelque respect que je doive au texte sacré, j'en dois plus encore à son Auteur ; & j'aimerois mieux croire la Bible falsifiée ou inintelligible que Dieu injuste & malfaisant. St Paul ne veut pas que le vase dise au potier, pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Cela est fort bien si le potier n'exige du vase que des services qu'il l'a mis en état de lui rendre ; mais s'il s'en prenoit au vase [p. 136] de n'être point propre à un usage pour lequel il ne l'auroit pas fait, le vase auroit-il tort de lui dire, pourquoi m'as-tu fait ainsi ? » (6e partie, lettre VII.) — même page 136, à ces mots de St Preux : « Ce n'est pas lui [Dieu] qui nous change, c'est nous qui nous changeons en nous élevant à lui », Rousseau a mis en note : « Notre galant philosophe après avoir imité la conduite d'Abélard, semble en vouloir prendre aussi la doctrine. Leurs sentimens sur la prière ont beaucoup de rapport. Bien des gens relevant cette hérésie trouveront qu'il eût mieux valu persister dans l'égarement que de tomber dans l'erreur ; je ne pense pas ainsi. C'est un petit mal de se tromper ; c'en est un

« Une doctrine très-hasardée sur la grâce, une révolte contre l'autorité de l'Écriture sainte, un argument *ad hominem* contre saint Paul, c'en est plus qu'il ne falloit pour exiger ce retranchement.

« M. Rousseau aimera peut-être mieux des changemens ; mais il faut que ce soit lui qui les fasse. Les censeurs ont pu supprimer, mais ils n'étoient pas en droit de substituer un autre texte. La note de la même page 136 a aussi été retranchée. Je n'y vois que ce peu de mots : *c'est un petit mal de se tromper,* qui exige une correction.

« Pages 138 et 139. — On a aussi retranché la note sur les piétistes[1] : 1° à cause de la singularité de cette expression : *Sorte de fous qui avoient la fantaisie de suivre l'Évangile à la lettre* ; 2° pour ne pas insulter et aliéner sans nécessité les Jansénistes, qui sont à Paris une partie considérable du public.

« Page 162. — On a retranché la note : *D'où il suit que tout prince*[2]... Je crois, en mon particulier, cette observation très-vraie, et je comprens que l'auteur ait du regret à la sacrifier ; mais l'application est terrible. M. Rousseau ne pourroit-il pas éviter d'y donner lieu sans perdre son observation, et seulement en l'adoucissant ?

« Page 170. — On a retranché depuis ces mots : *Le Dieu que je sers est un Dieu clément, un père,* jusqu'à ceux-ci : *Oh ! Dieu de paix, Dieu de bonté, c'est toi que j'adore*[3].

grand de se mal conduire. Ceci ne contredit point, à mon avis, ce que j'ai dit ci-devant sur le danger des fausses maximes de morale. Mais il faut laisser quelque chose à faire au lecteur. »

1. Au mot *piétistes*, Rousseau a mis en note : [p. 133] « Sorte de foux qui avoient la fantaisie d'être Chrétiens, & de suivre l'Evangile à la lettre ; à peu près comme font aujourd'hui les méthodistes en Angleterre, les moraves en Allemagne, les jansénistes en France ; excepté pourtant qu'il ne manque à ces derniers que d'être les maîtres, pour être plus durs & plus intolérans que leur ennemis. » (6e partie, lettre VII.)

2. [p. 162]. A la suite de cette phrase : « Celui qui pourroit tout sans être Dieu, seroit une misérable créature ; il seroit privé du plaisir de désirer ; toute autre privation seroit plus supportable », Rousseau a mis en note : « D'où il suit que tout Prince qui aspire au despotisme, aspire à l'honneur de mourir d'ennui. Dans tous les Royaumes du monde [p. 163] cherchez-vous l'homme le plus ennuyé du pays ? allez toujours directement au souverain ; surtout s'il est très absolu. C'est bien la peine de faire tant de misérables ! Ne sauroit-il s'ennuyer à moins des fraix ? » (6e partie, lettre VIII.)

3. [p. 170] « Le Dieu que je sers est un Dieu clément, un pere ; ce qui me touche est sa bonté ; elle efface à mes yeux tous ses autres attributs ; elle est le seul que je conçois. Sa puissance m'étonne, son immensité me confond, sa justice... il a fait l'homme foible ; puisqu'il est juste, il est clément. Le Dieu vengeur est le Dieu des méchans, je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. » (6e partie, lettre VIII).

« Dans cet article, et dans plusieurs de ceux qui suivent, l'auteur, dans la bouche de Julie et dans celle de Saint-Preux, met le dogme de la tolérance, non de la tolérance civile, mais de la tolérance théologique, de la tolérance dont on dit que Dieu use envers ceux qui vivent de bonne foi sous une autre loi que celle de la véritable religion. Or, ce dogme est réprouvé parmi nous, et Julie ainsi que Saint-Preux ont accoutumé les lecteurs à croire qu'ils ont toujours raison. Ce que je dis de ce passage s'applique encore mieux à la profession de foi de Julie mourante. La sérénité de ses derniers momens ne peut point s'accorder avec une conscience coupable, et c'est de la part de l'auteur une doctrine qu'il approuve hautement que celle qu'il donne pour le principe adopté par son héroïne à l'instant de sa mort.

« Page 173. — On a retranché la note, parce que le Cantique des Cantiques est un ouvrage révéré par l'Eglise et mis au nombre des livres saints[1]. Bien des gens parmi nous, même des théologiens, seront de l'avis de l'auteur ; mais tous lui conseilleront de sacrifier cette note, qui au fond n'est pas neuve.

« Pages 174, 75, 76, 77. — On a retranché depuis ces mots de la page 174 : *Je vous avoue que j'ai été longtemps sur le sort de mon mari d'une inquiétude,* etc., jusqu'à ceux-ci de la page 177 : *Ne soyez pas étonné, mon aimable ami,* etc[2]. Voyez sur cela ce que nous avons dit à l'occasion de la page 170 sur le dogme de la tolérance.

« Page 181. — On a aussi retranché quelques mots de la page 181 sur la tolérance[3].

1. [p. 173] « ... comment une honnête femme ose-t-elle imaginer avec assusance des objets qu'elle n'oseroit regarder ». Ici, Rousseau a mis en note : « Cette objection me paroit tellement solide et sans réplique que si j'avois le moindre pouvoir dans l'Église, je l'employerois à faire retrancher de nos livres sacrés le Cantique des Cantiques, & j'aurois bien du regret d'avoir attendu si tard. » (6e partie, lettre VIII.)

2. [p. 174] « Je vous avoue que j'ai été longtems sur le sort de mon mari d'une inquiétude qui m'eût peut-être altéré l'humeur à la longue : Heureusement la sage lettre de Milord Edouard à laquelle vous me renvoyez avec grande [p. 175] raison, ses entretiens consolans & sensés, les vôtres, ont tout à fait dissipé ma crainte et changé mes principes. Je vois qu'il est impossible que l'intolérance n'endurcisse l'ame. Comment chérir tendrement les gens qu'on réprouve ? Quelle charité peut-on conserver parmi des dannés ? Les aimer ce seroit haïr Dieu qui les punit. Voulons-nous donc être humains ? Jugeons les actions & non pas les hommes. N'empiétons point sur l'horrible fonction des Démons : N'ouvrons point si légérement l'enfer à nos freres. Eh, s'il étoit destiné pour ceux qui se trompent, quel mortel pourroit l'éviter ?

« O mes amis, de quel poids vous avez soulagé mon coeur en m'apprenant que l'erreur n'est point un crime !

3. [p. 181] « ... j'ai résolu de ne plus dire à mon mari un seul mot de Religion

« Page 219. — Wolmar dit : *Si j'eusse été malade, je serois certainement mort dans mon sentiment* ; on lui a fait dire : *Je crois que je serois mort dans mon sentiment.* Cela n'est pas bien important.

« Page 220. — Il y a encore quelques lignes qu'on a retranchées sur les sentimens de Julie[1]. On annonce Julie non-seulement comme une femme de bien, mais comme le modèle d'une piété éclairée ; ainsi on ne doit pas lui donner des sentimens différents de la doctrine de l'Église.

« Pages 222, 23, 24. — C'est ici, c'est dans la profession de foi de Julie qu'on a fait un retranchement très considérable.

« Dans l'édition françoise, depuis ces mots : *Mon coeur a toujours confirmé ce que prononçoit ma bouche*[2], on passe à ceux-ci : *Quant à la*

que quand il s'agira de rendre raison de la mienne. *Non que l'idée de la tolérance divine m'ait rendue indifférente sur le besoin qu'il en a.* Je vous avoue même que tranquilisée sur son sort à venir, je ne sens point pour cela diminuer mon zèle pour sa conversion. » (6e partie, lettre VIII.)

1. [p. 220] « Il ajouta qu'à la verité il lui [à Julie] avoit quelquefois trouvé sur certains points des sentimens qui ne s'accordoient pas entièrement avec la doctrine de l'Eglise, c'est-à-dire avec celle que la plus saine raison pouvoit déduire de l'Ecriture, mais, comme elle ne s'étoit jamais aheurtée à les défendre, il espéroit qu'elle vouloit mourir ainsi qu'elle avoit vécu dans la communion des fidelles, & acquiescer en tout à la commune profession de foi. » (6e partie, lettre XI.)

2. [p. 222] « Mon cœur a toujours confirmé ce que prononçoit ma bouche, & quand je n'ai pas eu pour vos lumières toute la docilité qu'il eût falu peut-être, c'étoit un effet de mon aversion pour toute espece de déguisement ; ce qu'il m'étoit impossible de croire, je n'ai pu dire que je le croyois ; j'ai toujours cherché sincerement ce qui étoit conforme à la gloire de Dieu & à la vérité. J'ai pu me tromper dans ma recherche ; je n'ai pas l'orgueil de penser avoir eu toujours raison ; j'ai peut-être eu toujours tort ; mais mon intention a toujours été pure, & j'ai toujours cru ce que je disois croire. C'étoit sur ce point tout ce qui dépendoit de moi. Si Dieu n'a pas éclairé ma raison au delà, il est clément & juste ; pourroit-il me demander compte d'un don qu'il ne m'a pas fait?

[p. 223] « Voilà, Monsieur, ce que j'avois d'essentiel à vous dire sur les sentimens que j'ai professés. Sur tout le reste mon état présent vous répond pour moi. Distraite par le mal, livrée au dèlire de la fievre, est-il tems d'essayer de raisonner mieux que je n'ai fait jouissant d'un entendement aussi sain que je l'ai receu ? Si je me suis trompée alors, me tromperois-je moins aujourd'hui, & dans l'abatement où je suis dépend-il de moi de croire autre chose que ce que j'ai cru étant en santé ? C'est la raison qui décide du sentiment qu'on préfere, & la mienne ayant perdu ses meilleures fonctions, quelle autorité peut donner ce qui m'en reste aux opinions que j'adopterois sans elle? Que me reste-t-il donc désormais à faire ? C'est de m'en rapporter à ce que j'ai cru [p. 224] ci-devant : car la droiture d'intention est la même, & j'ai le jugement de moins. Si je suis dans l'erreur, c'est sans l'aimer ; cela suffit pour me tranquilliser sur ma croyance. » (6e partie, lettre XI.)

préparation à la mort. J'en ai expliqué les raisons en parlant de la page 170. M. Rousseau pourroit-il, sans sacrifier ces passages en entier, au moins les adoucir ? Il a tant fait verser de larmes à Julie dans le cinquième tome pour l'athéisme de son mari, pourquoi ne conserveroit-elle pas ce caractère jusqu'à la fin ? Cette foiblesse, si c'en est une, est-elle incompatible avec le reste de sa façon de penser ? Ne suffit-il pas à M. Rousseau d'avoir mis l'incrédulité dans la bouche et dans le coeur d'un homme qui, s'il n'est pas le personnage le plus intéressant de l'ouvrage, n'est certainement pas le plus mauvais logicien ?

« Pages 231 et 232. — *Dans les autres cultes, c'est pis encore,* etc. [1] Tout ce morceau sur l'aspect lugubre des cérémonies de l'Église catholique auprès des mourants doit au moins être adouci ; un calviniste peut le dire dans son pays, mais il ne faut pas qu'il l'imprime en France en termes si clairs.

« Page 259 jusqu'à la page 266 [2]. — On a retranché dans l'édition

1. [p. 231] « Dans les autres cultes, c'est pis encore. Un catholique mourant n'est environné que d'objets qui l'épouvantent, & de cérémonies qui l'enterrent tout vivant. Au soin qu'il prend d'écarter de lui les Démons, il croit en voir sa chambre pleine ; il meurt cent fois de terreur avant qu'on l'acheve, & c'est dans cet état d'effroi que l'Eglise aime à le plonger pour avoir meilleur marché de sa bourse. Rendons grace au Ciel, dit Julie, de n'être point nés dans ces Religions vénales qui tuent les gens pour en hériter, & qui, vendant le paradis aux riches, portent jusqu'en l'autre monde l'injuste inégalité qui regne dans celui-ci. » (6e partie, lettre XI.)

2. [p. 259] « En suivant le fil de ses idées sur ce qui pouvoit rester d'elle avec nous, elle nous parloit de ses anciennes reflexions sur l'état des ames séparées des corps. Elle [p. 260] admiroit la simplicité des gens qui promettoient à leurs amis de venir leur donner des nouvelles de l'autre monde. Cela, disoit-elle, est aussi raisonnable que les contes de Revenans qui font mille desordres & tourmentent les bonnes femmes, comme si les esprits avoient des voix pour parler & des mains pour battre ». [*En note :*] « Platon dit qu'à la mort les ames des justes qui n'ont point contracté de souillure sur la terre, se dégagent seules de la matière dans toute leur pureté. Quant à ceux qui se sont ici-bas asservis à leurs passions, il ajoûte que leurs ames ne reprennent point sitôt leur pureté primitive, mais qu'elles entraînent avec elles des parties terrestres qui les tiennent comme enchainées autour des debris de leurs corps ; voilà, disoit-il, ce qui produit ces simulacres sensibles qu'on voit quelquefois errans sur les cimétieres, en attendant de nouvelles transmigrations. C'est une manie commune aux philosophes de tous les âges de nier ce qui est et d'expliquer ce qui n'est pas. » [*Suite du texte, p.* 260 :] « Comment un pur Esprit agiroit- [p. 261] il sur une ame enfermée dans un corps, & qui, en vertu de cette union, ne peut rien appercevoir que par l'entremise de ses organes ? Il n'y a pas de sens à cela. Mais j'avoue que je ne vois point ce qu'il y a d'absurde à supposer qu'une ame libre d'un corps qui jadis habita la terre puisse y revenir encore, errer, demeurer peut-être autour de ce qui lui fut cher ; non pas pour nous avertir de sa présence ; elle n'a nul moyen pour cela ; non pas pour

françoise toute cette dissertation sur l'état des âmes séparées des corps,

agir sur nous & nous communiquer ses pensées ; elle n'a point de prise pour ébranler les organes de notre cerveau ; non pas pour appercevoir non plus ce que nous faisons, car il faudroit qu'elle eût des sens ; mais pour connoître elle-même ce que nous pensons & ce que nous sentons, par une communication immédiate, semblable à celle par laquelle Dieu lit nos pensées dans cette vie, [p. 162] & par laquelle nous lisons réciproquement les siennes dans l'autre, puisque nous le verrons face-à-face : » [*En note :*] « Cela me paroit très bien dit : car qu'est-ce que voir Dieu face-à-face, si ce n'est lire dans la suprême intelligence ? » [*Suite du texte :*] « Car enfin, ajouta-t-elle en regardant le Ministre, à quoi serviroient des sens lorsqu'ils n'auront plus rien à faire ? L'Etre éternel ne se voit ni ne s'entend ; il se fait sentir ; il ne parle ni aux yeux ni aux oreilles, mais au cœur.

« Je compris à la réponse du pasteur & à quelques signes d'intelligence, qu'un des points ci-devant contestés entre eux étoit la résurrection des corps. Je m'apperçus aussi que je commençois à donner un peu plus d'attention aux articles de la religion de Julie où la foi se rapprochoit de la raison.

[p. 263] « Elle se complaisoit tellement à ces idées que quand elle n'eût pas pris son parti sur ses anciennes opinions, c'eût été une cruauté d'en détruire une qui lui sembloit si douce dans l'état où elle se trouvoit. Cent fois, disoit-elle, j'ai pris plus de plaisir à faire quelque bonne œuvre en imaginant ma mere présente, qui lisoit dans le cœur de sa fille et l'applaudissoit. Il y a quelque chose de si consolant à vivre encore sous les yeux de ce qui nous fut cher ! Cela fait qu'il ne meurt qu'à moitié pour nous. Vous pouvez juger si durant ces discours la main de Claire étoit souvent serrée.

« Quoique le Pasteur répondît à tout avec beaucoup de douceur & de modération & qu'il affectât même de ne la contrarier en rien, de peur qu'on ne prît son silence sur d'autres points pour un aveu, il ne laissa pas d'être Ecclésiastique [p. 264] un moment, & d'exposer sur l'autre vie une doctrine opposée. Il dit que l'immensité, la gloire et les attributs de Dieu seroit le seul objet dont l'ame des bienheureux seroit occupée, que cette contemplation sublime effaceroit tout autre souvenir, qu'on ne se verroit point, qu'on ne se reconnoitroit point, même dans le Ciel, & qu'à cet aspect ravissant on ne songeroit plus à rien de terrestre.

« Cela peut être, reprit Julie, il y a si loin de la bassesse de nos pensées à l'essence divine, que nous ne pouvons juger des effets qu'elle produira sur nous quand nous serons en état de la contempler. Toutefois, ne pouvant maintenant raisonner que sur mes idées, j'avoue que je me sens des affections si cheres, qu'il m'en couteroit de penser que je ne les aurai plus. Je me suis même fait une espèce d'argument qui flate mon espoir. [p. 265] Je me dis qu'une partie de mon bonheur consistera dans le témoignage d'une bonne conscience. Je me souviendrai donc de ce que j'aurai fait sur la terre ; je me souviendrai donc aussi des gens qui m'y ont été chers ; ils me le seront donc encore : ne les voir plus seroit une peine, & le séjour des bienheureux n'en admet point. » [*Au mot* voir, *il y a cette note :*] « Il est aisé de comprendre que par ce mot *voir* elle entend un pur acte de l'entendement, semblable à celui par lequel Dieu nous voit & par lequel nous verrons Dieu. Les sens ne peuvent imaginer l'immédiate communication des esprits : mais la raison la conçoit très bien, & mieux, ce me semble : que la communication du mouvement dans les corps [*Suite du texte,* p. 265 :] « Au reste, ajouta-t-elle, en regardant le

errantes dans les mêmes lieux qu'elles ont habités et auprès des personnes qu'elles ont aimées pendant leur vie.

« Je ne suis pas théologien, et on m'assure que cette doctrine n'est pas orthodoxe. Je crois cependant qu'elle ne scandalisera personne ; ainsi M. Rousseau peut rétablir tout ce passage s'il veut. Notez cependant que si on veut rétablir ce passage et qu'on supprime ceux dans lesquels on a dit qu'il y avoit des points de doctrine contestés entre Julie et son pasteur, il y aura à la page 262 une phrase qui n'aura plus d'application à rien. Cette phrase d'ailleurs annonce que Julie doute de la résurrection des corps, ce qui est article de foi parmi nous et aussi, à ce que je crois, parmi les calvinistes. »]

N° 1017.

[M. de Bastide à J.-J. Rousseau][1].

a paris ce 16 fevrier 1761.

j'ai conçu monsieur, un projet qu'il faut que je vous communique ; peut étre le verrés vous d'un autre oeil. avant de vous l'exposer j'ose vous dire qu'il y a bien peu d'homme dans le monde qui vous soit dévoué comme je le suis, je n'excepte pas vos plus anciens amis : vous avés peu fait pour moi ; et les plus grands services ne m'auroient pas inspiré plus de reconnoissance ; c'est qu'un sens particulier mesure en moi pour ainsi dire, ce que vous faites sur ce que vous valés. ceci est sans exageration. si vous scavés vous rendre justice, vous scaurés me la rendre a mon tour, et tout sera dit sur ce qui peut faire votre confiance en moi. vous ne trouverés jamais personne qui ait pu former de justes soupçons contre mes discours ni contre mes aveux ; je ne dis pas cela pour me faire

ministre d'un air assés gai, si je me trompe, un jour ou deux d'erreur seront bientôt passés. Dans peu j'en saurai là-dessus plus que vous-même. [p. 266] En attendant, ce qu'il y a pour moi de trés sûr, c'est que tant que je me souviendrai d'avoir habité la terre, j'aimerai ceux que j'y ai aimés, & mon pasteur n'aura pas la dernière place. » (6e partie, lettre XI.)

1 *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Le 16 février 1761 était un lundi.

valoir, mais pour vous prouver jusqu'a quel point je suis capable de sentir le prix de votre estime.

passons a ma proposition. j'ai lu julie avec une attention extraordinaire. il n'y a qu'un grand genie qui ait pu faire ce livre. a tout moment je disais cela en lisant. mais ce grand genie pense quelquefois, souvent meme, autrement que moi: cela ne prouve rien contre lui, (me diroient ses admirateurs*) je n'en scais rien, pourrois je leur repondre. ils trouveroient cette reponse impertinente: en jugerés vous de meme! non, vous connaissés trop bien la nature pour ne me pas pardonner de croire que je ne me trompe pas toujours, quand, pensant autrement que vous, je trouve mes objections, contre vos pensées, toutes formées dans mon coeur: ce ne sont pas des reflexions, je veux dire de ces idées qui reviennent en revant beaucoup a ce qu'on a lu; ce sont des sentimens prompts, que l'essor et la marche de votre esprit developpent, et qui n'empruntent rien du mien. me trompe je en pensant ainsi, c'est a dire autrement que vous sur quelques points et surtout sur des choses de sentiment? non vraisemblablement, car cette difference seroit singularité, et la singularité n'est pas prise pour la nature par un homme qui l'etudie toujours, et est sans cesse effraié du danger de se tromper quand il raisonne, le doute m'allarme d'abord, mais je me sens tout de suite rassuré par une tranquilité d'ame et d'esprit, qui ne peut venir que de la verité bien decouverte, cette fermeté rapide, imprévue, et permanente n'est point l'effet de l'erreur car il n'y a point d'erreur qui puisse subsister contre la grande envie de la decouvrir, si elle y est, quand on n'est point bête.

tout ce long préambule tracé a la hate est peut être, par cette raison, moins intelligible qu'il ne faudroit, pour aboutir monsieur, a vous proposer des doutes, au moins, sur le roman que vous venés de publier. je suis rempli de choses que j'aimerois a dire, mais je suis encore plus excité par le desir de trouver

* « je suis bien du nombre assurement, mais je ne prens pas ce titre la ici ». (*Note de M. de Bastide.*)

un maitre qui méclaire et me mette dans la voye de la verité, si je me suis abusé en pensant comme je fais. la voye de la verité est celle du bonheur pour moi, si mes idées, au sujet de julie, sont des erreurs, le mal est ancien. j'y voudrois un remede, et je voudrois trouver ce remède dans votre raison. quoique je sois pret a vous combattre a quelques egards, il en est mille autres ou je sens que je vous admire, et vous étes bien précisément l'homme qui peut repandre des bienfaits sur mon esprit.

ma plume coule rapidement ; il est neuf heures du soir, et il faut que j'aille souper ; mr coindet sort de chés moi, nous sommes restés deux heures ensemble, nous parlions de vous, je me suis oublié, il voulut partir, je l'ai retenu, et le temps destiné a vous ecrire s'est envolé. mais j'irai vous entretenir de mon projet mercredy si vous avés la bonté de me le permettre. pour vous y determiner je vous dirai aujourdhui que jamais on ne forma de projet pareil, c'est un homme qui vous honnore, qui vous cherit qui vous respecte qui vous ecrit convaincu, qui vous combatra parce qu'il est persuadé davoir bien été quelquefois contre vos idées, et apprendra a l'univers que vous avés si veritablement les vertus de la bonne foi, et de la générosité, qu'il ose vous combattre sans craindre de vous offenser, ni meme de vous deplaire il n'y aura jamais eu de pareil spectacle pour les honnétes gens, et encore plus pour les gens du monde qui sont si peu accoutumés a voir les procedés et la sublimité de la franchise. mais vous me ferés l'honneur de me repondre il me faudra cette assurance avant que je commence, et pour pouvoir croire que mon audace me sera pardonnée soit comme ridicule soit comme raisonnable mes reflexions et [*mot illisible*] formeraient un volume, et seroient imprimées a mesure que nous les ecririons, afin qu'on eut encore julie sous les yeux lorsqu'on les liroit. je ferois sur cela, avec vous, monsieur, tel arrangement que vous voudriés a tous egards.

je viens de lire votre preface[1], elle ne nuit point a mon plan ;

1. Il s'agit de la Préface dialoguée, que Coindet avait sans doute communiquée à M. de Bastide.

rien n'y est detaillé, et mes vues ne sont pas celles que vous avés eues en ecrivant cet admirable entretien.

je vous remercie monsieur, d'un present que je ne puis meriter que par le plaisir infini que je gouterai toujours a vous lire. un mot de reponse, monsieur, pour m'apprendre si vous voulés remplir le plus doux de mes voeux, et en ce cas me permettre d'aller vous voir mercredy. demain je puis recevoir votre reponse par votre messager. pardon de finir sans ceremonie. le papier manque.

DE BASTIDE

N° 1018.

A MONSIEUR
MONSIEUR COINDET
RUE MICHEL-LE-COMTE
A PARIS[1].

Ce lundi 16 [février 1761][2].

Comme je suppose, cher Coindet, que la préface est imprimée, même publique, et que j'en recevrai ce soir les paquets je vous en remercie d'avance ainsi que des envois ; mais j'ai oublié M. Clairaut de l'académie des sciences, et malheureusement je ne sais pas son addresse ; voyez si vous voulez bien vous charger de vous en informer et de réparer cette omission.

Je reçois à cet instant vos pacquets et une longue lettre de

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 100. 4 p. petit in-4° ; la page 3 est blanche et l'adresse est sur la 4e. Cachet de cire noire : le navire.

2. En 1761, le 16 tombe au lundi en février et en mars ; mais il s'agit bien de *février,* puisque J.-J. avait fixé « le lundi 16 » pour le jour où la Préface dialoguée devait paraître (lettre du lundi 9 à Coindet). Or, le 18 février 1761, J.-J écrit à Rey : « Ma préface en forme d'entretien est imprimée depuis deux jours. » Elle parut donc bien exactement le lundi 16 février 1761 et, ce même jour, Rousseau reçut ses exemplaires. Mme de Créqui, le 16 février, remercie J.-J. de la Préface qu'elle vient de lire. [Th. D.] — D'autre part, ce que Rousseau dit (au 2e alinéa) de la lettre de M. de Bastide qu'il reçoit « à l'instant » ne peut laisser aucun doute sur la date de la présente [P.-P.P.]

M. Bastide à laquelle il m'est impossible de répondre quant à présent. Mais je vous prie de lui dire que j'approuve qu'il écrive pour ou contre la Julie tout comme il lui plaira ; mais que quant à moi je ne veux là-dessus ni entretiens ni conférences, qu'absolument je n'en veux plus entendre parler. Je suis aussi trop occupé pour le recevoir cette semaine. S'il veut venir dimanche avec vous il me fera grand plaisir ; sinon il faut remettre à un autre tems : Mais surtout faites lui bien entendre qu'il n'a qu'à dire au public tout ce qu'il lui plaira : mais que je ne veux point du tout qu'il me parle de la Julie, et encore moins qu'il me force d'en parler. Saluez-le de ma part. Adieu je vous embrasse.

Envoyez chez M. Bastide le plus tost que vous pourrez car il attend ma réponse.

N° 1019.

[Avis préliminaire pour la Préface dialoguée de *La Nouvelle Héloise*][1].

Lorsque j'eus résolu de faire imprimer le manuscrit annoncé dans ma lettre à M. d'Alembert sur les spectacles, je le dis à mes amis qui le dirent à d'autres ; et là-dessus le public ayant marqué quelque empressement de voir ce recueil, je me crois obligé de déclarer qu'il n'y a point de ma faute dans le retard de l'impression. Le tout est depuis longtems entre les mains

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1888 de l'original autographe qui a passé dans la vente Pixérécourt en 1840, n° 840 du catalogue, puis de nouveau en février 1888 à la vente L. T[echener], n° 132 du catalogue, et qui m'a été communiqué à cette date. 1 p. 1/2 in-4°. Le texte de la p. 1 et les 4 premières de la p. 2 sont biffées en croix. 4 lignes non biffées, et qui figurent dans la préface inédite, viennent ensuite ; elles devaient être un renvoi du feuillet en regard, qui n'existe plus. [Th. D.] — Ce texte, resté inconnu aux éditeurs de *La Nouvelle Héloïse,* et que Rousseau a dû rédiger l'année précédente, est placé ici parmi les pièces de février 1761, pour être rapproché des lettres concernant la Préface dialoguée. [P.-P. P.]

du libraire et vaut si peu la peine d'être attendu, que s'il dépendoit de moi de le retirer, ce seroit le meilleur parti que j'aurois à prendre, bien sur que les lecteurs, mal payés de leur impatience, n'y trouveront que trop de quoi s'en venger.

Pour satisfaire au moins à quelque égard leur curiosité, je prends le parti de leur donner d'avance une espèce de préface que j'avois d'abord faite pour le livre dont il s'agit, et qui, vu sa longueur et sa forme, ne s'y trouvera que par extrait. Je la donne ici tout entière, afin qu'on sache mieux à quoi s'en tenir sur les lettres qu'elle annonce, et qu'on s'inquiète moins de leur publication.

Elle contient le sentiment d'un homme de goût et de lettres à qui je suppose avoir prêté mon manuscrit, et à la place duquel j'ai tâché de me mettre pour en juger aussi sévèrement qu'il auroit fait. Comme en m'accusant je ne perds pas le droit de me deffendre ; pour n'oublier ni l'interest de la vérité ni celui de l'éditeur, j'ai suivi le plus fidellement que j'ai pu les idées du censeur et les miennes sous forme d'entretien.

A la suite de cette préface on trouvera pour le même livre des sujets d'estampes que l'incertitude du succés et d'autres difficultés ne m'ont pas permis de faire exécuter, mais que j'ai trouvés assés agréables pour en exposer au moins le projet. Afin qu'on en puisse mieux juger, j'ai pris le soin de marquer sur ce qui est déjà imprimé, le tôme et la page du livre, où chaque estampe auroit dû se rapporter [1].

N. « *Vel duo, vel nemo.*
J. J. *Turpe et miserabile.* Mais je veux un jugement positif.
N. « Je n'ose.

1. Tout ce qui précède est biffé en croix sur la pièce autographe. Rousseau a renoncé à cet avis préliminaire. Ce qui suit (nos 3 lignes d'impression en font 4 sur le manuscrit), avec un signe de renvoi, appartient aux lignes de début de la préface. C'est, sans doute, sur le verso de ce feuillet, un renvoi au recto du feuillet suivant, qui manque à la pièce. La Préface dialoguée commence ainsi :

« N. Voilà votre manuscrit. Je l'ai lu tout entier.
« R. Tout entier ? J'entends : vous comptez sur peu d'imitateurs ?
« N. *Vel duo* », etc.

N° 1020.

A Mme [de Luxembourg][1].

A Montmorenci le 16 fevr 1761.

Je vous dois un remerciement, Madame la Mareschale, pour le beure que vous m'avez envoyé ; mais vous savez bien que je suis de ces ingrats qui ne remercient guéres. D'ailleurs ce petit panier m'inquiete, je m'attendois à un petit pot. J'ai peur que vous ne m'ayez puni d'avoir dit étourdiment mon gout, en le contentant aux dépends du vôtre. En ce cas on ne sauroit donner plus poliment une leçon plus cruelle. J'ai receu de bon coeur vôtre présent, Madame, mais je ne puis me resoudre à y toucher ; Je croirois faire une communion indigne ; je croirois manger ma condannation.

La publication de la Julie m'a jetté dans un trouble que ne me donna jamais aucun de mes écrits. J'y prends un intérest d'enfant qui me désole, et je recois là-dessus des lettres si différentes que je ne saurois encore à quoi m'en tenir sur son succés si Monsieur le Mareschal n'avoit eu la bonté de me rassurer. La préface est unanimement décriée, et cependant telle est ma prévention que plus je la relis plus elle me plait. Si elle ne vaut rien il faut que j'aye tout à fait la tête à l'envers. Il faudra voir ce qu'on dira de la grande. Il s'en faut bien à mon gré qu'elle ne vaille l'autre. Je la suppose actuellement entre vos mains ; pour moi je ne l'ai pas encore. Elle devoit paroître aujourdui et je n'en ai point de nouvelles[2].

Vous savez sans doute que Madame de Boufflers est venüe

1. Transcrit le 22 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 43, 44, 4 p. in-4°, la dernière blanche. [P.-P. P.]

2. Il l'a reçue, un peu plus tard, le même jour, et la présente lettre a été écrite avant le post-scriptum du n° 1018. *Cf.* p. 44, note 2.

me voir. Elle ne m'a point dit que vous lui aviez parlé, mais je ne me suis pas trompé sur cette visite, et elle m'en a fait d'autant plus de plaisir. Le Chevalier de Lorenzi m'a écrit deux fois et je n'ai pas encore trouvé le moment de pouvoir lui répondre ; mais il doit savoir que j'aime plus que je n'écris ; pour lui je crois qu'il fait le contraire.

Il souffle un grand vent qui me fait beaucoup de plaisir, parce que les vents de cette espéce sont les précurseurs du Printems. Cette saison commencera, Madame, le jour de vôtre arrivée ; il me semble que ce vent me porte à pleine voile, au douze de mars.

N° 1021.

[Mme DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU][1].

Paris, ce mercredi [18 février 1761].

Vous m'avez permis de vous envoyer du beurre, je vous en envoie. Vous ne voulez pas en manger, qu'est-ce que cela signifie ? Eh bien, pour vous punir, je vous prie de recevoir ces deux pots. Certainement, celui que vous avez doit être très mauvais actuellement.

Votre *Julie* est le plus beau livre qu'il y ait au monde. Il n'y a qu'une âme comme la vôtre qui puisse l'avoir fait. Tout ce qui se peut imaginer de beau, de grand, de toutes les manières du monde, s'y trouve, et les gens qui l'aiment, et qui sont en grand nombre, le relisent tout de suite. Il y a les plus beaux détails. Je ne suis pas de votre avis, j'aime bien mieux la grande préface que la petite ; la grande dit les mêmes choses, mais comme c'est plus détaillé, cela révolte moins. On a livré les estampes comme elles devaient être ; elles sont bien. Dans la dernière, j'aurais voulu que le voile eût été sur le visage de

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 441-442.

Julie. Madame de Boufflers vous a été voir hier, à ce que m'a dit le chevalier de Lorenzi. Soyez persuadé que je n'ai rien dit de trop, et que l'amitié de Madame de Boufflers n'était pas refroidie pour vous. Adieu, tout ce qu'il y a de plus parfait et de plus aimable. Je vous aime du plus tendre de mon coeur.

N° 1022.

[M^me^ DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU][1].

Paris, ce jeudi 19 [février 1761][2].

D'aujourd'hui en quinze, nous nous reverrons ; j'en meurs d'impatience. M. Coindet vous voit à tout moment ; je le trouve bien heureux. Il est occupé de vous, il vous aime de tout son coeur ; c'est le meilleur homme du monde. Il y a un faquin de marquis de Ximénès qui est aux Delices, chez M. de Voltaire, et qui lui a écrit quatre lettres contre la *Julie* qui sont bêtes, méchantes, impertinentes[3]. Est-il possible qu'avec l'esprit de Voltaire il entre dans son âme une basse jalousie. Cependant il faut être persuadé qu'il ne serait pas capable d'avoir écrit un livre comme le vôtre. Nous ne voyons point dans ses ouvrages l'élévation, la force de génie qui est répandue dans cette charmante *Julie*. Adieu, le plus aimable de tous les hommes et le plus aimé.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 443-444.

2. Streckeisen-Moultou donne comme date : « Paris, juin 1761. » D'après l'original, conservé à Neuchâtel, Th. Dufour corrige en : « ce jeudi 19 », et ce doit être février 1761, puisque Rousseau a répondu le jeudi 26 février 1761 à cette lettre, en même temps qu'à celle du mercredi 18 [février]. *Cf.* n° 1044 [P.-P.P.]

3. *Cf.* n^os^ 1044 et 1045.

N° 1023.

De Mad^e de Créqui[1].

Ce 16 [février 1761].

Je reçois toujours des preuves de votre souvenir, Monsieur, et je n'en saurois trop recevoir par le cas que je fais de l'auteur et le goût que j'ai pour ses ouvrages. Je viens de lire ce dialogue[2] et il me plait. Au reste, j'ai lu beaucoup des trois derniers volumes et la mort de votre héroïne, qui fend le coeur et qui me paroit mourir en sainte, comme on dit, après avoir assez mal employé sa prémiére jeunesse. Beaucoup de gens l'imitent dans le vice, mais très peu mettent leur dévotion à élever leurs enfans avec soin, à vivre en paix dans leur domestique et à honorer leur mari. J'ai entendu louer le prémier et le sixiéme volume à des gens du monde ; peut-être n'en ont-ils pas lu davantage, car tout ne fait ici que passer. Pour des gens de lettres, je n'en ai vu aucun ni n'en vois ; ce sont eux que l'on en croira. On ne peut les moins desirer que je fais, moins on les voit, plus on est tranquille. Ma grande affaire est de placer mon fils, c'est-à-dire de me ruiner pour lui faire faire fortune ; comme je n'ai que lui, rien ne m'embarrasse. Je ne m'éterniserai pas ici, et je me suis soumise à une destinée assez dure, parce que je crois dans l'ordre de la Providence tout ce que j'ai fait et ferai ; elle veut que j'agisse toujours pour me dépouiller, eh bien, n'a-t-elle pas raison ? J'aurois autant aimé les superfluités qu'une autre, peut-être l'argent, et elle ordonne que je me contenterai du nécessaire, ce

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 299-301 et collationné sur la copie, de la main de Rousseau (Neuchâtel, 7886), par Th. Dufour, qui ajoute à la date le mot « Ce », et propose entre crochets « [février ou mars] ». On verra, à la note de la page suivante, que seul le mois de février 1761 est admissible. [P.-P. P.]

2. La Préface dialoguée de la *Nouvelle Héloïse*.

qui m'a fâchée d'abord. Ensuite, j'ai regardé les autres et j'ai rougi de me trouver injuste. J'ai connu que mon unique malheur vient du desir effrené de faire ma volonté, desir inné chez les enfans d'Adam et desir trés-contredit par les liens dont la sagesse divine m'a entourée. Mon fils est le plus brave et le plus honnête homme du monde, naïf, simple, un peu lourd, mais bon enfant ; point d'usage du monde, mais point de vices. Il croit tout le genre humain trés-sincère, et cent autres choses qui me paroissent d'un neuf qui me réjouit quelquefois. Je ne crois pas que ce seigneur réussisse, mais il est impossible de lui montrer la vérité et de l'empêcher de [la] servir à outrance. En voilà bien assez sur le compte du fils. Je ne vois pas un chat, et je fatigue mes nerfs en vous ennuyant, et je n'en dis pas le quart. Quelque jour, je veux écrire par Rançon, qui est le garçon de bibliothèque du collège, et qui soulage ma caducité. Il vient de me dire que M. Gigot, *recteur de l'Vniversité, lui a fait l'honneur de lui dire que M. Batteux a la place de l'Académie de M. Sallier*, et je vous en fais part. Si M. Gigot vouloit m'honorer de cinquante mille livres pour un régiment[1], je m'engagerois pardessus les yeux pour me mettre en repos et n'entendre non plus parler guére que lettres. Adieu, Monsieur, je vous suis attachée pour la vie. Mon oncle vous dit cent mille choses ; il est hors d'affaire, mais changé et foible à faire peur.

1. M. le lieutenant-colonel Carnot, qui a recueilli de nombreux documents sur Mme de Créqui et son fils, a bien voulu me donner les renseignements que voici : « Le Marquis de Créqui venait de passer quatre ans aux armées (sous-lieutenant au Regt du Roi Infanterie, en 1756 ; lieutenant en 2e en 1757 ; capitaine au Régt du Roi-Dragons par achat d'une compagnie en 1758). Le 20 février 1761 (quelques jours seulement après la présente lettre de sa mère) il acheta ou elle acheta pour lui la charge de mestre de camp-lieutenant du Régiment de Dragons du Roi, pour la somme de 80 000 liv. par contrat (minutes Neu, notaire à Paris). Il fut reçu comme tel par le titulaire et vendeur, qui était le comte de Scey-Montbéliard. Il est singulier que quatre jours avant cette acquisition, Mme de Créqui ne fût pas encore fixée sur ses moyens de paiement et cherchât un bailleur de fonds ». — On n'en peut pas, toutefois, déduire que la lettre, qui, dans la copie de Neuchâtel est datée : « Ce 16 » aurait été écrite en janvier, car l'allusion des premières lignes à la préface dialoguée ne permet pas d'admettre une date antérieure à février 1761. [P.-P. P.].

N° 1024.

De Mad^e de Créqui[1].

23 [février 1761][2].

Quoique vous ne me répondiez jamais, je vous fais part, Monsieur, que mon fils est colonel du régiment des dragons du roi où il était capitaine. Voilà mon dernier service, il n'est que de quatre-vingt mille livres.

Mon oncle a retombé, mais en miniature. J'ai actuellement une joûte avec la fièvre, mais je ne manquerai jamais à votre amitié.

N° 1025.

A Madame
Madame la Marquise
de Crequi. Quai des
quatre Nations
A Paris[3].

Montmorenci 25 fev^r 1761.

Madame, je vous dois bien des réponses ; j'aime à recevoir de vos lettres, j'ai du plaisir à vous écrire, je voudrois vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 302-303.

2. Streckeisen-Moultou propose comme date : « 23 ... 1762 ». Le renseignement qu'a bien voulu me communiquer M. le lieutenant-colonel Carnot (*Cf.* page précédente, note) établit que ce billet est du 23 février 1761. [P.-P. P.]

3. Transcrit le 9 mars 1926 de l'original autographe signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. in-4°, la 2^e et la 3^e blanches, l'adresse sur la 4^e. Timbre postal ENGHIEN-LES-PARIS. Cachet de cire rouge, à la devise. Le nom de Créqui a été barbouillé, sur l'adresse. A la date, il y a bien « Montmorenci 25 fev^r 1761 » et non « à Montmorenci, le ... » [P.-P. P.]

écrire long-tems, il me semble que j'ai mille choses à vous dire, mais il m'est impossible de vous écrire à mon aise quant à présent ; les tracas m'absorbent, me tuent, je suis excédé. Permettez que je renvoye à un tems plus tranquille le plaisir de m'entretenir avec vous. Je prends part à tous vos soucis, les miens ne sont pas si graves mais ils me touchent d'aussi près. Si vous effectuez jamais le projet d'aller vivre à la campagne, ne me laissez pas ignorer vôtre retraite, car fussiez-vous au bout du royaume, si vous ne rebutez pas ma visitte, j'irai de mon pied faire un pélérinage auprès de vous.

J. J. Rousseau

N° 1026.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam][1].

(Réponse au n° 994.)

A Montmorenci, le 18 fevr. 1761.

Je reçois avec plaisir, Monsieur, la nouvelle de votre heureuse arrivée ; quoique vous m'ayez donné en plus d'une occasion de justes sujets de plainte, je n'ai point cessé et ne cesserai point de prendre à vous le plus véritable intérêt.

Sur votre acquiescement à la réimpression de la Julie qui s'est faite en France et au présent qui m'a été fait à cette occasion, je pensai qu'en vous offrant de partager ce présent je me ferois le mérite d'une générosité que vous n'accepteriez pas, et je pensai à vous faire la même honnêteté et même plus grande d'une autre manière en vous cedant pour mille francs un manuscrit dont j'aurai toujours deux mille francs et même

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 69.

cent louis quand il me plaira. Vous acceptâtes le marché à condition bien stipulée de ma part que cette affaire se consommeroit entre nous dans le plus grand secret. Cependant j'apprends qu'avant de partir vous avez dit à tout le monde que vous emportiez un manuscrit de moi. En vérité, Monsieur, en voilà trop aussi, et je n'ai que trop lieu de me croire libre de mes engagemens avec un homme qui tient si mal les siens. Je vous propose, et il convïent, de rompre le marché que nous avions fait pour le manuscrit en question et, des mille francs que j'ai receus de Robin, je vous en offre cinq cents de très bon coeur. Vous ne devez même vous faire aucun scrupule de les accepter; car en vendant mon manuscrit son prix à un autre, j'y gagnerai moi-même encore au moins cinq cents francs. J'attends vôtre réponse pour prendre là-dessus mes derniers arrangemens.

J'ai receu l'extrait que vous m'avez envoyé et je vous en remercie; il est fort sagement et fort bien fait.

Ma préface en forme d'entretien est imprimée et publique depuis deux jours; je suppose que Duchesne vous l'aura envoyée; c'est pourquoi je ne l'envoye pas par la poste à cause des fraix.

Bonjour, Monsieur, mes respects à Madame Rey. Je suis fâché que nous ne puissions pas continuer à nous accommoder ensemble; mais après six ans de patience, on se lasse, et quant à moi je suis à bout. Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 1027.

A M. [Coindet] [1].

Ce mercredi soir [18 février 1761].

Voila, cher Concitoyen, les épreuves des sujets ; je les ai revües avec tant de distractions et si peu de repos que je crains d'y avoir laissé beaucoup de fautes.

Vous m'avez dit que toutes les estampes étoient cottées justes excepté la 5^e^. cependant la prémiére est cottée page 81 au lieu de 87. et la 8^e^. n'a point son numero, au moins sur mon épreuve. Vous vous souviendrez que la 10^e^. manque dans la suite que vous m'avez envoyée. On a gâté le visage de Julie dans la prémiére ; c'est bien domage.

Vous me dites que vous avez disposé de 6 préfaces persuadé que *cela ne me déplairoit pas*. Vous moquez-vous de moi ? Et pourquoi 6 ? pourquoi pas 15. 20. et tout ce qui reste, sans me jetter vos déplaisirs au nez ? Si vous aviez occasion d'envoyer place de l'estrapade ou dans le voisinage, vous me feriez plaisir d'en faire porter une *à M. Sanseverino place de l'estrapade chez M. Fleuri tapisser* avec un mot d'excuse de le servir si tard vû l'éloignement du quartier. &c.

Il y a une horrible faute d'impression que vous trouverez marquée à la fin des épreuves que je vous renvoye. Comme elle est surement volontaire et de la façon du Prote, il ne seroit pas trop injuste d'éxiger qu'elle fut corrigée à la main sur les éxemplaires. Je ne saurois vous dire combien cette faute me chagrine, moins pour elle même que parce qu'elle gâte l'harmonie d'une phrase qui sans cela seroit fort coulante.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 24. 4 p. in-8°, la 4^e^ blanche. Sans adresse ni cachet. A la date, les mots « 18 février 1761 » ont été ajoutés, de la main de Coindet (*Cf.* page suivante, n. 1.)

N'avez-vous point oublié de rendre à M. de Malesherbes les papiers que je vous avois remis pour lui avec mes observations &c ?[1] Si vous les aviez encore, ne tardez pas je vous prie à les restituer.

Marquez-moi si M. de Bastide viendra dimanche avec vous. Je serois bien aise aussi de savoir si l'on crie autant contre cette préface que contre l'autre, si elle se vend. &c. Nous parlerons de M. Sellon quand vous serez ici.

Nous voici bientôt à la fin des tracas de ce malheureux Roman qui m'a fait et me fait encore plus de chagrins que je n'en receus jamais d'aucun de mes écrits, et qui vous a donné à vous des soins et des embarras sans nombre. Je sais que les soins et le zéle ne sont pas à prix ; ils se sentent ; mais les déboursés se restituent, ainsi songez je vous prie à m'apporter la note des vôtres. Adieu, cher Coindet, je vous embrasse et vous aime de tout mon coeur.

A propos vous signez toujours comme si vous aviez peur que je ne reconnusse pas vôtre écriture. Cela me paroit plaisant. Il faut donc signer aussi

Vôtre ami.

N° 1028.

[Mme d'Houdetot à Rousseau][2].

Madame d'Houdetot accepte avec remercîment et sensibilité l'exemplaire de la Julie que M. Rousseau a bien voulu lui destiner. Elle étoit digne de cette distinction de sa part par le cas qu'elle fait de l'ouvrage et celui qu'elle fera toujours de l'auteur. Elle le remercie encore de celui qu'il va lui copier ;

1. S'il s'agit ici, comme il est vraisemblable, du n° 1030, il faut que la présente lettre soit, non du 18 février comme Coindet l'a noté après coup, mais du mercredi suivant, 25 février. [P.-P. P.].

2. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

elle va l'attendre avec impatience comme tout ce qui vient de lui. Elle lui fait mille sincères complimens.

Ce Jeudi 18 [*lisez* 19 février 1761][1].

Si M. Rousseau avoit besoin de quelques livres ou s'il avoit quelques commissions à faire faire à Paris, Madame d'Houdetot le prie de vouloir bien compter sur tout ce dont elle peut disposer ; il lui fera un très grand plaisir d'en user.

N° 1029.

A M. [DE MALESHERBES][2].

(Réponse au n° 1016.)

à Montmorenci le 19 février 1761.

Voila, Monsieur, ma réponse aux observations que vous vous avez eu la bonté de m'envoyer sur la *Nouvelle Héloïse*. Vous l'avez élevée à l'honneur, auquel elle ne s'attendoit guére, d'occuper des théologiens : c'est peut-être un sort attaché à ce nom et à celles qui le portent d'avoir toujours à passer par les mains de ces Messieurs-là. Je vois qu'ils ont travaillé à la conversion de celle-ci avec un grand zéle, et je ne doute point que leurs soins pieux n'en aient fait une personne trés orthodoxe, mais je trouve qu'ils l'ont traitée avec un peu de rudesse : ils ont flétri ses charmes, et j'avoue qu'elle me plaisoit

1. Il y a : « ce jeudi 18 ». Il faut entendre, soit « [mercredi] 18 », soit, plutôt : « jeudi [19 février 1761] ». [Th. D.]

2. Transcrit de la copie, non autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, n° 104. Cette lettre a été publiée dès 1782, dans l'édition de Du Peyrou (in-4°, t. XII, p. 235 ; in-8°, t. XXIII, p. 443) et elle est restée dans la *Correspondance*. Jusqu'ici, aucun des éditeurs n'a compris qu'elle était écrite à M. de Malesherbes, et tous l'ont donnée sous cette adresse : « A M. De ***. »

plus, aimable quoique hérétique, que bigote et maussade comme la voilà. Je demande qu'on me la rende comme je l'ai donnée, ou je l'abandonnerai à ses directeurs.

N° 1030.

NOTE DE J. J. ROUSSEAU SUR LES RETRANCHEMENS DEMANDÉS PAR M. DE MALESHERBES[1].

[vers le 19 février 1761].

Je n'ai pu bien juger de l'effet des retranchemens dont M. de Malesherbes a eu la bonté de m'envoyer la note et les raisons, parce que je n'ai pas l'édition de Paris sous les yeux ; mais je pense que cette mutilation doit être bien choquante à la lecture et produire bien des disparates.

Quelques uns de ces retranchemens me paroitroient assez à propos et convenables, même dans ma façon de penser; mais le plus grand nombre et les plus importants sont ceux auxquels je ne puis acquiescer, parce qu'ils vont directement contre l'objet du livre, et que les images trop libres, mais nécessaires à l'effet, n'étant plus rachetées par rien d'utile, un bon livre que j'ai cru donner ne devient plus qu'un roman scandaleux et à pure perte que je supprimerois si j'en avois le pouvoir.

Vne dévote vulgaire, humblement soumise à son directeur ; une femme qui commence par le libertinage et finit par la dévotion, n'est pas un objet assez rare ni assez instructif pour remplir un gros livre ; mais une femme à la fois aimable, dévote, éclairée et raisonnable, est un objet plus nouveau et, selon moi, plus utile. C'est pourtant cette nouveauté et cette utilité que les retranchemens exigés font disparoître : si Julie n'a point les sublimes vertus de Clarisse, elle a une vertu plus

1. Transcrit, le 27 juin 1914, d'une copie faite en 1780 sur l'original pour Stanislas de Girardin et conservée à Neuchâtel, vol. rel. fol. 182, 183.

sage et plus judicieuse, qui n'est pas soumise à l'opinion ; si on lui ôte cet équivalent, il ne lui reste qu'à se cacher devant l'autre ; quel droit a-t-elle de se montrer ?

M. de Malesherbes pense que la doctrine mise dans la bouche de Julie mourante est celle de l'auteur ou de l'éditeur du livre. Cependant il veut qu'on tronque cette profession de foi. Or il est clair que, dans une édition faite sous mes yeux, les suppressions seront de ma part un désaveu tacite. Quoi ! M. de Malesherbes veut-il donc que je renie ma foi ? Ou le courage que je crois sentir au fond de mon coeur me trompe, ou, quand je verrois devant moi l'appareil des supplices, je n'ôterois pas un mot de ce discours.

Je n'entrerai point dans le détail des motifs qui ont déterminé M. de Malesherbes à ordonner ces retranchemens. Ces motifs, étant tirés de principes que je n'adopte point, n'ont aucune autorité pour moi. Je n'imaginois point qu'un roman génevois dût être approuvé en Sorbonne ; et, comme je n'ai point desiré qu'il fût imprimé en France, rien ne m'oblige à souscrire aux conditions sans lesquelles il n'y peut être imprimé. Je remarquerai seulement que ces retranchemens sont faits avec une telle rigueur, qu'il ne reste rien dans tout le livre en fait de doctrine que le plus superstitieux catholique ne pût avouer. Il s'en faut bien que les romans de l'Abbé Prévost, surtout le *Cleveland*, soient traités avec tant de sévérité. Or il me paroit assez bizarre qu'un prêtre catholique puisse, dans ses romans, faire parler des protestans selon leurs idées, plus librement qu'un protestant dans les siennes.

M. de Malesherbes m'élève des scrupules sur les sentimens de Julie et de S^t^ Preux, qu'il n'a point élevés sur les miens propres dans mon discours de l'inégalité, ni même dans ma lettre à M. d'Alembert, dont les dix ou douze prémiéres pages contiennent sans détour, directement et sous mon nom, des sentimens au moins aussi hardis et aussi durement énoncés ; au lieu que, dans le roman, ceux contestés entre les interlocuteurs ne peuvent être imputés avec certitude, ni à moi, ni à personne.

J'ai pensé aux changemens proposés, et j'ai vu que je ne pouvois rien substituer aux choses retranchées sans changer aussi l'objet du livre et le gâter, ce que je ne veux pas faire. Si je ne voulois qu'adoucir ces mêmes choses, je n'y réussirois jamais, n'ayant ni ce talent là, ni le goût qui le rend utile. A la vérité, il y a dans mon livre beaucoup de mauvaises notes que je voudrois qui n'y fussent pas ; mais ce ne sont pas celles-là que M. de Malesherbes exige qu'on retranche. Je pourrois consentir qu'on les ôtât absolument toutes, pourvu que le texte entier restât tel qu'il est dans la prémiére édition ; encore ce sacrifice me coûteroit-il beaucoup. Je remercie trés humblement M. de Malesherbes de sa bonne volonté ; mais je ne sais ni ne veux apprendre comment il faut accomoder un livre pour le mettre en état d'être imprimé à Paris.

N° 1031.

[A M. Rousseau][1].

(Analyse et fragments d'une lettre de Rey.)

[La lettre de Rousseau « du 18^e^ cour^t^ n'a pas fait grand plaisir » à Rey, et celui-ci déplore que Rousseau accueille « des rapports » comme des vérités incontestables. Rey se plaint d'abord de Grasset de Genève, dont il a eu le malheur de faire la connaissance à Paris en 1754. Mess^rs^ Cramer lui en avaient parlé « très peu avantageusement ». Rey ayant parlé audit Grasset « de M^r^. Bousquet de Lausanne, chez lequel j'ai demeuré huit ans » et ayant fait remarquer que ledit Bousquet « était toute l'année court d'argent et dans l'embarras » parce que, « pour son grand malheur, il imprimoit toujours au delà de ses rentrées », il en est résulté que Rey a reçu « une lettre fulminante » de Bousquet, comme s'il avait « lâché contre lui les plus grandes infamies ». Avec le temps, Bousquet a fini par lui rendre justice, « après avoir vu de nouvelles coquineries de Grasset ». Puis Rey aborde le récit de ses rapports avec M^r^ Coindet. Celui-ci lui

1. *INÉDIT*. Résumé et transcrit de l'original autographe, signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 124, 125. 4 p. de texte in-4°, très remplies.

avait écrit à Amsterdam. Rey a fait avec lui le voyage de Montmorency ; par des questions trés indiscrétes, Coindet a tiré de Rey tout ce qu'il voulait savoir, notamment au sujet de l'un des trois exemplaires de Julie vendus par M. de Malesherbes, exemplaire remis par Rey à M. Dangirard, fils aîné, rue Coquillère, qui, malade, l'a lu seul dans son lit et en a parlé, mais sans que personne autre ait pu voir, lire ni toucher cet exemplaire. Détours et « manège de coquin » que Coindet a employés dans cette occasion et dans une autre où il affirmait qu'on avait envoyé à Rey, d'Amsterdam à Paris, par la poste, des exemplaires de Julie, ce qui est faux : M^me^ Rey n'en vendait pas encore quand Rey a quitté Paris. Rey n'a jamais voulu parler à Rousseau de ce M^r^ Coindet, « parce qu'il n'aime point faire de la peine à personne »,]

J'espère qu'avec la patience vous en ferez le cas qu'il mérite, puisque je vois qu'il est acharné à me perdre chez vous, qu'il avance des faussetés, que je ne vois que lui qui puisse me rendre un pareil office, je crois devoir en parler..... Nous sommes convenus que vous me fourniriez un ms., que je vous en payerois mille francs, que je n'en parlerois à personne, qu'il se publieroit sans qu'on sût que vous en fussiez l'auteur. Je vous assure, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, que je vous ai tenu parole.....

J'ai donné les mains à la réempression de *Julie,* parce que je ne pouvois pas l'empêcher et qu'elle étoit dejà sous presse quand Robin et Grangé m'en parlèrent. J'ai fait mes efforts pour que Robin eût cet ouvrage, plutôt qu'un autre ; je n'ai fait en cela que ce qu'un honnête homme devoit faire. Il vous en est revenu mille livres : j'en ai été charmé. Vous voulez m'en donner 500. C'est un effet de votre générosité, mais dont je ne veux pas profiter. Je vous en ai la même obligation ; je vous prie même de ne m'en jamais reparler.

Par rapport à tout ce que vous pourriez publier par la suite, agissez comme si je n'existois plus. Je ne demande de vous que votre estime ; donnez-moi de temps en temps de vos nouvelles et permettez que je vous donne des miennes. Il n'y sera fait mention d'affaires que quand vous en parlerez. Au reste je dois vous prévenir qu'ayant obtenu un privilège sur

vos ouvrages, je serai obligé de les imprimer toutes les fois que j'en aurai besoin. Voulez-vous que je vous en donne avis toutes les fois que j'aurai quelques morceaux qui me manqueront ?

Je n'ai point reçu votre Preface et je n'ai eu aucune nouvelle de *Julie* depuis mon départ de Paris, ainsi que (*sic*) j'ignore quand on l'y a publié[e], et ce qu'on en pense. Je compte d'en recevoir bientôt. Je ne comprends pas qu'on puisse pousser les choses jusques au point de me faire dire que j'emporte avec moi un de vos mss., et je ne comprends pas comment vous pouvez y donner créance. Votre portrait est la seule chose que j'aie emportée et je ne l'ai fait qu'avec votre consentement et la satisfaction de vous avoir vu...

[Rey a lu à sa femme la lettre de Rousseau. « Elle en a été pétrifiée. » Rey rappelle qu'il aurait désiré avoir Rousseau « dans ce pays » :]

Si mon intérêt y est entré, le vôtre y étoit : vous auriez été tranquille, à l'abri de bien des désagrémens, libre de faire imprimer vos ouvrages comme vous l'auriez désiré, sans en craindre les suites. J'étois par moi même, et le suis encore, en état de vous donner telles occupations que vous auriez voulu pour vous tirer d'affaire, et si votre santé s'étoit affoiblie, j'y aurois remédié en vous procurant tous les secours qu'il auroit été en mon pouvoir de vous fournir.....

... Je salue cordialement Mad^elle^ Le Vasseur et sa mère....

... Il faut que je vous dise cependant ce qu'on pense ici de votre ouvrage. Les deux premiers volumes ne sont pas goûtés ; on les trouve même dangereux. Pour les quatre suivans, on les admire ; vous avez fait verser des larmes à bien du monde. On me mande qu'il est réemprimé en Angleterre et qu'on le publie aussi en anglois : voilà tout ce que j'en ai appris.

Je dois vous envoyer quelques livres. Les recevrez-vous ? M^rs^ De Loches et Aubouin vous saluent : voilà des gens qui me connoissent de longue main et qui peuvent vous donner de mes nouvelles, et ce sont gens d'honneur.

ÉLIE-CATHERINE FRÉRON

Gravé par C.-E. Gaucher, d'après Ch.-N. Cochin.

Cabinet des Estampes, Paris.

Librairie Armand Colin, Paris.

... [De même], Mr. Du Voisin, chapelain de notre ambassadeur, actuellement à Paris, homme de probité et 50 libraires à Paris, avec lesquels je fais des affaires depuis plusieurs années, qui peuvent témoigner que je n'ai jamais fait de tort à personne, que j'ai toujours fait honneur à mes affaires. Prenez garde à distinguer ce que la jalousie peut faire dire, ce qui est inévitable, mais prenez des informations sérieuses : je suis assuré qu'elles seront à mon avantage.

Amsterdam, 21 fevrier 1761[1].

REY

N° 1032.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
À MONTMORENCY[2].

(Lettre de Fréron.)

A Paris le 21. fevrier 1761.

Je lis actuellement Monsieur votre nouvelle Héloïse : Il faut vous avoüer que de ma vie je n'ai rien veü ny lû qui m'ait si fort attendry, ni qui m'ait en même tems fait goûter de si veritable plaisir. Vous peignés la vertu avec des traits si aimables qu'on ne se lasse point de vous admirer : Puissiés vous pour prix de vos travaux faire naitre dans tous les coeurs la meme reconnoissance avec laquelle je sens que je suis Monsieur votre tres humble et très obeïssant serviteur

FRERON

1. Rey avait écrit par erreur « 1760 ». Une autre main a biffé ce millésime en mettant au-dessous : « 1761 », et à côté : « NB. erreur de date. » Je ne crois pas que ce soit la main de Rousseau. [Th. D.]

2. Transcrit de l'original autographe, signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. (Imprimé en 1865, sans l'adresse, par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 319.)

N° 1033.

A Mme la Duchesse de Montmorency[1].

Montmorency, le 21 février 1761.

J'étois bien sur, Madame, que vous aimeriez la *Julie* malgré ses défauts ; le bon naturel les efface dans les coeurs faits pour le sentir. J'ai pensé que vous accepteriez des mains de Madame la Maréchale de Luxembourg ce léger hommage que je n'osois vous offrir moi-même. Mais en m'en faisant des remerciemens, Madame, vous prévenez les miens, et vous augmentez l'obligation. J'attends avec empressement le moment de vous faire ma cour à Montmorency, et de vous renouveler, Madame la Duchesse, les assurances de mon profond respect.

N° 1034.

[Malesherbes à Rousseau][2].

[vers le 22 février 1761].

M. Rousseau s'est fort trompé sur le sens de ce qui lui a été écrit, s'il croit qu'on lui demande de renier sa foi. Julie peut dire en mourant beaucoup de choses trés bonnes et trés utiles, sans parler du salut de ceux qui sont mécréants de bonne foi ou qui ont une croyance qui leur est particulière. Je ne parle point de la religion dont Julie fait profession et sur laquelle on ne prétend faire aucune difficulté à l'auteur. Je parle des sentimens qui ne sont autorisés ni dans la religion catholique ni dans la religion réformée. Si Julie a de

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 414-415, et collationné sur l'original, de la main d'un secrétaire et signé de la main de Malesherbes, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

pareils sentimens, ils ne sont point discutés dans le livre, ainsi il paroit que l'auteur auroit pu se passer des deux pages retranchées dans le discours qu'elle fait en mourant sans que le reste y perdît de son mérite, et ce ne seroit jamais exiger d'un auteur de parler contre sa façon de penser que de ne pas lui permettre de dire tout ce qu'il pense.

D'ailleurs M. Rousseau s'est aussi trompé sur l'esprit général du mémoire qui lui a été envoyé. Il y avoit dans l'édition hollandoise des passages que M. Rousseau lui-même conviendra qui ne peuvent jamais être tolérés dans un pays catholique. Tel est celui où l'on dit très-clairement que l'absurdité de la religion catholique a dû confirmer Wolmar dans l'athéisme; telle est la note dans laquelle on parle du spectacle agréable que les catholiques donnent dans leurs églises par la représentation des anges et de la Vierge, encore cette note pourroit-elle ne pas être entièrement sacrifiée, et on pourroit peut-être dire la même chose en ôtant à cette phrase l'air d'ironie que les catholiques ont cru y voir.

Or, dès que le gouvernement a été obligé de faire faire des retranchemens sur ces deux articles, il a fallu en faire sur la plupart des autres, sans quoi c'eût été les approuver. Il n'en sera pas de même de la troisième édition[1] qui sera dirigée par l'auteur et qu'on entreprend sous la condition de n'y faire d'autres corrections que celles qui seront convenues avec lui. L'édition hollandoise ayant pénétré en France, ce n'est plus un ouvrage nouveau qu'on donne au public, c'est un livre déjà connu, sur lequel par conséquent on doit être moins sévère. M. Rousseau auroit dû s'apercevoir de cette difference, puisqu'en lui envoyant la note des retranchemens, on lui a marqué qu'on n'insistoit pas sur plusieurs, et que sur les autres on lui demandoit ce qu'il vouloit faire. Ainsi il ne seroit pas raisonnable à lui de ne répondre à la proposition qui lui est faite que par un refus sec et absolu de ne se prêter à rien, et je ne doute pas que M. Guérin ne lui fasse comprendre aisé-

1. Cette troisième édition projetée n'a pas paru. *Cf.* plus haut, p. 30, note 2.

ment qu'il est nécessaire qu'il se donne la peine de répondre, article par article, quels sont les passages qu'il consent à changer ou à retrancher et quels sont ceux sur la conservation desquels il insiste[1].

N° 1035.

A Monsieur
Monsieur J.-J. Rousseau, citoyen
de Genève
A Montmorenci[2]

(Lettre de Dangirard fils aîné.)

Paris ce 22 février 1761.

Monsieur,

Tout inconnu que je vous suis, je ne crains point, en vous adressant cette lettre, de troubler votre retraite, ni d'interrompre vos travaux : quelque plaisir que vous goûtiez dans la solitude, quelque satisfaction que vous retiriez, même malgré vous, de vos ouvrages, vous êtes encore plus flatté de faire le bien.

M. Rey, votre libraire, a vendu au *S^r Robin* 2.000 exemplaires de son édition de *Julie* ; il vous a rendu compte de ce marché, et vous avez bien voulu employer vos bons offices, auprès de *M. de Malesherbes*, pour engager ce magistrat à permettre au *S^r. Robin* une 2^de édition de votre ouvrage. Cette affaire a le succès auquel doit s'attendre tout libraire qui entreprendra de mettre sous la presse vos productions ; mais ce succès ne peut se réaliser qu'avec le temps et votre protection. On parle d'une 3^e édition de *Julie* faite sur celle d'Amster-

1. Voir plus loin, n° 1051, la réponse à cette lettre.

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1921, avec quelques différences, par M. J. Dresch, dans la *Revue de littérature comparée*, première année, n° 4, p. 622-624, sans indication de source et vraisemblablement d'après la minute conservée par Dangirard.

dam, corrigée de ses fautes et contre sens, augmentée de la nouvelle préface que vous venez de donner au public et enrichie d'estampes dessinées et gravées par d'habiles maîtres ; on ajoute que cette édition, qui aura tant d'avantages sur les deux premières, paraitra incessamment, et se vendra au-dessous du prix que *Robin* a été obligé de mettre aux siennes. Si cela est, *Robin*, chargé encore de 2000 exemplaires de *Julie*, n'en trouvera que très-difficilement le débit, et, étant alors dans l'impossibilité de satisfaire aux engagements qu'il a pris avec *M. Rey*, *M. Rey*, auquel vous vous intéressez, sera trompé dans ses espérances, et aura travaillé infructueusement.

Je suis très-persuadé, monsieur, qu'aussitôt que vous serez instruit des justes craintes de *Robin*, et des risques que court *M. Rey*, vous vous occuperez de les faire cesser. Vous le ferez par bonté pour l'un, par amitié pour l'autre, et surtout par amour pour la justice. D'aprés cette persuasion, j'aurais dû, peut-être, ne pas vous importuner, puisque vous devez être instruit par *Robin* lui-même ; cependant j'ai cru ne pas devoir garder le silence. Je m'intéresse particulièrement à *M. Rey*. Ce n'est point parce qu'il m'a remis les billets de *Robin* pour en solliciter le paiement ; ce n'est point parce que, dès le commencement de décembre, il me fournit, en me prêtant *Julie*, un nouveau sujet de vous admirer ; c'est parce que, lorsque j'étais à Amsterdam, il y a 2 ans, il me rendit quelque service sans me connoître. Pour lui en témoigner ma sensibilité, je lui ai procuré la connaissance de *Robin*, le seul homme, peut-être, avec lequel il pouvait négocier des livres contre de l'argent. Si *Robin* n'est pas exact à remplir ses engagements, j'aurai à me reprocher de n'avoir pas été ingrat, car *Robin* serait resté inconnu à *M. Rey*, et ce reproche, tout singulier qu'il est, n'en serait pas moins mortifiant. Vous êtes intéressé, Monsieur, à empêcher que je ne sois dans le cas unique de souhaiter d'avoir oublié un service reçu. Si vous voulez bien employer vos bons offices pour que l'édition annoncée ne paraisse pas, vous réussirez certainement ; alors *Robin* débitera ses 2.000 exemplaires ; *M. Rey* sera payé, et

retirera de ses peines et de l'avance de ses fonds, le bénéfice qu'il devait en attendre ; et j'aurai à me féliciter, à tous égards, de ma reconnaissance. Que de bonnes actions vous aurez faites par un seul acte de justice !

Quelque plaisir que vous ayez à faire le bien pour l'amour du bien, j'ai pensé que vous en auriez encore à apprendre qu'en vous intéressant pour *Robin*, vous acqueriez un droit sur quelqu'un qui vous est inconnu, il est vrai, mais qui a l'âme sensible, sur quelqu'un qui, à la vérité, ne prévoit pas le moyen de s'acquitter envers vous, mais qui sera aussi longtemps votre obligé que votre admirateur.

Je suis, avec le respect que vos écrits et vos actions m'ont toujours inspiré pour votre personne[1],

Monsieur,

Votre trés humble et trés obéissant serviteur Dangirard fils aîné.

N° 1036.

A Monsieur Dangirard
fils aîné
à Paris[2].

A Montmorenci, le fev^r 1761[3].

Je ne crois point, Monsieur, qu'on prépare une troisiéme édition de la *Julie* ; ce qu'il y a de sur est que, si elle se fait, je n'y ai aucune part ; et je doute qu'elle puisse avoir les avantages dont vous parlez. J'apprends, cependant, que le bruit

1. Les lignes qui suivent ne sont pas dans l'imprimé, où on lit simplement, après le mot « personne » : « M. Dangirard », d'où l'on peut conjecturer que le texte suivi par le précédent éditeur est celui d'une minute ou d'une copie conservée par le signataire. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1921 par M. J. Dresch, dans la *Revue de littérature comparée*, première année, n° 4, p. 624-625, d'après l'original autographe appartenant à une « descendante de M. Dangirard, M^me Lung, qui habite Bordeaux ».

3. *Sic*, le quantième est laissé en blanc dans l'imprimé. M. J. Dresch ne dit pas si c'est Rousseau qui l'a oublié, ou s'il y a un trou au papier. On peut penser que Rousseau a répondu à lettre vue, soit vers le 23 février.

s'en répand dans le public et je ne doute pas que ce bruit ne puisse retarder un peu l'édition de Hollande, mais non pas au point d'empêcher le s^r Robin de remplir ses engagemens avec M. Rey, ce qu'il seroit même en état de faire dès à présent en se réservant un profit très honnête. Mais depuis ce peu de tems qu'il y a que j'ai ouï parler du s^r Robin, il s'est fait connoître à moi par tant de procédés malhonnêtes et d'impudents mensonges, que je le crois très capable d'accréditer lui-même un pareil bruit pour en tirer un prétexte de manquer à ses engagemens et autoriser son infidélité. Tous ceux qui seront au fait de cette affaire ne seront pas les dupes de ces clameurs, mais je crains fort que le pauvre Rey ne le soit de sa confiance, et le s^r Robin se pense trop bien protégé pour se croire obligé d'être honnête homme. Pour moi, si j'avois été à la place de M. Rey, j'aurois encore mieux aimé négocier en change et être payé que de négocier pour de l'argent et n'avoir rien. Quoi qu'il en soit, je vous réitère, Monsieur, que la 3^e édition dont vous parlez ne se fait ni de mon gré ni de mon su, que je ne crois point qu'elle se fasse, et j'ajoute que quand elle se feroit elle ne pourroit jamais paroitre assez tôt pour nuire au débit du s^r Robin, ni à ses engagemens s'il a la bonne volonté de les remplir ; ce dont, quant à moi, je doute fort.

Que si l'on songe en effet à cette troisième édition, que je sois consulté et qu'il me convienne de m'en mêler, vous pouvez compter, Monsieur, que je tâcherai de la faire retarder autant qu'il sera nécessaire ; mais si on la fait sans mon aveu, mon intention est de n'y prendre aucune espéce de part et de n'agir ni pour ni contre, ayant eu ci-devant là-dessus de suffisantes explications avec Monsieur de Malesherbes pour m'assurer que de pareils sollicitations passeraient mon pouvoir et mes droits.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur et vous assure de mon respect.

[J.-J.] Rousseau

Ne sachant pas votre adresse, je suis obligé, Monsieur, d'at-

tendre l'occasion de quelqu'un qui la sache pour vous faire parvenir cette réponse. En relisant votre lettre je crois que vous me marquez que je dois être instruit par Robin même. Robin ne m'a ni écrit ni instruit et quand il m'écriroit il ne m'instruiroit[1] guère, sur que je serois de ne pas trouver dans sa lettre un mot de vérité.

N° 1037.

A Monsieur
Monsieur Rousseau, citoyen de Genève
à Montmorenci[2].

(Lettre de Dangirard, fils aîné.)

Paris, ce 5 mars 1761.

Monsieur,

Lorsque je vous ai entretenu du bruit qui se répandait d'une 3e édition de la *Julie,* et que je vous ai prié d'employer vos bons offices pour que cette édition ne portât aucun préjudice aux intérêts de M. Rey, je ne doutais point que votre amour pour la justice ne vous engageât aux démarches que vous dicterait, de plus, l'amitié que vous portez à votre libraire, et je vous avouerai que je suis encore dans la même persuasion, malgré l'interprétation que l'on pourrait donner à quelques endroits de la réponse que vous avez pris la peine de me faire.

Si je vous importune de nouveau, d'autres raisons m'y obligent les intérêts seuls de *M. Rey* ont occasionné ma première

1. On lit sur l'imprimé : « quand il m'écrivait, il ne m'instruisait guère. » Je présume qu'il y a deux coquilles, et que Rousseau a dû écrire « m'écriroit » et « m'instruiroit », au conditionnel. [P.-P. P.]

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été également publiée en 1921 par M. J. Dresch, dans le numéro 4, p. 626 de la *Revue de littérature comparée* et sans indication de source, probablement d'après une minute ou une copie conservée par Dangirard.

lettre; ceux de *M. Rey*, ceux de *M. Robin*, vôtre propre intérêt, Monsieur, donnent lieu à celle-ci. Vous pensez sur le compte de Robin comme je ne vous aurais jamais soupçonné de penser de personne. Vous le croyez *trés capable de manquer à ses engagemens* et vous pensez qu'*il se sent trop bien protégé pour se croire obligé d'être honnête homme*. Quand il ne serait pas du devoir de tout homme d'en justifier un autre légérement soupçonné, je n'hésiterais pas un instant à vous faire mieux connaitre le sieur Robin, persuadé du plaisir que vous aurez d'être désabusé et de lui rendre la justice qui lui est due. Le sieur Robin m'a payé le 23 février 8.000 £ pour *M. Rey*, 6 semaines avant l'échéance de son billet. Si le sieur Robin s'était cru obligé de n'être honnête homme qu'en raison de sa signature, il ne se serait pas hâté de remplir sitôt le premier et le plus fort de ses engagemens. Les soupçons du sage sont pour l'ordinaire des flétrissures parce que le sage ne fait que soupçonner lorsque les imprudents accusent, mais quand le sage manifeste des soupçons mal fondés il se fait tort à lui-même et il afflige ceux qui le respectent. Le sieur *Robin* ne craint l'effet de l'édition annoncée que pour les engagements qui lui restent à remplir: le débit d'une partie des deux premières éditions de la Julie l'a mis en état de payer son premier billet: le bénéfice qu'il a fait ne peut être compté qu'aprés la rentrée de ses frais et la vente du restant. Le calcul des profits que nous soupçonnons les autres de faire est toujours très facile, mais il est rarement juste[1].

M. Rey a pris les plus exactes informations avant de donner saconfiance à *Robin*; ces informations ont été tout à l'avantage de *Robin* et celui-ci prouve par l'acquit de son billet que l'on en a point imposé au *S^r Rey*. Si, par la suite, le *S^r Robin* se trouvait dans l'impuissance d'acquitter son billet, ce que je ne crois pas, *M. Rey* serait à plaindre mais il ne serait point à blâmer. Il a dû prendre toutes les précautions que la pru-

1. Dans l'imprimé en 1921 par M. J. Dresch, on lit ici une phrase qui n'existe pas dans l'original conservé à Neuchâtel : « ... rarement juste ; sans s'en apercevoir, on exagère le gain, et on ne déduit pas les non-valeurs. »

dence et l'expérience ont pu lui suggérer, et il les a prises ; mais il n'est pas le garant des événements futurs qui ne dépendent pas de lui. Il n'en est pas de même du philosophe qui moralise et qui soupçonne légérement : toutes ses actions sont en sa main.

Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter que peut-être je pourrais voir mieux que d'autres dans la conduite de *Robin*. Vous êtes dans un trop grand éloignement des objets ; ceux qui vous en rendent compte sont trop près : je crois être dans la distance convenable et j'ai l'avantage d'être entiérement désintéressé.

Si j'ai eu tort de n'être pas content de votre lettre, si j'ai encore tort de vous adresser cette réponse, j'espére que vous pardonnerez à un *négociant* qui a quelque connaissance du commerce, qui voyant 2 *négociants* soupçonnés, l'un d'imprudence, l'autre de mauvaise foi, et étant en état de les justifier l'un et l'autre, a dû le faire ; à une âme reconnaissante qui croit n'avoir pas manqué de jugement, à un homme vrai qui n'a pas dû garder le silence, qui ne sait point se déguiser[1], à un de vos admirateurs qui ne cessera jamais de l'être, car sans doute le *citoyen de Genève* ne se démentira jamais.

Je suis, avec respect[2],

Monsieur,

votre très humble et trés obeissant serviteur

Dangirard, fils aîné

rue Coquillière.

1. Les six derniers mots : « qui ne sait point se déguiser » manquent à l'imprimé.

2. Les mots qui suivent manquent à l'imprimé, où on lit simplement, après « respect » : « Dangirard. »

N° 1038.

A Monsieur Rousseau
à Montmorency [1].
(Lettre de Rey.)

[Amsterdam] 2 mars 1761.

Robin vient de me mander, mon cher Rousseau, qu'on doit publier à Paris une nouvelle édition de votre ouvrage, et que vous y auriez quelque part. Je lui réponds que vous êtes trop honnête pour y entrer en quoi que ce soit, qu'il doit être tranquille sur votre chapitre et que j'ai bien de la peine à me persuader que M^r De Malesherbes permette cette nouvelle édition qui ne seroit qu'à son préjudice et contre toute justice. Mais comme il ne seroit pas le premier à qui pareille affaire fût arrivée, j'ai pris la liberté d'en écrire par ce courrier à M^r De Malesherbes. J'ai plus fait ; c'est qu'ayant des avis certains qu'un nommé Pierre Machuel à Rouen, l'a sous presse et qu'il doit l'avoir finie avant Pâques, je le prie de faire arrêter cette édition.

On me mande d'un autre côté que vous aviez exigé 25 louis neufs pour votre Préface, ce que je ne crois pas non plus. La même personne me dit que vous vous occupez à un 7^e volume, qui doit contenir l'histoire de Bomston et le retour de S^t Preux auprès de M. de Volmar, ce que je ne puis pas me persuader.

Vous avez trop de probité pour n'avoir pas écrit à M^r De Malesherbes en faveur de Robin, que le bruit soit fondé ou non sur cette nouvelle édition. Il est à propos qu'il en soit

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Fol. 126, 127. 1 p. 1/2 de texte in-4°, la 3^e p. est blanche. L'adresse est sur la 4^e, avec le timbre postal HOLLANDE et le chiffre postal 20. Cachet de cire rouge aux initiales.

informé afin qu'il donne ses ordres en conséquence. . . .

. . . . . .

[P. S.] On a fait à Londres une édition de votre ouvrage ; on en fait une seconde actuellement, qui sera finie en peu de jours, et la traduction angloise sera finie incessamment.

Robin m'a envoyé copie de la lettre qu'il vous a écrite ; j'y vois que Mr De Malesherbes doit avoir dit à Grangé qu'il avoit permis cette nouvelle édition. Si cela est, on ne doit compter sur rien, et Mr De Malesherbes fait une grande injustice.

Si Mr Coindet a la moindre part à cette nouvelle édition, vous vous exposez, par les liaisons intimes que vous avez avec lui, à faire brèche à votre réputation, et vous devez, pour vous même, le désavouer publiquement.

Au reste, Robin et Grangé doivent, pour conserver ce qui leur appartient, attaquer en justice et le libraire qui a entrepris cette nouvelle édition, et Mr Coindet s'il y a quelque part.

N° 1039.

A Monsieur Dangirard fils
Rue Coquillière
à Paris[1].

A Montmorenci, le 9 Mars 1761.

J'apprends avec plaisir, Monsieur, que vous avez reçu du Sr Robin pour le compte de M. Rey le premier paiement même avant l'échéance. Je n'avois fait part qu'à vous de ma crainte ; je parlerai volontiers de l'exactitude du dit Robin. Du reste je ne le soupçonne pas ; je le juge ; j'avois craint qu'il ne fût trop conséquent.

M. Rey me marque que ledit Robin lui a envoyé copie d'une lettre qu'il m'a écrite[2]. Je n'ai point reçu cette lettre, et pour-

1. Transcrit de l'imprimé en 1921 par M. J. Dresch, dans la *Revue de littérature comparée,* première année, n° 4, p. 627-628, d'après l'original autographe appartenant à Mme Lung, à Bordeaux.

2. *Cf.* Lettre précédente, 2e alinéa du P.-S.

quoi me l'auroit-il écrite? Le Sr Robin et moi n'avons sûrement rien à nous dire; ce n'est de sa part qu'un mensonge de plus.

Le calcul des profits du dit Robin est facile parce qu'il est évident; par la même raison que je le crois juste, et si j'osois répondre à mon tour par des maximes, je dirois qu'il est encore plus rare à un menteur d'avouer ses profits qu'aux gens du métier de les connoître.

Je vous remercie, Monsieur, des leçons que vous avez la bonté de me donner. J'espère que j'aimerai toujours mon devoir et ceux qui me le feront connoitre; mais quand les amis du Sr Robin voudront me donner des conseils, ils feront bien d'attendre que je les consulte, sans quoi leur zèle me sera toujours suspect.

Vous marchandez avec moi du prix auquel vous voulez bien m'accorder votre estime, et il paroit que vous l'attachez à celle que vous exigez de moi pour le Sr Robin. Or cela étant, Monsieur, vous pouvez prendre votre parti pour mon compte; car je suis trés décidé pour le sien.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur et avec respect.

[J. J.] Rousseau

N° 1040.

[A] M. J. J. Rousseau, à Montmorenci[1].

(Lettre de Dangirard.)

Paris, ce 14 mars 1761.

Monsieur,

Je ne doutais point du plaisir que vous auriez en apprenant le premier payement de Robin. S'il n'a pas été assez conséquent pour que votre jugement sur son compte ait été juste,

1. Transcrit de l'imprimé en 1921 par M. J. Dresch, dans la *Revue de littérature comparée,* première année, n° 4, p. 628-629, sans indication de source.

j'espére qu'il le sera assez pour satisfaire aux deux autres payements.

Je suis surpris que la lettre de Robin ne vous soit pas parvenue. Vous me dites que cet homme n'a sûrement rien à vous dire. Quand il n'aurait rien à vous dire, il serait plus excusable de vous avoir écrit que de soutenir une fausseté. Mais pourquoi aurait-il pris la peine d'envoyer à M. Rey la copie d'une lettre qu'il ne vous aurait pas adressée? et à quoi servirait ce mensonge? La lettre peut bien vous avoir été écrite et que vous ne l'ayez pas reçue.

Je suis fâché, Monsieur, que vous ayez trouvé dans ma lettre ce que je ne crois pas y avoir mis. Je ne donne jamais de conseils, encore moins de leçons. Je sais à quoi elles engagent et j'aime à être conséquent. Je me contente de profiter de celles qui se donnent tous les jours avec tant d'abondance et de libéralité, sans faire aucune attention aux exemples qui semblent les contredire. Je ne suis point l'ami de Robin, mais je m'intéresse pour ceux qu'on soupçonne légérement, et j'écoute ceux qu'on juge sans entendre.

Quant à mon estime, pour me servir de votre expression, elle ne se marchande point; elle a un prix fixe, c'est celui que le sage a mis à la sienne. J'accorde la mienne à l'esprit prévenu qui n'hésite pas à revenir sur ses pas, à celui qui ne suspecte pas aisément, à celui qui pouvant avoir raison ne se met pas par ses procédés dans le cas d'avoir tort, au philosophe pratique, surtout à l'homme vraiment utile.

Cette lettre terminera une correspondance qu'il n'eût tenu qu'à vous, Monsieur, de rendre agréable. Je ne me la rappellerai jamais sans peine, puisqu'elle fait cesser un sentiment que je me plaisais à nourrir; sentiment qui m'était si cher que la perte que je fais me reproche le service que j'ai rendu à M. Rey.

Qu'il me serait doux d'être sans cesse votre admirateur et toujours avec respect, Monsieur, votre tres humble et très obeissant serviteur.

DANGIRARD

N^os 1041 et 1042.

[Robin à Rousseau][1].

Paris, ce 12^e mars 1761.

Monsieur,

Par les soins que *M. Dangirard* a pris de ne vouloir point me communiquer la réponse que vous lui avez faite aux deux lettres qu'il vous a écrites, et par le peu qu'il m'en dit, je juge que vous êtes entièrement prévenu contre moi. Mais, quoi que l'on puisse dire, l'homme paraît toujours, et si les sujets de plainte que vous prétendez avoir contre moi étaient exposés au grand jour, on n'y trouverait pas, en vérité, de quoi faire fouetter un [élève de] sixième au collège. Quoi qu'il en soit, je ne vous écris point pour chercher à vous détromper sur mon compte. Vous penserez de moi ce qu'il vous plaira : la réputation que je prétends dans ce monde est faite depuis longtemps, je ne l'ai jamais démentie, et j'espère la soutenir et l'augmenter jusqu'à la fin de mes jours.

Je ne vous écris celle-ci que pour avoir occasion de vous envoyer copie de celle que je vous ai écrite le 21 du mois dernier, à laquelle je crois que vous n'avez pu répondre : car, quoi que vous disiez que vous ne l'ayez point reçue, vous me permettrez d'en douter sur les différents entretiens que j'ai eus au sujet des deux réponses dont je vous parle ci-dessus. Comme il y a beaucoup de ressources dans les gens d'esprit qui pensent, j'espère que vous vous détromperez un jour. Que ce temps arrive ou non, je n'en serai pas moins toujours avec la plus parfaite estime,

Monsieur,

Votre tres-humble et très-obéissant serviteur,

Robin

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

P.-S. Cependant, si un simple motif de curiosité vous engageait à savoir comment je pourrais détruire la mauvaise opinion que vous avez conçue de moi, un seul instant suffirait pour vous prouver que mes torts envers vous n'ont été qu'involontaires, et je courrais vers vous pour vous prouver combien je respecte l'estime d'un honnête homme.

Copie de ma lettre du 21 février [1761][1].

Monsieur,

Je n'ai jamais pu m'imaginer que les bruits qui courent depuis huit à dix jours, qu'il va paraître une 3e édition de *La Nouvelle héloïse,* avec figures, pussent avoir le moindre fondement. *M. Rey* à qui vous avez cédé votre manuscrit, m'a cédé, en même temps, partie de son droit, en me vendant, pour la somme de 16,000 liv., la moitié de l'édition qu'il en a fait faire. La preuve est qu'il a bien voulu solliciter en ma faveur *M. de Malesherbes* de m'en permettre l'impression d'une autre édition. Vous avez si bien senti, et l'honnêteté et la justice de son procédé, que vous avez sollicité, vous-même, en ma faveur, et que ce n'est qu'à la force de vos recommandations que *M. de Malesherbes* a bien voulu y consentir, en m'engageant, néanmoins à vous faire un présent de 100 pistoles. Vous savez, Monsieur, combien il a fallu faire de démarches pour vaincre votre délicatesse, dans la persuasion où vous étiez que vous n'aviez plus aucun droit sur votre ouvrage, vous trouvant satisfait des engagements que *M. Rey* avait pris avec vous.

Quel a donc dû être votre étonnement, monsieur, lorsque *M. de Malesherbes* a dit naturellement, jeudi dernier, à *Mme Grangé,* qu'il avait permis une 3e édition, que l'on annonce partout et incessamment à beaucoup meilleur marché que la mienne, et ornée de figures en taille-douce! Il n'est pas possible que ce magistrat n'ait été surpris ; et, si je n'étais persuadé que *M. Coindet* ne fait rien que de votre consentement, je

1. *INÉDIT.* Transcrit par J. Richard de la copie autographe de Robin jointe à sa lettre du 12 mars et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

n'aurais pu m'imaginer que vous ayez pu donner les mains à une conduite qui me fait un tort considérable, et qui, si elle n'est promptement arrêtée, me causera une perte considérable, et, par contre-coup, à *M. Rey*, à qui je me trouverai peut-être forcé de manquer, par rapport à mes engagements, et de lui renvoyer son édition.

On a, sans doute, persuadé à *M. de Malesherbes* et à vous, Monsieur, que j'avais déjà fait un gain considérable que les 2 éditions étaient vendues. On a, sans doute, fait le calcul de mes bénéfices sur le prix de 15 liv. l'exemplaire, sans faire attention : que je n'ai [pas] vendu l'exemplaire 15 liv. à la province ; que j'en ai cédé, à ceux qui en ont pris un nombre, à 10 liv. ; que le prix du marchand, à Paris, n'a jamais été que de 12 liv. chaque ; par une juste compensation, le prix de ma vente ne doit être calculé que sur le pied d'11 liv.

Il est aisé de vous prouver, par la visite de mon magasin, qu'il me reste encore au moins 300 exemplaires de l'édition de Paris, & que, depuis lundi que celle de hollande est en vente, il y en a à peine 100 de vendus, par les soins que l'on a pris de répandre dans le public qu'il va paraître une nouvelle édition augmentée de la nouvelle préface, revue par vos soins, enrichie de figures en taille-douce, et à meilleur marché que le prix que j'ai été forcé de mettre à l'édition d'hollande.

J'ai reçu, hier, de *M. Rey*, une lettre dans laquelle était incluse celle que je joins à la mienne ; et, sans cette occasion, je n'aurais peut-être pas pris la liberté de vous écrire, et de troubler, par mes justes plaintes, la tranquillité de votre retraite : je me serais contenté de faire représenter ma situation à *M. de Malesherbes*, et d'en rendre compte à *M. Rey*, à qui je dois faire réponse par le premier ordinaire.

Quoi que vous puissiez penser sur mon compte, monsieur, je ne vous expose que la simple vérité, dont je ne me suis jamais écarté. Si j'osais, je prendrais la liberté de vous représenter qu'entre les motifs de justice, ceux de votre propre réputation doivent vous engager à vous opposer de toutes vos

forces aux progrès de cette 3e édition, et me faire jouir de mon acquisition. Je ne vous cacherai même pas que le public se plaint déjà de la séparation qui a été faite de la préface de votre ouvrage, que tout le monde prétend devoir y appartenir ; et que je ne suis pas fâché qu'elle soit, ainsi que les estampes, entre les mains d'un autre, parce que cela me met à couvert du reproche d'avidité dont on accuse souvent les libraires, et qui ne peut plus tomber sur moi.

Je suis avec la plus parfaite estime

P.-S. Je joindrai, à la réponse que je ferai lundi à *M. Rey*, une copie de cette présente, la réponse dont j'espère que vous voudrez bien m'honorer, et un état exact des exemplaires qui me restent en magasin ; je ferai accompagner cet état du certificat d'un homme en qui il a la dernière confiance.

N° 1043.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Enghien-lès-Paris[1].

(Lettre de Margency.)

à Paris, ce 23 février 1761.

Si vous ne voulés pas, Monsieur, que je vous parle de ma reconnoissance ; il faut que vous me promettiés au moins de vous remercier du plaisir que Julie m'a fait. Je ne suis point aussy incredule que votre homme de lettres. Je crois que cette creature charmante a existé et je le crois pour l'honneur de l'humanité que j'aime. je concois qu'un aussy parfait caractere ne se rencontre pas communement dans la société. mais comme il est dans la nature cela me suffit. je ne sais encore si je ne connois pas une Julie qui a quelques traits de la vôtre. Mde de Verdelin soutient que Julie est une femme incompa-

1. *INÉDIT.* Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

rable et que vous êtes un homme divin. je suis bien de son avis sur ce dernier article. ah, Monsieur, quel ouvrage? quel prodigieux nombre de beautés! ce sentiment y est peint partout avec la verité qui le distingue et la chaleur qui l'exprime. du contraste heureux de la nature sauvage et de la nature embellie, vous avés tiré des descriptions sublimes ou delicieuses. Pour Julie, on ne peut se lasser d'y revenir. Amante, epouse mere elle a tant d'esprit, de graces et de raison, elle dit si bien tout ce qu'elle doit dire, ce qu'elle dit est si bien toujours ce que l'on peut dire de mieux et avec tout cela elle est partout si belle qu'il faut l'adorer. une d[lle] de Jaucour soeur du chevalier de ce nom que vous avés connue me disoit hier en parlant des estampes quelle doutoit que le graveur fit aussy bien que vous. quelque finesse qu'ait son burin quelques parfaites que soient les figures, elle ajoutoit cela, elles n'aprocheront jamais des peintures de M[r] Rousseau. si vous prenés cecy pour un compliment, remarques du moins que ce n'est pas moy qui le fais. je ne finirois pas si je vous parlois de tous les sots qui pretendent juger Julie. il est vrai que je vous en dirois bien davantage si je vous parlois aussy de tous les gens sensibles pleins d'esprit et de gout qui admirent votre ouvrage et qui le relisent. je ne puis trop vous remercier, mon cher voisin, de tout ce que vous me dites sur votre amitié. j'espere vous prouver toute ma vie que j'en suis digne. voicy une phrase que M[r] de Romain qui vous salue, m'a prié d'inserer dans ma lettre. elle est prise d'une lettre qu'il a receue de M[r] de Griboval votre ancien amy.

[«] Je suis charmé d'apprendre que M[r] Rousseau se soutienne malgré sa mauvaise santé et que cela n'influe point sur son genie que j'admire avec toute l'allemagne. car il a plus de reputation icy qu'en france. personne ne m'interesse et ne m'instruit plus que luy. [»]

voila la phrase, mon cher voisin, j'y ajoute un mot c'est que personne ne vous aime plus que moy.

De Margency

N° 1044.

A M^me^ [de Luxembourg][1].

(Réponse aux n^os^ 1021 et 1022.)

Ce jeudi 26 [février 1761]

Vous comptez par les jours, Madame, et moi par les heures ; cela fait que l'intervalle me paroit vingt quatre fois plus long qu'à vous, et les quinze jours qui restent jusqu'à vôtre voyage font selon mon calcul encore un an tout entier.

Je ne vous croyois pas si vindicative ; pour avoir osé disputer un moment sur un panier de beure, je m'en vois continuellement jetter des pots par la tête. Si la vengeance n'est pas dure elle est obstinée, et je l'endure avec tant de patience, qu'elle doit me valoir enfin mon pardon.

Je crois que M. Coindet m'aime beaucoup, il met tous ses soins à me le prouver, et moi je l'aime encore plus de ce que vous approuvez mon attachement pour lui, et de ce qu'il m'apporte souvent de vos nouvelles. Mais il m'a fait, de vôtre part un reproche qui me confond, sur le prémier exemplaire de la Julie. En vous le promettant, ne l'ai-je pas promis à Monsieur le Mareschal ? En le lui donnant ne vous l'ai-je pas donné ? Vous auriez beau vouloir être deux, je n'admettrai jamais ce partage ; mon attachement, mon respect ne vous distinguent plus l'un de l'autre ; Vous n'étes qu'un dans le fond de mon coeur. Comme une copie étoit déja dans vos mains, je mis l'exemplaire dans les siennes ; j'en aurois pu faire autant dans tout autre cas, et toutes les fois que je tiendrai à l'un ce que j'aurai promis à l'autre je croirai toujours avoir bien rempli [2] ma foi.

Les Ximenes et les Voltaires peuvent critiquer la Julie à

1. Transcrit le 25 mars 1925 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (P. 7074, f. 17-18), 4 p. in-4°, la 3^e^ blanche et le P.-S. de quatre lignes sur la 4^e^. [P.-P. P.]

2. Il avait d'abord écrit « tenu », qu'il a transformé en « rempli ». [P.-P. P.]

leur aise[1]. Ce n'est pas à eux qu'elle est curieuse de plaire, et tout ce qui fâche à l'éditeur, de leurs critiques, c'est qu'ils les fassent de si loin. Bon jour, Madame la Mareschale ; il faut absolument que vous embrassiez Monsieur le Mareschal de ma part. Pour vous il faut se mettre à genoux en lisant la fin de vos lettres, les baiser, soupirer, et dire : Que n'est-elle ici !

Ce n'est pas par façon que je mets une enveloppe, c'est parce que je vois que l'écriture se peut lire à travers le papier[2].

N° 1045.

LE MARQUIS DE XIMENÈS À M. [DEBROSSES ?][3]

aux Délices ce mardy au soir 24e febv. [1761]

Je viens de recevoir, monsieur, la lettre dont vous m'honorez, et je me hate d'y répondre positivement comme je vous l'avois promis. je désirois les éclaircissements que vous avez eu la bonté de m'envoier, avant d'aprendre mon dessein à Monsieur de V.[oltaire] j'avois envie d'acheter, pour mon compte, votre terre de Tournay en m'arra[n]geant avec Mr. de Voltaire pour l'indemniser des dépenses qu'il y a déjà faittes et des sommes qu'il vous a payées, mais je ne croiois pas (parce que j'avois evité d'entrer dans aucun détail à ce sujet avec M. de Voltaire) que le prix de cette terre fut de plus de cinquante mille écus, et voici la source de mon erreur. j'avois compris qu'elle étoit de cent mille livres (ou à peu près) pour

1. Le marquis de Ximenès, littérateur, ami de Voltaire, qui, sous la Révolution, s'intitula le *doyen des poètes sans culottes*, né en 1726, mort en 1817, a publié, en février 1761 un libelle de 27 pages in-8°, intitulé : *Lettres sur la Nouvelle Héloïse de J.-J. Rousseau*. Barbier en a vu le manuscrit original autographe, chargé de corrections et d'additions de la main de Voltaire.

2. Ce post-scriptum est *INÉDIT*. Il est écrit dans le sens de la hauteur, sur la page 4. [P.-P. P.]

3. Transcrit de l'original autographe que m'a communiqué Mme G. Charavay en février 1894. Un feuillet petit in-4°. Le second feuillet sur lequel devait se trouver le nom du destinataire, manque. La date de 1761 est écrite au crayon par une main inconnue, sur la p. 1, au coin supérieur de gauche. [Th. D.]

Mr de Voltaire qui en avoit déjà payé 36 mille. j'avois crû aussi que vous pourriés vous accommoder des rentes sur l'hotel de ville que je vous aurois vendues non pas à la perte de la place mais à terme moyen par Ex. à 92 mil livres pour cent mille francs. Mais il n'y faut plus penser. ma fortune ne me permettra jamais de pareilles acquisitions et je crois que Monsieur de Voltaire (qui s'en seroit peut-être défait en ma faveur) ne songe plus à en acquérir la propriété : j'en suis faché, monsieur, car j'aurois été ravi d'être médiateur entre le plus proche parent de mes parents les plus chers et L'Ecrivain illustre, dont l'amitié m'honore.

Voilà donc une affaire finie puisque c'est une affaire manquée. parlons d'autre chose.

Je ne suis pas étonné qu'une ville qui a mis le Laurier sur le front de *j. jacques Rousseau* ait trouvé la critique de son *héloise* un peu trop vive.

Mais vous saurez que Rousseau et moi ne sommes pas moins divisés que Geneve et Rome : que nous sommes en guerre depuis 3 ans, et que je me suis proposé non d'avoir raison contre lui (qui ne mérite gueres qu'on le refute sérieusement) mais de faire rire mes lecteurs à ses dépens. il me paroit que j'y ai réussi, dans quelques sociétés de Paris, et que meme mon ouvrage n'a pas été indifférent à la République de Geneve car on m'y fait l'honneur d'y repandre dejà des libelles contre moi.

j'ai l'honneur d'etre tres parfaittement Monsieur Votre tres humble et très obeissant serviteur

Le Mis De Ximenes.

N° 1046.

A Monsieur
Monsieur Coindet
rue Michel-le-Comte
A Paris[1].

Ce vendredi. [27 février 1761]

Quelque aimable que puisse être M. l'Abbé de Grave, comme je ne le connois point, et qu'en france tout le monde est aimable, il me semble que rien n'est moins pressé que d'abuser de sa complaisance pour l'amener à Montmorenci sans savoir si vous ne lui ferez point passer une mauvaise journée et à moi aussi. Vous étes toujours là-dessus si peu difficile qu'il faut bien que je le sois pour tous deux.

A l'égard de l'édition projettée[2], si tant est qu'elle doive se faire il ne convient pas qu'elle se fasse si vîte, au moins si j'y dois consentir. M. de Malesherbes a exigé des réponses à ses observations, il faut me laisser le tems de les faire et de les lui envoyer[3]. Il faut laisser à Robin le tems de débiter les éditions précédentes, afin qu'il ne tire pas de la 3e un pretexte pour ne pas payer Rey. Enfin il faut me laisser à moi le tems de voir pourquoi je dois mutiler mon livre pour une édition dont je ne me soucie point, et devenir peut-être un jour responsable au gouvernement de france de ce qui peut y déplaire dans la suite à quelque ministre de mauvaise humeur. Puisque la permission du Magistrat ne met à couvert de rien qu'aurai-je à répondre à ceux qui viendront peut-être me dire, pourquoi imprimez-vous chez nous des maximes hérétiques

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe, conservé à la Bibliothque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 29. 4 p. petit in-4°, la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire noire, au navire. Pas de marque postale.

2. Il s'agit de la troisième édition projetée, qui ne fut pas réalisée.

3. *Cf.* n° 1048, 3e alinéa.

et républicaines ? Je dirai que ce sont les miennes et celles de mon pays ; Hebien me dira-t-on que ne les imprimiez-vous hors de chez nous ? qu'aurai-je à dire ? Vous me direz, vous, que je n'ai qu'à les ôter ; autant vaudroit me dire de n'être plus moi. Je ne sais ni ne veux les ôter qu'en ôtant tout le livre. Je voudrois bien savoir ce qu'on peut répondre à cela. Tant y a que si je veux bien m'exposer, je veux m'exposer avec toute ma vigueur prémiére, et non pas déja tout châtré, déja tout tremblant, et comme un homme qui a déja peur. Adieu, cher Coindet, je vous embrasse.

N° 1047.

A M. de Bastide[1].

(Fragments.)

[mars 1761]

[Dans l' « avant-propos » de l'édition originale de l'*Extrait du projet de paix perpétuelle de monsieur l'abbé de Saint-Pierre, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève,* publiée en 1761 par M. de Bastide, ce dernier dit, p. XI-XIV :

« Par la simplicité du titre il paroîtra d'abord à bien des gens que M. Rousseau n'a ici que le merite d'avoir fait un bon *extrait*. Qu'on ne s'y trompe point, l'analyste est ici créateur à bien des égards. J'a[i] senti qu'une partie du Public pourroit s'y tromper, j'ai desiré une autre intitulation. M. Rousseau, plein d'un respect scrupuleux pour la vérité et pour la mémoire d'un des plus vertueux Citoyens qui ait jamais existé, m'a répondu :]

... « A l'égard du titre, je ne puis consentir qu'il soit changé contre un autre qui m'approprieroit davantage un Projet qui ne m'appartient point. Il est vrai que j'ai vû l'objet sous un autre point de vûe que l'Abbé de Saint-Pierre, et que j'ai quelquefois donné d'autres raisons que les siennes. Rien n'em-

1. Transcrit de l'imprimé en 1761 par de Bastide, dans les pages liminaires de l'édition originale de l'*Extrait du projet de paix perpétuelle* [in-12 de 1 f. prél. pour le faux-titre, 114 p. chiff., dont XIV préliminaires et 1 feuillet blanc. Frontispice gravé par Cochin, d'après J.-B. Pigalle. *Voy.* Th. Dufour, *Recherches bibliographiques,* 1925, t. I, n° 129].

pêche que vous ne puissiez, si vous voulez, en dire un mot dans l'Avertissement, pourvu que le principal honneur demeure toujours à cet homme respectable... »

[De Bastide met ici en note : « Malgré ce noble refus de M. Rousseau, j'avois cru ne devoir pas supprimer les louanges qu'il mérite ; il les a trouvées trop fortes, et en les retranchant dans l'épreuve, voici ce qu'il m'a écrit:]

... « M. de Bastide me donne ici tout le mérite de l'ouvrage, et pour surcroit, celui de l'avoir refusé ; cela n'est pas juste. Je ne suis point modeste, et il y a des louanges auxquelles je suis fort sensible ; au contraire je suis assez fier pour ne vouloir point d'une gloire usurpée,... etc. »

[De Bastide reprend : « Je dois me justifier d'avoir supprimé le mot *Monsieur* au titre de l'Ouvrage. C'est la coutume de M. Rousseau : il suit en cela ses principes ; cependant ces cérémonies font partie de notre politesse, et l'on doit toujours suivre les usages de son pays, quand ils tiennent aux égards. J'étois donc disposé à bannir toute distinction ; mais dans la même lettre que j'ai reçue de lui, il me prévient et me notifie ses intentions :]

« Si vous mettez mon nom, [me marque t-il], n'allez pas, je vous supplie mettre poliment *M. Rousseau,* mais *J. J. Rousseau, Citoyen de Geneve,* ni plus, ni moins. »

[Et de Bastide conclut : « J'ai dû lui complaire, et tout est dit à cet égard en déclarant que je n'ai fait que ce qu'il a voulu. »]

N° 1048.

A M. [Coindet, à Paris][1].

Ce mercredi [4 mars 1761]

M. de Bastide, cher Concitoyen, m'envoya hier douze exemplaires de la paix perpétuelle, je présume qu'il aura du

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 97. 4 p. in-8°, la dernière blanche.

vous en envoyer autant pour mon compte, et en voici la distribution.

Vn à M. le M^al et un à Mad^e la M^ale en les prévenant que je ne leur en offre pas davantage, attendu que n'étant pas l'éditeur du livre je n'en ai que très peu d'exemplaires. un à M. le Ch^er de Lorenzi, deux à Mad^e la Comtesse de Boufflers, un à M. d'Alembert, un à M. de Carrion, un à M. Lenieps, un à M. Roguin, tout cela, le vôtre compris fera dix éxemplaires. Vous garderez soigneusement les deux autres, lesquels avec ce que j'y pourrai joindre des miens seront pour Genêve. Et vous aurez soin de dire à tout le monde qu'ayant aliéné le manuscrit et n'en étant pas l'éditeur je n'en ai pas [1] à distribuer comme à l'ordinaire, &c.

Il m'a été impossible de trouver un moment pour répondre aux observations de Monsieur de Malesherbes. Me voila tenant malgré moi maison ouverte et bureau de correspondance. J'attends demain quatre personnes dont deux au moins sont de vôtre connoissance. Il faut aujourdui répondre à dix lettres et en laisser dix autres sans réponse &c. J'espére pourtant venir à bout de faire avant le voyage la réponse en question, et j'espére que vous n'échaperez pas non plus l'occasion de témoigner à Monsieur le Président de Malesherbes tous les sentimens de respect et de reconnoissance dont vous me savez pénétré pour lui.

Adieu, cher Coindet, comme j'espére vous embrasser dimanche, je ne vous en dirai pas plus long pour aujourdui.

Voici une lettre pour M. l'Abbé Cahagne; j'aime mieux vous l'envoyer que de la donner à l'Epine, parce que le galand prend des ports de toutes mains, et que je suis bien aise qu'elle arrive franche à sa destination. Vous ne songez toujours point à mon mémoire; voici pourtant le moment [2] de l'acquiter; car j'espére que nos tracas sont à leur fin. Il en est tems.

1. « à leur donner », biffé.

2. Le mot « moment » remplace le mot « tems », que Rousseau avait d'abord écrit et qu'il a biffé.

N° 1049.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
Citoyen de Genêve
A Montmorency[1].

(Lettre de Coindet.)

J'attends dimanche, cher Concitoyen, avec encore plus d'impatience que de coutume, je crois que j'ay mille choses à vous dire, et je ne pourrai jamais tout vous écrire.

M. de Bastide ne m'a encore rien envoyé ; j'attends les 12 Exemp^s^. dont je disposerai selon vôtre volonté, &c^a^. Cette Paix Perp^lle^ doit paroitre Samedi ou Lundi, vraisemblablement j'aurai aujourd'hui des nouvelles de M^r^. Bastide.

J'ai eu l'honneur de voir Dim. M. le M^al^ et Mad^e^ la Mareschale. Il est inutile de vous dire combien nous parlames de vous; vous savez tout ce que l'on pense. Dans 8 jours, que vous serez content! Ah! je partage bien sincèrement votre satisfaction. Je dois retourner aujourd'hui chez M^me^ la maréchale. Je rendrai votre lettre à M. l'abbé Cahagne.

J'ai vu Dim^e^. M. le Chev^r^ De Lorenzy ; nous dinames ensemble chez M. Dazaincourt, nous bûmes tous trois à vôtre santé ; Mad^e^. Dazaincourt trop éloignée de nous pour être en 4^e^.

Nos gravures paroitront enfin Lundi, et selon toute apparence, je ne pourrai vous aller voir dimanche qu'un peu tard, parce que j'employrai le matin à donner nos Epreuves; ainsi, ne m'attendez pas pour diner, mais je souperai avec vous, et ne m'en yrai que Lundi matin.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 3-4, 4 p. in-4°, pas de chiffre postal. Cachet armorié, mal venu.

J'ai fait faire à la planche 7^e^ un petit changement à la tête de Julie qui ne vous déplaira surement pas, je vous en porterai des Epreuves.

Il est inutile que vous vous donniez la peine de répondre aux observations de M. de M. il est persuadé que vous ne manquerez pas d'avoir de bonnes raisons à donner pour qu'on laisse Julie telle qu'elle est si on en faisait une nouvelle Edition. Je vous parlerai de cela quand nous nous verrons. Je vous plains d'être assailli de monde & de lettres ; sur ce que vous me dites des visites que vous avez ce jour, j'ai cru que M. Necker était du nombre, mais je vois le contraire, car il est midi et le voila encore.

Vous me paroissez terriblement en peine du compte que nous avons à regler ; allons, vous serez satisfait ; dimanche vous ne me devrez plus rien, sauf toutes fois, un peu de ce que j'aime tant, et dont je ne vous quitterai de ma vie.

Bon jour un million de fois, mon bon, mon très-cher. Je suis, je serai, je veux toujours être, tout à vous.

Ce jeudi. [5 mars 1761].

Mes complimens, je vous prie, à Mad^lle^ Levasseur.

Voici une lettre de M. de Gauffecourt, et une de M^r^. Lemierre[1]. Je vous renvoye celle de M. Dangirard. Adieu a dimanche.

1. Ces lettres de Lemierre et de Gauffecourt ne sont pas à Neuchâtel. [Th. D.]- Il me semble que celle de Gauffecourt doit être notre n° 1050, dont l'original est bien à Neuchâtel, et qui suit. [P.-P. P.]

N° 1050.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Momorency [1].

(De l'abbé Pernetti et de Gauffecourt.)

Lyon, 26 février 1761.

Il est juste, monsieur, qu'ayant été le premier à profiter du beau présent que vous avez fait à M. de Goffecour, je sois chargé d'être l'interprète de sa reconnaissance. Les mouvements de son cœur ont été si vifs à la lecture de votre ouvrage, qu'il a été obligé de l'interrompre et de n'en lire que quelques pages de suite. Il le traite *comme un élixir,* ce sont ses termes, dont il ne faut user que goutte à goutte. Je rends grâce à ma santé, qui m'a permis d'aller jusqu'au bout sans interruption. Que ne vous doivent pas les coeurs pour y avoir fait germer des sentiments qui seraient restés sans fruit si vous n'aviez pas pris le soin de les échauffer ? Socrate était l'accoucheur des pensées, vous l'êtes des vertus. J'attends qu'il soit ici, où l'on l'imprime, pour l'avoir à moi, et le relire de temps en temps, et devenir meilleur ; c'est ma réponse à tous les blasphèmes que j'entends vomir contre lui ; vous rougirez quelque jour, leur dis-je, d'avoir invectivé un livre qui vous rendra moins méchants s'il ne peut vous rendre meilleurs. Je reviens à M. de Goffecour, votre tendre et fidèle ami. Je ne vous dis rien de son coeur, que vous connaissez si bien, il est dans son entier, et, sur cet article, il est encore tout ce qu'il a été ; sa tête y est aussi, mais non parfaitement : toute application lui coûte un peu ; son corps paraît moins affecté que jamais, il se promène sans peine, son appétit et son sommeil

1. *INÉDIT.* Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

se soutiennent. Recevez, monsieur, ses remerciements, son amitié, et permettez-moi d'y joindre les sentiments de respect et d'admiration que j'ai pour vous depuis long-tems et avec lesquels je fais profession d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé Pernetti

Il manque, à l'édition, les estampes qu'on doit y joindre. Ce sera ajouter à l'exemplaire que vous avez donné à M. de Goffecour, que de les lui faire parvenir.

[La lettre est suivie de ces lignes non signées, de la main de Gauffecourt :]

Ne suis-je pas trop heureux, mon cher concitoyen (*sic*), de trouver un tel secretaire dans mon ami ? C'est une espéce de traduction, mais élégante, quoique très-vraie.

La caducité me gagne : c'est dans l'ordre ; mais, ce qui dépend de moi, [c'est] de me rendre toujours le coeur admissible à l'amitié, et insensible aux in[jures] et à la haine. J'ai fait mes preuves. M. de Voltaire m'a traité brutalement en jettant ma lettre au nez de mon domestique, sans la décacheter. Il est vrai qu'il était question de 10 louis, et dont j'étais convenu avec lui pour l'échange de nos voitures, et qu'il n'a pas moins payés malgré lui. Voilà donc cet homme ! lisons-le, mais ne le voyons jamais.

Savez-vous que j'occupe actuellement la Mothe, et la même chambre que henry IV a *habité* au bout du pont de la Guillotière, et où il a épousé Marie de Médicis. Oh ! que vous feriez bien de venir ici, et vivre avec moi ! N'est-il pas vrai, chère *gouverneuse* ? J'irais au-devant de vous et de grand coeur.

Adieu. J'ai reconnu le *Père de famille* à la forge. N'est-ce pas dans les bois de *Momorency* ?

Oh ! que cette aventure de Made Vernes[1] m'a humilié !

1. *Cf.* t. V, p. 311-314.

7 hommes, sous prétexte de chercher de la contrebande, ont enlevé ses papiers ; jalousie apparemment. Elle est démariée. Cependant, d'un autre côté, le fils de mon ami de Croze, horloger du Grand Sacconex[1], assassiné par le curé de Moens, est poursuivi par la justice, mais sans succès. Ce n'est pas la faute de M. de Voltaire. Seriez-vous curieux des pièces de ce procès ?

N° 1051.

NOTE RESPONSIVE DE J. J. ROUSSEAU[2]

(à M. de Malesherbes.)

[vers le 5 mars 1761].

I. Puisque M. le président de Malesherbes exige que j'entre dans la discussion des articles retranchés dans la Julie, j'obéis, sans voir cependant l'utilité de cette discussion. Je remarquerai seulement, avant d'entrer en matière, que M. de Malesherbes, motivant tous ces retranchemens sur les idées des catholiques, ou même des réformés, et moi raisonnant uniquement sur les miennes, ce n'est pas merveille si nous nous rencontrons peu.

II. Je ne disconviens pas que M. de Labédoyère n'ait fait une action héroïque en reconnoissant sa belle-fille : mais je n'en crois pas moins qu'il fit une action barbare en déshéritant son fils ; il n'y a point de préjugé, quelque universel qu'il puisse être, qui prescrive contre la nature ; et, désheriter

1. Le Grand-Sacconex est une commune de la banlieue de Genève, voisine de Montbrillant, où Gauffecourt avait habité avant de se retirer à Lyon. (*Cf.* t. II, p. 276.)

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres Inédites,* t. I, p. 49-67. Cette note répond, probablement par le canal de Guérin, aux derniers mots de la lettre de Malesherbes du 22 février (n° 1035, p. 65) : « ... je ne doute pas que M. Guérin ne lui fasse comprendre [à Rousseau] aisément qu'il est nécessaire qu'il réponde article par article, etc. »

son fils n'est pas un acte de faiblesse, mais de cruauté.

L'état de la personne qui aimait le fils de M. de Labédoyère, la loi des préjugés, l'honneur même, pouvoient déterminer le père à s'opposer de toute sa force au mariage de son fils : mais le mariage une fois fait et consommé, le fils, en abandonnant sa femme, en dégradant ses enfans de leur légitime état, devenoit un malhonnête homme ; et le père qui répudioit son fils pour n'avoir pas indignement violé sa foi, étoit un indigne père. Tout le monde l'eût dit si ce père eût été un homme du peuple. Cela n'en étoit que plus vrai le père étant magistrat, obligé par état à être juste et à protéger spécialement l'opprimé.

J'ai consenti ci-devant à ce qui regarde M. de Labédoyère[1] : ainsi M. de Malesherbes n'y peut revenir que pour m'en faire un reproche ; et alors, ne m'estimant point coupable, je dois me justifier.

III. La réponse que fait Saint-Preux à M. de Wolmar est tout ce qu'on peut dire de plus modéré, de plus sensé, sur la religion chrétienne et sur ses mystères. Les catholiques qui s'obstinent à vouloir jouer à quitte ou double ont grand tort ; ils ne trouveront surement pas leur compte à ce marché : or, pourquoi serions-nous tenus d'avoir le même tort qu'eux ? les réformés commencent à sentir la nécessité de sacrifier quelques branches pour conserver le tronc ; et c'est dans cet esprit que les matières théologiques sont traitées dans la Julie. Au reste, si Saint-Preux n'est pas calviniste, il sera, si l'on veut, socinien, c'est toujours être hérétique. Que lui demande-t-on de plus ? la Sorbonne voudroit-elle nous rendre intolérans malgré nous, ou nous prescrire de quelle maniére il lui plaît que nous allions en enfer ? Quel droit, quelle inspection prétend avoir l'Eglise catholique sur quiconque ne reconnoît pas son autorité ? Elle aura beau faire : l'intolérance, même théologique, est contraire à nos principes, et n'a jamais pu s'introduire parmi nous que par abus. Or je soutiens qu'il appartient à tous les fidèles de réclamer contre cet abus. Toute formule

1. *Cf.* t. V, p. 346, derniers mots du n° 978.

de profession de foi est contraire à l'esprit de la réforme ; et je ne reconnois de doctrine hétérodoxe que celle qui n'établit pas la bonne morale, ou qui mène à la mauvaise. Il reste à savoir si celle de Julie ou de Saint-Preux est dans ce cas-là. Julie et Saint-Preux étant les héros du roman, dit M. de Malesherbes, leur façon de penser peut faire impression, et sera toujours prise pour celle de l'auteur. Auteur ou non, si cette façon de penser est prise pour la mienne, et peut faire impression, tant mieux : c'est une raison de plus pour moi de n'y rien changer. Toute autre objection est incompétente de la part des catholiques, et ne me touche point de la part de qui que ce soit.

A l'égard du mot *par hasard*, je ne sais ce qu'il a de déplacé dans la bouche de M. de Wolmar : mais je sais bien que ce seroit un grand hasard, s'il y avoit un seul chrétien sur la terre. Cependant, s'il ne tient qu'à sacrifier ce mot-là, j'y consens. Qu'on en substitue un autre équivalent, si l'on peut, pourvu que ce mot substitué soit court, serré, dans les principes de Wolmar ; qu'il ne gâte pas l'harmonie de la phrase, et que la réponse de Saint-Preux puisse s'y rapporter.

IV. Je conviens qu'il y a quelques épithètes dures qu'on peut adoucir. On ôtera la note, si l'on veut : peut-être même n'est-il pas impossible de modifier le texte sans l'affoiblir, pourvu cependant que l'incrédulité de M. de Wolmar continue de porter sur le même fondement, et que Saint-Preux dise toujours que dans les religions grecque et catholique, il est impossible d'être raisonnable et de croire en Dieu.

V. Je me doute bien qu'il y a des gens à qui la note déplaît. Si elle ne deplaisoit à personne, ce ne seroit pas la peine de la laisser. Quant à moi, je crois que tout persécuteur est un fripon, ou un sot. Si la note n'est pas neuve, peu importe : elle est utile, c'est l'essentiel ; cependant si l'on veut en ôter les trois dernières lignes, j'y consens.

VI. M. de Malesherbes me propose un expédient qui me blesse. Jusqu'ici j'ai cherché de bonne foi la vérité, préférant cependant des vérités utiles. Mais en quelque cas que ç'ait

été, je n'ai jamais su l'art d'affoiblir des objections, et je ne suis point tenté de l'apprendre. D'ailleurs ce seroit un moyen très-sûr de faire valoir celle de M. de Wolmar, que de l'affoiblir, après avoir commencé par l'exposer dans toute sa force : il faut donc la laisser.

A l'égard de la réponse de Saint-Preux, que M. de Malesherbes trouve trés-foible, elle me semble à moi très-forte, même sans réplique ; et j'y crois trouver la solution de toutes les difficultés des manichéens. En cela, je puis avoir tort : mais qu'y faire ? Je ne peux me servir que de ma propre tête pour raisonner. Comme donc cette réponse est bonne pour moi, je ne consens pas qu'on l'ôte ; mais je consens de bon coeur qu'on y en joigne une meilleure, si on la sait.

VII. Je consens que l'on modifie un peu si l'on veut les phrases retranchées du texte, mais non pas qu'on les ôte. Elles sont utiles, puisqu'elles tiennent aux bonnes moeurs : et c'est un exemple trés juste dont Julie a raison de s'autoriser. Quant à la note, je n'y tiens pas plus qu'aux autres : c'est une conclusion qu'on aime à tirer du texte, quand même je n'en dirois rien.

Les pages doivent rester exactement telles qu'elles sont. Si Saint-Preux veut être hérétique sur la grace, c'est son affaire. D'ailleurs, il faut bien qu'il défende la liberté de l'homme, puisqu'il fait ailleurs de l'abus de cette liberté la cause du mal moral : il faut absolument qu'il soit moliniste, pour ne pas être manichéen : et puis il ne doit pas lui en arriver pis chez les catholiques de rejeter les décisions de Calvin, que de rejeter celles du pape. Quant à ce que M. de Malesherbes appelle une révolte contre l'autorité de l'Écriture, je l'appelle, moi, une soumission à l'autorité de Dieu et de la raison, qui doit aller avant celle de la Bible, et qui lui sert de fondement ; et quant à Saint Paul, s'il ne permet point d'argumenter contre lui, il ne doit pas argumenter lui-même, ou du moins il doit argumenter mieux.

Si l'on veut retrancher la note, soit ; mais, si on la laisse, il faut laisser aussi que c'est un petit mal de se tromper, parce

que je crois ainsi ; je peux avoir tort, sans doute ; mais quand je parle en mon nom, c'est mon sentiment que je dois dire, surtout quand cela sert à résoudre des objections : on peut ôter la note si l'on veut. J'en dis autant de l'autre. Cette note, grace à Dieu, n'est pas encore utile.

N° 1052.

A Mme [Cramer-Delon, à Genève][1].

A Montmorenci le 1er mars 1761.

J'ai montré vôtre lettre[2], Madame, à plusieurs de mes amis; tous l'ont trouvée charmante. J'ai dit le précis de la mienne[3]; ils l'ont trouvé fort bête et fort malhonnête. J'ai dit que je vous en ferois des excuses ; ils se sont moqués de moi, m'assurant qu'elles ne seroient point receues, qu'à mon age on ne réparoit plus ses sotises, et les femmes que j'ai consultées m'ont dit nétement qu'à vôtre place elles ne répondroient point. Je n'attends donc ni pardon ni réponse; j'ai le regret de ne les pas mériter ; mais cela ne m'empêchera pas de vous témoigner la douleur que j'aurai toute ma vie d'être par ma faute dans la disgrace d'une femme aimable, pleine de talens, de mérite, qui m'honora de ses prévénances, et dont j'eusse été trop heureux de rechercher et d'obtenir l'amitié. Madame, je ne puis m'abstenir d'ajoûter encore, que je me sens un coeur qui sait bien réparer ses torts quand on les pardone, à qui les miens envers vous pésent beaucoup, et que les oublier seroit une bien sure vengeance qui ne me les feroit que mieux sentir.

J. J. Rousseau

1. Transcrit en mai 1878 sur l'original autographe signé, appartenant alors à M. Griolet, à Genève, 2 p. in-4° ; le feuillet de l'adresse manque.
2. Du 31 janvier, n° 983, t. V, p. 351.
3. Du 12 février, n° 1003.

Si j'osois tenter votre clémence, Madame, par un peu de curiosité, j'offrirois volontiers de vous dire ce qui me donna tant d'humeur en recevant vôtre lettre ; c'est une circonstance absolument étrangère à vous, ou qui, par le côté qui s'y raporte, n'en prouve que mieux mon injustice et ma déraison.

N° 1053.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
A Montmorenci[1].

(Lettre de Mme Cramer-Delon avec post-scriptum de Philibert Cramer.)

Genève, le 7e mars [1761].

Votre seconde lettre Monsieur ne me permet presque pas de vous parler de la premiére, cependant si je ne vous en disois rien vous pourriez croire que je me suis exagérée vos torts, et je ne veux pas donner au pardon que je suis enchantée de vous accorder, plus de prix qu'il n'en mérite ; si je n'avois que de l'esprit j'aurois pu n'être pas absolument mécontente, mais malheureusement je suis convaincue qu'un sentiment est cent fois au dessus et de l'esprit et de la beauté même. Depuis votre lettre je n'en ai pas moins admiré Julie, un quart d'heure après l'avoir reçue mon coeur fut ému en lisant *le sentiment qui m'attache à vous est si tendre, et si vif encore qu'une autre en seroit allarmée*[;] *pour moi j'en connus un trop différent pour me défier de celui-ci.* Les femmes qui vous ont dit qu'à ma place elles ne vous répondroient point, ont une idée bien peu juste et de vous, et de moi, ma lettre devoit leur apprendre une partie de l'admiration que vous m'inspirez, et l'on pouvoit juger aisément que je ne demanderois pas mieux

1. Transcrit de l'imprimé en 1916 par M. Lucien Cramer, dans les *Annales de la Soc. J.-J. Rousseau*, t. X, p. 144-146, d'après l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet rouge.

qu'une occasion de vous assurer de nouveau que votre livre a fait sur mon âme une impression que rien ne sauroit effacer. Ne seroit-il pas possible que je pû deviner le motif qui vous donna de l'humeur au moment que vous reçutes ma lettre. La crainte où je suis de me tromper m'empêche de vous dire beaucoup de choses. Si le tems me faisoit jamais mériter votre confiance nous pourrions nous expliquer l'un et l'autre.

Mon mari sera à Paris la semaine après Pâques, il aura l'honneur de vous voir ; il vous dira mille choses, il vous apprendra combien toute sa famille vous est attachée, que mon beau frère est le plus zélé de vos admirateurs, en un mot Monsieur nous serions bien heureux les uns et les autres si votre retour à Genève nous mettoit à portée de vous prouver à vous même tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, et moi surtout si je puis espérer d'avoir encore de vos nouvelles.

Cramer Delon

[à la suite de cette lettre, le « beau-frère », c'est-à-dire Philibert Cramer a écrit ce post-scriptum :]

Vous êtes bien heureux Monsieur que le Beau frère dont on vous parle soit mourant, car il ne se borneroit pas à vous assurer de son admiration pour Julie, et de sa vénération pour l'auteur ; il vous prouveroit encore qu'il a raison : Il vous feroit aussi Monsieur les reproches les plus vifs, de ce que lorsqu'il veut vous témoigner ses sentimens, il est obligé de vous les faire parvenir à Montmorenci, au lieu de vous les montrer à Genève.

Philibert Cramer

Ma mère est furieuse de ce que nous ne parlons pas d'elle ; elle le méritoit par le gout prodigieux qu'elle a pour vôtre ouvrage qu'elle a lu cent fois depuis qu'il est entre ses mains. Convenez Monsieur que si tous les admirateurs de Julie étoient aussi excédents que nous, vous aimeriez mieux ne l'avoir pas fait.

N° 1054.

[Moultou à Rousseau][1].

7 mars 1761.

Non, Monsieur, il ne m'est plus possible de garder le silence ; vous avez mis mon âme à la gêne ; elle est oppressée, elle a besoin de s'épancher avec vous.

Que de choses ne vous dirais-je point, si je voulais vous écrire la moindre partie de celles que vous m'avez fait penser ! et quand j'aurais votre pinceau, monsieur, pourrais-je vous rendre tout ce que vous m'avez fait sentir ? O Julie, ô Saint-Preux ! Oh ! Edouard ! Quel globe habitent vos âmes, et comment pourrais-je m'unir à vous ! Monsieur, ce sont là les enfants de votre coeur, votre esprit ne les eût point faits tels : ouvrez-le-moi donc, ce coeur, que j'y contemple vivantes des vertus dont la seule image m'a fait répandre de si douces larmes.

Malheur à celui qui ne sait pas s'attendrir au touchant spectacle de l'humanité dans la perfection ! Malheur à celui qui voit du même oeil les faiblesses de l'homme de bien et les crimes du méchant ! Non Julie dans son châlet ne me fait haïr que les misérables conventions des hommes, leurs préjugés barbares, et le désolant empire du faux honneur. Mais Mad^e^ de Wolmar, à Meillerie ou à Clarens, me fait sentir la dignité de l'homme ; elle me démontre cette force intérieure souvent méconnue, toujours existante, qui fait triompher l'ouvrage de la nature d'un ordre factice qui le corrompt, et peut le conserver entier malgré la tyrannie des criminels exemples, la séduction des fausses maximes, et le choc violent des passions. Ainsi, monsieur, dans tous vos écrits, vous êtes

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, dans *Amis et Ennemis*, t. I, p. 7-12.

le vengeur de la nature, vous la déchargez de nos crimes et de nos folies, et vous devez être haï des méchants, parce que personne ne leur prouve mieux que vous qu'ils sont des méchants. Pourquoi donc, monsieur, votre livre a-t-il trouvé à Genève un si grand nombre de censeurs; c'est que vous n'avez pas écrit pour Genève! Et n'avez-vous donc des rapports qu'avec votre patrie? Un sage ne se doit-il pas à l'univers? Si l'on avait fait cette réflexion, on se serait épargné bien des critiques; on aurait concilié vos principes avec vos actes, et on aurait compris que celui dont l'ardente plume foudroya l'amour dans Zaïre, pouvait ensuite, sans se démentir, crayonner les traits si touchants de la douce et tendre Héloïse. Quoi donc! ne fut-il pas un temps où les peintures les plus brillantes de l'amour honnête n'auraient pas été sans utilité pour les Grecs? Quand les hommes ont oublié la nature, c'est sa seule énergie qui peut les y ramener, et s'il existe un peuple chez qui l'amour innocent fut un crime, la galanterie presque une vertu, l'adultère un jeu, quel tableau plus intéressant à offrir à ce peuple même que celui de deux coeurs honnêtes en qui l'enthousiasme de la vertu se confondrait avec le délire des sens? Mais si Paris demandait cela, il fallait autre chose à Genève, et je crains trop cependant (mon cher concitoyen, pourquoi m'arrachez-vous cette réflexion amère?), je crains trop que votre ouvrage n'ait pas devancé nos moeurs de vingt ans.

Mais pourquoi faire un philosophe d'un séducteur, et un modéle de vertu d'une fille effrontée qui se jette à sa tête? Si l'énoncé seul de cette objection ne la refutait suffisamment, j'aurais essayé d'y répondre; permettez seulement, monsieur, que j'en prenne occasion d'admirer ici l'endroit de votre livre où l'art m'a paru le plus surprenant. Si Saint-Preux n'eût pas respecté Julie tant que Julie se respecta, c'était un monstre, vous n'en pouviez plus rien faire de bon; mais la conduite noble de Saint-Preux justifie presque les égarements de Julie; cette âme aimante ne devait-elle pas être faible en proportion de ce que son amant était plus généreux? En un mot, je vois

dans Saint-Preux un jeune homme sans expérience, passionné, mais pourtant vertueux. Abélard, au contraire, ne m'a jamais paru qu'un perfide qui, avec le degré de passion qui fait souhaiter le crime, avait encore tout le sang-froid nécessaire pour conduire avec art la plus détestable séduction.

Mais où vos critiques ont triomphé de bonne foi, c'est sur le mariage de Julie. Ici, Monsieur, les reproches ne finissent pas. Et comment comprendre, en effet, que Julie ait pu rompre un lien sacré, un lien avoué du Ciel, contracter un mariage presque adultère, et trahir deux hommes à la fois ? Je l'avoue, mon esprit n'a pas de réponse à cette objection, mais mon coeur n'en sent pas moins que Julie n'était plus Julie, si elle n'avait été faible pour son père comme pour son amant. Eh quoi ! les tendresses du sang n'auraient pas eu sur cette âme sensible le même empire que les feux de l'amour ? Ah ! monsieur, qu'il y a loin du sentiment à la raison, et que ceux qui ne suivent que ce dernier guide sont peu propres à juger de certaines vertus !

Dans Wolmar on n'a vu qu'un athée vertueux ; j'y ai vu, moi, toute la morale des athées, et d'admirables leçons aux persécuteurs. Puissent-ils en profiter les uns et les autres ! Puisse l'athée de bonne foi comprendre que la non-existence de Dieu ne pouvant jamais être démontrée, la possibilité seule de cette existence est encore pour lui un engagement assez fort aux vertus ! Puisse le persécuteur, convaincu qu'il est lui-même contre Dieu l'objection la plus terrible, ne plus envier aux démons leurs tristes plaisirs, et se rapprocher enfin des chrétiens, dont il est plus éloigné que le sceptique ou l'athée !

Mais nous n'avons à Genéve ni athées ni persécuteurs, deux sortes d'hommes qui vont toujours ensemble, aussi ce n'est pas pour Genève que vous avez écrit.

Voilà, mon respectable concitoyen, d'après quels principes j'ai osé vous défendre. La seule maniére de vous louer, c'est de vous montrer qu'on vous a compris ; si mon zéle ne vous a pas déplu, je m'en estimerai davantage ; et que m'importent les ennemis que j'ai pu me faire, si par là j'ai acquis

les plus petits droits à votre amitié ! J'en dis trop, monsieur, votre amitié m'est acquise ; en pouvais-je douter après la touchante lettre [1] que vous m'écrivites il y a près d'un an, et à laquelle de tristes circonstances m'empêchérent de répondre ! Je venais de perdre ma belle-mère ; la même maladie me fit voir six semaines entiéres ma fille ainée au bord du tombeau ; je ne sentais mon existence que par les secousses de la douleur et les anxiétés de la crainte. Je laissai donc passer le moment de vous écrire, et je fus forcé d'attendre une occasion plus favorable de vous exprimer ma reconnoissance. Quoi, monsieur, vous ! vous daignâtes lire, vous daignâtes copier cet informe extrait du sermon [2], c'est-à-dire que vous vîtes le patriote chez nous, et que vous dédaignâtes d'y chercher le reste. Ah ! je pouvais donc mépriser mes critiques ! Y aurait-il un choix à faire entre leurs suffrages et le vôtre ? Oui, monsieur, j'aime la patrie, et parce que je l'aime, sa vue m'attendrit. Respectable Génevois, vous le dirai-je ? ferai-je saigner votre coeur ? C'en est fait, nos moeurs sont perdues, et en aucun temps peut-être nous n'eûmes un plus grand nombre de vrais citoyens ; mais la ligne fatale est enfin tirée ; les méchants se séparent des bons, et ceux-ci s'éloignent encore plus des méchants, au lieu de les ramener par des voies douces ; ils les ont irrités par une âpreté qui n'étaient plus de saison. Les moeurs sont le mot de ralliement des uns, l'instrument du ridicule dans la main des autres, et quand le ridicule est jeté sur un parti, ce n'est pas celui que les jeunes gens suivent. Nous aurons donc encore quelque temps des vrais citoyens, mais la source en tarira, et qu'aurons-nous ensuite ? Mes enfants mêmes, que seront-ils ?

Comment se corrompent les principes d'une république ? Par quels moyens peut-on en retarder la corruption ? Voilà,

1. Le 29 janvier 1760, *voy.* t. V, nº 736.

2. On lit, dans cette lettre : « M. Favre avoit un extrait de votre sermon sur le luxe : il me l'a lu, et je l'ai prié de me le prêter pour le copier. M'entendez-vous, Monsieur ? » La copie, de la main de Rousseau, de l'extrait du sermon de Moultou, est conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

monsieur, un sujet pour vous, il est digne de vous, c'est le temps de le traiter. Montesquieu l'a fait en partie, mais vous pouvez parler après Montesquieu. O Rousseau, notre ange tutélaire, sauvez-nous, ou élevez un monument qui proteste contre notre corruption, et qui fasse après vous des citoyens quand vous ne pourrez plus nous en montrer le modèle. Vous avez bien fait, Monsieur, des lettres sur la musique pour des gens qui n'ont point d'oreilles ; nous avons encore des coeurs républicains, faites parler la patrie, ils vous entendront.

Si j'avais quelque génie, je ferais un tel ouvrage ; mais il n'y a d'énergie que dans mes sentiments.

Je me rabats sur des sujets moins difficiles, et qui pourtant ont bien leur prix. Permettez-moi de vous parler d'un petit ouvrage qui n'est encore qu'ébauché, et sur lequel vous pouvez me donner des lumiéres, car tout est de votre ressort.

C'est, monsieur, un Traité sur les causes divines et humaines de l'établissement du christianisme, sujet bien neuf, quoique fort rebattu, et bien propre à faire connaître l'esprit humain. Je suis théologien et non pas superstitieux ; comme vous, je crois que les erreurs ne damnent point, si elles n'ont pas leur source dans un coeur vicieux. Je crois encore qu'il ne faut pas combattre toutes les erreurs. Avec de tels principes, je puis donc plaire au philosophe sans blesser le théologien ; peut-être aussi est-ce un moyen sûr de déplaire aux uns et aux autres ; mais je connais votre devise et je m'y tiens.

Dans quelque temps, si vous me le permettez, monsieur, je me propose de vous envoyer le plan de cet ouvrage. O mon concitoyen, si j'avais votre plume, que dis-je, si j'avais votre génie !...

Vous allez donc donner un *Traité de l'Education* ? Ami des hommes, que vous ressemblez peu à nos philosophes et combien mes enfants vous devront !

Mais j'abuse, monsieur, de votre indulgence ; continuez-moi votre amitié ; quand je vous écris, il me semble que j'en suis digne. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, monsieur, etc.

N° 1055.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Montmorency[1].

(De Mme de Verdelin.)

A Paris, mon voisin, à Constantinople, dans les déserts d'Afrique, partout où il y a des êtres pensants, vous trouverez des admirateurs de Julie et des gens pleins de reconnoissance et de vénération pour celui qui nous l'a fait connoître. Je vous prie en conséquence de ne pas vous affliger d'être à trois lieues de Paris; j'espère dans quinze jours pouvoir vous offrir cette cellule où vous serez maitre de fuir les ennuyeux et quand vous voudrez la triste maîtresse du logis, la tendre et discrette amitié a fait une loi de ne vous y être pas importune.

Vous avez donc maison ouverte, mon voisin. C'est bien là tant pis pour vous, tant mieux pour eux. Je conclus de là que votre vie n'est pas plus gaie que la mienne. J'ai, depuis six semaines, partagé mon temps entre Mr de Verdelin, qui a été trés enrhumé, le malheureux Desmahis, que nous avons perdu il y a 15 jours et un pauvre frère qui me reste, qui est arrivé ici avec la fiévre étique et, malgré cela, prêt à faire la campagne. Une conduite folle et étourdie a éloigné de lui mon pére, mon mari et tous mes parents; je ne puis pas vous dire combien tout cela me donne de tracas et combien ma santé a besoin de la campagne et du plaisir de vous voir. Bon-jour, mon très respectable voisin.

A Paris, le 10 [mars 1761][2]

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe non signé, Bibliothèque de Neuchâtel (7902), 4 p. petit in-4°, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire noire armorié, avec les deux écussons accolés.

2. Desmahis étant mort à Paris le 25 février 1761, la lettre est du 10 mars 1761. Mme de Verdelin avait dû recevoir un exemplaire de *La Nouvelle Héloïse* depuis un mois.

N° 1056.

[Liste dressée par F. Coindet, des exemplaires, à distribuer du « Recueil d'estampes pour la Nouvelle Héloise »][1].

[vers le 10 mars 1761][2].

6. Mad[e] La Mareschale.
12. M. Rousseau.
2. M. Dazaincourt.
M. Watelet.
M. De la Live.
M. La Pouplinière.
M. le Ch[r] De Lorenzy.
2. M[d] De Boufflers.
M[d] Desfosses.
M. Delahaye.
M. Defrouville.
M. Pillot.
M. Denorville.
M. Dalembert.
M[d] de Verdelin.
M. Thellusson.
M. Necker.
M. De Gagny.
M[d] Le Conte.
M. Bergeret.
Mad[e] De Bandeville.
M. L'abbé Gruel.
M. De Carrion.
M. Duclos.
M. De la Tour.
M. Boucher.
M. Vincent.
M. Godefroy.
4. M. Gravelot.
M. De Labretsche.
M. Cochin.
M. Delachaise.
M. De Lestang.
M. le Garde des Sceaux.
M. Bouret.
M. De Julienne.
M. Carmontel.
M. Bastide.
M. Sellon.
M. Beaudoin.
M. Maisonneuve.
M. l'abbé de S[t] Non.
M[d] Pigeot.
M[d] de Chenonceaux.
M[d] Laroche.
M. Du Bettier.
M. Roy.
M. Didot.

1. Transcrit de l'original autographe (de Coindet), conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 89 *bis*. [P.-P. P.]

2. On voit, par une lettre du 12 mars, que Duclos reçut son exemplaire le 11 mars, ce qui donne approximativement la date de cette liste.

Le Tellier.
Guillet.
Hoüel.
Ficquet.
7. mes graveurs. } 10
3. Le Mire. }
M. Guerin.
M. de Grave.
M. Bailly.

M. Lenieps.
M. Roguin.
M. Leblanc p^r M. le C^te de Clermont.
M^d la C^sse de Rochechouart à Agen.
M. de Gauffecourt à Lyon.
Gudin [1].

Commission :

Madame la Mareschal.
12. M. Gravelot doit.
4. M. Sellon doit.
6. M^r Choffard.
3. M^r Watelet doit.
M^r De Lorenzy.
1. Voullaire.

M. de Maupinet.
M. Dacosta.
M. Flournois d^t.
Le Roy.

Genève :

M. Vernet.
Moultou.
Martin.
Vernes.
Dombres.

Epreuves sans lettre :

M. Dazaincourt.
M. Watelet.
M. Delalive.
M. l'Abbé Gruel.
M. Hoüel.
M. Gravelot.

Flipart.
Ouvrier.
S^t Aubin.
Choffard.
Aliamet.
Lemire.
Lempereur [2].

1. Il y a ici, dans la marge intérieure, le chiffre 75 qui, paraissant être un total, ne correspond pourtant pas à la liste qui précède ; il faudrait : 92. [P.-P. P.]

2. Ces sept derniers noms sont ceux des graveurs comptés plus haut dans la ligne : « 7. mes graveurs ». [P.-P. P.]

N° 1057.

[Marteau à Rousseau][1].

Paris, 11 mars 1761.

Monsieur, je ne puis m'adresser mieux qu'à vous ; il s'agit d'une bonne action, et je vais vous procurer l'occasion de la faire. Je suis jeune, mais mon pére et ma mére étoient vertueux. J'aime du moins la vertu, je suis honnête et sensible et j'ose me fier à ce témoignage flatteur de ma conscience ; puisque la lecture de vos ouvrages m'éléve l'âme, me ravit de plaisir et me porte au bien. En vous parlant ainsi, je ne veux que vous faire savoir, monsieur, que je ne suis pas indigne de coopérer avec vous à un acte d'humanité. Ma fortune est très-modique et je mène à Paris une vie obscure, mais libre et tranquille, à quelques chagrins près. Cette vie-là me rapproche de la misère, et je vois quelquefois des malheureux. Il y a dans la maison où je suis logé une jeune personne bien à plaindre ; il est à propos que je vous détaille son histoire pour que vous connoissiez celle pour qui vous vous intéresserez.

Il faut que je vous dise, Monsieur, qu'il y a dans cette bonne ville un homme de condition, un comte qui ressemble à bien d'autres. Ce digne homme aime beaucoup les femmes, ou plutôt les jeunes filles, il se fait un plaisir délicat de triompher de l'innocence. Ce monstre a chez lui un autre monstre qui lui cherche des Agnès, « de petites personnes toutes neuves », disent-ils agréablement. Celle qui demeure ici fut malheureusement distinguée. Elle avoit alors quinze ans, elle étoit chez sa mère qui, vous allez frémir, monsieur, la vendit pour cinq louis à l'affreuse agente du comte. On en imposa à la jeune personne, on la mena chez ce comte sous un prétexte qui la

1. Transcrit de l'Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 446-450.

trompa... Ainsi Louison fut la victime de la brutalité du comte et du crime horrible de sa mère. Il fallut plier à la nécessité et que cette fille demeurât où elle étoit. La pauvre Louison s'accoutuma même à son malheur. Elle devint grosse, accoucha il y a plus d'un an, et continua de rester chez son ravisseur. Mais elle s'y déplut bientôt et elle signifia au comte qu'elle vouloit entrer en maison en qualité de femme de chambre. Il voulut la retenir, mais il céda à ses importunités; Louison sortit de chez lui.

Cependant l'infâme intendante de ses plaisirs avoit ses vues: elle vouloit tirer encore parti de cette fille et la revendre à d'autres libertins. Quel commerce! Celle-ci chercha une maison où elle pût se dérober aux recherches de sa persécutrice qui parvint à la découvrir et à la faire sortir en faisant en sorte qu'on sût son histoire avec le comte. Louison, désespérée, se réfugia chez mon hôte dont la femme la connoît. Elle y est toujours persécutée; elle mange du pain et de mauvaises soupes maigres; elle aime mieux mourir, dit-elle, que de suivre les intentions du monstre qui l'obsède tous les jours. J'ai observé cette pauvre affligée, Monsieur; depuis quatre mois qu'elle est ici, sa vertu ne s'est jamais démentie; elle a manqué plusieurs maisons, et elle vit du travail de ses mains et de l'argent que le comte lui envoie quelquefois par un reste de pitié. C'est l'intendante qu'il charge de ce message, et je sais qu'il autorise cette créature dans ses indignes manoeuvres. Je vous assure que Louison n'est point du tout faite pour se prostituer, quoi qu'on l'ait prostituée. J'ai été témoin de ses larmes; elle gémit sur son sort, elle ne peut supporter de dépendre du comte et de son agente. J'ai vu son désintéressement et son extrême délicatesse en bien des occasions; elle ne souffre pas qu'on parle mal de son indigne mère. N'est-il pas étonnant d'ailleurs qu'elle ne se soit pas corrompue après ce qui lui est arrivé et malgré sa misère et les offres qu'on lui fait tous les jours? Tout me prouve qu'on lui a fait beaucoup de violence, et je vous ai dit qu'elle n'avoit que quinze ans. Il n'y a aucune affectation dans sa conduite, on voit qu'elle

agit toujours d'après son coeur. La simplicité, la vérité de son caractère est peinte sur sa physionomie. Ses chagrins ne peuvent altérer sa douceur. Je ne sais comment elle s'afflige, c'est avec une sorte de tranquillité qui me touche : une douleur qui éclateroit me feroit bien moins d'impression. On voit que cette aimable fille souffre depuis longtemps et qu'elle s'est soumise au malheur. Sans avoir de l'esprit, elle a sûrement des moeurs et elle raisonne. Je ne vous parle point d'elle en homme épris : je suis touché, je suis pénétré de compassion ; j'ai, comme Louison, une âme très-sensible, mais, comme elle encore, à peine ai-je des passions.

Et d'ailleurs quel plaisir barbare que d'abuser du malheur d'une personne aimable, de profiter de son désespoir pour la forcer à se faire violence à elle-même et de s'avilir à ses propres yeux ? Est-ce parmi les horreurs de la misère la plus déplorable que peut régner l'amour ? Homme brutal ! comment n'éprouves-tu pas un supplice plus cruel que celui qu'imagina cet exécrable tyran qui faisoit unir un homme vivant à un cadavre ? Es-tu heureux de ses peines, de sa douleur ? Tu oses mêler l'opprobre et la désolation à la volupté ! Ah ! que ne puis-je vous être utile autant que je le désire, fille infortunée et pourtant vertueuse, je trouverois dans le bienfait la récompense du bienfait.

Sortons d'un enthousiasme bien légitime, mais inutile. Je ne veux que rendre service à Louison, et c'est là le point essentiel où j'aurois dû venir plus tôt. M. de Montmorency[1] sent ce que vous valez, Monsieur, et par conséquent il a une belle âme ; il sera charmé d'exercer sa bienfaisance et placer cette fille chez lui ou ailleurs ; il sauvera la vertu exposée à mille dangers pressants. Louison seroit bien aise de quitter Paris et de se défaire, dit-elle, de ses mauvaises connoissances. Tout est dit, Monsieur, le sort de Louison est entre vos mains. J'ai oublié de vous dire qu'elle est adroite. Je n'ai pas besoin de vous recommander le secret, vous sentez beaucoup mieux que

1. Le maréchal de Luxembourg.

moi qu'il ne s'agit que de bien faire. Je compte aller cet été à Montmorency; je n'irai point vous remercier d'avoir secouru l'innocence opprimée, ce remerciement seroit une insulte pour un homme tel que vous, Monsieur, mais il faut que j'aie le plaisir et l'honneur de voir une fois du moins en ma vie celui dont j'admire le génie et dont j'aime et je respecte la vertu. Je n'ai pas dessein de vous louer, Monsieur, mais mon coeur a besoin de s'épancher. Je suis las du tumulte de Paris; je suis provincial, j'aime la campagne et le grand air: on ne respire point ici. Je soupire quelquefois après la retraite et le repos, et le séjour de Montmorency n'est pas, dit-on, sans attraits. Ce que je sais, Monsieur, c'est que vous y êtes. Je vous salue de toute mon âme.

N° 1058.

A M. [Marteau][1].

Montmorency, [mars 1761].

Il faudroit être le dernier des hommes pour ne pas s'intéresser à l'infortunée Louison. La pitié, la bienveillance que son honnête historien m'inspire pour elle ne me laissent pas douter que son zéle à lui-même ne puisse être aussi pur que le mien; et, cela supposé, il doit compter sur toute l'estime d'un homme qui ne la prodigue pas. Grace au ciel, il se trouve, dans un rang plus élévé, des coeurs aussi sensibles, et qui ont à-la-fois le pouvoir et la volonté de protéger la malheureuse mais estimable victime de l'infamie d'un brutal. Monsieur le maréchal de Luxembourg et madame la maréchale, à qui j'ai communiqué votre lettre, ont été émus, ainsi que moi, à sa lecture; ils sont disposés, monsieur, à vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay, d'après le brouillon autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). Les précédents éditeurs ont cru jusqu'ici que cette lettre était adressée à Moultou.

entendre et à consulter avec vous ce qu'on peut et ce qu'il convient de faire pour tirer la jeune personne de la détresse où elle est. Ils retournent à Paris après Pâques. Allez, monsieur, voir ces dignes et respectables seigneurs ; parlez-leur avec cette simplicite touchante qu'ils aiment dans votre lettre ; soyez avec eux sincère en tout, et croyez que leurs coeurs bienfaisants s'ouvriront à la candeur du vôtre. Louison sera protégée si elle merite de l'être ; et vous, monsieur, vous serez estimé comme le mérite votre bonne action. Que si dans cette attente, quoique assez courte, la situation de la jeune personne étoit trop dure, vous devez savoir que, quant à présent, je puis payer, modiquemant à la vérité, le tribut dû, par quiconque a son nécessaire, aux indigents honnêtes qui ne l'ont pas.

N° 1059.

[Marteau à Rousseau][1].

(Fragment.)

à Paris ce 8 avril 1761.

..... J'eus hier l'honneur de présenter Louison à M^me^ de Luxembourg, après avoir reçu moi-même quelques jours auparavant l'accueil le plus gracieux de M. le maréchal et de madame. J'ai vu leur pitié et la bonté de leurs coeurs, et Louison en a déjà senti les effets..... J'ai fait part de toute votre lettre à Louison. La manière dont vous lui offrez vous-même du secours est trop noble et trop délicate pour que j'aie appréhendé de lui montrer cet article. Elle en a été pénétrée, Monsieur, et elle m'a demandé s'il y avait des gens comme vous. Mademoiselle, il y a encore M. le maréchal de Luxembourg et M^me^ la maréchale.....

1. *INÉDIT.* Extrait par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 1060.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, ce samedi [11 avril 1761].

Vous avez bien raison de me trouver ridicule de ne vous avoir pas fait réponse plus tôt. Je vous dirai deux ou trois mauvaises raisons : premièrement, j'ai été à Versailles, et puis j'ai voulu attendre de vous rendre compte de M. Marteau, et de sa demoiselle. Je les ai vus l'un et l'autre ; ils me paraissent d'honnêtes gens, chacun dans leur genre. Je ne savais pas trop ce que l'on pouvait faire pour eux. En attendant, il faudra leur donner quelque secours d'argent dont la pauvre fille me paraît avoir grand besoin. J'espère que vous n'oublierez pas votre projet d'aller voir ***, et que vous me le manderez, quand vous aurez à peu près déterminé le jour. J'en ai grande impatience pour vous savoir un peu débarrassé de tout ce monde importun qui vous obsède continuellement. Recevez mille et mille grâces de ce que vous m'avez envoyé ; j'en suis très-contente. Comme je n'entends point le latin, j'y perdrai un peu. Recevez aussi mes remercîments de la lettre que vous m'avez écrite. Toutes les preuves que vous me donnez de votre amitié me comblent de joie. Personne ne vous aime plus tendrement que moi. C'est bien vous qui êtes adorable, et il est impossible d'être aimé plus vivement, ce dont je vous assure pour jamais.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 442, 443.

N° 1061.

[Duclos à Rousseau.][1]

A Paris, le 12 mars [1761].

Je comptais toujours vous porter ma réponse moi-même ; mais je suis retenu journellement par des entraves académiques, et la semaine sainte n'est pas plus libre pour moi qu'une autre. J'espère cependant aller vous voir dans les premiers beaux jours, et comme cela ne se bornera pas à une visite, vous croyez bien que j'aurais été charmé de rendre mes respects à M. et à Madame de Luxembourg, à qui je rends dans mon coeur l'amitié qu'ils ont pour vous : j'ai déjà éprouvé qu'il y a des grands qui en sont capables : les gens de lettres n'en doivent attendre que de leurs égaux, ou de ceux dont le rang leur est trés-supérieur. J'ai reçu hier les estampes de la *Julie,* j'en suis trés-content, mais je crains qu'elles ne soient trop grandes pour le format du livre. Projetteriez-vous une édition in-8° ? je serais bien aise de le savoir, afin de ne pas faire relier le mien. J'ai été frappé d'une chose, dans votre seconde préface ; l'auteur fait plusieurs réponses que vous m'avez écrites, mais je ne vous avais certainement pas fait les mêmes objections. Nous causerons de cela et d'autres choses, lorsque nous nous verrons ; en attendant, je vous embrasse de tout mon coeur.

Le projet de la *Paix perpétuelle* est si bien reçu que vous auriez grand tort de ne pas continuer l'entreprise de l'abbé de Saint-Pierre, vous le devez au public et par conséquent à vous-même.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 296, 297.

N° 1062.

[De Leyre à Rousseau][1].

Parme, ce 13 mars 1761.

Je viens de lire, mon cher citoyen, votre extrait du projet de l'abbé de Saint-Pierre sur la *Paix perpétuelle de l'Europe.* Il ne pouvait paraître dans un temps plus propre à le faire adopter et peut-être exécuter. Je ne doute pas même que les Anglais ne le proposent à la diète ou au congrès prochain, s'ils sont au moins plus humains et plus modérés que vous ne le pensez. Je vous dirais même que j'avais résolu, si j'étais resté au service des affaires étrangères, de tâcher qu'il fût goûté du ministre auprès de qui j'étais, afin qu'il le communiquât aux plénipotentaires de la paix qui s'approche. Plus on réfléchit à ce système, plus les gens sensés doivent le croire praticable ; j'ose ajouter que la paix de Westphalie est un traité nul et vain, à moins qu'il ne devienne commun à toutes les puissances de l'Europe qui n'y sont pas encore entrées. Je vous supplie donc, mon cher Citoyen, et vous conjure, au nom du genre humain que j'aime et que vous servez, de publier incessamment votre examen de ce projet, afin de mûrir et d'avancer les idées que votre extrait vient de faire renaître dans l'esprit du public. Si cette cause est bonne et fondée, comme je n'en puis douter, qui peut mieux la plaider et la faire valoir que vous qui sentez plus que personne les maux dont notre espèce est accablée et les remèdes dont sa misère est susceptible ? Les plus grands obstacles que je vois à l'accomplissement de ce plan admirable d'association générale sont dans la différence de deux religions, dont l'une par son intolérance divinise en quelque sorte l'ambition des conqué-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 207-210.

rants, et dans le commerce de l'Amérique d'où la plupart des nations exclues ne peuvent connaître et juger les différends qu'il entraîne nécessairement parmi celles qui s'en disputent les progrès et les avantages. J'avoue que je n'aperçois pas encore comment on peut obvier aux inconvénients de ces deux objets. Discutez-les, je vous prie, avec la liberté qu'autorise votre croyance et les lois de votre patrie, plus désintéressée que la France dans ce sujet de considérations. Quant à la religion, vous m'objecterez que l'état actuel de la paix de Westphalie détruit mes doutes et doit faire évanouir mes craintes. Non, mon cher citoyen, il les augmente au contraire. C'est la diversité des deux ou trois communications qui fait précisément que la diète de Ratisbonne n'est qu'une imprimerie d'Allemagne, et l'armée de l'Empire un épouvantail d'oiseaux ou d'enfants. Chaque puissance y cabale, y chicane, y prêche l'ambition au nom de Dieu. Si Rome entrait dans cette diète étendue à toute l'Europe, il faudrait qu'elle oubliât ses principes et ses maximes d'exclusion, et comment abolir et réformer un langage soutenu pendant dix siècles ? De sorte que vous devriez proposer en même temps un projet de réunion de sentiments et de créance entre les catholiques et les protestants et rapprocher les esprits et les imaginations, afin de mieux lier et réunir les coeurs par une concorde éternelle. Vous connaissez assez la religion chrétienne, pour y trouver ces germes et ces motifs de réconciliation universelle. J'ose vous suggérer cette seconde entreprise, comme le moyen le plus sûr et le seul capable de faire réussir la première, nous ne voulons vous et moi que le bonheur de nos semblables. Celui qui pourrait y contribuer davantage serait le plus aimé de l'autre, c'est par là, mon cher, que je voudrais expier mes fautes et racheter mes faiblesses, mériter votre estime qui vaut pour moi celle du monde entier. Vous voyez bien que votre Héloïse n'a fait que ranimer en moi le désir de plaire aux gens vertueux, mais je ne veux pas vous parler aujourd'hui de l'impression qu'a faite sur deux coeurs unis par tous les liens de l'amour honnête, un ouvrage qui ne respire que le

regret du vice et l'enthousiasme de la vraie félicité. Je veux seulement vous demander si vous me conseillez de continuer une entreprise qui était peut-être au-dessous de votre portée, et d'extraire non comme vous avez fait, mais avec le même dessein et selon ma capacité les autres ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre. Vous vous rappellerez peut-être que je vous ai communiqué jadis cette résolution, quand je vis que vous l'abandonniez. Ne publierez-vous pas la *Polysynodie* et l'examen de ce système ? je me chargerai du reste, en vous demandant la permission, quand je l'imprimerai, d'insérer vos morceaux dans mon recueil ou abrégé. J'ai vu d'avance que ce travail serait fort utile au jeune prince pour qui je m'occupe de l'étude de l'histoire. M. de Condillac ainsi que le sous-gouverneur de notre héritier souhaitent que je rédige les oeuvres de tous les amis de l'humanité dont les écrits sont ou trop volumineux ou trop rebutants à lire par quelque autre raison ; je le ferai d'abord pour remplir les devoirs de ma place, ensuite pour le public, si le prince à qui j'ai consacré mes travaux et mon temps, veut que je fasse part aux autres hommes de ses lectures et de ses papiers. Adieu, cher et respectable citoyen, M. de Condillac vous fait bien des compliments ou plutôt vous salue.

N° 1063.

A Mad^e Bourette[1].

A Montmorenci, le 21 mars 1761.

Je n'avois pas oublié, Madame, que je vous devois une réponse et un remerciement; je serois plus exact si l'on me laissoit plus libre, mais il faut malgré moi disposer de mon tems, bien plus comme il plaît à autrui que comme je le devrois et le voudrois. Puisque l'anonyme vous avoit prévenue, il étoit naturel que sa réponse précédât aussi la vôtre; et d'ailleurs je ne vous dissimulerai pas qu'il avoit parlé de plus près à mon coeur que ne font des complimens et des vers.

Je voudrois, Madame, pouvoir répondre à l'honneur que vous me faites de me demander un exemplaire de la *Julie*; mais tant de gens vous ont encore ici prévenue, que les exemplaires qui m'avoient été envoyés de Hollande par mon libraire sont donnés ou destinés, et je n'ai nulle espèce de relation avec ceux qui les débitent à Paris. Il faudroit donc en acheter un pour vous l'offrir; et c'est, vu l'état de ma fortune, ce que vous n'approuveriez pas vous-même: de plus, je ne sais point payer les louanges; et si je faisois tant que de payer les vôtres, j'y voudrois mettre un plus haut prix.

Si jamais l'occasion se présente de profiter de votre invitation, j'irai, Madame, avec grand plaisir vous rendre visite et prendre du café chez vous; mais ce ne sera pas, s'il vous plaît, dans la tasse dorée de M. de Voltaire, car je ne bois point dans la coupe de cet homme-là.

Agréez, Madame, que je vous réitère mes très humbles remerciements, et les assurances de mon respect.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824, par Musset-Pathay, d'après la copie autographe conservée à Neuchâtel. L'adresse porte : « A Mad^e Bourette, qui m'avoit écrit deux lettres consécutives avec des vers, et qui m'invitoit à prendre du caffé chez elle dans une tasse incrustée d'or, que M. de Voltaire lui avait donnée. » Sur M^me Bourette, *voy.* t. II, p. 99.

N° 1064.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
à Montmorency[1].

(Lettre de Moultou.)

Monsieur,

M. Brown[2] ne peut se résoudre à passer à Paris sans vous voir. C'est un de vos plus zélés admirateurs, et son suffrage honorerait la vertu même.

Milord Edouard en eût fait son chapelain, et bientôt son ami. Monsieur Brown a toutes les vertus des anglais, sans en avoir les préjugés. Il a l'âme fière d'un républicain, et n'en a pas la dureté. Honoré à Genève, il serait aimé à Paris. Theologien-philosophe, il se souvient qu'il était homme avant d'être ministre. Il emporta avec lui l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu à Genève, et quand vous le connaîtrez, Monsieur, je m'honorerai auprès de vous de son amitié, que je me flatte d'avoir acquise.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre tres-humble et tres-obeissant serviteur,

Moultou

Le 23 mars 1761.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *Cf.* lettre de Rey à Rousseau du 22 8bre 1761, n° 1153, 5e alinéa, et lettre de Rousseau à Rey du 31 octobre 1761, n° 1164, 2e alinéa.

N° 1065.

[Duclos à Rousseau][1].

[fin mars 1761].

Les deux livres reliés sont des doubles de M. de Mirabaud, qui m'a laissé ses livres. Il est bien singulier que vous ne receviez pas ce que je donnerai sûrement, je vous les renvoie donc. Je compte aller vous voir aux premiers beaux jours. Je suis en ce moment si enfoncé dans les épreuves du *Dictionnaire* qu'il faut rendre sur-le-champ[2], que je n'ai que le temps de vous embrasser de toute mon âme, mon cher ami. Je ne sais pas ce que vous pensez du succès de la *Julie*; mais, à moins que je ne sois comme ceux qui ont la jaunisse, je ne rencontre que des gens engoués de l'ouvrage.

N° 1066.

A Monsieur
Monsieur Rousseau citoyen de Geneve
à Enghien lès Paris
A Enghien[3].

(Lettre de M^me^ de Verdelin.)

[Paris,] Le 3 Avril [1761].

Il y a 3 semaines, mon voisin, qu'on me promet deux jours

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 297.

2. Duclos parle en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie française ; il revoyait alors les épreuves du *Dictionnaire de l'Académie* qui devait paraître en 1762.

3. Transcrit de l'autographe original (Bibl. de Neuchâtel). Publié par Streckeisen-Moultou, II, p. 473-474, avec quelques inexactitudes et omissions.

pour aller ranger le ménage des champs ; encore ce matin, mes chevaux à sept heures étoient mis, j'allois prendre les ordres. Au lieu de cela, on me donne celui de faire dételer mes bêtes, et on m'assure que rien ne presse. On a ici mille affaires. Ah ! mon voisin, les tristes choses que les affaires ! Je m'en faisois une si agréable d'aller demain déjeuner avec vous et vous conter toutes nos fortunes, tous nos triomphes en Allemagne, le siége de Cassel [1] levé, et cela sans qu'il en coûte que des étendards et des canons à nos ennemis. Si on pouvoit trouver les moyens de ne se pas détruire et de se borner à ces trophées. Cela serait joli [2]. J'ai enfin été voir *Tancrède* [3]. Il y a dans cette pièce de belles pensées, des situations touchantes ; la versification n'est du tout point agréable, du moins, à mon oreille ; elle se rapproche de la tragédie en prose et n'est peut-être pas d'autant de ressource. Elle n'a pas l'agrément de la rime et elle en a la gêne, et notre bon M. de Voltaire s'y est un peu négligé, dit-on, pour la beauté des expressions. Au reste, on s'y étouffoit ; j'en suis sortie à dix heures du soir. Je ne trouve pas que ce soit avoir du plaisir bon marché, et je calcule si bien depuis quelque temps, que je doute qu'on me retrouve à dix heures du soir à la comédie. *Notre docteur* Margency fait mieux, il n'y va plus ; mais ses motifs sont plus beaux ; il fuit le danger. Pour moi, j'avoue que je n'y peux fuir que l'ennui. A propos *du docteur,* il dit qu'il ne vend plus Margency et que nous l'y verrons cet été. Ainsi soit, car à la ville à peine l'aperçoit-on ; il y a huit jours qu'il n'a quitté son quartier, à ce que m'a dit M. de Foncemagne. M. Coindet m'est venu voir dimanche soir. Mon voisin, je vous dois bien des remerciemens de m'avoir procuré la connoissance d'un homme aussi aimable et aussi ver-

1. Le siège de Cassel, occupé par l'armée française, fut levé par les ennemis le 28 mars 1761.

2. Les vingt-et-un derniers mots, depuis « Si on pouvoit », sont omis par Streckeisen.

3. *Trancrède,* tragédie de Voltaire, avait été jouée pour la première fois le 3 septembre 1760.

tueux. Dites-moi, je vous prie, si vos citoyennes valent vos citoyens; je serai toute prête à prier la république d'adopter mes filles, mes filles que j'aime plus que moi-même et que je voudrois tant voir de bonnes et honnêtes femmes. Elles désirent fort retrouver *M. Turc*[1] ; trouvez bon qu'il trouve ici nos compliments, et vous, mon trés respectable voisin, les assurances de mon attachement.

N° 1067.

A Monsieur
Monsieur Lenieps, banquier
Rue de Savoye
A Paris[2].

Je suis, mon bon ami, si accablé de lettres et de flots de monde, que je ne puis quant à présent vous écrire: je vous avertis seulement que vôtre baril d'huile est toujours là, et qu'il n'y sera pas touché, que je n'aye receu le mémoire que je

1. C'était le chien de Rousseau: « J'avois un chien qu'on m'avoit donné tout jeune, presque à mon arrivée à l'Hermitage, et que j'avois alors appelé *Duc*. Ce chien, non beau, mais rare en son espèce, duquel j'avois fait mon compagnon, mon ami, et qui certainement méritoit mieux ce titre que la plupart de ceux qui l'ont pris, étoit devenu célèbre au château de Montmorenci par son naturel aimant, sensible, et par l'attachement que nous avions l'un pour l'autre ; mais, par pusillanimité fort sotte, j'avois changé son nom en celui de *Turc*, comme s'il n'y avoit pas des multitudes de chiens qui s'appellent *Marquis* sans qu'aucun marquis s'en fachât. Le marquis de Villeroy, qui sut ce changement, me poussa tellement là-dessus que je fus obligé de conter en pleine table ce que j'avois fait. Ce qu'il y avoit d'offensant pour le nom de duc, dans cette histoire, n'étoit pas tant d'avoir donné ce nom à mon chien que de le lui avoir ôté. » (*Confessions*, liv. XI.)

2. *INÉDIT*. Transcrit le 2 nov. 1878, par Th. Dufour, de l'original autographe qui lui avait été communiqué par M. Gabriel Charavay. Dans la copie ms. de 1795, ce billet est classé « vingt-septième ».

vous ai demandé dans ma précédente. Je vous salue, vous et toute vôtre famille, et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

A Montmorenci le 6 avril 1761.

N° 1068.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps, Banquier,
rue de Savoye, A Paris[1].

[Vers le 20 avril 1761.]

Je ne veux pas, mon bon Ami, vous faire banqueroute d'argent, ni d'amitié, ni même de réponses, quoique les lettres me coûtent le plus. Mais quel est sur la terre l'heureux mortel qui fait ce qu'il veut? Je l'envie beaucoup et ne lui ressemble pas. Voilà vingt-huit francs pour le baril d'huile, auquel au surplus je n'ai pas encore eu le temps de toucher; quant à vos droits de commission, la maniére dont vous les voulez recevoir, m'est trop précieuse, pour que je veuille disputer avec vous là dessus. Venez, cher ami, quand la saison et vôtre santé vous le permettront, et croyez que vous recevrez dans mes bras les étreintes de l'amitié. J'espere avoir en même tems la joie de vous voir parfaitement rétabli.

Je n'ai jamais songé à publier une suite de la Nouvelle Heloïse. Il est vrai que j'avois à part les aventures de Milord

1. Publié fragmentairement par Lambert, p. 32-33, et reproduit, d'après sa publication, dans la *Correspondance*. Transcrit ici de la copie ms. de 1795, où cette lettre est classée « vingt-huitième ». Le copiste dit qu'elle n'est pas datée, mais a été reçue le 23 avril 1761. La fin du premier alinéa, depuis : « Voila vingt-huit francs... » jusqu'à « rétabli », la fin du deuxième alinéa : « et vous voyez... il m'est connu » et le post-scriptum sont *INÉDITS*. [P.-P. P.]

Edouard à Rome : mais pour de bonnes raisons, j'en ai jetté le manuscrit au feu, après en avoir fait un très court extrait pour Mad^e^ la Maréchale de Luxembourg : elle l'a seule, et il n'en existe aucune copie, pas même entre mes mains. Soyez sûr que je n'ajouterai jamais rien à ce livre, et qu'il restera tel qu'il est. J'aurois souhaité seulement en voir une édition moins pleine de contresens et de fautes : On m'a pressé de la faire : plusieurs libraires se sont présentés : le magistrat ne demandoit pas mieux : j'ai résisté par égard pour M. Rey : pour ma récompense, il m'écrit des lettres extravagantes : les éditions furtives et fautives se multiplient ; et je ne vois plus de jour à espérer d'en faire une bonne. Ainsi gardez la vôtre, toute fautive qu'elle est ; car il n'en faut plus attendre de plus correctes. Vous pouvez sans scrupules recevoir de moi les estampes : quoique ce soit M. Coindet qui les ait fait graver, j'y ai mis assez du mien, pour pouvoir disposer de quelques suites. Au reste, ni M. Tronchin, ni personne, ne m'a écrit sur la prétendue continuation dont vous parlez : et vous voyez que, comme il n'en est pas question, ce que vôtre ami désire pour M. Philibert ne peut avoir lieu. Je vous remercie de m'offrir de me nommer l'Auteur de la Lettre Anonyme[1] : il m'est connu.

Adieu, cher ami, je vous embrasse de tout mon coeur, et je salue avec respect vôtre vertueuse fille et sa digne amie.

J. J. Rousseau

Les 28 francs vous seront remis par le messager, francs de port ainsi que cette Lettre.

La lettre de l'anonyme est fondue parmi cinq cens autres : il m'est impossible d'avoir à présent le tems de la chercher. Nous tâcherons de la trouver quand vous me viendrez voir.

1. La lettre anonyme dont il est question ici est une lettre [de Panckoucke] datée de Lille, à laquelle Rousseau a répondu le 15 février dans le *Mercure*. « J'ai reçu le 12^e^ de ce mois... » (n° 1014).

N° 1069.

Pour Monsieur Du Parc[1].

(Dom Deschamps, bénédictin.)

A Montmorenci, le 8 May 1761

J'étois malade, Monsieur, quand je receus vôtre préface[2], et je renvoyais, pour la bruler et pour vous répondre au tems où je serais en état de la lire sans distraction, mais ce tems ne venant point au bout de huit à dix jours, je prends à tout evénement le parti de me conformer à vôtre intention, et après l'avoir lüe avec toute l'attention dont j'étois capable, il ne me reste qu'à la bruler; ce qui sera fait avant que cette lettre soit cachetée.

Si vous avez formé le dessein d'y embarrasser et troubler le lecteur par la plus étrange énigme[3] vous avez parfaitement reussi par raport à moi, et peut-être auriez vous bien pu vous passer d'altérer ainsi la tranquillité d'un solitaire qui n'a de

1. Transcrit le 1er avril 1926 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de la ville de Poitiers, ms. fr. 147, fol. 37, 38. 4 p. petit in-4°, les trois premières pleines, l'adresse portant ces seuls mots : « Pour Monsieur Du Parc » seul nom sous lequel le P. Deschamps s'était alors fait connaître à Rousseau. Sans marque postale. Cachet à la devise, sur cire rouge. Cette lettre, ainsi que cinq autres, qu'on trouvera plus loin, ont été publiées, avec plusieurs fautes de lecture, par Beaussire, dans *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française*, Paris, 1865, in-8°, p. 146 et suivantes. [P.-P. P.]

2. Dom Deschamps avait écrit à Rousseau : « Si vous étiez certain, Monsieur, que cette vérité métaphysique tant cherchée jusqu'à présent, que cette vérité qui explique tout et sans laquelle point de morale incontestable, existe enfin développée dans un manuscrit de peu d'heures de lecture, et que les moeurs qui en découlent nécessairement sont à peu près les moeurs auxquelles vous nous conviez dans vos ouvrages, vous seriez vraisemblablement aussi désireux d'en prendre lecture que vous êtes digne de la connaître. Eh bien, Monsieur, c'est un fait, la chose existe, et je vous l'annonce à l'oreille plus volontiers qu'à qui que ce soit, en vous envoyant pour début la préface du manuscrit. » (Beaussire, p. 146.) L'ouvrage de dom Deschamps était intitulé : *La vérité ou le vrai principe.*

3. Mots biffés : « qui jamais ».

consolation dans ses maux de toute espéce que la simplicité de sa foi, et que l'espoir d'une autre vie peut seul consoler de celle-ci. Vous croyez vous addresser à un philosophe, et vous vous trompez; je suis un homme très-peu instruit, et qui ne s'est jamais soucié de l'être, mais qui a quelque fois du bon sens et qui aime toujours la vérité.

Vous voulez, cependant, que je vous parle de vôtre préface. Que vous dirai-je? Le sistême que vous y annoncez est si inconcevable et promet tant de choses que je ne sais qu'en penser. Si j'avois à rendre l'idée confuse que j'en concois, par quelque chose de connu, je le rapporterais à celui de Spinosa; Mais s'il découloit quelque morale de celui-ci, elle étoit purement speculative, au lieu qu'il paroit que la vôtre a des loix de pratique, ce qui suppose à ces loix quelque sanction.

Il paroit que vous établissez vôtre principe sur la plus grande des abstractions. Or la méthode de généraliser et d'abstraire m'est très suspecte, comme trop peu proportionnée à nos facultés. Nos sens ne nous montrent que des individus, l'attention achéve de les séparer, le jugement peut les comparer un à un, mais voila tout. Vouloir tout reunir passe la force de nôtre entendement, c'est vouloir pousser le bateau dans lequel on est sans rien toucher au dehors. Nous jugeons par induction jusqu'à un certain point du tout par les parties [;] il semble au contraire que de la connoiss[ance][1] du tout vous voulez déduire celle des parties: je ne conçois rien[2] à cela. La voye analytique est bonne en Geometrie, mais, en philosophie il me semble qu'elle ne vaut rien, l'absurde où elle mène par de faux principes ne s'y faisant point assés sentir.

Vôtre stile est très bon, c'est celui de la chose, et je ne doute pas que vôtre livre ne soit bien écrit. Vous avez la tête pensante, des lumiéres, de la philosophie. Vôtre maniére d'annoncer vôtre sistême le rend intéressant, même inquiétant; mais, avec tout cela je suis persuadé que c'est une

1. Les lettres entre crochets ont disparu dans un trou du papier.
2. Mots biffés: « du tout ».

réverie. Vous avez voulu mon sentiment; le voilà. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur

J. J. Rousseau

N° 1070.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, 9 mai 1761.

Ne soyez point en peine de madame de Luxembourg; elle se porte trés bien de sa chute, et en est quitte pour une forte meurtrissure au genou; mais je le suis et elle aussi de votre santé. Vous m'aviez promis de me mander quand vous seriez malade, avec la promesse de ma part de ne vous point parler de médecins, et Dubettier m'a dit qu'il n'avait point été content de votre santé, que vous aviez pris du lait qui ne vous avait pas réussi, et que vous l'aviez quitté. Je vous avoue que cela m'inquiéte beaucoup d'avoir voulu vous mettre au lait, vous qui n'aimez point à changer votre vie ordinaire. Faites-moi donc donner de vos nouvelles, je vous le demande en grâce. Je ne serai point tranquille jusqu'à ce que je me retrouve avec vous, ce qui sera, à ce que j'espère, vers le 15 du mois prochain, et jusqu'à ce temps-là, je serai presque toujours à la Cour. Puisque vos affaires vous retiennent, et que vous ne comptez faire votre voyage de Merlou que vers le 20 du mois prochain; j'espère que vous le retarderez jusqu'aprés le voyage de Montmorency, puisque nous y serons dans ce temps-là. Adieu, Monsieur, tâchez de vous bien porter, travaillez moins et ménagez-vous pour vos amis. Cela est un peu intéressé, car vous n'en avez pas de plus tendres que madame de Luxembourg et moi.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 471-472.

N° 1071.

A Mme de Luxembourg[1].

Ce Lundi 18 [mai 1761].

J'avois espéré, Madame la Mareschale, de vous porter hier moi-même de mes nouvelles à vôtre passage à St. Brice ; mais vos relais n'étant point venus, l'heure étant incertaine et le tems menaçant de pluye, je n'osai n'étant point encore bien remis, hazarder cette course sans être sur de vous rencontrer. Vous êtes trop en peine de mon état, il n'est pas si mauvais qu'on vous l'a fait ; j'ai plus d'inquietudes que de douleurs, et les alternatives qui se succédent me font croire que pour cette fois il n'empirera pas considérablement. Si vous étiez actuellement au château je vous irais voir à l'ordinaire ; et je ne serai pas assés malheureux pour ne le pouvoir pas quand vous y serez. Ce voyage dont j'espére profiter fait mon espoir le plus doux, et je puis vous répondre que mon coeur n'est point malade. Quant à mon corps s'il n'est pas bien, c'est une espéce de soulagement pour moi de savoir qu'il ne peut être mieux, ou du moins que cela ne dépend point des hommes ; par là j'évite la peine et la géne attachée à la crédulité des malades et à la charlatanerie des medecins. Je ne veux plus ajoûter la dépendance de ces Messieurs-là à celle de la nécessité, dont ils ne me dispenseront pas quoiqu'ils fassent ; comme j'ai pris mon parti là-dessus depuis longtems, j'attends de l'amitié dont vous m'honorez que vous voudrez bien ne m'en pas parler. Bon jour, Madame la Mareschale, conservez vôtre santé et venez m'aider à rétablir la mienne ; si vôtre présence et celle de Monsieur le Mareschal ne guérit pas mes souffrances, elle me les fera oublier.

1. Transcrit le 22 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 61, 62, 4 p. in-4°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

N° 1072.

A Mme [de Luxembourg][1].

Ce Jeudi matin [21 mai 1761].

J'apprends les plus tristes nouvelles ou plustôt elles se confirment, car Made de Verdelin m'avoit fait donner avis de la maladie de Monsieur le Duc de Montmorenci, mais n'en sachant rien de personne de vôtre maison je croyois la nouvelle fausse, et j'avois deja envoyé chez vôtre jardinier une lettre où je parlois à Monsieur le Mareschal de ces bruits et de mon inquietude, lettre que celle de M. Du Bettier me fait retirer. Il me marque qu'on attend aujourdui des nouvelles décisives et me promet de m'en faire part. Je vous supplie, Madame la Mareschale, de lui rappeler sa promesse et de me faire instruire exactement de l'état des choses tant qu'il y aura le moindre danger. Je suis dans un trouble qui me permet à peine d'écrire. Je ne vous dis rien de mon état ; vous en pouvez juger puisque vous ne me voyez pas.

N° 1073.

A Monsieur
Monsieur Lenieps, banquier
rue de Savoye, a Paris[2].

A Montmorenci, le 21 Mai 1761.

Vous excuserez, cher ami, mon long silence, quand vous saurez que j'ai été et que je suis encore dans les angoisses d'un

1. Transcrit le 19 avril 1925 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (P. 7074, f. 35-36). 4 p. in-8°, les deux dernières blanches, sans adresse ni cachet. [P.-P. P.]

2. *INÉDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795, « vingt-neuvième ». Le copiste remarque qu'il n'y a point de signature et que le billet mentionné à la dernière ligne « n'est pas dans cette collection ». [P.-P. P.]

mal que vous devez plaindre, puisque vous le connoissez. Une longue tréve m'a fait désapprendre à souffrir : c'est un apprentissage que je recommence assez durement : mais il faut prendre patience ; car c'est une folie de regimber contre la nécessité.

J'ai cherché dans le voisinage et dans le bas quelque maison de campagne à louer, et rien ne s'offre que je pense vous convenir. Il y en avoit une à Deuil qui auroit pu faire vôtre affaire : mais elle a été prise ce printems par Madame de Chenonceaux. Ce pays-ci est fort peuplé : les maisons à louer y sont rares ; et il faut s'y prendre de meilleure heure pour en trouver ; car elles ne restent guére vides dans cette saison. Cependant je chercherai quand je pourrai un peu mieux aller ; et si je trouve quelque chose, je vous le marquerai.

Vous vous y prenez trop tard aussi sur les propositions que vous me faites par rapport à mes écrits. J'ai donné ma tutele à cet égard à des gens de métier, qui veulent bien s'en charger. Les discussions d'intérest me tuent, et ayant quitté la plume pour ne la jamais reprendre, me voilà délivré de tous ces tracas pour ma vie, sitôt que le peu qui reste à paroître encore, aura vu le jour.

J'aurois grand plaisir à vous embrasser, mon bon ami : mais il faut attendre que je puisse jouir de ce plaisir sans souffrir et sans vous faire souffrir vous même. Comme je suis moins mal depuis quelques jours, je me flatte de quelque relâche ; et cet intervalle me sera plus agréable, si vôtre visite en remplit quelque jour. Adieu cher Ami, je vous embrasse de tout mon coeur.

Il y a encore trois exemplaires de la Julie chez M. Coindet : si vous en avez l'emploi, vous pouvez les envoyer chercher avec le billet ci-joint.

N° 1074.

A Monsieur
Monsieur Coindet
à Paris[1].

Ce vendredi matin. [22 mai 1761]

Mon cher, les visites se multiplient, elles se multiplient beaucoup, surtout dans cette saison, et mes moyens n'augmentent pas. Je n'ai plus de tems à moi et il m'en faut pour gagner mon pain. Je serai fort aise de voir M. de la Tour[2], venez donc avec lui, non pas dimanche vingt-quatre, mais le dimanche suivant, et en général seul ou avec d'autres tenez-vous en à nos arrangemens[3], car je commence à me lasser de vous y rappeller sans cesse. Adieu, cher Coindet, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 1075.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][4].

Paris, 22 mai 1761.

Je vois que vous vous hâtez quand votre santé va mieux, et je crois que c'est une marque de votre amitié pour moi ; mais

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 82. 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'un pain à cacheter, à l'empreinte de la devise. Pas de marque postale.

2. Louis-François Delatour, libraire, gendre et associé de Guérin, et non le pastelliste M.-Q. De La Tour, comme on l'a imprimé dans les *Annales de la Soc. J.-J. R.*, tome XIV, p. xiii, 30 et 72. Cf. *Correspondance*, t. V, p. 97. [P.-P.P.]

3. *Cf.* n° 953, t. V, p. 304, à Coindet, 26 décembre 1760, 1er alinéa.

4. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 472.

on m'a dit hier que cela n'allait pas trop bien, et je crains que vous ne me parliez pas toujours sincérement quand il est question de votre santé ; vous me l'aviez cependant promis Je désire bien d'être à la moitié du mois prochain pour en juger moi-même, et je hais bien les voyages de Saint-Hubert[1] qui m'empêchent de vous aller voir ; ma tendre amitié doit vous le persuader.

N° 1076.

A Monsieur
Monsieur Coindet
chez Mrs Thelusson et Necker
rüe Michel-le-Comte
A Paris[2].

Ce vendredi. [29 mai 1761]

J'ai continué de souffrir quelques jours et je ne suis pas encore rétabli, mais je suis mieux. Je voudrois bien en être quitte pour une descente, mais ce qui m'incomode le plus n'est pas cela ; au contraire un des maux semble soulager l'autre ; ainsi rien n'est moins pressé que la précaution de M. de Chenonceaux. D'ailleurs, vous n'oublierez pas que selon nôtre accord vous ne devez rien recevoir pour moi de quelque part que ce puisse être, que nous n'en soyons convenus entre nous ; et nous ne sommes encore convenus de rien là dessus, que je sache. Adieu, cher Coindet, je vous remercie de vôtre inquiétude, mais je ne vous approuve pas de l'avoir communiquée à Monsieur le Mareschal et à Madame. Je vous embrasse de tout mon coeur.

1. « Avec le roi. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

2. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 86. 4 p. in-8°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'un pain à cacheter sans empreinte visible. Pas de marque postale.

N° 1077.

[J. Vernes à Rousseau][1].

Céligny, 26 mai 1761.

J'ai reçu, mon cher concitoyen, vos jolies estampes et votre nouvelle préface d'*Héloïse*; je vous en ferais des remerciements, si vous faisiez des présents pour en être remercié. J'ai lu avec un plaisir bien vif votre roman, je l'ai relu avec transport, et je le relirai encore bien des fois, quoiqu'il me semble que je le sais par coeur, tant a été vive l'impression qu'il m'a faite. Il n'y a que ce Volmar athée qui m'a attristé; il me semble qu'il est impossible qu'un honnête homme ne croie pas en Dieu; le méchant seul peut tirer d'un coeur gâté des arguments contre l'existence d'un être qui s'est peint si bien dans tous vos ouvrages. Il me semble même que l'homme de bien porte au dedans de lui une preuve bien forte de l'existence de Dieu, dans la rectitude morale qu'il aperçoit dans sa constitution. Et le méchant lui-même ne peut se la cacher, cette droiture originelle, puisqu'il sent bien intérieurement qu'il ne peut jamais en venir au point d'approuver le crime, et qu'il se trouve bien des moments où il préfère la vertu à l'iniquité, quoique ses intérêts semblent se trouver plus liés à l'une qu'à l'autre. J'avoue, mon cher Rousseau, que je ne vois aucune bonne raison qui ait pu vous déterminer à faire de l'excellent Volmar un athée déterminé, ou du moins de ne l'avoir pas fait changer de système à la fin du roman. Mais de ce que je ne vois pas vos raisons, il ne s'ensuit pas que vous n'en ayez point eu, et je me tais. Je ne me rappelle pas si je vous ai appris, la dernière fois que je vous écrivis, que j'avois été élu pasteur de l'église de Céligny. J'y suis établi

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 131-132.

depuis deux mois ; je ne sais si vous connaissez ce village. J'ose vous dire que c'est peut-être la plus belle situation qu'il y ait dans le monde, et je ne cesse de me dire : Ah ! si mon cher concitoyen voulait venir respirer ce bon air, boire de cette bonne eau, jouir de cette belle vue, que j'aurais de plaisir à le voir, à l'embrasser, à m'entretenir avec lui. Oui, venez, mon cher Rousseau, vous aurez une jolie chambre d'où vous verrez la nature dans tout son éclat, vous jouirez d'une entière liberté, et vous serez auprès d'un ami qui vous fera au moins plaisir par les sentiments que vous lui avez inspirés et qu'il conservera jusqu'à la mort. Comme je suis à trois lieues de Genève, nous n'aurez pas à craindre les importuns de la ville, et vous ne trouverez dans ma maison que la simplicité d'un village. J'ai lu il y a quelques jours, le *Projet de paix perpétuelle*. Je crains bien, mon cher ami, que la musique française ne subsiste malgré votre lettre, que les sciences ne gâtent les hommes malgré votre discours, et que la guerre ne fasse ses ravages malgré votre *projet* ; mais enfin vous instruisez les hommes, et ce n'est pas votre faute s'ils ferment les oreilles à vos leçons. On dit que vous travaillez à un ouvrage sur l'*Éducation* ; ce que vous avez dit dans *Julie* me fait désirer de voir bientôt cet ouvrage. Avant de finir ma lettre, je veux vous remercier de l'excellente apostrophe à l'incomparable Abauzit[1] ; c'était à vous à faire l'éloge de cet homme unique, comme ce serait à lui à faire le vôtre.

Bonjour, mon bon ami, donnez-moi un signe de vie, si vous le pouvez sans vous gêner le moins du monde, faites-moi espérer que je vous verrai dans mon diocèse, et n'oubliez pas un ami qui vous est entièrement dévoué.

1. Cf. *La Nouvelle Héloïse*, cinquième partie, lettre I, en note.

Librairie Armand Colin, Paris.

J.-V. CAPPERONNIER DE GAUFFECOURT

Gravé par J. Daullé, d'après N. Cochin.

(Détail.)

N° 1078.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
a Montmorency[1]

(Lettre de D. Cornabés
avec P.-S. de Gauffecourt.)

A S^t Germain[2] ce 28^e may 1761.

Monsieur, notre ami M. De Gauffecourt, que j'ai le plaisir de posséder ici à ma campagne, a fort envie de vous entretenir et de vous remercier du beau présent que vous lui avez fait[3], mais sa tête, qui est encore faible, ne lui permet pas d'écrire. J'espére que vous ne serez pas fâché d'avoir de ses nouvelles, et de recevoir, par mon canal, les assurances de son souvenir et de sa tendre amitié. Il se dispose à partir pour Genéve au commencement du mois prochain, où il compte que les affaires de la Compagnie le retiendront jusques à la fin de l'été. Sa santé est assez bonne et lui permet d'agir. Il sera bien charmé d'y recevoir de vos lettres, et de pouvoir vous y être utile. Votre ami, M. le chevalier de Lorenzi lui a fait le plaisir de lui donner de vos nouvelles, et de lui lire une lettre qu'il avait reçue de vous. J'ai partagé, avec bien de la satisfaction, tous les sentiments d'estime & d'amitié avec lesquels nous nous sommes épanchés sur votre compte. Il nous a dit que vous travaillez à *un traité sur l'éducation des enfants*. Je ne connais point d'objet plus digne de vos talents

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte, à l'exception du post-scriptum de Gauffecourt, et avec plusieurs modifications, a été imprimé en 1885 par M. Eugène Ritter, dans la *Suisse romande*, t. I, p. 10.

2. « Village situé près de la Saône, à trois lieues de Lyon. » (*Note de M. Eugène Ritter.*)

3. Gauffecourt avaît écrit à Rousseau le 26 février pour le remercier de l'envoi de *La Nouvelle Héloïse* (n° 1050). Le « beau présent » dont il est question ici est sans doute le Recueil d'Estampes, qu'il a reçu postérieurement. [P.-P. P.]

supérieurs où vous puissiez les employer plus utilement, et qui réponde mieux aux grandes vues que vous avez pour l'humanité. Je suis pére de trois enfants ; leur éducation fait toute ma sollicitude ; plus je réfléchis sur les moyens de leur former le coeur, et plus je suis embarrassé où puiser des lumières. Jugez, monsieur, si je souhaite que vous vous occupiez sur cette matière et que votre ouvrage paraisse bientôt. Ce que vous avez dit dans votre *Nouvelle héloïse* doit avoir fait naître le même désir à tous les pères de famille. Trouvez bon que je vous dise, au sujet de cette production-ci, qu'elle a eu ici, comme à Paris, un succès général. Vous savez qu'à Lyon le nombre des gens de goût et en état de sentir la beauté de vos ouvrages, est bien petit ; malgré cela, vous vous faites lire de tous : c'est que les vérités utiles qui y sont répandues seront toujours goûtées, et que vous les savez mettre dans leur plus beau jour.

Vous avez aussi rendu ma petite ville de Vevay illustre par votre *Julie* : il y a des personnes, ici, qui se disposent à l'aller voir, de même que les vallées ; mais je crains bien qu'ils ne trouvent tous ces lieux-là bien au-dessous de vos descriptions qui ont un trop beau coloris. Au risque de vous ennuyer, je vous dirai encore que j'ai prévenu le but que vous avez eu dans votre *Julie*, de donner du goût pour la vie rurale, et faire sentir que le faste est incompatible avec le bonheur. Il y a six à sept ans que je me suis confiné dans une campagne dont j'ai fait l'acquisition sur les rives de la Saône ; la beauté de la situation ne le céde en rien à celles des bords de notre lac. Je jouis véritablement de la vie, et je date mon bonheur depuis que je l'habite ; il est vrai que, par la constitution du gouvernement, je suis souvent barré dans mes vues pour l'exploitation et l'amélieurement de mes fonds, et que ma Julie, qui a été élevée à Paris, et [a] passé partie de sa vie en Espagne, n'a pu encore se modeler sur la vôtre en se familiarisant avec les paysans, et se faire un peu aux injures de l'air. J'ai aussi une Claire, qui est sa niéce ; elle a la vivacité de la vôtre, mais elle ne sait s'occuper que de la compagnie & de

son clavecin ; [si] j'avais le bonheur de vous posséder ici quelque temps, je pourrais espérer d'y donner une image de Clarens.

Je vous assure avec bien du plaisir, monsieur, que je suis un de vos plus grands admirateurs, que j'ai pour vous toute l'estime et l'amitié possibles et que je suis véritablement, monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur,

D : Cornabés

Cela est bien commode, sans doute, mon cher concitoyen, Ainsi M. Tronchin et moi en sommes plus à notre aise. Mes amitiés à *la gouverneuse*. Si j'étais mieux allant, il me semble que je vous joindrais bientôt, mais vieillesse à vieillesse ! adieu. D. G.[1]

N° 1079.

A Monsieur
Monsieur Moultou
Ministre du S^t^ Evangile
à Genéve[2].

A Montmorenci, le 29 mai 1761.

Vous pardonneriez aisement mon silence, cher Moultou, si vous connoissiez mon état ; mais sans vous écrire je ne laisse pas de penser à vous, et j'ai une proposition à vous faire. Ayant quitté la plume et ce tumultueux métier d'auteur pour lequel je n'étois point né, je m'étois proposé, après la publication de mes rêveries sur l'éducation, de finir par une édition générale de mes ecrits dans laquelle il en seroit entré quelques-uns qui sont encore en manuscrit. Si peut-être le

1. Ce post-scriptum, *INÉDIT*, est de la main de Gauffecourt.

2. Transcrit le 18 oct. 1915 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié Moultou, fol. 5, 6). Trois p. de texte, in-4° ; l'adresse sur la 4e page. Cacheté d'un pain à cacheter, empreinte effacée ; chiffre postal 10 et timbre postal enghien-les-paris. Il y a aussi, à Neuchâtel, une copie ancienne, non autographe, de cette lettre, dans 7906, n° 10.

mal qui me consume ne me laissoit pas le tems de faire cette édition moi-même, seriez-vous homme à faire le voyage de Paris[1], à venir éxaminer mes papiers dans les mains où ils seront laissés, et à mettre en état de paroitre ceux que vous jugerez bons à cela ? Il faut vous prevenir que vous trouverez des sentimens sur la réligion qui ne sont pas les vôtres et que peut-être vous n'approuverez pas, quoique les dogmes essentiels à l'ordre moral s'y trouvent tous. Or je ne veux pas qu'il soit touché à cet article ; il s'agit donc de savoir s'il vous convient de vous préter à cette édition avec cette reserve, qui, ce me semble, ne peut vous compromettre en rien quand on saura qu'elle vous est formellement imposée, sauf à vous de réfuter en votre nom et dans l'ouvrage même si vous le jugez à propos ce qui vous paroitra mériter réfutation, pourvu que vous ne changiez ni ne supprimiez rien sur ce point ; sur tout autre vous serez le maître.

J'ai besoin, Monsieur, d'une réponse sur cette proposition, avant de prendre les derniers arrangemens que mon état rend necessaires. Si votre situation vos affaires ou d'autres raisons vous empêchent d'acquiescer[2] je ne vois que M. Roustan, qui m'appelle son maitre lui qui pourroit[3] être le mien, auquel je pusse donne[r] la même confiance, et qui, je crois, re[ndroit] volontiers cet honneur à ma mémoi[re]. En pareil cas, comme sa situation est m[oins] aisée que la vôtre on prendroit des mesures pour que ces soins ne lui fussent pas onereux. Si cela ne vous convient ni à l'un ni à l'autre tout restera comme il est, car je suis bien déterminé à ne confier les mêmes soins à nul homme de lettres de ce pays. Réponse precise, je vous supplie, et directe, le plus tôt qu'il se pourra, sans vous servir de la voye de M. Coindet. Sur pareille matiére le secret

1. Rousseau avait d'abord écrit « et » (et à venir), qu'il a biffé.

2. Rousseau avait d'abord écrit : « d'accepter une proposition », qu'il a raturé pour : « d'acquiescer ». Plus haut, « cette proposition » est en surcharge sur un mot biffé qu'on ne peut déchiffrer.

3. « bien », biffé. — Les lettres entre crochets ont disparu, par suite d'un trou au papier.

convient, et je vous le demande. Adieu, vertueux Moultou, je ne vous fais pas des complimens, mais il ne tient qu'à vous de voir si je vous estime

J. J. Rousseau

Vous comprenez bien que la nouvelle Heloïse ne doit pas entrer dans le recueil de mes écrits[1].

N° 1080.

A Monsieur Rousseau
à Montmorency[2].

(Fragment d'une lettre de Rey.)

Amsterdam 1er juin 1761.

Monsieur,

Je profite avec plaisir du départ de Mr Boulier pour vous faire parvenir les deux piéces ci-jointes. J'espère qu'à son retour il me donnera des nouvelles de votre santé, à laquelle je m'intéresserai toute ma vie. Quoi qu'on ait contrefait *Julie* partout, j'en vends encore et je songe à le (*sic*) réemprimer en 6 parties, 3 tomes, quoiqu'il m'en reste près de 800 exemplaires. Je n'ose pas vous proposer de me fournir les changemens que vous pourriez y avoir faits. S'il y en avoit quelqu'un (*sic*), je serois bien charmé de les (*sic*) recevoir.

On doit m'envoyer de Londres la traduction angloise que je vous ferai parvenir par la première occasion qui se présentera ;

Je suis obligé de réemprimer vos autres ouvrages : on les demande et, si je ne les exécute pas, d'autres le feront,

1. Sic, « écrits », avec un accent. Au premier alinéa, « ecrits », sans accent.

2. *INEDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey. Fol. 128, 129, 1 p. de texte in-4°. P. 2 et 3 bl., l'adresse sur la 4e. Cachet aux initiales, sur pain à cacheter. Pas de marque postale.

comme on l'a déjà fait ici en partie et en France pour le tout...

.... [P. S.] Le Sr Robin a payé à compte des Héloïse 10.000 livres.

N° 1081.

LETTRE SUR LA FÊTE DONNÉE À GENÉVE LE 5e JUIN 1761 [1].

(De J.-L. Mollet.)

A Monsieur J. J. Rousseau.

J'ai touché à la félicité, mon cher Monsieur, je l'ai trouvée dans notre Patrie, & au milieu de nos Concitoyens. Les prémiers plaisirs du Patriotisme ont ému & attendri mon coeur: Plaisirs de l'union, de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, de la confiance publique: Plaisirs ordinairement bornés à un petit cercle, je vous ai trouvés multipliés & vivement sentis, par 600 de mes Compatriotes, qui, pris des divers Ordres de l'Etat, n'ont fait dans l'allégresse publique, qu'un coeur de frères & d'amis! Ah! Monsieur Rousseau, quelle journée pour vous, si vous en eussiez été témoin! Mon coeur me dit de vous en entretenir, quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de vous.

La Fête dont je vous parle se donna Vendredi dernier, 5e de ce mois. Un nouvel Exercice, à peu-près semblable à celui qui se fait en Prusse, en a été l'occasion.

Il y a deux ans que quelques-uns de nos Concitoyens, honteux de ce que cette partie de la discipline militaire s'exécutoit chez nous d'une manière si défectueuse, entreprirent d'aprendre, à l'exemple de nos Alliés de Suisse, l'Exercice appelé Prussien; le Magistrat y ayant donné son approbation, le zèle

1. Transcrit de la brochure imprimée par Mollet sous ce titre, s. l. (Genéve), in-8° de 16 pages, les deux dernières blanches.

Patriotique en fit augmenter le nombre : Enfin l'année dernière, la comparaison de l'ancien au nouvel Exercice ayant pu se faire, on n'hésita point à préférer celui-ci. Alors on vit de tous côtés nos Places se remplir de gens de toutes conditions, qui s'assembloient pour s'exercer. Ce qui donna à nos Compagnies Bourgeoises, dans la manoeuvre de cette année, les deux tiers des Soldats qui la faisoient selon la nouvelle méthode. On ne laissa pas d'exercer aussi selon l'ancienne, qui ne présenta que des tems irréguliers, chargés de longueurs, nullement utiles, & encore moins gracieux ; notre Magistrat en fut convaincu.

Les amateurs du nouvel Exercice profitèrent de ces dispositions. Le prémier May, leur Major Monsieur Beaumont, un de nos Négocians, demanda en leur nom au Magnifique Conseil qu'il lui plût accorder aux divers corps exercés un jour de revue générale. Notre Magistrat adhéra à leur zèle avec plaisir & fixa ce jour au 5^e^ Juin.

Dès lors on ne vit que préparatifs pour cette revuë. On arrêta que 15 Divisions composées de 35 hommes, compris les Officiers, exécuteroient la nouvelle manoeuvre. Ces 500 hommes, sous les ordres de leurs Officiers, se rendirent donc Vendredi dernier par Division à notre Bastion Bourgeois, & en partirent à 6 heures du matin, pour manoeuvrer à Plainpalais, où douze mille spectateurs nous attendoient. J'étois Soldat, mon cher Compatriote ; eh qui de nos Concitoyens ne se faisoit pas honneur de ce titre ?

Je puis le dire ; le maniement de nos armes, nos évolutions, nos décharges, nos marches réussirent au mieux. Les connoisseurs désintéressés trouvèrent que nous approchions, autant qu'il étoit possible, des troupes réglées les mieux disciplinées. Que ne peut-on point, quand on est animé par l'amour de sa Patrie, par la vuë de ses Pères, de ses Mères, de ses Epouses, de ses Amies, par celles sur-tout d'un Magistrat que l'on chérit, autant qu'on le respecte !

Nous voici à 10 heures. où le visage couvert d'une sueur honorable, nous passâmes en revuë à l'Hôtel de Ville dans

le meilleur ordre ; les fils de nos Magistrats, mêlés en Soldats parmi nos Soldats, réveilloient l'attention de leurs Pères qui étoient aussi les nôtres. J'ai vu, mon cher Rousseau, des larmes de joye couler de leurs yeux à ce spectacle. Doux tressaillement du coeur, tu fus le présage de la confiance & du plaisir du reste de la journée ! Je me hâte : Nous posons les armes, pour aller dîner avec nos Concitoyens & ces chers Magistrats.

Il étoit 11 heures & demie, lorsqu'ayant quitté nos fusils, nous fûmes tous en uniforme à la place de Bel-Air joindre nos Officiers ; l'allégresse étoit déjà dans sa force, en attendant le reste de nos Compatriotes, qui devaient nous joindre, pour aller à l'Hôtel de Ville : & dans la plus grande vivacité de la joye commune, l'on vous nommoit, l'on vous désiroit ; votre nom fut le signal qui nous invitoit à aller danser autour de la fontaine de St. Gervais, j'eus le plaisir d'être du nombre de plus de 200 Citoyens, qui chantoient & dansoient dans l'union la plus intime ; Tambours & Fifres, tout exprimoit notre joye. Ce fut là le commencement d'un épanchement d'amitié qui devint bien-tôt général.

Rappelés peu après à notre place d'armes, nos diverses Divisions se rangèrent en ordre, sans jalousie de pas ; & tous de concert, la joye dans le coeur & sur le visage, marchant quatre à quatre les bras entrelassés, faisant un Corps de 600 amis, nous nous rendîmes à l'Hôtel de Ville auprès du Magistrat que nous devions accompagner.

Arrivés-là : nous formâmes une double haie jusqu'au bas de la Treille [1], pour honorer le passage de ces dignes Conducteurs de l'Etat, qui venaient dîner avec nous. Je ne puis vous dire combien tout respiroit en eux la tendresse paternelle : on ne rend pas des sentimens si rares & si profonds ; le coeur est touché, pressé, il sent délicieusement, mais l'expression lui manque.

Quoique tous extrêmement gais, l'ordre fut toujours observé,

1. La Treille est une promenade de Genève.

nous trouvâmes au Bastion 15 Tables : Chaque Division s'y rangea avec toute la décence possible. Les Pères de la Patrie étoient dans celle du milieu ; à droite & à gauche étoient leurs Enfans. Enfants unis, joyeux, tout disposés à contribuer de leur mieux à l'allégresse générale.

Que ne puis-je vous rendre ici l'affectueuse concorde de ce repas, vous exprimer comment les coeurs se mêloient pour s'aimer & se le dire : Il faudroit pouvoir vous montrer tous ces fronts ouverts à la joie, tous ces yeux rians, tous ces visages à l'unisson de la véritable amitié : Il faudroit pouvoir vous peindre la confiance, les serremens de mains, les embrassemens réciproques, les épanchemens de coeurs: Comment sans distinction de rang ni d'états, fondus ensemble, ces Citoyens, ne connoissant de livrée que celle de la Patrie, n'étoient sensibles qu'à ce qui s'y rapportoit. Oui, je puis le dire ; ces momens furent consacrés par l'amour à la vertu patriotique. Que cet ensemble étoit satisfaisant ! Qu'il étoit beau !

Que ne se passoit-il point alors dans l'âme de nos Magistrats ! Ils l'avouèrent ; pénétrés du plaisir de voir tout ce Peuple si uni & si heureux, leur coeur étoit attendri, ils pleuroient de joye, & disoient : ce jour est un de nos plus beaux jours !

Pendant ces heures données à l'amitié, au plaisir, à la table, nos femmes, nos soeurs, nos amies, à portée de nous voir, touchées de notre union, & comme animées d'un même esprit, auroient voulu pouvoir nous servir ! Les Etrangers étoient dans l'admiration, le patriotisme parloit à leur coeur ; ils s'écrioient, quel spectacle ! Non, nous n'avons rien vû de pareil ! Que vous êtes heureux, Citoyens ! Vous possédez le vrai bonheur, & vous le sentez.

Après quelques heures de séance à table, & lorsque toutes les santés eurent été portées, & renduës réciproquement, ces 600 Citoyens, se cherchoient, se mêloient, se raprochoient, un rond général confondit tous les membres, & l'amitié les unit ; ils dansèrent jusques au moment qu'il parut convenable de reconduire le Magistrat.

Ici, fut le triomphe de l'ordre & de la décence ; quatre heures

de table n'avoient produit que l'yvresse de l'amitié, sans qu'il y eût dans un aussi grand nombre d'hommes aucune espèce de désordre ; on retourna à l'Hôtel de Ville combler la joye du Magistrat, par une troisième revuë de gens très-gais, mais sages.

Peu après les soldats de chaque Division se séparèrent de leur Officier, en l'embrassant tour-à-tour, ce qu'ils firent de même entr'eux ; chacun alors se répandit dans les différens quartiers. L'effusion de la joie publique se montroit dans tous les carrefours ; les affaires étoient suspenduës ; on vouloit s'aimer, et rien de plus ; on étoit tous rians, gracieux, affables ; si le mot *Contagion* pouvoit être pris en bonne part, je vous dirois : la Contagion de l'amitié publique avoit gagné tous les Individus de la Société ; elle s'étoit introduite avec l'air que l'on respiroit ; ce doux attendrissement étoit général : Des milliers d'âmes n'en faisoient qu'une.

Le lendemain le rapport fait au Magnifique Conseil fut des plus flatteurs, & pour consacrer la mémoire d'un tel jour, il fut résolu qu'il seroit enrégîtré, comme l'un des plus heureux de notre Patrie.

Voila, Monsieur, le précis de notre Fête. Je souhaite d'en avoir exprimé l'âme : Il m'en reste un vif sentiment qui sera toujours dans mon coeur : Puisse-t-elle avoir la même impression sur celui de tous nos Concitoyens ! Puisse ce feu sacré, l'amour de la Patrie y brûler à jamais ! Puissent nos derniers neveux, animés du même esprit, jouir souvent de pareilles fêtes !

Le zèle Patriotique qui brille dans tous vos ouvrages, Monsieur, me semble justifier la liberté que j'ai pris de vous écrire, c'est le même zèle qui me fait ajoûter à l'admiration que je porte à vos talens, les sentimens de l'estime & du respectueux dévouement avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très-humble
Et très-obeissant Serviteur,
Jean-Louis Mollet

A Genève
le 10 Juin 1761.

N° 1082.

RÉPONSE [1].

Je vous remercie, Monsieur, de tout mon coeur de la charmante rélation que vous m'avez envoyée de la Fête du 5^e^ de ce mois. Je l'ai lue & relue avec intérêt, avec attendrissement, avec un sensible regret de n'en avoir pas été témoin. De tels amusemens ne sont point frivoles, ils réveillent dans les coeurs des sentimens que tout tend à éteindre dans notre Siécle et même dans notre Patrie ; pussiez-vous, Monsieur, vous & tous les bons Citoyens, ramener parmi nous, ces goûts, ces jeux, ces fêtes patriotiques qui s'allient avec les moeurs, avec la vertu, qu'on goûte avec transport, qu'on se rappelle avec délices, & que le coeur assaisonne d'un charme que n'auront jamais tous ces criminels amusemens si vantés des gens à la mode !

J'étois trés-mal, Monsieur, quand je reçus votre Lettre ; c'est ce qui m'a empêché de vous en remercier plutôt. Quoique je continue à souffrir beaucoup, je ne puis me refuser plus longtems à la douce & salutaire distraction de m'occuper de la Patrie & de vous. J'ai lû déja bien des fois votre Lettre ; je la lirai bien des fois encore ; si ce n'est pas un remède à mes maux, c'est du moins une consolation. Heureux si j'y pouvois ajoûter l'espoir de vous embrasser quelque jour à Geneve, & d'y voir encore une fois en ma vie une fête pareille à celle que vous décrivez si bien ! Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

A Montmorenci,
le 26 Juin 1761.

1. Transcrit de la brochure de Mollet, où cette « réponse » est imprimée à la suite de sa lettre. (*Voir* les n^os^ 1102, 1108 et 1118.)

N° 1083.

A Mme de Luxembourg[1].

Montmorency, le 12 juin 1761.

Que de choses j'aurois à vous dire avant que de vous quitter ! Mais le temps me presse ; il faut abréger ma confession, et verser dans votre coeur bienfaisant mon dernier secret. Vous saurez donc que depuis seize ans j'ai vécu dans la plus grande intimité avec cette pauvre fille qui demeure avec moi, excepté depuis ma retraite à Montmorency, que mon état m'a forcé de vivre avec elle comme avec ma soeur ; mais ma tendresse pour elle n'a point diminué, et, sans vous, l'idée de la laisser sans ressource empoisonneroit mes derniers instants.

De ces liaisons sont provenus cinq enfants, qui tous ont été mis aux Enfants-Trouvés, et avec si peu de précaution pour les reconnoître un jour, que je n'ai même pas gardé la date de leur naissance. Depuis plusieurs années le remords de cette négligence trouble mon repos, et je meurs sans pouvoir la réparer, au grand regret de la mère et au mien. Je fis mettre seulement dans les langes de l'aîné une marque dont j'ai gardé le double ; il doit être né, ce me semble, dans l'hiver de 1746 à 47, ou à peu près. Voilà tout ce que je me rappelle. S'il y avoit le moyen de retrouver cet enfant, ce seroit faire le bonheur de sa tendre mère ; mais j'en désespère, et je n'emporte point avec moi cette consolation. Les idées dont ma faute a rempli mon esprit ont contribué en grande partie à me faire méditer le *Traité de l'Éducation* ; et vous y trouverez, dans le livre Ier, un passage qui peut vous indiquer cette disposition. Je n'ai point épousé la mère, et je n'y étois point obligé, puisque avant de me lier avec elle je lui ai déclaré que

1. Transcrit de l'imprimé en l'an VIII (1800), par François de Neufchâteau, dans le *Conservateur*.

je ne l'épouserois jamais, et même un mariage public nous eût été impossible à cause de la différence de religion : mais du reste je l'ai toujours aimée et honorée comme ma femme, à cause de son bon coeur, de sa sincère affection, de son désintéressement sans exemple, et de sa fidélité sans tache, sur laquelle elle ne m'a pas même occasionné le moindre soupçon.

Voilà, Madame la Maréchale, la trop juste raison de ma sollicitude sur le sort de cette pauvre fille après qu'elle m'aura perdu ; tellement que, si j'avois moins de confiance en votre amitié pour moi et en celle de Monsieur le Maréchal, je partirois pénétré de douleur de l'abandon où je la laisse ; mais je vous la confie, et je meurs en paix à cet égard. Il me reste à vous dire ce que je pense qui conviendroit le mieux à sa situation et à son caractère, et qui donneroit le moins de prise à ses défauts.

Ma première idée étoit de vous prier de lui donner asile dans votre maison, ou auprès de l'enfant qui en est l'espoir, jusqu'à ce qu'il sortît des mains des femmes : mais infailliblement cela ne réussiroit point ; il y auroit trop d'intermédiaires entre vous et elle, et elle a, dans votre maison, des malveillants qu'elle ne s'est assurément point attirés par sa faute, et qui trouveroient infailliblement l'art de la disgracier tôt ou tard auprès de vous ou de Monsieur le Maréchal. Elle n'a pas assez de souplesse et de prudence pour se maintenir avec tant d'esprits différents, et se prêter aux petits manèges avec lesquels on gagne la confiance des maîtres, quelque éclairés qu'ils soient. Encore une fois cela ne réussiroit point ; ainsi je vous prie de n'y pas songer.

Je ne voudrois pas non plus qu'elle demeurât à Paris de quelque manière que ce fût ; bien sûr que, craintive et facile à subjuguer, elle y deviendroit la proie et la victime de sa nombreuse famille, gens d'une avidité et d'une méchanceté sans bornes, auxquels j'ai eu moi-même bien de la peine à l'arracher, et qui sont cause en grande partie de ma retraite en campagne. Si jamais elle demeure à Paris, elle est perdue :

car, leur fût-elle cachée, comme elle est d'un bon naturel, elle ne pourra jamais s'abstenir de les voir, et en peu de temps ils lui suceront le sang jusqu'à la dernière goutte, et puis la feront mourir de mauvais traitements.

Je n'ai pas de moins fortes raisons pour souhaiter qu'elle n'aille point demeurer avec sa mère, livrée à mes plus cruels ennemis, nourrie par eux à mauvaise intention, et qui ne cherchent que l'occasion de punir cette pauvre fille de n'avoir point voulu se prêter à leurs complots contre moi. Elle est la seule qui n'ait rien eu de sa mère, et la seule qui l'ait nourrie et soignée dans sa misère; et si j'ai donné, durant douze ans, asile à cette femme, vous comprenez bien que c'est pour la fille que je l'ai fait. J'ai mille raisons, trop longues à détailler, pour desirer qu'elle ne retourne point avec elle. Ainsi, je vous prie d'interposer même, s'il le faut, votre autorité pour l'en empêcher.

Je ne vois que deux partis qui lui conviennent : l'un, de continuer d'occuper mon logement*, et de vivre en paix à Montmorency ; ce qu'elle peut faire à peu de frais avec votre assistance et protection, tant du produit de mes écrits que de celui de son travail, car elle coud très bien ; et il ne lui manque que de l'occupation, que vous voudrez bien lui donner ou lui procurer, souhaitant seulement qu'elle ne soit point à la discrétion des femmes de chambre, car leur tyrannie et leur monopole me sont connus.

L'autre parti est d'être placée dans quelque communauté de province où l'on vit à bon marché, et où elle pourroit très bien gagner sa vie par son travail. J'aimerois moins ce parti que l'autre, parcequ'elle seroit ainsi trop loin de vous, et pour d'autres raisons encore. Vous choisirez pour le mieux, madame la maréchale ; mais, quelque choix que vous fassiez, je

* « Je ne vous propose point de lui en donner un vous-même à Montmorency, à cause de Chassot et de sa famille, qui le lui feroient cruellement payer. Mon loyer n'étant que de cinquante livres ne lui sera pas plus onéreux qu'une chambre à Paris. » (*Note de J.-J. Rousseau.*) Chassot était le concierge du Maréchal de Luxembourg.

vous supplie de faire en sorte qu'elle ait toujours sa liberté, et qu'elle soit la maîtresse de changer de demeure sitôt qu'elle ne se trouvera pas bien. Je vous supplie enfin de ne pas dédaigner de prendre soin de ses petites affaires, en sorte que, quoi qu'il arrive, elle ait du pain jusqu'à la fin de ses jours.

J'ai prié Monsieur le Maréchal de vous consulter sur le choix de la personne qu'il chargeroit de veiller aux intérêts de la pauvre fille après mon décès. Vous n'ignorez pas l'injuste partialité que marque contre elle celui qui naturellement seroit choisi pour cela. Quelque estime que j'ai conçue pour sa probité, je ne voudrois pas qu'elle restât à la merci d'un homme que je dois croire honnête, mais que je vois livré, par un aveuglement inconcevable, aux intérêts et aux passions d'un fripon.

Vous voyez, madame la maréchale, avec quelle simplicité, avec quelle confiance j'épanche mon coeur devant vous. Tout le reste de l'univers n'est déjà plus rien à mes yeux. Ce coeur qui vous aima sincèrement ne vit déjà plus que pour vous, pour Monsieur le Maréchal, et pour la pauvre fille. Adieu, amis tendres et chéris ; aimez un peu ma mémoire ; pour moi, j'espère vous aimer encore dans l'autre vie : mais, quoi qu'il en soit de cet obscur et redoutable mystère, en quelque heure que la mort me surprenne, je suis sûr qu'elle me trouvera pensant à vous.

N° 1084.

[M^me^ de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, ce mardi [juin 1761 ?][2].

Il faudrait des volumes pour vous dire tout ce que je pense sur votre dernière lettre. J'ai cent mille choses à vous dire,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 444.

2. Streckeisen pense que ce billet est une réponse à la lettre de Rousseau du

et j'irai demain après dîner à Montmorency. Je partirai vers les six heures avec M. de Luxembourg, ayant la plus grande impatience de vous embrasser.

N° 1085.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, [été 1761].

Il me revient les plus mauvaises nouvelles du monde de votre santé. En vérité, vous devriez venir à Paris passer quelques jours pour voir non des médecins, mais des gens qui vous soulageraient sans vous importuner. Je vais aujourd'hui à l'Ile-Adam, j'y resterai jusqu'à dimanche. Au nom de l'amitié la plus tendre, songez à votre santé ; rien au monde ne m'intéresse autant. Je vous aime du plus sincère attachement, et j'espère que vous en êtes persuadé.

N° 1086.

[Moultou à Rousseau][2].

(Réponse au n° 1079.)

[13 juin 1761].

Je reçois en ce moment, Monsieur, votre lettre datée du 29 mai, et j'y réponds aussitôt. J'y répondrai mal, mon coeur est trop ému, mais vous verrez mon amitié dans le désordre même de ma lettre. Non, il ne m'est pas possible de vous

12 juin. C'est possible, mais non certain. Le 12 juin était un vendredi ; il semble bizarre que Mme de Luxembourg ait attendu jusqu'au mardi pour ne répondre que ces quelques mots. [Th. D.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 443.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t I, p. 13-16.

exprimer combien je suis touché de la proposition que vous me faites et de l'état où je vous vois. Ah ! Monsieur, moi qui desirais depuis si longtemps une occasion favorable de faire le voyage de Paris pour vous voir, m'entretenir avec vous, recueillir dans votre sein les leçons de la sagesse et les doux fruits de l'amitié, je ne ferais ce voyage que pour mettre en ordre vos écrits ! Je vous l'avoue, Monsieur, cette pensée me trouble, elle me pénétre jusqu'au fond de l'âme ! Mais il faut une réponse précise à votre lettre, je vais vous la faire, Monsieur, et pour cela je dois vous faire connaître ma situation. Plût à Dieu qu'elle me permît d'accepter sans restriction une faveur dont je sens trop le prix pour n'en être pas digne. D'abord, monsieur, avez-vous consulté mes forces, et me croyez-vous capable des soins dont votre amitié me charge ? Je le suis si je ne consulte que mon coeur, c'est à vous de juger du reste.

A l'égard de vos sentiments sur la religion, peut-être ne sont-ils pas les miens ; peut-être aussi les miens se rapprochent-ils plus que vous ne le croyez des vôtres. Je n'ai pas toujours pensé comme je pense aujourd'hui, et pourvu qu'on respecte, comme vous l'avez toujours fait, les dogmes essentiels à l'ordre moral, je ne suis pas aussi difficile sur le reste. Ainsi, Monsieur, je m'engage bien à ne point toucher à cet article, me réservant néanmoins, si les choses étaient trop délicates, d'en dire mon avis comme vous me le permettez ; soit pour mettre à couvert mon ministère, soit pour décharger ma conscience, si je ne pensais pas comme vous. Jusqu'ici donc, rien ne m'empêche d'acquiescer à la proposition que vous me faites ; mais ce que je suis forcé d'ajouter me privera peut-être de la plus douce satisfaction que je puisse avoir en ma vie.

Monsieur, je suis enfant, époux et père ; mon père approche de quatre-vingts ans, et n'a d'enfant que moi ; ma femme m'aime avec une tendresse qui approche de la faiblesse. J'ai trois enfants, bientôt quatre dont deux ne peuvent se passer de mes soins. Je suis donc chargé du soin de ma famille et de

la conduite de mes affaires; une longue absence me serait impossible, un voyage d'un ou deux mois ne le serait pas en prenant mon temps. C'est donc à vous à juger, Monsieur, si ce temps serait suffisant pour l'examen de vos papiers; au cas qu'il ne le fût pas, ne pourrais-je pas les emporter avec moi à Genève, où je les mettrais en état de paraître ; heureux si je pouvais le faire d'une maniére qui ne fût pas indigne de vous. Je dois observer encore que, lié comme je le suis à une famille qui a besoin de moi, il pourrait arriver que je ne puisse faire le voyage au moment qu'on l'exigerait. Aujourd'hui, par exemple, je ne laisserais point ma femme dans une grossesse avancée, ce serait lui donner le coup de mort; mais ce ne sont là que des obstacles à temps, qui retarderaient mon voyage et ne m'empêcheraient point de le faire.

Si ces difficultés ne vous empêchent pas de me confier vos écrits, permettez-moi d'exiger encore deux choses que vous ne pouvez me refuser. La premiére, c'est de faire un mémoire dans lequel vous nommerez la personne à qui je devrai remettre le prix que je retirerai de l'édition de vos ouvrages. Ma situation est très-aisée, et quand les soins que vous daignez me confier seraient infiniment plus pénibles qu'ils ne le seront en effet, la marque d'estime que vous me donnez est d'un prix supérieur à tout, c'est même la seule récompense que vous puissiez m'offrir.

La seconde chose que je souhaiterais, Monsieur, c'est que vous ayez la bonté de marquer dans le mémoire ce que vous croyez que peut valoir l'édition complète de vos ouvrages, soit pour me servir de régle en traitant avec un libraire, soit afin qu'on ne pût pas me reprocher ensuite de n'avoir pas tiré tout le parti possible de vos manuscrits. Vous me rendez assez de justice pour croire que je ne négligerais rien pour les négocier de la maniére la plus avantageuse; trop heureux, si les circonstances le demandaient, de pouvoir, de mon propre bien même, en faire à ceux que vous aurez jugés dignes d'hériter du vôtre. Oubliez cela. En cas que vous ayez jeté les yeux sur quelque libraire pour cette édition, ne serait-il pas

utile de le prévenir que la personne à qui vous en confiez le soin n'en est pas tout-à-fait indigne ? Je n'ai point de nom, Monsieur, votre confiance m'en fait un que je ne me serais jamais fait moi-même ; mais les libraires ne sont pas des gens à sentir cela, et le manque de célébrité de la part de l'éditeur pourrait nuire, à cet égard, aux ouvrages de l'auteur. Voilà, Monsieur, tout ce que j'avais à observer sur la proposition que vous me faites, et avec quelles restrictions je puis y acquiescer. Si j'étais libre et indépendant, je n'y en aurais mis aucune ; je l'aurais acceptée avec des transports de reconnaissance. Un séjour de deux ans à Paris, s'il eût été nécessaire, ne m'aurait pas paru long. Je n'aurais pas même eu besoin, pour m'encourager à ce travail, de penser à l'honneur que je me ferais en contribuant à votre gloire. Je n'aurais vu que vous, Monsieur, et si j'avais été capable de bien faire, ce n'aurait été qu'en fixant mes yeux sur vous. Une étincelle de votre âme aurait peut-être échauffé la mienne et alors je me serais élevé à votre niveau. Puissé-je n'être jamais appelé à cet ouvrage ; puissiez-vous mettre vous-même le sceau à votre gloire, en nous donnant cette édition. Votre santé, Monsieur, peut se rétablir jusqu'à un certain point ; vous avez eu autrefois de semblables craintes, qui n'ont pas eu les suites funestes que nous appréhendions. Pourquoi n'en seroit-il pas de même aujourd'hui ? Mon coeur me dit que vous ne nous serez pas enlevé dans le temps que vous travaillez pour nous, et que vous pouvez nous être encore utile. Ah ! monsieur, que les alarmes que vous causez à mon amitié n'aient point d'autre effet que de m'avoir procuré la preuve la plus forte et la plus douce que je pouvais souhaiter de la vôtre.

J'oubliais, Monsieur, une chose : c'est que, s'il est possible que vos papiers soient transportés à Genève, conformément à ce que je vous ai dit au commencement de ma lettre, j'offre en ce cas à vos héritiers toutes les sûretés qu'on pourra légitimement exiger, que les manuscrits seront bien négociés à leur profit, et qu'il n'en sera rien détourné. Imaginez vous-même tout ce qu'on pourrait faire pour les tranquilliser à cet égard,

car il ne serait pas juste d'exiger qu'ils eussent pour moi autant de confiance que vous en auriez vous-même.

Si mes propositions ne vous agréent pas, Monsieur, il sera toujours bien flatteur pour moi d'avoir connu votre façon de penser à mon égard, et d'avoir une preuve si touchante de votre estime ; elle vivra éternellement dans mon coeur et j'aurai la consolante satisfaction de penser que mon amitié a voulu faire pour vous tout ce qu'elle était capable de faire. Je n'ai plus qu'une grâce à vous demander, l'estime que vous venez de me témoigner m'enhardit à le faire ; c'est que, si vous donnez vous-même au public l'édition complète de vos ouvrages, vous ne détruisiez aucun de vos manuscrits. Ce que vous ne jugerez pas digne de paraître peut être très digne de vos amis ; tout ce qui vient de vous, Monsieur, a un bien grand prix pour moi. Ah ! qu'il me reste quelque chose de vous qui ne soit que pour moi quand je ne pourrai plus avoir de vos lettres. Il m'est impossible de continuer après cette idée. Vous pouvez mieux juger de mon admiration que de mon amitié.

N° 1087.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps, banquier,
rue de Savoye
à Paris[1].

[Montmorency, 17 juin 1761.]

J'ai, mon cher Ami, beaucoup de remerciemens à vous faire et beaucoup de comptes à régler avec vous. J'ai receu vôtre

1. Transcrit le 12 avril 1912, à Londres, par Th. Dufour, de l'original autographe faisant alors partie de la collection Alfred Morrison, et depuis acquis par la Bibliothèque de Genève. J'ai publié ce billet, encore *INÉDIT*, dans le *Journal des Débats*, du 27 août 1923. Dans la copie ms. de 1795, il est numéroté : « tren-

envoi et j'en ai fait usage, mais le frére Come que j'attends dans un moment m'empêche de m'entretenir plus longtems maintenant avec vous. Je suis mieux que quand vous m'avez vû, et avant une heure d'ici, je saurai ce qu'il faut espérer dans la suite et je vous le marquerai peut être avant de fermer ce billet.

Mon cher ami, je viens d'être sondé pour la seconde fois avec le plus grand soin, et il est constaté que je n'ai point de pierre dans la vessie.

Adieu, cher ami.

J. J. Rousseau

Excusez si je ne vous écris pas plus longtems, mais j'ai besoin de repos.

N° 1088.

De Mad^e^ la Comtesse de Boufflers[1].

Ce jeudi à l'Isle Adam [18 juin (?) 1761]

M. le prince de Conti a su, Monsieur, que vous aviez été incommodé; il craint que vous ne vous fatiguiez en copiant la musique qu'il vous a donnée, et il m'a chargée de vous dire qu'il n'en est pas fort pressé maintenant et qu'il vous prie de ne vous en point tourmenter. Je le suis beaucoup.

tième ». Th. Dufour remarque une différence d'écriture entre les derniers alinéas et le premier. La lettre a été interrompue par la visite du chirurgien, et, après cette visite, Rousseau l'a achevée pour renseigner son ami sur son état. La lettre n'est pas datée, mais Lenieps a noté qu'il l'avait reçue le 18 juin. Elle est donc de la veille, ou peut-être du 18 juin même, si elle a été apportée par un messager [P.-P. P.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 27-28. L'imprimé donne comme date : « L'ile Adam 1760. » Th. Dufour corrige en : « Ce jeudi, à l'Isle-Adam [1761] ». Je propose « 18 juin (?) ». [P.-P. P.]

Monsieur, de ce que j'ai appris de votre santé. Le desir d'en savoir des nouvelles plus particulièrement me fera hâter le projet que j'avois déjà fait de vous rendre ma visite, je m'ennuie extrêmement d'être si longtems sans vous voir. Le manque de chevaux et quelques petites indispositions que j'ai eues moi-même m'ont empêchée jusqu'à présent d'aller à Montmorency, mais plutôt que de retarder davantage, je me sens le courage de faire une partie du chemin à cheval, quoique je ne sois ni fort habile, ni fort hardie. Je crains, Monsieur, que lorsqu'il se passe un tems aussi considérable sans que vous entendiez parler de moi, vous ne vous figuriez que je vous oublie, ou bien que vous ne m'oubliiez vous-même. L'un et l'autre seroient fort injustes et me feroient une peine extrême. Vous savez sur quel fondement s'est établie l'amitié que j'ai pour vous, rien ne peut la détruire, et pour celle que j'attends de vous, et que vous m'avez promise, il me paroitroit bien fâcheux d'en être privée lorsque j'en sens plus que jamais le prix.

Je ne doute pas que le chevalier de Lorenzi ne vous ait écrit; j'en ai reçu une lettre il y a peu de jours, il me semble qu'il compte revenir bientôt. Ses affaires vont bien, et il joint au plaisir que lui donnent ses heureux succès celui de se les attribuer.

N° 1089.

[D'Alembert à Rousseau][1].

Ce mardi 23 [juin 1761 ?]

Recevez, je vous prie, mon cher Monsieur, cette nouvelle édition de mes élémens de musique, à laquelle j'ai fait, ou je

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 269. Collationné sur l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, et qui porte comme date : « Ce mardi 23 ». S'il s'agit de l'année 1761, le mardi n'y tombe au 23 qu'en juin.

crois avoir fait beaucoup d'améliorations. Pardonnez-moi d'avoir mis en exemple le monologue d'Armide ; vous verrez que je ne le donne pas comme une leçon d'écolier, pensant d'ailleurs exactement comme vous au sujet de ce monologue. On dit que nous aurons bientôt un nouvel ouvrage de vous, le public l'attend avec impatience et je le lirai avec intérêt. Je vous embrasse de tout mon coeur.

D'Alembert

N° 1090.

A Monsieur
Monsieur Vernes
Pasteur de l'Église de Seligny
A Genève[1].

(Réponse au n° 1077.)

J'étois presque à l'extrémité, cher Concitoyen, quand j'ai receu vôtre lettre et maintenant que j'y réponds je suis dans un état de souffrances continuelles qui selon toute apparence ne me quitteront qu'avec la vie. Ma plus grande consolation dans l'état où je suis est de recevoir des témoignages d'intérests (*sic*) de mes compatriotes et surtout de vous, cher Vernes, que j'ai toujours aimé et que j'aimerai toujours. Le coeur me rit et il me semble que je me ranime au projet d'aller partager avec vous cette retraite charmante qui me tente plus par son habitant .que par elle-même. O si Dieu raffermissoit assés ma santé pour que je pusse entreprendre le voyage, soyez sur que je ne mourrois point sans vous embrasser encore une fois !

1. Transcrit le 15 juin 1925 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 128. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge, à la devise. — « Séligny », lire « Céligny ». [P.-P. P.].

Je n'ai jamais prétendu justifier les innombrables défauts de la nouvelle Heloïse, je trouve qu'on l'a receüe trop favorablement et dans les jugemens du public j'ai bien moins à me plaindre de sa rigueur qu'à me loüer de son indulgence ; mais vos griefs contre Wolmar me montrent que j'ai mal rempli l'objet du livre ou que vous ne l'avez pas bien saisi. Cet objet étoit de rapprocher les partis opposés par une estime réciproque, d'apprendre aux philosophes qu'on peut croire en Dieu sans être hipocrite, et aux croyans qu'on peut être incrédule sans être un coquin. On auroit beaucoup fait pour la paix civile si l'on pouvoit ôter de l'esprit de parti le mépris et la haine qui viennent bien plus de suffisance et d'orgueil que d'amour pour la vérité. Julie dévote est une leçon pour les philosophes. et Wolmar athée en est une pour les intolérans. Voila le vrai but du livre c'est à vous de voir si je m'en suis écarté. Vous me reprochez de n'avoir pas fait changer de sistême à Wolmar sur la fin du roman ; mais mon cher Vernes, vous n'avez donc pas lu cette fin ; car sa conversion y est indiquée avec une clarté qui ne pouvoit souffrir un plus grand dévelopement sans vouloir faire une capucinade.

Adieu cher Vernes, je saisis un intervalle de mieux pour vous écrire. Je vous prie d'informer de ce mieux ceux de vos amis qui s'intéressent à moi, et entre autres Messieurs Moultou et Roustan que j'embrasse de tout mon coeur ainsi que vous.

J. J. Rousseau

a Montmorenci le 24 Juin 1761.

N° 1091.

PANCKOUCKE À ROUSSEAU[1].

il vient, Monsieur, de se présenter une occasion de vous défendre que j'ay saisie avec empressement. il a parû dans le journal encyclopédique du mois passé une satire sanglante contre vous et votre ouvrage, sous le nom de *Prediction*, qu'on attribue à M. de Voltaire. j'ai fait insérer dans le même journal une contreprediction que je vous envoye. c'est la parodie de la prédiction, et cela peut aussi vous servir de *défense* auprès des personnes qui seroient asses à plaindre pour en avoir besoin. quand cette Satire n'auroit point excité toute ma haine, j'aurois crû cet écrit nécessaire pour raffermir quelques esprits timorés et leur faire voir que les méchans peuvent empoisonner les meilleurs ouvrages et qu'on juge bien différemment suivant qu'on est porté au vice ou à la vertu.

M. Moullinot m'a mandé, Monsieur, votre cruelle situation. L'amitié que vous m'avez inspirée me fait sensiblement partager vos douleurs. jaurois désiré que mon ami put avoir le plaisir de vous voir. vos conseils nous étoient bien nécessaires dans le parti que je vais embrasser. je quitte un pays que j'aime mais ou je ne puis être heureux, où les fautes de mon pere encore vivantes sont un obstacle continuel à mon avancement, où je ne puis jouir de l'estime de mes Concitoiens. je compte me rendre à *Anvers*, y monter une imprimerie et dans cette circonstance, si vous navés point encore disposé, Monsieur, de votre traité d'éducation, je vous prie de me preferer. je serois charmé que mes premiers travaux Typographiques fussent employés à imprimer vos ouvrages. vos con-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 20 octobre 1925 de l'original autographe signé, sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 3 et 4. 4 p. in-4°, la 3e et la 4e blanches. [P.-P. P.]

ditions me plairont toujours, parce que, connoissant le prix de votre travail. je croirois ne le payer jamais assez. si vous étiez satisfait de ce premier travail, on pourroit par la suite donner une edition complette de toutes vos oeuvres in-8° ou in-4° dont on feroit un chef d'oeuvre de Typographie, orné de votre Portrait, d'Estampes et de culs de lampes. quelque soit votre resolution a ce sujet, Monsieur, jespere que ma proposition ne vous déplaira pas et que vous n'en serez pas moins persuadé du sincere attachement que j'ai pour vous.

C. Panckoucke
Place de Rihour

Je fais mes complimens à M^lle le Vasseur.

Lille ce 25 Juin 1761.

N° 1092.

Pour Monsieur Du Parc[1].

(Dom Deschamps.)

A Montmorenci le 25. Juin 1761.

Vous me pardonnerez, Monsieur, le delai de ma réponse quand vous saurez que j'ai été très mal, et que je continue d'être en proye à des douleurs sans relache qui ne me laissent guéres la liberté d'écrire.

La vérité que j'aime n'est pas tant métaphysique que mo-

1. Transcrit le 1^er avril 1926 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de la Ville de Poitiers, ms. fr. 147, fol. 35-36. Trois pages pleines, petit in-4°. Sur la quatrième : « Pour Monsieur Du Parc » avec le cachet à la devise, sans marque postale. Un fac-similé de cette lettre a été publié dans l'*Autographe* du samedi 15 octobre 1864, p. 190, 191. Ce fac-similé donne une idée inexacte de l'original ; ainsi, les mots « pour Monsieur Du Parc » ont été ajoutés, sur le cliché, après la signature, comme s'ils figuraient sur la 3^e page. [P.-P. P.]

rale ; j'aime la verité parce que je hais le mensonge ; je ne puis être inconséquent là-dessus que quand je serai de mauvaise foi. J'aimerois bien aussi la vérité métaphysique si je croyois qu'elle fut à nôtre portée ; mais je n'ai jamais vû qu'elle fut dans les livres, et desespérant de l'y trouver je dédaigne leur instruction, persuadé que la vérité qui nous est utile est plus près de nous et qu'il ne faut pas pour l'acquérir un si grand appareil de science. Vôtre ouvrage, Monsieur, peut donner cette démonstration promise et manquée par tous les philosophes, mais je ne puis changer de maxime sur des raisons que je ne connois pas. Cependant vôtre confiance m'en impose ; vous promettez tant, et si hautement, je trouve d'ailleurs tant de justesse et de raison dans vôtre maniére d'écrire que je serois surpris qu'il n'y en eut pas dans vôtre philosophie, et je devrois peu l'être avec ma courte vüe que vous vissiez où je n'avois pas cru qu'on pût voir. Or ce doute me donne de l'inquiétude, parce que la vérité que je connois, ou ce que je prends pour elle est très aimable, qu'il en resulte pour moi un état très doux, et que je ne conçois pas comment j'en pourrois changer sans y perdre. Si mes sentimens étoient démontrés je m'inquieterois peu des vôtres ; mais à parler sincérement je suis bien plus persuadé que convaincu ; je crois mais je ne sais pas ; je ne sais pas même si la science qui me manque me sera bonne ou mauvaise, et si peut être après l'avoir acquise il ne faudra pas dire ; alto quaesivi coelo lucem ingemuique repertâ.

Voila, Monsieur, la solution ou du moins l'éclaircissement des inconsequences que vous me reprochez. Cependant il me paroit dur qu'il faille que je me justifie pour vous avoir dit mon sentiment quand vous me l'avez demandé. Je n'ai pris la liberté de vous juger que pour vous complaire ; je puis m'être trompé, sans doute ; mais l'erreur en ceci n'est pas un tort.

Vous me demandez pourtant encore un conseil sur un sujet très grave, et je vais peut-être encore vous répondre tout de travers. Mais heureusement ce conseil est de ceux qu'un Auteur ne demande guéres que quand il a déja pris son parti.

Je remarquerai d'abord que la supposition que vôtre ouvrage renferme la découverte de la vérité ne vous est pas particuliére, elle est commune à tous les philosophes. Sur ce motif ils publient leurs livres, et la vérité reste à découvrir.

J'ajoûterai qu'il ne suffit pas de considerer le bien qu'un livre contient en lui-même, mais qu'on doit aussi peser le mal auquel il peut donner lieu, il faut songer qu'il trouvera moins de lecteurs bien disposés que de mauvais coeurs et de têtes mal faites. Il faut avant de le publier comparer le bien et le mal qu'il peut faire, et les usages avec les abus ; c'est par celui de ces deux eff[ets][1] qui doit l'emporter sur l'autre qu'il est bon ou mauva[is][1] à publier.

Si je vous connoissois, Monsieur, si je savois quel est vôtre sort vôtre état vôtre age, j'aurois peut-être aussi quelque chose à vous dire par raport à vous. On peut courir des hazards tandis qu'on est jeune, mais il n'est pas sensé d'exposer le repos de sa vie après avoir atteint la maturité. J'ai souvent oüi dire à feu M. de Fontenelle que jamais livre n'avoit donné tant de plaisir que de chagrins à son auteur ; c'étoit l'heureux Fontenelle qui disoit cela. Jusqu'à quarante ans je fus sage, à quarante ans je pris la plume et je la pose avant cinquante, maudissant tous les jours de ma vie celui où mon sot orgueil me la fit prendre et où je vis mon bonheur mon repos ma santé s'en aller en fumée sans espoir de les recouvrer jamais. Voila l'homme à qui vous demandez conseil sur la publication d'un livre. Je vous salue. Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. Trou dans le papier.

N° 1093.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps, banquier,
rue de Savoye à Paris [1].

Je me ferois un plaisir, mon bon Ami, de vous écrire plus souvent, si je le pouvois : mais mon état m'excuse, et il est inutile que vous vous obstiniez à exiger de moi de fréquentes lettres.

Je vous ai marqué ci-devant qu'après m'avoir sondé pour la seconde fois avec la plus grande exactitude, le frère Côme n'avoit point trouvé de pierre : ainsi il est constaté que mon mal n'est pas la pierre. Du reste je ne suis pas assez imbecille, pour tenter des remédes à un mal inconnu, dont j'ai porté le germe dès mon enfance, et qui me consume depuis vingt-cinq ans. Je souffrirai tant qu'il plaira à Dieu : je finirai quand il lui plaira : voilà tout.

Venez quand il vous plaira, vous et vôtre compagnie vous me ferez toujours un vrai plaisir, autant qu'en peut recevoir un homme qui soufre et qui se sent éteindre, de la vue de ses Amis. Du reste me voici, par l'état où je suis, sequestré de toute société pour le reste de ma vie.

Vous m'avez envoyé, mon cher Ami, des multitudes de choses dont je vous suis obligé, mais dont le remboursement ne peut se faire que sur vôtre note. Si vous vouliez bien me dire en un mot ce que je vous dois pour tout cela, vous m'épargneriez bien de l'inquiétude et du tracas. Si vous n'en voulez rien faire, il faudra tâcher de se retourner d'une autre façon.

Je remercie de tout mon coeur la Société de l'intérest

1. Publié le 1er novembre 1863 dans l'*Amateur d'autographes*, et transcrit ici de la copie ms, de 1795, où cette lettre est numérotée « trente-unième ». Le copiste observe en marge qu'il n'y a « point de signature ». [P.-P. P.]

qu'elle veut bien prendre à moi. Mille respects en particulier à Madame Lambert. Quand je verrai M. Mathas, je m'acquitterai de vôtre commission près de lui. Adieu, mon bon et cher Ami : ménagez vôtre santé. Heureux qui connoît son prix, avant de l'avoir perdue. Je vous embrasse de tout mon coeur.

A Montmorenci le 7 juillet 1761.

N° 1094.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps
banquier, rue de Savoye,
A Paris[1].

Voila, mon bon Ami, un petit panier de cerises qui m'ont paru assés bonnes pour pouvoir vous être envoyées. Je suis toujours dans le même état, et réduit par mes soufrances à vivre absolument seul. J'attends de vos nouvelles, et réponse à ma dernière lettre sur la note que je vous demande, et que j'espère que vous me ferez l'amitié de ne me pas refuser. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Ce vendredi 17 [juillet 1761].

Souvenez vous, je vous supplie, que quand j'envoye chez vous, le porteur est payé.

1. Transcrit par Th. Dufour de l'original autographe non signé ; cachet au navire. Dans la copie ms. de 1795, cette lettre est cotée « vingt-quatrième ». Le copiste dit qu' « une note au crayon indique l'année 1761, sans indiquer le mois » ; il ajoute à tort que c'est probablement janvier. Le panier de cerises désigne le mois de juillet ; en outre, l'allusion à la « note de ma dernière lettre » se rapporte au 4e alinéa de la lettre du 7 juillet (n° 1093). [P.-P. P.]

N° 1095.

A M. A.-J. Genet, à Paris[1].

A Montmorenci, le 11 juillet 1761.

Je vous dois, Monsieur, des remercimens que je vous aurois faits plutôt si mon état me l'eût permis. Vous soutenez, dans la savante lettre que vous m'avez adressée, qu'il n'est pas vrai que le pays de Vaud [n']ait jamais fait partie de la Suisse, que les conquêtes des Suisses ne sont qu'une extension de la liberté, que cependant le pays de Vaud, sous ses anciens maîtres, étoit plus libre encore qu'il n'est aujourd'hui, qu'il l'est tout autant que la république de Genève et que tout le reste de la Suisse, que ses habitans ne sont pas plus sujets que nos citoyens, que je suis moi même sujet du souverain sénat de Genève, et qu'enfin mettre en opposition la sujetion et la liberté est un paradoxe qui passe la philosophie d'un Bourgeois d'Estavayé. Quel que soit, Monsieur, mon sentiment sur tous ces points, il ne fait plus rien à la chose, sitôt que vous faites part du vôtre et de vos raisons au public. Je souscris d'avance à son jugement, j'applaudis de bon coeur à votre érudition, je vous remercie derechef de vouloir bien

1. Transcrit d'une copie (de Parison ?), qui paraît dater des premières années du XIXe siècle. Une autre main que celle du copiste a écrit sur la page 1. « L'original de cette lettre appartient à M. Hédouin », et, sur la page 3 : « Mon ami Hédouin étant mort, j'ignore ce qu'est devenue la lettre de J.-J. Rousseau. Je ne crois pas qu'elle ait été imprimée. » Et, au bas du texte, le copiste a dessiné un petit rond, dans lequel il a écrit « vero », ce qui indique, sans doute, que l'original était cacheté avec le cachet à la devise. La lettre n'était pas inédite : elle a été imprimée en octobre 1761 dans le *Journal helvétique,* p. 614-620 : « Lettre à M. A.-J. G., bourgeois d'Estavaié, ville du Païs de Vaud, en Suisse, sur une note de l'histoire d'Héloïse par M. Rousseau. » Au début, il est dit que la lettre de M. A.-J. G. à M. Rousseau a paru dans le *Mercure de France* de septembre 1761, p. 69 [et suivantes].

redresser l'erreur où je puis être tombé et vous supplie, Monsieur, d'aggréer mes salutations et mon respect

J. J. Rousseau

[La lettre du bourgeois d'Estavayer A.-J. Genet, à laquelle Rousseau répond ici, est à la Bibliothèque de Neuchâtel. Non datée, elle s'étend sur onze pages in-4° : « A Monsieur Rousseau, citoien de Genève à Anguien-Montmorenci. » C'est une longue dissertation historique, avec notes. Genet reproche à J.-J. d'avoir dit en note dans *La Nouvelle Héloïse,* t. I, p. 360 : « Le Païs de Vaud n'a jamais fait partie de la Suisse : c'est une conquête des Bernois, et ses habitans ne sont ni citoïens, ni libres, mais sujets. » Genet, qui signe « Bourgeois d'Estavaïé, actuellement à Paris au Collège Mazarin », conclut ainsi, p. 10 : « Je m'en tiens à soutenir avec évidence de cause qu'en Suisse, comme à Genève, tous les individus sont sujets, que les Deux Cents, qui composent le Conseil souverain d'un grand canton, possèdent en corps la souveraineté, que les bourgeois du païs de Vaud sont, dans leur païs, comme tous les autres sujets des 13 Cantons, qu'ils ont la même liberté, que la sagesse qui règle la liberté réside, il est vrai, principalement dans le Sénat, mais que le païs de Vaud est un des bras les plus puissans de la Suisse pour la soutenir, pour la defendre et pour la venger. » En P.-S., il ajoute : « Pour m'assurer, Monsieur, si cette lettre ne renfermoit rien qui pût vous déplaire, je l'ai lue à M^r^ Romilli, citoïen de Genève, votre ami, et à un autre de vos concitoïens nommé M^r^ Chastaïner, commis au Greffe de la Ville de Paris, avec qui je suis lié. Le premier m'a confirmé dans la confiance où j'étois que vous ne prendriés point en mauvaise part mon procédé : j'ai cru même devoir lui donner la publicité du Mercure[1]. » Au début, p. 1, il dit que sa lettre « est d'un bourgeois d'Estavaïé, ville du Païs de Vaud, assise sur la rive orientale du lac de Neufchâtel, dans le canton de Fribourg... » Page 9 : « Pourquoi mettés vous en opposition la liberté et la sujétion ? C'est un paradoxe qu'un bourgeois d'Estavaïé ne sauroit démêler, sa philosophie ne va pas jusque là. »]

1. Au moment où Rousseau recevait la lettre de Genet, elle n'avait pas encore été publiée dans le *Mercure*, puisqu'elle n'a paru (sans le post-scriptum) que dans le fascicule de septembre et que Rousseau a répondu le 11 juillet.

LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI

Gravé par A. Romanet, d'après Le Tellier.

(Détail.)

Cabinet des Estampes, Paris.

Librairie Armand Colin, Paris.

N° 1096.

DE MAD^e LA COMTESSE DE BOUFFLERS [1].

Ce 12 juillet [1761].

M. le Prince de Conti m'a chargée, Monsieur, de m'informer de ce qu'il vous doit, et s'il est vrai que vous ne vouliez plus rien copier. Je vous prie de vouloir bien me répondre à ces deux questions. J'aurois été vous voir en revenant de S^t-Martin si je n'avois pas été en compagnie. D'abord qu'il fera un peu moins chaud, j'irai à Montmorency et je vous avertirai d'avance, de crainte de faire un voyage inutile. En attendant, mandez-moi de vos nouvelles. Le chevalier [2] arrive, dit-on ; je vous l'enverrai ou il m'amenera, car il est sûrement bien riche à présent.

N° 1097.

DE MAD^e DE LUXEMBOURG [3].

Paris, ce samedi [18 juillet 1761] [4].

Je suis arrivée hier au soir de la campagne. Quelle nouvelle j'ai apprise ! Je partage votre douleur, j'en suis moi-même au

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 28. L'imprimé date la lettre du « 12 juillet 1760 ». Th. Dufour corrige en : « Ce 12 juillet [1761]. »

2. Le chevalier de Lorenzi.

3. Transcrit de la copie, de la main de Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7886.

4. Et non pas « Paris, 15 juillet 1760 », comme imprime Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*, t. I, p. 436).

desespoir. Ce pauvre Turc[1] ! Quel dommage ! Il y a bien des amis qui ne le valent pas. J'en fais mes complimens aussi à Mlle le Vasseur. Je ne vous parle point de vos autres affaires. J'ai été à la campagne, je vais demain à Versailles ; j'en reviendrai dans deux jours. Vous voyez bien que c'est le moyen de devenir bel-esprit. Adieu, mon cher et très cher ami, je vous aime du plus tendre de mon coeur. M. de Luxembourg ne sait pas le malheur.

N° 1098.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][2].

Saint-Hubert, 18 juillet 1761.

Mon Dieu, que je vous plains ! Vous avez perdu le pauvre Turc, vous avez été obligé de le faire tuer, et vous ne me mandez pas pourquoi. Je ne pense pas comme vous, et je trouve vos regrets bien raisonnables. Je me porte bien, mais j'ai toujours l'âme bien affectée. Bonjour, mon cher ami.

N° 1099.

A Mme [de Luxembourg][3].

Ce Lundi 20 Juillet [1761].

Vous savez mes regrets et vous me les pardonnez ! Je ne me les reproche donc plus, et l'intérest que vous y prenez me console

1. Turc, le chien de Rousseau (*cf.* p. 122, note 1), qui avait été abattu quelques jours auparavant.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 473.

3. Transcrit le 19 avril 1925 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris (P. 7074, f. 41-42). 4 p. in-4°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

de ma folie. Mon pauvre turc n'étoit qu'un chien, mais il m'aimoit, il étoit sensible, desinteressé, d'un bon naturel. Helas ! comme vous le dites, combien d'amis prétendus ne le valoient pas ! Heureux même si je retrouvois ces avantages dans la recherche dont vous voulez bien vous occuper [1] ; mais quel qu'en soit le succés, j'y verrai toujours les soins de l'amitié la plus précieuse qui jamais ait flatté mon cœur, et cela seul dédomage de tout. J'ai été plus malade ces tems derniers, j'ai eu des vomissemens ; mais je suis mieux, et il me reste plus de découragement et d'ennui que de mal ; je ne puis m'occuper à rien, les romans mêmes finissent par m'ennuyer. J'ai voulu prendre Childéric ; il y faut renoncer. C'en est fait, je ne redonnerai de ma vie un seul coup de plume, mes vains efforts ne feroient qu'exciter vôtre pitié. Il ne me reste qu'une occupation qu'une consolation dans la vie, mais elle est douce, c'est de m'attendrir en pensant à vous.

N° 1100.

DE MAD^e^ LA COMTESSE DE BOUFFLERS [2].

Ce 21 [juillet 1761].

Votre lettre, Monsieur, m'avoit tellement effrayée que j'allois faire partir un exprès pour Montmorency lorsque j'ai appris l'accident arrivé à votre chien. J'y ai une part trés sensible, comme je ferai toujours et en toute occasion à ce qui vous intéressera ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire pourtant que j'ai été bien soulagée en apprenant que je n'avois rien à craindre pour vous. M. le Prince de Conti m'a chargée de vous dire qu'il étoit trés-touché de votre chagrin, que si vous vous résolviez d'avoir un autre chien, de quelque espéce

1. *Cf.*, plus loin, lettre de M^me^ de Luxembourg du 7 août, n° 1110.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 29.

qu'il fût, il se feroit un plaisir de vous en donner un, et qu'il vous apprendroit le moyen de prévenir un pareil malheur.

Voilà, Monsieur, les cent-quatre-vingt-seize livres seize sols qu'il m'a chargée de vous remettre. Vous me manderez quand vous voudrez me voir.

N° 1101.

A Jaqueline Danel[1].

A Montmorenci le 22 juillet 1761.

Vôtre lettre, ma chère Jaqueline, est venue réjouir mon coeur dans un moment où je n'étois guère en état d'y répondre. Je saisis un tems de relâche pour vous remercier de vôtre souvenir, et de vôtre amitié, qui me sera toûjours chère. Pour moi je n'ai point cessé de penser à vous et de vous aimer. Souvent je me suis dit dans mes souffrances que si ma bonne Jaqueline n'eût pas tant pris de peine à me conserver étant petit, je n'aurois pas souffert tant de maux étant grand. Soyez persuadée que je ne cesserai jamais de prendre le plus tendre intérest à vôtre santé et à vôtre bonheur, et que ce sera toûjours un vrai plaisir pour moi de recevoir de vos nouvelles. Adieu, ma chère et bonne Jaqueline. Je ne vous parle pas de ma santé, pour ne point vous affliger ; que le bon Dieu conserve la vôtre, et vous comble de tous les biens que vous desirez. Vôtre pauvre Jean Jaques, qui vous embrasse de tout son coeur.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Journal de Genève* du 13 décembre 1788. Cette lettre fut reproduite en 1797 dans le *Magasin Encyclopédique,* puis en 1810, par Cousin d'Avalon dans *Rousseauana,* avant de passer, en 1817, dans la *Correspondance.*

[« Jacqueline Faramand, fille d'un cordonnier, née à Genève le 20 janvier 1696, épousa en 1733 Jacques Danel, teinturier, et mourut veuve le 8 août 1777. » (Eug. Ritter, *la famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau,* 1896, p. 148, n. 1.) Le *Journal de Genève* du 13 décembre 1788, reproduit la présente lettre dans un article de J.-A. Martin qui raconte : « Jacqueline Danel, étant morte dans un âge avancé, « il y a une douzaine d'années, étoit marchande de fromages au milieu « de Coutance[1]. Sa mémoire est en vénération dans le quartier. Elle « avoit un si bon coeur, elle étoit si généreuse et d'un caractère si gai « que je ne suis point étonné que Rousseau ait toujours conservé « pour elle un tendre souvenir. Elle a laissé des descendants actuel- « lement vivans dans le quartier de S[t] Gervais. La lettre et la tasse[2] « sont encore entre les mains de la veuve du fils de Jacqueline Danel, « à Coutance. »]

N° 1102.

A Monsieur
Monsieur Moultou
Ministre du S[t] Evangile
A Geneve[3].

(Réponse au n° 1085.)

A Montmorenci le 24 juillet 1761.

Je ne doutois pas, Monsieur, que vous n'acceptassiez avec plaisir les soins que je prenois la liberté de confier à vôtre amitié et vôtre consentement m'a plus touché que surpris. Je

1. La rue de Coutance est la rue principale du faubourg de Saint-Gervais, à Genève.

2. Il s'agit d'une tasse d'argent donnée « en 1754 » à Jacqueline Danel par Rousseau, remplie d'abord de vin, puis d'eau, pour tous les buveurs accourus « pour voir et surtout pour boire dans la tasse de J.-J. ». Je crois que l'anecdote est vraie, mais qu'elle ne doit pas être placée en 1754, comme le dit J.-Ant. Martin ; c'est à la fin de Décembre 1764, étant à Motiers, que Rousseau chargea F.-H. D'Ivernois, qui lui rendait visite, d'acheter une tasse d'argent pour son ancienne *mie* ; on le verra dans une lettre de d'Ivernois du 1[er] janvier 1765. [Th. D.]

3. Transcrit le 19 oct. 1915 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, n° 4 de la liasse des lettres de Rousseau à Moultou. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4[e], cachet à la devise. Une copie (de Jeannin ?) de cette lettre est, à la même bibliothèque, dans le recueil 7906 (n° 11).

puis donc en quelque tems que je cesse de souffrir compter que si mon recueil n'est pas encore en état de voir le jour vous ne dédaignerez pas de l'y mettre, et cette confiance m'ote absolument l'inquietude qu'il est difficile de n'avoir pas en pareil cas pour le sort de ses ouvrages. Quant aux soins qui regardent l'impression, comme il ne faut que de l'amitié pour les prendre ils seront remplis en ce pays-ci par les amis auxquels je suis attaché et que je laisserai dépositaires de mes papiers pour en disposer selon leur prudence et vos conseils. S'il s'y trouve en manuscrit quelque chose qui mérite d'entrer dans vôtre cabinet, de quoi je doute, je m'estimerai plus honoré qu'il soit dans vos mains que dans celles du public, et mes amis penseront comme moi. Vous voyez qu'en pareil cas un voyage à Paris seroit indispensable ; mais vous seriez toujours maitre de choisir le tems de vôtre comodité, et dans vôtre façon de penser vous ne tiendriez pas ce voyage pour perdu non seulement par le service que vous rendriez à ma mémoire mais encore par le plaisir de connoitre des personnes estimables et respectables, les seuls vrais amis que j'aye jamais eus, et qui surement deviendroient aussi les vôtres. En attendant je n'épargne rien pour vous abreger du travail. Le peu de momens où mon etat me permet de m'occuper sont uniquement employés à mettre au net mes chiffons, et depuis ma lettre je n'ai pas laissé d'avancer assés la besogne pour espérer de l'achever à moins de nouveaux accidens.

Connoissez-vous un M. Mollet dont je n'ai jamais entendu parler ?[1] Il m'écrivit il y a quelque tems, une espéce de relation d'une fête militaire laquelle me fit grand plaisir et je l'en remerciai. Il est parti delà pour faire imprimer sans m'en parler non seulement sa lettre mais ma reponse qui n'étoit surement pas faite pour paroitre en public. J'ai quelquefois essuyé de pareilles malhonnêtetés, mais ce qui me fâche est que celle-ci vienne de Genève. Cela m'apprendra une fois pour toutes à ne plus écrire à gens que je ne connois point.

1. *Cf.* nos 1081, 1082, 1108 et 1118.

Voici, Monsieur, deux lettres dont je grossis à regret celle-ci, l'une est pour M. Roustan dont vous avez bien voulu m'en faire parvenir une, et l'autre est pour une bonne femme qui m'a élevé[1], et pour laquelle je crois que vous ne regretterez pas l'augmentation d'un port de lettre que je ne veux pas lui faire coûter, et que je ne puis affranchir avec sureté à Montmorenci. Lisez dans mon coeur, cher Moultou, le principe de la familiarité dont j'use avec vous et qui seroit indiscretion pour une (*sic*) autre ; le vôtre ne lui donnera pas ce nom-là. Mille choses pour moi à l'ami V[ern]es[2]. Adieu, je vous embrasse tendrement

J. J. Rousseau

N° 1103.

[La duchesse de Montmorency à Rousseau][3].

Paris, 25 juillet [1761].

Les malheurs qui m'accablent en mes proches m'ont empêchée, Monsieur, d'avoir le plaisir de vous aller demander à diner avec ma fille. M. d'Havrech vient d'être tué, son gendre blessé dangereusement du même coup de canon. Cela fait une famille désolée. Je ne quitte point ma tante ni ses filles ; je leur dois cela, et par amitié et par reconnoissance, pour le soin qu'elles ont eu de moi en pareille circonstance. Je suis très-affligée en mon particulier de cette perte ; j'aimais beaucoup M. d'Havrech, et, pour vous donner une idée de lui telle qu'il le mérite et vous montrer que nos regrets sont bien naturels, je vous dirai que c'était le plus honnête homme du monde. Je ne vous demanderai point de vos nouvelles, car

1. *Cf.* le n° précédent.

2. Il y a un trou au papier, qui a emporté les trois lettres entre crochets.

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou (*Amis et Ennemis*, t. I, p. 509-511.

c'est vous déplaire ; cependant si dans votre réponse vous m'en disiez deux mots, vous seriez fort aimable et ce serait rendre justice au sincère intérêt que je prends à votre santé. Je n'ose vous parler de ce pauvre Turc ; c'était votre compagnie et votre ami. Un homme aussi supérieur que vous ne se fâche point d'avoir un ami semblable ; c'est ce qui me fait avancer ce propos qui ne conviendrait pas à tout le monde. J'ai été bien fâchée de sa mort et j'ai eu bien du regret de ne lui avoir pas donné à manger davantage à Montmorency. Je vous avertis, monsieur, que je tremble en vous écrivant, mais j'ai une telle confiance en la bonté de votre coeur et dans votre indulgence, que quoique je remarque qu'il y a bien des mots répétés dans cette lettre, je ne la recommencerai point. Vous y verrez un style un peu long et peu agréable, mais c'est le coeur qui conduit ma main en vous écrivant, et l'envie de faire le bien de ma fille que je ne veux pas qui soit aussi ignorante que moi. Il se présente un maître pour lui montrer la géographie, qui va souvent chez M. d'Epinay et qui se pique d'aller vous voir ; il est maître à Port-Royal où ma fille est au couvent. Je voudrais que vous me mandiez naturellement ce que vous en pensez, et si vous le croyez bon maître et capable de bien montrer. Il dit leur apprendre beaucoup de choses. Je l'ai soupçonné de se vanter, comme tant d'autres, de vous connaître. J'attends votre réponse pour me décider. J'irai sûrement vous remercier, et manger le boeuf à la mode convenu depuis si longtemps, dès que je le pourrai ; cela ne sera pas, de quelque temps encore, parce qu'il faut que j'aille chez ma grand'mère. Je voudrais savoir si vous souffrez moins, et si vous dormez et vous promenez, si ces questions ne vous déplaisent pas trop. Si c'était un autre que vous, je n'enverrais pas cette lettre ; mais critiquez-la si vous le pouvez, non pas qu'elle n'en soit fort susceptible, mais vous en êtes capable par votre âme compatissante et par l'indulgence que n'ont pas ordinairement les gens qui ont autant d'esprit et de savoir que vous. Je n'aurais pas écrit à tout autre pour rien au monde. Vous voyez, monsieur, que je

crois que c'est d'après les défauts des parents qu'il faut élever les enfants ; voilà comme je pense pour ma fille. Je veux, par exemple, qu'elle apprenne bien le français, et surtout l'orthographe, pour ne pas être comme moi. Adieu, monsieur, je croirais vous déplaire en vous faisant le compliment ordinaire de la fin des lettres ; j'espère que vous me traiterez de même, et qu'àprésent que vous connaissez mon style, vous me permettrez de vous ennuyer quelquefois. Rendez justice aux sentiments les plus sincères ; permettez aussi que je vous embrasse comme si j'étais à Montmorency.

N° 1104.

A M^me^ [LA DUCHESSE DE MONTMORENCY][1].

[fin juillet 1761].

Il est vrai, Madame la Duchesse, qu'une dure fatalité s'obstine bien cruellement sur vous et sur les vôtres[2]. Mais les pertes que vous avez faites vous doivent rendre moins sensibles à celle-ci ; quoiqu'un nouveau malheur soit une triste diversion, c'en est une pour ceux qui nous affectent davantage, on en sent sa propre affliction avec moins d'amertume en livrant son coeur à celle de ce qui nous est cher, et il est naturel de prendre un peu pour soi des consolations qu'on tâche de donner aux autres.

Je ne puis, Madame, qu'être très sensible à la bonté que vous avez, dans ces circonstances, de penser à moi et même à mon pauvre Turc. J'augure bien encore de ce que vous pouviez donner assez d'attention à votre style pour en faire la critique et même pour vous accuser de répétition. Je n'ai rien à

1. Transcrit de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans la liasse 7901. Cette lettre a été imprimée en 1861 par Streckeisen-Moultou (*Œuvres inédites*, p. 382).

2. Il ne s'agit pas, comme l'a cru Streckeisen-Moultou, de la mort du duc de Montmorency ni de celle de son fils, mais de la mort de M. Havrech tué du même coup de canon qui blessa dangereusement son gendre.

répondre à cet article, car, pour moi, je ne suis pas si heureux que cela.

Quant à la visite dont vous voulez bien m'honorer, ou pour mieux dire, à la promenade que vous vous proposez de faire ici, je ne suis pas fâché qu'elle soit différée pour quelque tems, jusqu'à ce que vous ayez plus de loisir pour l'entreprendre, et que je sois plus en état de vous recevoir. Il faut espérer que, dans quelque tems, elle vous sera plus commode et que j'en pourrai mieux profiter.

J'ai connu autrefois le maître dont vous me parlez et qui s'appelle, si c'est celui que je veux dire, M. Girard ; il y a plusieurs années que je l'ai perdu de vue ; il vint, il y a quelque temps, sans doute pour me prier de vous le recommander, mais j'étais malade et ne le vis pas. Je n'ai jamais oui parler qu'en bien et de sa conduite et de ses moeurs. Il ne manque ni d'esprit ni de connaissances, et je le crois très en état de bien enseigner. Au surplus d'une suffisance plus folle que vaine, et d'un timbre d'esprit quelquefois un peu incommode, mais toujours fort réjouissant. Voilà, Madame, tout ce que je puis vous en dire : s'il vous agrée, j'en serai fort aise... Vous parlez de m'embrasser comme si j'étois le grand-pére de votre nourrisse : cela ne laisse pas d'être humiliant.

N° 1105.

A Monsieur
Monsieur Coindet
à Paris [1].

Il n'y a point de mal que vous ne soyez pas venu dimanche, et il n'y en aura point que vous ne veniez pas Dimanche prochain. Je vous avoüe même que le triste état ou je suis me

1. Transcrit en 1883 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque

forçant à vivre seul il convient pour vous et pour moi que vous suspendiez vos visites jusqu'à un meilleur tems. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Ce mercredi 29 Juillet [1761][1]

N° 1106.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][2].

Versailles, 29 juillet 1761.

Je ne suis pas mécontent de ce que vous me mandez de votre santé, mais je le suis de voir que vous ne vous occupez de rien, et je crains que la tristesse ne vous gagne et n'altére votre santé. Pour moi je suis à peu prés de même. Il me paraît qu'il y a un siécle que je suis ici, et toutes les nouvelles qui arrivent ne sont pas capables de me tirer de la mélancolie. Adieu, mon cher Monsieur; je vous aime bien tendrement.

---

publique de Genève, ms. fr. 203, n° 30. In-4° de 4 pages, les 2e et 3e blanches. L'adresse sur la 4e, sans marque postale. Cacheté d'une oublie : le navire.

1. Le destinataire (du moins, il semble que c'est l'écriture de Coindet, sans que je puisse l'affirmer) a mis, après 29 juillet, le millésime « 1762 », qui est impossible. Entre 1756 et 1762, l'année 1761 est la seule où le 29 juillet soit un mercredi; et, d'ailleurs, même si Rousseau avait fait une erreur de jour, ce ne pourrait être juillet 1762, date où J.-J. était à Motiers. En reproduisant en 1861 le présent billet, dans *Oeuvres Inédites,* Streckeisen l'a daté de 1761. En juin-juillet 1761, Rousseau eut une crise de son mal ; sans cette circonstance, je croirais le billet plus ancien, soit parce qu'il est signé, soit parce que le ton m'en paraît bizarre après toute la correspondance avec Coindet de 1760-1761. [Th. D.] — On verra plus loin, n° 1118, à l'avant-dernier alinéa d'une lettre *INÉDITE,* du 21 août 1761 à Lenieps : « Je ne sais pas plus que vous des nouvelles de M. Coindet. N'étant pas en état de voir mes amis, je l'ai prié de suspendre ses visites, et comme il ne se le tenoit pas pour dit, j'ai été obligé de le lui redire plus sèchement. » Cela semble bien établir que le présent billet est de la fin de juillet 1761. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 473.

N° 1107.

A Monsieur
Monsieur Rousseau Citoyen de Genève
a Montmorency[1].

(Lettre du Chevalier de Lorenzi.)

à Lyon, le 31 juillet 1761.

Vous avez été fort malade, mon cher ami, et long-temps. Vous avez vu notre cher maréchal dans la tristesse, et je sais combien vous aurez été ardent à la partager. J'apprends l'accident affreux qui vient d'arriver au pauvre Turc[2], de sorte qu'il semble que vous ayez été destiné cette année à éprouver toutes sortes de chagrins. J'espère que vous me rendez la justice d'être persuadé combien je les partage, combien ils me deviennent propres. Il me semble que je me sens soulagé en quelque sorte du malheur qui vient de m'arriver, en m'associant aux vôtres. J'étais sur le point de mon départ pour revenir à Paris, lorsque j'ai été obligé de rompre le marché prompt & avantageux que j'avais conclu de ma terre, parce que l'acquéreur s'est trouvé n'avoir pas assez vaillant pour me la payer ; j'ai préféré, comme de raison, de ne pas la vendre, plutôt que de la mal vendre ; mais, ce contre-temps me cause tant d'embarras et de désagréments, que je compte pour rien la perte considérable que me cause cette vente manquée : il semble que la fortune, non contente de ne vouloir pas m'être favorable, ait voulu me jouer un tour en me faisant accroire qu'elle voulait me favoriser. Je ne sais m'en venger autrement qu'en lui pardonnant,

1. *INÉDIT*. Transcrit, par J. Richard, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *Cf.* plus haut, nos 1097, 1098, 1099, 1100, 1103 et 1104.

et je tâche de dire avec horace : Fortunam laudo manentem ; si celeres quatis pennas, resigno quae dedit. Un des premiers désagréments que j'éprouve, c'est de me voir, arrêté ici, vaquer à l'administration de la terre, je ne sais pour combien, et n'être pas à portée de vous aller voir, comme je le comptais, dans ce même mois. Il me semble d'être dans une espèce d'exil, étant loin de mes amis. Mad^e^ de Boufflers m'a écrit aussitôt qu'elle a su mon infortune, et sa lettre m'a fait un plaisir infini, & le seul que j'aie goûté depuis mon aventure. M. de Gauffecourt est à Genève ; il me manque bien, — parce que c'est celui de tous avec qui j'aime mieux parler de vous. Adieu, mon cher ami, donnez-moi de vos nouvelles, et, quoique je ne puisse pas douter de votre amitié, faites-moi le plaisir de me le mander encore. J'ai plus besoin que jamais que vous m'aimiez. Je vous embrasse, mon cher ami, de toute mon âme.

N° 1108.

[J.-L. Mollet à Rousseau][1].

Genève le 3 août 1761.

Monsieur,

C'est avec bien du chagrin que j'apprends par M. Moultou que vous n'avez pas vu de bon oeil la liberté que j'ai prise de faire imprimer, avec mon espèce de relation de la journée du 5 juin, la réponse dont vous m'aviez honoré.

Je suis inconsolable, Monsieur, de cet événement, si je devois penser qu'il dût me mettre mal, à jamais, dans votre esprit. Mais si, à l'aveu que je vous fais d'avoir commis une faute en pressant trop cette impression, je joins des raisons

1. Publié par M. Eugène Ritter dans l'*Almanach de la Suisse romande,* 1892, p. 81-87. *Cf.* n^os^ 1081, 1082, 1102 et 1118.

pour la justifier, j'espère que vous ne serez pas inéxorable. Le precis, soit de mon caractère, soit de l'histoire de ma relation, soit de l'époque où nous nous trouvons, suffira, je pense pour cela.

J'ai, Monsieur, une âme trés active et très sensible : tout ce qui appartient à la vertu me monte, touche mon coeur, l'échauffe et le met dans une situation délicieuse. L'héroisme de Milord Edouard aux genoux de Saint-Preux ; les remords de Julie entre les bras de son père ; la confiance de M. de Wolmar hors de l'arrivée de l'amant voyageur ; les propos de M. Isaac Rousseau à son fils, près de la fontaine de Saint-Gervais[1] ; l'enthousiasme de ce dernier quand il parle de l'humanité, de la vertu, des plaisirs patriotiques : voilà, Monsieur, les ressorts de mon âme ; voilà le sublime auquel elle se livre, voilà ses délices, voilà l'objet de ses transports !

Du spectacle touchant et intéressant que donne à une telle âme la lecture de vos ouvrages, transportez-la, je vous prie, sur la scène vivante des objets de sa méditation ; représentez-vous ce coeur citoyen à la journée du 5 juin, jouissant des plaisirs dont on vous a tant parlé. Peignez-vous un homme joyeux et échauffé des sentimens qui lui sont si chers, trouvant ses goûts mis en action, entendant votre nom répété de tous les côtés ; et de concert avec ses compatriotes, voyez-le animé, ce semble, de vos plaisirs, souhaiter de les partager avec vous. Peignez-vous encore cet homme, de retour chez lui, voulant perpétuer ses transports : l'idée lui vient de vous en entretenir ; il lui semble qu'il les prolongera ; il croit qu'il vous servira du mets pour lequel vous avez le plus de goût.

Il est même persuadé que c'est un hommage qui vous est dû. Vous avez si souvent parlé de son âme ! il aime à penser que la vôtre entendra son langage. C'est ainsi, Monsieur, que

1. Cf. *Lettre à d'Alembert,* note *r* : « Je me souviens d'avoir été frappé dans mon enfance... après le soupé, dans la place de S[t] Gervais, ... se mirent à danser tous ensemble, officiers et soldats, autour de la fontaine... Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement... ...Jean-Jacques, me dit-il, aime ton pays. »

j'ai pris la liberté de vous écrire, c'est ainsi qu'est née ma relation.

Vous savez que je vous mandai que je l'avois communiquée à plusieurs de mes concitoyens ; les personnages les plus distingués de notre ville par le coeur et l'esprit, souhaitèrent aussi de la voir. Tous, touchés et émus à sa lecture applaudirent à mes sentimens, et me conseillèrent de faire imprimer une pièce qui, me dirent-ils, « est un tableau fidéle de notre journée : elle est utile et elle fera grand plaisir ». Ce langage me fut tenu en particulier par M. le syndic Mussard, Scholarque, qui, ainsi que tous les autres, me conseilla d'attendre votre réponse, et de ne point hésiter à la faire imprimer dès qu'elle seroit arrivée.

Précisément la semaine que je reçus votre lettre étoit prochaine de l'entrée des Comédiens sur le théâtre de Châtelaine[1]. On pensa que de telles lettres lâchées à cette époque, ne feroient que bien : de sorte que la plus saine partie de nos concitoyens desirérent et demandérent avec empressement l'une et l'autre. Je représentai vainement qu'il seroit convenable de vous en écrire. L'on me dit que c'étoit perdre du temps ; que je vous avois assez fait entendre qu'elle seroit publique ; et que comme elle ne contenoit rien que de très bon, il n'y avoit aucun inconvénient.

Cinq à six de mes amis souscrivirent avec moi pour le coût de l'impression. Il fut résolu qu'on en tireroit un nombre d'exemplaires que l'on donneroit en présent au public ; qu'il n'en seroit point vendu ; et que, comme c'étoit la relation de la journée de l'amitié, ce seroit l'amitié qui la distribueroit : ce qui fut exécuté selon ce plan, avec toute la cordialité possible.

Voilà, Monsieur, dans le vrai, comment les choses se sont passées ; de manière que sur la pureté de mes motifs et de mes intentions, j'étois on ne peut plus tranquille lorsque les reproches que porte la lettre que M. Moultou a reçue de vous, sont

1. Théâtre installé par Voltaire près et hors du territoire de Genève.

venus me donner un chagrin des plus vifs de ne vous avoir pas agréé.

Il ne me reste plus qu'à examiner les inconvéniens qu'il résulte pour vous que votre reponse soit imprimée.

Sur quels objets de votre lettre pourrez-vous former des regrets? Sera-ce sur votre attendrissement? Eh! Monsieur! vous avez partagé ce foible avec bien des honnêtes gens; que dis-je? ce foible: des hommes illustres et d'une âme forte, mais citoyenne, ont justifié votre émotion par une abondance de larmes! Sera-ce sur vos leçons de moeurs et de plaisirs patriotiques? Tous nos bons citoyens ont applaudi à votre excellent sens. Enfin, sera-ce sur les politesses et les heureuses préventions dont vous m'honorez? Je ne serai point juge, Monsieur, dans ma cause, la voix de votre coeur m'a parlé, j'aime à me le dire; peut-être qu'ensuite les lumières de votre esprit m'ont apprécié dans le sang-froid, et c'est ce qui m'a valu vos reproches.

Ah! Monsieur, vous, l'homme le plus humain et le plus généreux, vous auriez regret au plaisir que vous aviez procuré à un de vos concitoyens: vous voudriez empoisonner ses joies? Non, n'allez pas jusque-là! Peut-être que si l'espèce de mon âme vous étoit connue, vous y trouveriez des côtés avantageux; peut-être vous interesserois-je; peut-être serois-je assez digne de votre amitié pour ne plus être regardé par vous comme un étranger.

J'ai besoin de savoir, Monsieur, si, après l'aveu de l'irrégularité de mon procédé envers vous, et l'exposé des raisons qui le justifient, vous persistez à être encore fâché contre moi. Comme je connois tout le prix de votre temps, je n'ose attendre une réponse de vous; mais, au moins, consolez-moi, Monsieur, par le canal de vos lettres à MM. Moultou ou Vernes.

Le sage et savant philosophe M. Abauzit que j'ai vu ce matin, ayant appris de moi que je vous écrirois, m'a dit, « de vous présenter ses trés humbles et trés affectueux complimens et de vous dire qu'il prenoit toute la part et tout l'intérêt possible à votre bonheur et surtout à votre santé ».

Je joins à ses voeux les miens et les sentimens de l'estime et de la parfaite considération avec lesquels je suis, Monsieur, votre trés humble et obeissant serviteur.

J. L. Mollet

P. S. Votre mie J. Danel, que je vois trés souvent dans une maison où elle est fort aimée, se porte bien. J'ai été témoin de sa joie et de ses larmes à la lecture de la lettre que vous lui avez écrite. Cette femme est d'un excellent sens et vous aime beaucoup.

N° 1109.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, 3 août 1761.

Jugez de mon chagrin de ne pouvoir donner la cure en question à la personne qui s'est adressée à vous ; mais j'avais des engagements trés-anciens, et vous n'aimeriez pas à me voir manquer de parole. Je suis venu ici cette nuit pour des affaires que j'aurai ce matin, et je repars cette après-midi.

Votre état est toujours le même ; mais qu'est-ce que cela veut dire ? J'aimerais mieux que vous me mandassiez : je suis assez content de mon état. Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 473-474.

N° 1110.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][1].

A Paris, ce vendredi [7 août 1761].

Si vous ne recevez pas plus souvent de mes nouvelles, ce n'est ni négligence ni indifférence. L'affaire de ces lettres initiales[2] est la plus difficile du monde. L'homme qui se mêle de cette recherche-là est difficile et fâcheux; il ne veut point d'argent, par conséquent on le peut bien moins presser. Il demande plusieurs mois, parce que les renseignements sont fort peu certains et qu'il faut feuilleter au moins six mois de registres. Je sais fort peu de vos nouvelles, vous ne m'en mandez point, et quand vous prenez vous-même cette peine, c'est d'une manière si peu détaillée, que cela ne me satisfait point du tout. Je vous embrasse mille fois du plus tendre de mon coeur.

N° 1111.

A Mme [de Luxembourg][3].

Lundi 10. Aoust [1761].

Je vois avec peine, Madame la Mareschale, combien vous vous en donnez pour réparer mes fautes ; Mais je sens qu'il est trop tard et que mes mesures ont été trop mal prises ; il est

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 444-445.

2. Le chiffre que Rousseau avait placé dans les langes de l'enfant déposé par lui aux Enfants-Trouvés et que Mme de Luxembourg faisait rechercher.

3. Transcrit le 19 avril 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 39 et 40, 4 p. petit in-8°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

juste que je porte la peine de ma négligence et le suçcés même de vos recherches ne pourroit plus me donner une satisfaction pure et sans inquietude. Il est trop tard, ne vous opposez point à l'effet de vos prémiers soins, mais je vous supplie de n'y en pas donner davantage. J'ai receu dans cette occasion la preuve la plus chére et la plus touchante de vôtre amitié ; ce précieux souvenir me tiendra lieu de tout, et mon coeur est trop plein de vous pour sentir le vuide de ce qui me manque. Dans l'état où je suis, cette recherche m'intéressoit encore plus pour autrui que pour moi, et vû le caractére trop facile à subjuguer de la personne en question, il n'est pas sur que ce qu'elle eut trouvé déja tout formé soit en bien soit en mal, ne fut pas devenu pour elle un présent funeste. Il eut été bien crüel pour moi de la laisser la victime d'un tiran[1].

Vous voulez que je vous parle de mon état ; n'est-il pas convenu que je [ne] vous en donnerai des nouvelles que quand il y en aura, et il n'y en a pas jusqu'ici. Si je puis parvenir à rebuter enfin les importuns consolateurs et à joüir tout à fait de la solitude que mon état éxige, j'aurai du moins le repos, et c'est avec le petit nombre d'attachemens qui me sont chers le seul bien qui me reste à goûter dans la vie.

1. *Cf.* nº 1083, et Livre XI des *Confessions* : ... « Madᵉ de Luxembourg poussa la bonté jusqu'à vouloir retirer un de mes enfants... elle employa à cette recherche La Roche, son valet de chambre et son homme de confiance, qui fit de vaines perquisitions et ne trouva rien... ... je fus moins fâché de ce mauvais succès que je ne l'aurois été si j'avois suivi des yeux cet enfant dès sa naissance... jamais on n'aimera celui qu'on a mis en nourrice comme celui qu'on a nourri sous ses yeux. La réflexion que je fais ici peut exténuer mes torts dans leurs effets, mais c'est en les aggravant dans leur source. »

N° 1112.

A M. [M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Montmorenci, le 9 Aoust 1761.

Puisque vous avez fait, Monsieur, sans ma participation une édition de mes ouvrages, même de ceux qui ne vous appartiennent pas, et que par un privilége obtenu[2] vous m'avez dépouillé autant qu'il étoit en vous du droit de les faire imprimer où il me plairoit, vous devez vous soucier tout aussi peu de mon agrément pour l'exécution que pour l'entreprise; et, que l'édition me paroisse bien ou mal faite, c'est ce qui sûrement vous est très-égal. D'ailleurs, vous étant mon libraire, si je gardois le silence, tout le monde supposeroit que cette édition s'est faite sous mes yeux, et l'on m'en imputeroit les fautes; on supposeroit que je n'ai pas voulu corriger les endroits qui demandent correction. Ainsi vous avez dû supposer que, bonne ou mauvaise, cette édition ne passeroit pas sans être desavouée; vous avez pris votre parti là-dessus, et l'envoi que vous voulez me faire d'un exemplaire me paroit la chose du monde la plus inutile.

Je n'ai point répondu à vos précédentes lettres parce que depuis longtems je suis malade, peu en état d'écrire, et que vous les avez remplies de choses si peu sensées que le silence est la seule réponse qui leur convient.

Je n'ai qu'un seul exemplaire du Devin du village dont je

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 70. Il semble que Rousseau, en écrivant cette lettre, avait sous les yeux une lettre récente de Rey, qui n'existe pas dans le dossier de Neuchâtel. [Th. D.]

2. « Le Privilége accordé par les Etats de Hollande est du 29 Janvier 1761. Le titre du Recueil est *Œuvres diverses de M^r. J. J. Rousseau.* Les deux premiers volumes, grand in-douze, contiennent le *Discours sur le rétablissement des sciences et des arts,* avec trois réponses de l'auteur à diverses critiques, *Narcisse, lettre sur la Musique Françoise, le Devin du Village, discours sur l'Economie Politique, Projet de Paix perpétuelle, discours sur l'inégalité, lettre à M^r. d'Alembert* et lettre de celui-ci en réponse. Ces deux volumes ont été suivis par le *Contrat Social,* la réimpression de la *Nouvelle Héloïse* et de *l'Emile.* » (Note de Bosscha.)

ne veux pas me défaire, et les corrections que vous demandez demandent une attention et des soins que je ne suis pas à présent en état d'y donner.

Je ne puis rien vous dire sur la part que vous souhaitez de prendre à l'impression du traité de l'éducation ; ce n'est point moi qui me mêle de cette entreprise, et je ne sais si ceux qui s'en mêlent pensent assez bien de vos procédés pour vouloir vous y donner part ; quant à moi je ne m'y opposerai point et toute votre conduite passée n'a pu détruire encore ma bienveillance et mon inclination pour vous.

Mon traité du Droit Politique[1] est au net et en état de paroitre. Tous les sujets de plainte que vous m'avez donnés ne m'empêchent point de me souvenir de l'engagement que j'ai pris avec vous et des raisons de retour d'honnêteté qui me l'ont fait prendre. Si cet ouvrage vous convient et que vous vous engagiez à le faire exécuter diligemment et avec soin, vous pouvez le faire retirer au prix convenu ; car étant copié sur du plus fort papier d'hollande le volume est trop gros pour être envoyé par la poste[2], et je ne veux pas m'en dessaisir sans argent. Comme il est divisé par livres et chapitres, il faudra prendre un format 8°. et surtout de beau papier, car j'ai à coeur la belle exécution de cet ouvrage, le dernier qui sortira de mes mains. Je n'ai pas besoin de vous réitérer que je me réserve le droit de l'insérer dans le recueil de mes écrits ; cela étant convenu de tous les autres. Répondez-moi promptement, je vous prie ; comme ce livre est cité dans le traité de l'éducation, il convient qu'il paroisse auparavant, et je n'ai que le tems qu'il faut pour cela. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. Le *Contrat Social.*

2. « On verra par les lettres qui suivent qu'il s'agit du manuscrit que Rousseau a remis au Ministre Duvoisin pour l'envoyer à Rey, et dont il raconte l'aventure au Livre XI^me^ des *Confessions*. Ce qu'il qualifie ici de gros volume, dans son récit il le dit si petit qu'il ne remplissait pas la poche de M. Duvoisin. Or, ce qui excède les proportions d'un paquet destiné pour la poste, peut très-bien se dire petit à raison de la capacité d'une poche. » (*Note de Bosscha.*)

N° 1113.

A Monsieur
Monsieur Du Parc[1]
(Dom Deschamps.)

A Montmorenci, le 12 Aoust 1761.

Je me félicite beaucoup, Monsieur, que mes lettres vous donnent pour moi de la bienveuillance; c'est un retour que vous me devez pour l'effet que les vôtres font sur moi. Hors d'état d'agir et d'écrire, je ne réponds presque plus à personne, et surtout aux gens de lettres, qu'en général je n'estime point. Cependant je me fais toujours un plaisir et un devoir de vous répondre exactement. Voila le fait, c'est à vous de tirer la consequence.

Dès vôtre première lettre et surtout dès vôtre préface, j'ai désiré passionnément de voir vôtre ouvrage, et ce desir ne me quite point quoique l'application me soit presque impossible, vû l'état où je suis. Si je ne vous ai pas témoigné plus positivement cet empressement, je n'ai point cru que la discretion me le permit pour un ouvrage que vous m'avez marqué vous même ne devoir point sortir de vos mains. Quoique je vous aye conseillé et que je vous conseille encore d'y penser meurement avant de le donner au public, je souhaite pour moi qu'il paraisse bientôt afin de le pouvoir lire et méditer à mon aise. Ainsi si vous avez eu pour but dans vos lettres de m'inspirer ce desir, il y a longtems que vous y etes parvenu.

J'y gagnerois dites-vous d'adopter vos principes, si je vivois

1. Transcrit le 1er avril 1926 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de la ville de Poitiers, ms. fr. 147, fol. 27, 28. Petit in-4° de 4 pages (2 p. 2/3 de texte). Sur la 4e p. cette adresse, sans marque postale : « A Monsieur || Monsieur Du Parc », avec un reste de cachet de cire rouge, à l'empreinte du navire. [P.-P. P.]

parmi des hommes qui les adoptassent ainsi que moi ? Je le crois. Mais avec cette condition toute morale seroit démontrée. Si l'on rendoit le bien pour le bien il est clair comme le jour que la vertu feroit le bonheur du genre humain ; mais l'avantage réel et temporel d'être bon parmi les méchans, voila la pierre philosophale à trouver.

Croyez Monsieur, que si mes écrits m'ont donné du chagrin ce n'est ni de la part du public dont je n'ai qu'à me loüer ni de la part des critiques dont je me suis fait inviolable loi de ne jamais lire une seule ligne, et qui par consequent ne troublent point mon repos. Mes peines tiennent au coeur de plus près, et il est bien crüel pour un homme qui n'a cherché de bonheur que dans ses attachemens, de voir qu'une fumée de réputation les a tous rompus, que les amis qu'il adoroit sont devenus ses rivaux, ses plus mortels ennemis, et qu'au lieu des chaines de l'amitié qui faisoient son bonheur il s'est trouvé de toutes parts enlacé dans les piéges de la perfidie. Voila, Monsieur, les maux dont un coeur comme le mien ne se console jamais, et qui me feront maudire tous les [jours][1] de ma vie celui où j'ai pris la plume pour la prémiére fois. Quand j'étois obscur et aimé j'étois heureux ; et maintenant avec un nom je vis et mourrai le plus misérable de tous les êtres. Bon jour, Monsieur, je vous salüe et vous embrasse de tout mon coeur

J. J. Rousseau

1. Il y a, au papier, un trou qui emporte ce mot.

N° 1114.

[Léonard Usteri à Rousseau][1].

Paris, vendredi 10 juillet 1761.

Monsieur, je me rendis l'autre jour à Montmorency pour le plaisir de vous voir et de vous parler. Je vous ai des obligations infinies, parce que, par vos écrits, je me suis formé des idées justes sur des matières très importantes, mais principalement pour l'effet que votre *Heloïse* a fait sur moi. Elle doit être très propre à augmenter l'amour de la vertu dans des coeurs qui ne sont pas corrompus ; au moins, c'est là l'effet qu'elle a produit sur moi.

Je serais charmé, Monsieur, de vous voir, et ce serait une vraie satisfaction pour moi que de vous dire combien je vous suis obligé. J'espère que votre santé vous permettra bien de recevoir un homme que vous pouvez regarder comme votre compatriote. Marquez-moi, je vous en prie, le temps qui vous conviendra le mieux pour me donner cette satisfaction. Après lundi qui vient, je serai tous les jours à vous.

Je m'excuse par la liberté que je prends de vous adresser ces lignes, car c'est un effet de l'estime et de l'affection avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

[Léonard Usteri, né à Zurich le 31 mars 1741, mort le 18 mai 1789. Etudiant en théologie à Zurich, consacré au « saint ministére », il entreprit en 1760 un voyage à Genève, en Italie puis à Paris. A Genève, il se lia avec Moultou ; à Paris, où il passa la fin de l'été de 1761, il voulut connaître Rousseau. On voit par la présente lettre qu'il tenta de lui rendre une visite à Montmorency, mais qu'il ne fut pas reçu ce jour-là. Les originaux des lettres d'Usteri, publiées en 1910 (l'orthographe rétablie) par son arrière-petit-fils et par M. Eugène Ritter, sont conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, dans *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri,* Zurich et Genève, 1910, in-12, p. 1-2.

N° 1115.

Léonard Usteri à Rousseau[1].

Paris, 11 août 1761.

Monsieur, j'ai reçu avec un plaisir singulier la réponse que vous avez bien voulu m'adresser, et si je me suis intéressé à la conservation de votre santé, uniquement par amour de la vérité et de la vertu dont vous soutenez la cause avec ce zèle qui caractérise les vrais héros, c'est à présent mon intérêt particulier qui s'y joint, et qui me fait faire les voeux les plus ardents pour votre santé.

J'ai parcouru l'Italie, et j'ai vécu quelque temps à Paris ; mais il n'y a rien dont je me sois promis tant d'avantages que du plaisir de vous voir et de vous connaître personnellement. Ce sera le dernier et le plus grand fruit que mon voyage m'aura procuré. Je me retirerai ensuite chez moi, en Suisse, où loin du bruit et des grandeurs qui étourdissent dans le grand monde, je me vouerai à la recherche de la vérite, et à la conservation du bon ordre et de la simplicité parmi mes concitoyens : heureux, si je réussis dans mon but comme vous !

J'attends avec impatience que vous me marquiez quel jour je peux avoir le plaisir de vous dire personnellement que je suis avec beaucoup d'estime et d'amitié, Monsieur, votre très humble serviteur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, *loc. cit.*, p. 3-4.

N° 1116.

A Monsieur
Monsieur Vsteri
à l'Hôtel royal
rüe de Richelieu
A Paris [1].

A Montmorenci le 20 aoust 1761.

Quoique je ne sois guère en état, Monsieur, de voir du monde et que ma porte soit refusée même à mes amis, je suis cependant si touché de vôtre empressement et si fâché de la peine inutile que vous avez prise, que, si vous ne craignez pas de risquer un second voyage et que vous vouliez bien me marquer le jour, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour répondre à l'empressement dont vous m'honorez. Je ferai même plus, Monsieur, je vous proposerai un compagnon de voyage, qui, comme vous, est venu sans que je pusse le recevoir et qui, de plus, ne venoit que pour m'apporter un pacquet d'Angleterre, dont il avoit bien voulu se charger pour moi. S'il n'est pas plus rebuté que vous, je serois charmé de vous voir tous deux et de réparer, autant qu'il est en moi, le tort involontaire que j'ai avec l'un et l'autre. Il s'appelle M. Le Roux et loge chez M. Fabre, Md. Bonnetier, rue des deux boulles. Prenez la peine, Monsieur, de vous informer de lui, de lui proposer la partie, si cela vous convient, et, s'il l'accepte, de me marquer par la poste quel jour vous aurez choisi, afin que je tâche de me le ménager uniquement pour vous. Au reste mon état est si déplorable qu'il peut empirer d'un jour à l'autre, et que je ne puis absolument m'engager que sous condition ; tout ce que je puis dire est que, si vous en voulez courir les risques, je ferai de mon mieux pour en profiter. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 20 octobre 1917 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri, de Zurich. Petit in-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge, à la devise. Timbre postal d'Enghien-lez-Paris.

N° 1117.

A [M. Rousseau][1].

(Lettre de Rey.)
(Réponse au n° 1112.)

Amsterdam, 17 août 1761.

J'ai différé, Monsieur, l'impression de vos ouvrages, autant qu'il m'a été possible. En l'année 1751, je publiai à la suite du Journal des Sçavans, votre premier Discours sur les sciences; J. Neaulme l'insera aussi dans un ouvrage périodique intitué *le Petit Réservoir*. Je ne l'ai pas réemprimé et j'attendois votre approbation pour le réemprimer avec vos autres ouvrages et les changements ou corrections que vous vous étiez proposé de me donner. Vous n'avez plus rien voulu faire avec moi et je devois prendre un parti, puisqu'un libraire d'ici a réemprimé l'année dernière votre Discours sur les sciences quoi qu'il n'en eût pas le droit. Votre Devin du Village a été imprimé à La Haye et ici. Je vous ai demandé la permission de réemprimer votre Lettre contre la musique, ce que vous avez eu la bonté de me permettre. J'ai pris dans l'Encyclopédie votre Discours oeconomique. Pourquoi ne ferois-je pas ce que j'ai droit de faire dans ce pays, puisque partout ailleurs on me contrefait et que tous mes confrères d'ici faisoient venir de dehors ce que je n'avois pas, qu'un Pissot auquel j'ai fourni 700 exemplaires de votre Discours sur l'Inégalité contre de ses propres fabriques, non seulement il ne m'a pas encore tout remboursé, mais il a fait une édition de vos Œuvres, où il a inséré ce même Discours et qu'il m'a privé de vendre cet ouvrage en France. Il est vrai que vous ne pouvez pas faire imprimer ces mêmes ouvrages dans ce pays, mais pourquoi voudriez-vous qu'une chose qui m'appartient légitimement se vende et se trafique à ma barbe pen-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Fol. 130, 131. In-4°, 4 pages de texte, sans adresse ni cachet.

dant que je puis m'y opposer ? Ce qu'il y a de très certain, c'est que je n'ai jamais cherché à vous faire la moindre peine : au contraire, j'aurois souhaité de tout mon coeur vivre avec vous de la façon la plus étroite ; mais vous êtes soupçonneux et vous prenez pour vrai (*sic*) des rapports très faux. Mon grand défaut, c'est d'être trop ouvert, et pour la probité j'ai la conscience nette. Je n'ai pas dit un mot de vous, Monsieur, dans cette édition, ainsi que (*sic*) le public ne sera pas lésé. Je n'y ai pas inséré la lettre imprimée à Berlin, parce que cela auroit pu vous faire de la peine, mais j'ai voulu conserver mon droit.

Quand je dis ci-derrière je me suis trop ouvert, ce n'est pas vous que cela regarde : vous êtes trop honnête homme pour me nuire, mais il y a des gens qui cherchent depuis longtemps à vous éloigner de moi.

Quand je dis que j'ai la conscience nette c'est que je n'ai rien fait essentiellement qui puisse m'attirer votre mépris. J'ai toujours travaillé à vous contenter. Il n'est pas possible, malgré tous ces soins, de pouvoir tenir parole au moment et à l'heure promise. J'ai pris mes arrangements avec l'imprimeur : cet imprimeur ne peut pas me tenir parole ; je suis forcé de vous manquer aussi. J'ai prié M^r^ de Saintvenant à Rouen de vous payer le manuscrit en tels et tels tems ; il me l'a promis ; il ne le fait que quelques jours plus tard. Que voulez-vous que j'y fasse ? Voilà des plaintes : mais, bon comme vous l'êtes, vous sentez que ma probité ne j'y [gît] pas là.

Par bonté d'âme et faute de réflexions, j'ai lâché, sous le sceau d'une parole positive qu'ils ne seroient point vus en public, les deux exemplaires de la Nouvelle Héloïse. Je vous en ai fait mes excuses ; je conviens que vous aviez raison de vous plaindre, mais j'ai été moi-même la première dupe de ma confiance. J'ai pensé qu'un homme quelconque qui me donna sa parole de me rendre un tel efet (*sic*) ne pouvoit pas me manquer. Il l'a fait, j'en ai gémi ; j'ai passé bien des jours dans l'inquiétude, je risquois beaucoup. Heureusement encore qu'on n'en a pas fait un mauvais usage. Pour ma façon

d'écrire, je suis fâché de n'en savoir pas davantage; je n'ai jamais fait d'études, et il m'a falu gagner ma vie à 17 ans. Non que je puisse me plaindre de mes père et mère; au contraire ils ont fait pour moi tout ce qu'ils pouvoient, mais je n'ai pas profité dans mon jeune âge des instructions qu'ils m'ont fait donner.

Je suis sincèrement affligé de vous sentir si peu de santé et je prie le Ciel de vous donner la force de le supporter et une entière résignation à ses décrets. Si je pouvois vous prouver combien je désirerois de vous soulager, vous sentiriez en même temps que je ne suis pas indigne de votre estime.

Pour le Devin du Village, vous ferez comme vous le jugerez à propos. Il seroit convenable pour mes intérêts que je le donne : je ne le ferai cependant pas, si vous n'y donnez pas les mains; en faisant copier l'édition de Paris, je donnerois un ouvrage incomplet suivant vous, mais tel qu'il est fort estimé du public.

Je réemprimerai la Nouvelle Héloïse dans six mois, défait ou non des 6 à 700 qui me restent. Cette édition sera en trois tomes, très propre. Je fais fondre exprès un caractére pour cela, et je les vendrai 3^{ft} aux libraires, afin de faire tomber, s'il est possible, toutes les contrefaçons. Voyez, Monsieur, si d'ici à ce tems-là, vous avez quelque chose à y changer ; s'il etoit possible de vous résoudre à y faire les changemens que vous croiriez nécessaires pour qu'on puisse le donner entre les mains des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, je crois que cet ouvrage pourroit avoir le même cours que le Télémaque.

Ceux qui sont en possession du Traité sur l'Education feront encore ce qu'ils jugeront à propos. Je suis toujours sensible à vos procédez à ce sujet.

Je m'engagerai avec plaisir à exécuter votre Traité du droit politique, in-8vo, et avec tout le soin dont je suis capable. Je le ferai prendre chez vous ou vous le fournirez à Paris, contre le prix convenu. Mais le tems que vous y mettez pour l'exécution est trop court : j'ai divers articles en train; l'expérience m'a appris qu'il ne faut vous rien promettre que je ne sois

bien en état de pouvoir tenir. Pour y parvenir, il faut que je m'arrange avec mon imprimeur, qui est trés occupé présentement, et c'est le seul dont je puisse me servir pour faire quelque chose de bien ; les ouvriers sont très rares pour la casse et encore plus pour la presse, et je tirerai de ce traité au moins 4000 exemplaires. Je ne puis donc m'engager de le fournir qu'en *Mars 1762* ; j'irai doucement et sûrement, mais pour le manuscrit, je le ferai retirer quand il vous plaira, si vous êtes content du tems que je fixe ; et pour vous prouver que je veux volontiers sacrifier mes espérances sur cet objet, vous êtes très libre de le vendre à qui vous voudrez, si vous voulez qu'il paroisse dans le courant de cette année ; je ne veux pas qu'il soit dit que je vous aie forcé à me tenir parole contre votre gré ; je ne veux devoir votre inclination et bienveillance à m'obliger qu'à votre coeur, et cela par un retour de sentimens pour vous.

Je suis bien veritablement, Monsieur, tout à vous.

Rey

N° 1118.

A Monsieur
Monsieur Lenieps, Banquier
rue de Savoye, à Paris[1].

A Montmorenci le 21 Aoust 1761.

La lettre, mon cher ami, que vous m'avez fait parvenir, est de M. Mollet qui a fait imprimer la relation qu'il m'avoit envoyée de la fête du 5 juin et même ma réponse, sans me consulter ; je m'en suis plaint et cette lettre contient sa justi-

1. *INÉDIT*. Transcrit par Th. Dufour de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Nancy. Dans la copie ms. de 1795, cette lettre est numérotée « trente-deuxième ».

fication et ses excuses que j'ai admises. Du reste je ne le connois point du tout. Je vous prie d'ajouter le port de cette lettre sur le mémoire que vous me promettez depuis longtems et que je ne vois toujours point venir.

Je ne suis pas fâché que vous ayez différé de me venir voir. Mon état est trop triste pour ne pas changer dans peu, et si c'est en mieux, ce relâche n'en sera que plus cher quand vous viendrez vous en réjouir avec moi. Je ne perds point de vue le dédomagement de la visite de Madame Lambert dont je n'ai pu profiter ; comme les autonnes m'ont toujours été favorables, je veux me flatter qu'il se trouvera quelques jours dans ce mois de Septembre où mes maux et mes affaires nous permettront de nous rassembler

Il y a ici une maison à louër fort jolie et assés grande, deux cours, remise, beau jardin et terrasse, vuë admirable et le meilleur air du monde ; elle se loüe cinq cens francs ; si le prix étoit trop cher ou le logement trop grand, quelqu'un s'accommodera de ce que vous aurez de trop, si cela vous convient. En attendant que Madame votre fille la vint voir, vous pourriez, vous, faire cette promenade, et juger par vous-même. Je souhaitte de tout mon coeur que cela lui convienne et à vous aussi.

Je ne sais pas plus que vous des nouvelles de M. Coindet. N'étant pas en état de voir mes amis, je l'ai prié de suspendre ses visites, et comme il ne se le tenoit pas pour dit, j'ai été obligé de le lui redire plus séchement[1] ; depuis lors, je n'ai point de ses nouvelles.

Hier, à la promenade, je rencontrai votre ami M. Le Blanc ; mais comme il étoit à cheval, nous ne fîmes que nous saluer et il continua son chemin. Bon-jour, mon bon et cher Ami, j'attends de vos nouvelles et je vous embrasse de tout mon coeur.

1. *Cf.* nº 1105, p. 177, note 1.

N° 1119.

A Monsieur
Monsieur Coindet
rue Michel-le-Comte
A Paris[1].

Rousseau ne faisant aucun usage de la lunette de Monsieur Coindet, et pensant qu'il peut en avoir besoin, la lui renvoye et le salue.

Ce vendredi 28 [août 1761 ?].

N° 1120.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
Citoyen de genéve
à Enghien[2].

(Lettre de M^me^ de Verdelin.)

[vers la fin d'août ou le début de septembre 1761][3].

Il y a 15 jours, mon voisin, que je me flatte d'aller vous demander à diner mais il arrive que ce projet comme de tout ce qui m'est agréable, c'est que tout le contrarie, je devois partir ce matin à 9 heures. Vne femme qui me mène s'est trouvée malade et puis on ne part qu'à trois heures et il n'est

1. *INÉDIT*. Transcrit en novembre 1887 de l'original autographe que m'a communiqué M. Eugène Charavay, 4 pages petit in-4°, les p. 2 et 3 blanches, l'adresse sur la 4^e^. Il est possible que ce billet soit d'août 1761 (le vendredi tombant au 28) ; il peut aussi bien être d'une toute autre année, entre 1756 et 1761, car, plus tard, en 1767 et 1768, époque où Rousseau était à Trye, Coindet n'habitait plus rue Michel-le-Comte, mais rue de Cléry. [Th. D.]

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé et sans date, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7902). Petit in-8° de 4 p., la 3^e^ bl., l'adresse sur la 4^e^, cacheté d'une oublie, sans empreinte.

3. Il semble que cette lettre a été écrite quelques semaines après le moment où Coindet avait été prié par Rousseau « de suspendre ses visites » et c'est pourquoi elle est rapprochée ici de la lettre à Lenieps où il est fait allusion à cet incident (*cf.* n° 1118, 4^e^ alinéa). [P.-P. P.]

pas possible de grimper chés vous ce qui cependant étoit l'objet de mon voyage. J'ai eu assez souvent de vos nouvelles par ricochet mais je n'ai plus cette ressource, je vous en demande donc, mon voisin, je n'ai pas besoin de vous [dire] combien elle m'intéresse. Mr Coindet m'est venu faire une visite il y a 15 jours, il compte que vous le rappellerez cet hiver. Je lui ai répondu : « je vous le souhaite, et à Mr Rousseau, cela prouvera qu'il est rétabli. » Je ne la suis guère [par] la contradiction d'avoir quitté les champs, je m'ennuie ici à périr et ma santé ne se trouve jamais bien de l'ennui.

N° 1121.

[Projet de traité pour *Émile*][1]

[vers le 29 août 1761.]

Je soussigné Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, reconnois avoir vendu et livré au S. Nic. Bon. Duchesne, Libraire à Paris, un manuscrit de ma composition intitulé Emile ou traité d'Education, pour en jouir par lui et ses ayant causes comme de chose qui leur appartient en propriété ; et ce moyennant le prix et somme de six mille livres que je reconnois avoir maintenant reçu moitié comptant et les trois mille livres restantes en trois billets dud. sieur Duchesne, payables à mon ordre aux termes d'avril, juillet et octobre de l'année prochaine mil sept cent soixante deux ; en outre à la charge par ledit sieur Duchesne de me livrer cent exemplaires brochés de mon dit ouvrage aussitôt qu'il sera imprimé et avant de le mettre en vente [*me réservant néanmoins, moy jean jacques rousseau, de comprendre ledit ouvrage dans une édition générale*], et non autrement [*de mes oeuvres, et à*

1. Transcrit en mai 1912, de la minute de la main d'un représentant de Duchesne, avec des additions de la main de Malesherbes, conservée à la Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. fr. 1183, fol. 53, 54. Les passages ici en italiques et entre crochets sont en marge, de la main de Malesherbes. [P.-P. P.]

condition toutefois que je ne feray point cette édition avant trois ans à compter du jour de la publication de celle du présent ouvrage] et promets de donner la préférence audit sieur Duchesne de la vente de cette édition générale pour laquelle nous traiterons dans le temps au désir de tous les deux, [*si ce n'est qu'il ait été autrement convenu entre moi et le s^r Duchesne*].

Et moi, Nic.-Bonav. Duchesne, ai accepté ce que dessus, en conséquence de quoi j'ay payé comptant à mon dit sieur Rousseau la somme de trois mille Livres et lui ai remis pareille somme en mes trois billets payables à son ordre aux termes stipulés ci-dessus ; et je promets de livrer à mon dit sieur Rousseau le nombre de cent exemplaires brochés, de son dit ouvrage, avant de le mettre en vente, et d'en faire l'impression sur beau papier et en beaux caractères.

Fait double à Paris ce

Duchesne demande à faire graver le portrait de l'auteur [1].

[A cette minute est jointe la minute autographe d'un billet de Malesherbes au libraire Guérin, ainsi conçue :]

« j'envoie à m. guérin le traité avec une condition en marge que m. rousseau exige [2] et à laquelle m. duchesne consent je prie m. guérin de rédiger le traité dans le sens de cette disposition.

« j'ay rayé la condition du portrait que m. rousseau ne veut pas absolument qui soit à la tête de l'ouvrage, il faudra convenir d'un autre frontispice, et sur cela ce sera m. guérin qui en conviendra avec rousseau. »

[Le texte du traité, mis au net par le secrétaire de Malesherbes, qui se trouve également à la Bibliothèque nationale, dans le dossier 1183 des nouv. acq. fr. porte en marge les annotations suivantes :]

Projet communiqué à M. Rousseau le 29 août 1760 [*lisez* 1761] et qu'il approuve.

Il faut faire deux copies signées de cet acte : on les fera signer à M. Rousseau après la signature de M. Duchesne.

1. Cette dernière phrase, « Duchesne demande... de l'auteur », est biffée de la main de Malesherbes.

2. Le premier passage entre crochets et en italiques, ci-dessus.

[Cette mise au net porte quelques corrections de la main de Malesherbes, au passage ajouté par le représentant de Duchesne, qui devient :]

Et *je compte* donner la préférence audit sieur Duchesne de la vente de cette édition *lorsque nous en traiterons*[1] [si] *nous sommes d'accord sur les conditions.*

[A côté de ces pièces, se trouve (original autographe signé), la lettre suivante, de Guérin à Malesherbes :

« S[t] Brice ce 30 aoust 1761.

« Monsieur

« J'ai communiqué à M. Rousseau le projet de transaction rédigé sur vos observations. Il en est trés content, et il m'a chargé, Monsieur, de vous présenter ses respects et ses remerciements des bontez dont vous l'honorez[2]. J'ay trouvé ce philosophe trés abattu de son mal auquel s'est joint un débordement de bile avec quelque mouvement de fiévre. Il se promenoit dans son jardin, et il m'a paru assez gai : il a plus de courage que de forces.

« Je fais avertir le S[r] Duchesne que je vous ai renvoyés tous les papiers de cette affaire. Il ira, Monsieur, prendre vos ordres.

« Je suis avec un profond respect,

« Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur

« H. L. Guérin.

« P.-S. — J'ay eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que je ne croiois pas que vous soyiez couché sur vos Livres pour un fort article. J'ay oublié d'en faire la vérification. Mon gendre fera cette recherche : je le charge de vous en rendre compte. »]

1. « dans le tems », biffé.

2. « Après avoir demeuré longtems sans entendre parler de l'Emile, depuis que je l'avois remis à Mad[e] de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en étoit conclu à Paris avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Néaulme d'Amsterdam Mad[e] de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne, pour les signer. Je reconnus l'écriture pour être de la même main dont étoient celles de M. de Malesherbes, qu'il ne m'écrivoit pas de sa propre main. Cette certitude que mon traité se faisoit de l'aveu et sous les yeux du magistrat, me le fit signer avec confiance. Duchesne me donnoit de ce manuscrit six mille francs, la moitié comptant, et je crois cent ou deux cents exemplaires. Après avoir signé les deux doubles, je les renvoyai tous deux à Mad[e] de Luxembourg, qui l'avoit ainsi désiré : elle en donna un à Duchesne, elle garda l'autre, au lieu de me le renvoyer, et je ne l'ai jamais revu. » (*Confessions,* livre XI.)

N° 1122.

A M^me^ [de Luxembourg][1].

Ce vendredi 28 [août 1761].

Voila, Madame la Mareschale, la Julie angloise. Si Madame la comtesse de Boufflers prend la peine de la parcourir et d'y faire des observations je lui serai fort obligé de vouloir bien me les communiquer : le libraire anglois m'en demande pour une nouvelle édition, et je n'entends pas assés la langue pour me fier aux miennes.

Je ne vous dirai point que j'ai le coeur plein de vôtre voyage, de tous vos soins, de toutes vos bontés ; en ceci plus on sent, moins on peut dire. Je ne sais si vous n'appellez tout cela qu'un (*sic*) omelette, mais je sais qu'il faut un estomac bien chaud pour la digérer. En vérité, Madame, il faut toute la plénitude de sentimens que vous m'avez inspirée pour suffire à la reconnoissance sans rien ôter à l'amitié.

N° 1123.

De Mad^e^ la comtesse de Boufflers[2].

Ce 29 [août 1761].

Mon indisposition n'est pas encore tout à fait guérie, Monsieur, mais elle ne m'empêche plus de sortir. J'ai soupé hier

1. Transcrit le 22 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 63-64, 4 p. in-4°, les 3 dernières blanches. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 29-30.

chez Mad^e la Mareschale qui est en bonne santé et M. le Mareschal aussi. Puisque la vôtre est un peu meilleure, je profiterai de cet intervalle pour vous aller voir en passant par l'Isle-Adam, ce sera vers le 8, le 9 ou le 10 septembre ; lorsque le jour sera fixé, je vous en informerai. Les quatre francs vous appartiennent, et c'est de moi que vient la méprise ; j'avois calculé que cent quatre-vingt-seize livres faisoient huit louis juste, tandis que cela fait quatre francs de plus. Je n'ai pas pu parler à M. le Prince de Conti depuis quelques jours : il a un procès de deux millions qui l'occupe ; il sera jugé lundi. Lorsqu'il sera débarrassé, je lui demanderai le reste de la musique ; il sera fort aise que vous vouliez la copier. Est-ce tout de bon, Monsieur, que vous me demandez la continuation de mon amitié ? et puisqu'elle ne dépend pas du caprice, puisque les raisons qui vous l'ont acquise ne peuvent cesser, et qu'étant vertueux vous ne pouvez être ingrat, croyez-vous qu'il soit possible qu'il arrive aucune altération dans mes sentimens ? Pour moi, je ne le pense pas, et s'ils sont susceptibles de quelque changement, ce n'est qu'en augmentation, si j'avois le plaisir de vivre davantage avec vous, car il est certain que la fréquentation augmente la véritable amitié. Je n'ai point de nouvelles du chevalier.

N° 1124.

A M. [M.-M. Rey][1].

A Montmorenci, le 2 7^bre 1761.

Vous prétendez, Monsieur, dans votre lettre du 17 Aoust que parce que d'autres libraires vous contrefont comme vous les contrefaites, vous êtes en droit de vous emparer de tous mes

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 71.

ouvrages, même de ceux qui ne sont pas à vous, et de m'ôter autant qu'en vous est, par un privilége, le droit de les faire imprimer où il me plait ; de sorte que vous voilà en Hollande seul propriétaire de tous mes ouvrages, et ce qu'il y a d'inconcevable est l'air d'assurance avec lequel vous me soutenez que tout cela vous appartient légitimement, quoique des ouvrages mêmes dont j'ai traité avec vous j'aye eu toujours soin de me réserver le droit d'en faire une édition générale et d'y faire entrer tous ceux que je vous ai cédés. Est-ce donc là, Monsieur, la manière dont vous répondez à l'honnêteté que j'ai eue d'employer tout mon crédit pour empêcher en ce pays la contrefaction des dits ouvrages, soins que j'ai remplis par bonté, par amitié pour vous, sans que vous eussiez aucun droit de l'exiger. Ce qui ne vous a pas empêché de venir tout en furie, sur le simple soupçon d'une édition de la Julie qui ne s'est point faite, me soutenir que ma probité étoit engagée à empêcher absolument cette édition. Il est certain que je l'ai empêchée ainsi que la contrefaction de la lettre à M. d'Alembert, et il est certain que je n'étois point obligé à cela. Je vous apprends, Monsieur, puisque vous l'ignorez, que, quand je vous ai vendu un manuscrit, c'est votre affaire et non pas la mienne d'empêcher qu'on ne contrefasse ailleurs votre édition. Mon devoir à la plus grande rigueur est seulement de ne favoriser ces contrefactions en aucune manière, et c'est aussi ce que j'ai été bien éloigné de faire jusqu'à présent, et que je ne ferai point à l'avenir. Mais quant à l'édition générale de mes ouvrages, elle n'est point votre bien mais le mien, tant parce qu'elle en contient beaucoup qui ne vous ont jamais appartenu, que parce que je me la suis toujours réservée, et qu'il n'y a dans les marchés que ce qu'on y met. Cette édition, Monsieur, me tient fort au coeur, soit pour ma réputation, à cause de l'exactitude et de la correction que j'espère y mettre ; soit pour mon aisance, étant ma dernière ressource pour avoir du pain quand mes infirmités me laissent hors d'état d'en gagner. Si dans le temps, vous voulez entrer dans les arrangemens qui se prendront pour la faire, je vous y

verrai concourir avec plaisir, et j'espère que vous vous en trouverez bien. Si dans la rigueur de votre usurpation vous voulez faire valoir votre privilége, il faudra bien tâcher de se passer de vous.

J'ai un exemplaire revu et corrigé avec soin pour une nouvelle édition de l'Héloïse ; il y a même quelques petits changemens, retranchemens et additions. Je consens de bon coeur à vous l'envoyer ; quand vous voudrez faire votre édition, vous n'aurez qu'à me marquer par quelle voye. Du reste je n'entends pas refaire cet ouvrage ; il n'est point destiné pour les jeunes gens.

A l'égard de mon traité du Droit Politique je me contente qu'il soit public en Mars 1762, pourvû qu'au moins une fois en votre vie vous me teniez parole. Je vous recommande derechef cette édition qui me tient au coeur. A l'égard du manuscrit il est tout prêt et vous le ferez retirer quand il vous plaira, rien ne presse. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur, et souhaite que nous nous entendions mieux à l'avenir que par le passé.

J. J. Rousseau

N° 1125.

Léonard Usteri à Rousseau[1].

Paris, 6 septembre 1761[2].

C'est pour vous remercier de la faveur que vous m'avez faite en me permettant de jouir de votre précieuse compagnie, que j'ai l'honneur de vous adresser ma présente. Je ne saurais

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, *loc. cit.*, p. 5-8.

2. « Usteri, par erreur, a daté sa lettre du 6 août. » (*Note de MM. Paul Usteri et Eugène Ritter.*)

assez vous exprimer combien j'y suis sensible, et combien j'en ai profité. J'ai admiré la tranquillité et le contentement où vous vivez ; et réellement convaincu par là, que l'homme n'a qu'à chercher son bonheur en soi-même, je me réjouis de retourner dans un pays où, loin du tumulte des grandes villes, je pourrai vivre pour ma satisfaction. Bien souvent je me souviendrai de vous, et tranquille comme vous, si je pouvais être aussi utile, rien n'égalerait mon bonheur.

Votre Traité sur l'Éducation occupe presque toujours mon esprit, depuis que vous m'avez fait le plaisir de m'en donner une idée. J'admire vos connaissances profondes du coeur et de l'esprit des enfants. La manière de les amener par eux-mêmes, et, pour ainsi dire, par le sentiment seul, à la connaissance de leurs devoirs et à l'habitude de s'y soumettre : c'est bien là la vraie méthode pour former des hommes tels qu'ils doivent être. Mais permettez-moi de vous communiquer une difficulté qui se présente à mes yeux, et qui ne découle pas de votre méthode, mais qui naît de vos exemples et des situations que vous inventez.

Je trouve que l'histoire du jardinier[1], comme celle où l'enfant, sans aucune raison, éveille toutes les nuits son gouverneur[2], sont trop propres à inspirer le désir de vengeance, et l'idée que la propriété et la soumission ne dérivent que de la force et de la ruse. J'ai peur, par exemple, que notre petit jardinier n'ait été empêché de se venger et de regagner son terrain, que par le sentiment de la faiblesse, et qu'il ne le fasse dès que ses forces le lui permettront. L'histoire de la foire est beaucoup moins sujette à cet inconvénient ; elle est, pour ainsi dire, corrigée par la leçon du charlatan et par ses politesses. Mais pour l'histoire de la nuit passée entre l'élève et son gouverneur, le premier ne cède évidemment qu'à la ruse, se proposant bien de lui rendre la pareille.

J'espère que vous excuserez la liberté qui me fait vous com-

1. *Émile*, livre II, épisode du jardinier Robert.

2. *Émile*, livre II, épisode où J.-J. raconte l'histoire d'un jeune élève qui le réveillait la nuit.

muniquer cette remarque; je me méfie moi-même de sa justesse, quoique j'y trouve jusqu'ici du vrai; mais peut-être que je changerai d'avis après la lecture de votre ouvrage.

J'ai un plaisir singulier à me rappeler votre idée du catéchisme, et je suis très curieux de voir la méthode que vous suivez pour donner à vos élèves des idées religieuses.

Vous recevrez ci-incluses deux feuilles des *Idylles* de M. Gessner; c'est tout ce que j'ai pu avoir, et elles ne contiennent pas celles que vous trouverez le plus à votre goût; mais le mois prochain, on publiera tout le recueil. J'espère apprendre que vous en serez content, ce qui encouragera l'auteur de ces sortes d'ouvrages plus que ne le ferait l'applaudissement d'une foule de beaux esprits...

N° 1126.

[Le maréchal de Luxembourg à Rousseau][1].

Versailles, 12 septembre 1761[2].

Quoique vous m'ayez défendu de vous écrire pendant mon quartier, je ne saurais me dispenser de vous dire que Madame de Boufflers et le chevalier sont ici, qu'ils m'ont dit vous avoir vu mardi; que votre santé était toujours dans le même état, mais que l'impression de votre livre vous tourmentait. Madame de Luxembourg ira lundi à Paris; elle enverra chercher votre homme pour savoir pourquoi il vous fait tant languir, et nous vous le manderons ensuite. Adieu, mon cher ami; je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 474.

2. Le 12 septembre était un samedi en 1761.

N° 1127.

Au Reverend Pére
Dom Deschamps procureur
des Bénédictins a Montreuil-bellai,
près Saumur[1].

A Montmorenci le 12. 7^{bre} 1761.

Ce que vous m'apprenez, Monsieur, dans votre derniére lettre me fait trembler sur la publication de votre ouvrage[2]. Si j'avais dix raisons de vous en détourner j'en ai maintenant dix mille. Je comprends combien vous devez en être tenté, mais vous qui avez une tête si judicieuse ne sauriez disconvenir avec vous-même qu'une telle démarche ne le fut très peu. Je suis presque assuré que vous feriez le malheur de vôtre vie. Je ne puis trop vous conjurer d'y bien réfléchir. S'il ne s'agissoit que de vous procurer les facilités que vous n'avez pas, c'est un petit service que je pourrois rendre à vous et peut-être au public, mais que vous ne devez jamais attendre de moi que vous ne m'ayez prouvé que vous ne risquez rien du tout.

Vos épitres m'ont fait plaisir, mais c'est trop d'une. Vous ne sauriez dédier à la fois vôtre livre au public et à vôtre meilleur ami ; ce serait se moquer de l'un des deux ou plustot de tous les deux. Le mot des Dieux[3] dans celle en vers est bien

1. Transcrit le 1er avril 1926 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de la ville de Poitiers, ms. 147, fol. 33-34. Petit in-4° de 4 p., l'adresse sur la 4^{e} ; marque postale d'Enghien-les-Paris, traces d'un pain à cacheter [P.-P. P.]

2. « En répondant à la lettre de Rousseau du 12 août, le Père Deschamps s'était décidé à se faire connaître à lui sous son vrai nom et lui avait envoyé ses Épîtres dédicatoires. Il ajoutait que leur correspondance mise en tête de l'ouvrage en serait la meilleure annonce » (Beaussire, *loc. cit.*, p. 159-160).

3. « L'épître en vers était adressée « à mes semblables, les hommes » :

« De l'enigme de la nature,
Acceptez le mot précieux
Tout ce que, sans retour, ce mot fait perdre aux dieux,
Vous le gagnez avec usure. »

(Beaussire, *loc. cit.*, p. 45.)

effaroûchant; je ne hais pas cette franchise qui va jusqu'à l'audace. Je l'ai quelquefois impunément parce que je ne tiens à rien et que je mets hardiment tout le monde au pis; mais vous ne pouvez pas dire la même chose.

Cette idée de la protection des hommes me semble un peu romanesque. Vn homme que protégeroit le genre humain seroit fort mal protégé, parce que le genre humain n'est rien; il n'y a que les puissances qui soient quelque chose. Or vous n'ignorez pas sans doute, que sur rien au monde les puissances ne sont ni ne peuvent être de l'avis du public.

J'avois déjà remarqué sur quelques endroits de vôtre préface et je remarque encore dans vôtre épitre aux hommes, que vos périodes sont quelquefois un peu enchevêtrées. Prenez garde à cela, surtout dans un livre de metaphysique. Je ne connois point de stile plus clair que le vôtre; mais il le deviendra plus encore si vous pouvez couper un peu plus vos périodes et retrancher quelques pronoms.

Je vous aimois sur vos lettres, je vous aime encore plus sur vôtre portrait, je ne me défie pas même beaucoup de la partialité de l'auteur, précisément à cause qu'il dit de lui sans détour le bien qu'il en pense. Je me souviens que vous m'avez loüé d'être modeste; à la bonne heure, mais je vous avoüe que j'aimerai toujours beaucoup les gens qui auront le courage de ne l'être pas. Je suis persuadé que vous ressemblez à vôtre portrait, et j'en suis fort aise. Au reste je suis persuadé qu'on est toujours très bien peint lorsqu'on s'est peint soi-même, quand même le portrait ne ressemblerait point.

Vous êtes bien bon de me tancer sur mes inexactitudes en fait de raisonnement. En êtes-vous à vous appercevoir que je vois très bien certains objets mais que je n'en sais point comparer ; que je suis assés fertile en propositions sans jamais voir de consequences ; qu'ordre et méthode qui sont vos Dieux sont mes furies ; Que jamais rien ne s'offre à moi qu'isolé et qu'au lieu de lier mes idées dans mes écrits j'use d'une charlatanerie de transitions qui vous en impose tous les prémiers à tous vous autres grands philosophes. C'est à

cause de cela que je me suis mis à vous mépriser, voyant bien que je ne pouvois pas vous atteindre.

C'est je pense, répondre assés à l'article qui regarde l'impression de nos lettres que de vous écrire celle-ci ; vous devez voir qu'un homme qui écrit de pareilles folies ne les écrit pas pour être imprimées, pas même pour être relues, encore moins copiées. Je veux être libre, incorrect, sans conséquence dans mes lettres comme dans ma conversation ; je ne voudrois plus d'un commerce où il faudroit sans cesse être auteur. Cependant, si vous avez assés de tems et de soins à perdre pour vouloir garder et copier mes lettres; je ne vous gêne point là-dessus, pourvû qu'il ne soit jamais question d'impression. Quant aux vôtres j'ai toujours été fidelle à les bruler et ne les ai point copiées, et vous devez croire que je n'en userai pas plus négligemment à l'avenir aussi longtems que vous continuerez à l'exiger, puisque j'en sens mieux la conséquence. Bon jour, Monsieur, je vous embrasse.

N° 1128.

A Monsieur
Monsieur L[éonard] Vsteri,
à l'hostel royal, rue de
Richelieu
A Paris[1].

A Montmorenci, le 13 7^{bre}. 1761[2].

Je suis aussi charmé, Monsieur, des *Idylles* de M. Gessner que je l'ai été de son *Abel* : j'y trouve une touchante et antique

1. Transcrit le 22 octobre 1917 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri, de Zurich. In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'un pain à cacheter, avec une empreinte qui paraît représenter trois épis (?). [Th. D.]

2. Cette lettre a été publiée en 1910 par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, *loc. cit.*, p. 8-10), avec la date : « 30 septembre 1761. » La copie de Th. Dufour porte « 13 7^{bre} 1761 » [P.-P. P.]

simplicité qui va au coeur ; quand l'ouvrage entier paroîtra, moi qui ne lis rien, je le lirai surement. En attendant, je profiterai de ce que vous m'avez envoyé et dont je vous remercie.

Je vous remercie encore plus de vos observations sur ma lecture, lesquelles me témoignent que vous y avez fait attention, que vous y prenez intérest, et que vous voulez bien en prendre à l'auteur.

Je ne pense pas que dans le torrent de nos institutions, qui entraînent de toutes parts dans le vice les enfans ainsi que les hommes, on puisse les en garantir sans beaucoup d'art, mais cet art doit avoir plus d'adresse que de ruse. Je ne vois que trois moyens de mener un être intelligent, quel qu'il soit : la force, l'adresse, ou la raison. Or les enfans ne sont pas capable[s] de raison, la force n'a point d'empire sur les volontés ; reste donc l'addresse : jamais on ne fera parmi nous une heureuse éducation sans cela.

Dans les trois exemples que vous vous êtes si bien rappelés, je ne vois pas que l'enfant puisse contracter ni un esprit de ruse, ni un desir de vengeance, car quelle ruse apprendroit-il quand je ne fais que me défendre de la sienne, et de quoi auroit-il à se venger, si ce n'est de ce que je l'empêche de me faire du mal ? Dans l'exemple du petit jardinier, il apprend très nettement, ce me semble, que le droit de propriété n'est fondé que sur le travail, et le droit de premier occupant sur l'antériorité du travail ; il n'y a pas dans cet exemple ombre de force ni de ruse, et de quoi, je vous prie, seroit-il tenté de se venger ? Du mal qu'il a fait au jardinier et du bien que le jardinier lui fait ? Il n'y a pas autre chose.

L'enfant qui me fait lever de nuit et que je corrige est un sujet déjà gâté par une mauvaise éducation ; le moyen par lequel je le ramène est un peu dur, mais il est unique. Il faudroit qu'il fût pis qu'un démon pour vouloir se venger de ce que je me garantis de sa tyrannie : c'est comme s'il vouloit se venger de ce que je l'empêche de me tuer. Le plus grand de tous les vices qui puissent naître dans l'esprit d'un enfant

est l'esprit de domination ; c'est quand il croira que tout lui est dû qu'il voudra se venger de tout ce qui ne lui obéit pas, car le désir de vengeance n'est jamais fondé que sur le sentiment d'un[e] injure.

Sur le troisième exemple, je crois la leçon que l'enfant reçoit à la foire bien plus importante que celle qu'il reçoit du bateleur au logis, car la première est en action, et celle-ci n'est qu'en discours ; or les leçons en discours ne sont jamais, selon moi, que du bavardage.

Je vous demande pardon si je ne puis pas être en ceci de votre avis, mais j'ai tant médité mon sujet que je crois avoir épuisé le pour et le contre, et quoique je ne puisse me rendre à vos objections, je serois bien fâché que vous ne me les eussiez pas faites. Je vous souhaite un bon voyage ; si vous vous souvenez de moi chez vous, je serai charmé de recevoir de vos nouvelles et votre adresse ; vous me marquerez aussi s'il faut affranchir. Adieu, Monsieur, bon voyage derechef ; je vous embrasse et me félicite de vous connoître.

J. J. Rousseau

N° 1129.

A Monsieur
Monsieur Roguin
rue Coqhéron
A Paris.

[A Montmorenci le 14 septembre 1761].

(Lettre à retrouver.)

[Dans la collection A. Morrison, à Londres, l'original autographe d'une lettre de Rousseau à Roguin, du 15 février 1766, était accompagné d'une adresse séparée, de la main de Rousseau, 4e page d'une autre lettre, portant : « A Monsieur, Monsieur Roguin, rue Coqhéron *A Paris.* » (avec le timbre postal enghien-les-paris). Sur ce papier,

une autre main ancienne a noté au crayon : « A Montmorenci le 14 Septembre 1761 », ce qui était apparemment la date de la lettre ainsi adressée. Cette lettre ne m'est pas connue. Th. D.] — *Cf.* p. 244, note 2.

N° 1130.

De Mad^e^ de Boufflers[1].

[vers le 24 septembre 1761].

Je suis fort touchée de votre bon coeur, de votre franchise et de votre amitié pour moi, Monsieur ; je vous en remercie, mais je vois bien que vous ne me connoissez pas encore. Je suis incapable de m'approprier ce qui ne m'appartient point, et ce n'est pas simplement par franchise, c'est aussi un peu par orgueil : tous les vices et les vertus se trouvent souvent mêlés et viennent quelquefois à l'appui les uns des autres. Pour vous convaincre de votre erreur et de ma sincérité, je vous envoie ma piéce, tout informe qu'elle est, quoique j'eusse mieux aimé vous la lire, parceque les défauts qui y sont ne vous auroient pas tant frappé. Elle en est pleine et je n'en ai pas encore pu corriger un seul ; elle n'est pas même finie. Je vous envoie aussi un petit papier cacheté que je vous prie de n'ouvrir que lorsque vous aurez lu l'ouvrage, à cause qu'il contient la catastrophe, que j'ai prise dans le *Spectateur,* mais que j'ai accordée à ma manière. Renvoyez-moi le tout d'abord que vous l'aurez lu ; mon laquais a ordre d'attendre pour me le rapporter. Je pense toujours de même sur votre préface, et je me flatte aussi, Monsieur, d'avoir le plaisir de vous voir le 27. Le chevalier vous fait mille complimens.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. II, p. 35-36.

[Le petit pli cacheté dont il est question dans cette lettre contenait les lignes suivantes :

« *Espèce de tragédie sauvage arrivée à S^t Christophe entre les Caraïbes.*

« Un Anglois avoit au nombre de ses esclaves une jeune négresse qui passoit pour une grande beauté entre ceux de sa nation ; il y avoit en même tems deux jeunes négres fort bien tournés et amis intimes. Il arriva par malheur qu'ils devinrent tous deux amoureux de la belle négresse, qui auroit été charmée d'avoir l'un ou l'autre pour mari s'ils avoient pu convenir ensemble lequel des deux la posséderoit. Ils l'aimoient si passionément et ils étoient d'ailleurs si fidéles l'un à l'autre, que l'un ne pouvoit se résoudre à la céder à son rival, ni à l'épouser, à moins que l'autre n'y consentît. Le tourment qu'ils enduroient servoit d'entretien à tout le reste de la famille, qui ne pouvoit s'empêcher de remarquer l'étrange complication des mouvemens qui agitoient le coeur de ces pauvres négres, accablés sous le poids de leur amour et qui désespéroient d'être jamais heureux.

« Après un long et rude combat entre l'amour et l'amitié, la bonne foi et la jalousie, ils allèrent un jour se promener dans un bois avec leur maîtresse. Lorsqu'ils furent à l'écart, après bien des sanglots et des lamentations, ils lui plongèrent un poignard dans le sein dont elle mourut presque sur-le-champ. Vn esclave qui travailloit dans le voisinage du lieu où se passoit un si cruel spectacle y accourut à l'ouie des cris de la personne mourante. Ce fut là qu'il vit le cadavre de cette jeune fille étendu par terre, avec les deux amans à ses côtés qui ne cessoient de le baiser, qui pleuroient à chaudes larmes, et qui, pénétrés d'une vive douleur et au désespoir, se frappoient la poitrine. Il courut d'abord à la maison de l'Anglois pour en donner avis à ses domestiques, qui à leur arrivée trouvèrent la fille morte et les deux négres sur le point d'expirer des blessures qu'ils s'étoient faites. »]

N° 1131.

De Mad^e de Boufflers[1].

Ce samedi [26 septembre 1761].

Plus je pense à l'événement qui m'arrive, plus je sens, Monsieur, l'obligation que je vous ai. Je vais écrire en Angleterre pour avoir la piéce dont vous me parlez. Si elle ressemble

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 37.

assez à la mienne pour qu'il faille avoir ou beaucoup de foi ou une parfaite connoissance de mon caractère pour se persuader que le hasard seul a part à cette aventure, je serrerai mon ouvrage et ne le montrerai jamais à personne. Je n'en cacherai pas la raison, car je suis ennemie née de toute dissimulation, je l'ai même dit d'avance pour excuser mon refus à ceux qui depuis votre lettre ont eu la curiosité de lire cette tragédie. Cependant, je ne puis croire que dans la distribution des scènes, dans les sentimens et les expressions, il n'y ait des différences assez marquées pour me justifier. En attendant que cette affaire soit éclaircie, j'ai suivi votre conseil, je refonds ma piéce ; mais je crains à la vérité de rendre nos Indiens moins intéressans. Je ne me sens pas l'art nécessaire pour colorer leur férocité de maniére à les rendre supportables. Quoi qu'il en soit, vous verrez comme je m'y suis prise, et vous me jugerez le 28, car je me trouve obligée de différer d'un jour le plaisir que j'aurai de vous voir, et je ne puis pas même aller à Montmorency à cause de mes chevaux. Je vous propose à la place, Monsieur, de vouloir bien vous donner la peine de venir à S^t^-Denis dans une auberge qu'on nomme les *Trois-Pavillons*. Je m'y rendrai vers une heure après-midi, et je vous y donnerai à diner. Le chevalier en sera. Je vous prie de mettre dans votre poche quelques morceaux de votre livre sur l'Education. Je vous ramènerai à Montmorency le soir. Adieu, Monsieur, soyez persuadé, je vous prie, de ma reconnoissance et de ma sincère amitié.

N° 1132.

De Mad^e^ de Boufflers[1].

Ce samedi à minuit [26 septembre 1761].

L'avis que vous avez bien voulu me donner n'est point un secret pour le Chevalier ni pour personne ; je n'ai point vu

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 38.

de raisons pour en faire un mistére. C'est un service que vous m'avez rendu, digne de votre honnêteté et de votre bon coeur ; il est de ma franchise et de ma reconnoissance de ne le point cacher. Ainsi, Monsieur, nous pouvons parler librement de la piéce, mais je vous prie que cela ne vous empêche point d'apporter ce que je vous ai demandé[1] ; si nous avons le tems, nous en lirons quelque chose. Vous me faites grand plaisir de bannir les complimens ; vous voyez que je ne vous en fais point ; mais je serai toujours fort sensible aux apparences de votre amitié.

N° 1133.

[A M. DE MALESHERBES][2].

A Montmorenci, le 25 7bre 1761.

J'esperois, Monsieur, dans un petit voyage que j'ai fait hier à l'hôtel de Luxembourg aller remplir auprès de vous un devoir qui m'est bien précieux, mais vous étiez à Malesherbes, et je m'en reviens encore sans avoir pu vous rien témoigner, mais tranquille pourtant dans l'espoir que vous voulez bien me supposer un coeur sensible et honnête et cela dit tout.

Madame la Mareschale de Luxembourg veut bien se charger, Monsieur, de vous remettre le petit écrit dont je vous avois parlé[3] et que vous avez bien voulu me promettre

1. « Quelques morceaux de votre livre sur l'Education ». (*Lettre précédente.*)

2. Transcrit, en mai 1912, de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque Nationale, Nouv. acq. fr. 1183, f. 55, 2 p. in-4°. [P.-P. P.] Ce texte a été publié fragmentairement en 1884 par A. Jansen (*Rousseau als Musiker*, p. 473, 474), puis en entier, par M. J. Viénot, dans le *Temps* du 27 déc. 1903.

3. Il s'agit de *l'Essai sur l'origine des langues* et non pas du manuscrit de l'*Émile*, comme l'ont imaginé les deux éditeurs précités. Cf. *Confessions*, liv. XI : « Le principal de ces écrits, dont la plupart sont encore en manuscrit dans les mains de Du Peyrou, étoit un *Essai sur l'origine des langues* que je fis lire à M. de Malesherbes et au chevalier de Lorenzi. » *Voyez* les lettres de Malesherbes du 25 octobre 1761 et du 18 nov. 1761, nos 1156 et 1178. [P.-P. P.]

de lire non seulement comme Magistrat mais comme homme de Lettres qui daigne s'intéresser à l'Auteur et veut bien dire son avis. Je ne pense pas que ce barbouillage puisse supporter l'impression séparément, mais peut-être pourra-t-il passer dans le recueil général, à la faveur du reste : Toutefois je souhaiterois qu'il put être donné à part à cause de Rameau qui continue à me tarabuster vilainement et qui cherche l'honneur d'une réponse directe qu'assurément je ne lui ferai pas. Daignez décider, Monsieur, vôtre jugement sera ma loi a tous égards.

J. J. Rousseau

N° 1134.

[Mme *** à J. J. Rousseau[1].]

Le 28 septembre 1761.

Ah ! que voilà bien l'inconséquence des femmes ! En lisant la *Nouvelle Héloïse,* je m'étois promis de n'écrire de mes jours ; je l'ai dit à tout le monde, bien décidée à ne pas changer de résolution.

Projets évanouis aussitôt que formés.

Voilà que j'écris, et à qui ? à M. Rousseau lui-même. Je ne puis plus sauver mon amour-propre, qu'en gardant l'anonyme : une chétive créature qui sait à peine assembler les vingt-quatre lettres de l'alphabet, ose entrer en lice à visage découvert avec la plus célèbre plume des siècles passés, présens, et sans doute futurs ; cela seroit d'une audace par trop insoutenable. Vous ne saurez donc pas, Monsieur, qui je suis ; mais vous saurez

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 (*Correspondance originale et inédite J.-J. R. avec Mme Latour de Franqueville et M. Dupeyrou,* 3 vol. in-18, tome I, p. 13-18). On ignore l'identité de cette correspondante. Dans une lettre du 1er juin 1762, Mme de La Tour-de Franqueville l'appelle : « Mme B. » et, dans une lettre du 20 septembre 1764, « Mme de B » ; mais, dans une lettre du 28 décembre 1764, elle la nomme « Mme Prieur ».

que Julie n'est point morte, et qu'elle vit pour vous aimer. Cette Julie n'est pas moi ; vous le voyez bien à mon style ; je ne suis tout au plus que sa cousine, ou plutôt son amie, autant que l'étoit Claire. Si je n'ai pas le mérite de celle-ci, j'en ai du moins les sentimens et le zèle. J'ai soutenu à ma divine amie que l'âme de Julie respiroit en elle, à sa faute près ; tous ceux qui savent l'apprécier, le lui soutiennent comme moi ; elle s'en défend par excès de modestie, et nous assure avec cette belle candeur, qui ne la caractérise que mieux, ce qu'elle n'avoue pas être, qu'elle voudroit au prix de la faute de Julie, lui ressembler en tout point, et qu'elle n'est sûre de ne la pas commettre, que parce qu'elle l'est de ne jamais trouver un S^t^-Preux (en supposant toutefois qu'elle ne fût pas mariée). J'ai dit que je vous le dirois ; on m'en a défiée ; je vous le dis, voilà le sujet de ma lettre. Si cette action vous paroit une folie, tant mieux ; vous ne me croirez donc pas folle en parlant de l'argument de la bonne Chaillot à la charmante Claire. Au reste, croyez-moi tout ce que vous voudrez : il n'est pas ici question de moi ; je n'y figure que comme une admiratrice de plus que vous avez dans le monde, et dont le suffrage est si fort au-dessous de vous, qu'il ne peut que vous être indifférent. Je reviens à ma Julie, dont sûrement vous n'avez jamais supposé l'existence que dans votre brillante et féconde imagination. Soyez pourtant certain que vous l'avez calquée, d'après mon original, trait pour trait, comme s'il vous étoit connu. Même sublimité dans l'âme, même délicatesse, même piété envers ses parens, même ton avec ses gens, dont elle est adorée, même sensibilité pour les malheureux, autant d'esprit, autant de grâces, autant de talens, autant de sagacité, autant de facilité à s'énoncer, et plus que tout cela, les procédés les plus généreux pour un mari bien différent de Wolmar. Croyez-en une femme qui en loue une autre, dont elle sent si bien la supériorité depuis dix ans qu'elles sont liées intimement. Julie existe, Monsieur, n'en doutez pas ; et pourquoi en douteriez-vous ? M. Rousseau existe bien ; l'un est-il plus surprenant que l'autre ? Cette Julie qui a une anti-

pathie décidée pour les nouvelles connoissances, donneroit tout au monde pour faire la vôtre. Elle n'ose s'en flatter ; mais elle espère au moins que je lui montrerai une réponse de vous : ce n'est que dans cette confiance qu'elle m'a permis de vous parler d'elle. Si vous voulez bien ne la pas décevoir, adressez votre lettre, à qui ? Oh ! voici l'embarras ; attendez ; laissez, s'il vous plait, le dessus en blanc ; cela ne signifiant rien, signifiera que c'est pour moi, non pas au facteur qui n'a pas le mot de l'énigme, mais à Mme la marquise de Solar, au parc aux Cerfs, vis-à-vis M. de Séjean, à Versailles ; adresse que vous aurez la bonté de mettre sur une enveloppe qui renfermera la lettre. Elle me sera fidèlement rendue, et Mme de Solar ne vous dira pas qui je suis, elle ne me connoit pas plus que vous, de qui j'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens que vous savez si bien inspirer, Monsieur, la très-humble et très-obéissante servante.

***

Mon mari le sait et m'approuve.

N° 1135.

A Madame ***[1].

(Réponse de Rousseau à la lettre précédente)

A Montmorenci, le 29 septembre 1761.

J'espère, Madame, malgré le début de votre lettre, que vous n'êtes point auteur, que vous n'eûtes jamais intention de l'être, et que ce n'est point un combat d'esprit auquel vous me provoquez, genre d'escrime pour lequel j'ai autant d'aversion que d'incapacité. Cependant vous vous êtes promis, dites-vous, de n'écrire de vos jours ; je me suis promis la même chose, Madame, et sûrement je le tiendrai. Mais cet engage-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 19-22.

ment n'est relatif qu'au public ; il ne s'étend point jusqu'aux commerces de lettres, et bien m'en prend sans doute ; car il seroit fort à craindre que la vôtre ne me coûtât une infidélité. A l'éditeur d'une Julie vous en annoncez une autre, une réellement existante, dont vous êtes la Claire. J'en suis charmé pour votre sexe, et même pour le mien ; car, quoi qu'en dise votre amie, sitôt qu'il y aura des Julies et de Claires, les Saint-Preux ne manqueront pas ; avertissez-la de cela, je vous supplie, afin qu'elle se tienne sur ses gardes ; et vous-même, fussiez-vous (ce que je ne présume pas) aussi folle que votre modèle, n'allez pas croire, à son exemple, que cela suffit pour être à l'abri des folies. Peut-être tout ce que je vous dis ici vous paroîtra-t-il fort inconsidéré ; mais c'est votre faute. Que dire à des personnes qu'on aime à croire très aimables et très vertueuses, mais qu'on ne connoît point du tout ? Charmantes amies ! si vous êtes telles que mon coeur le suppose, puissiez-vous, pour l'honneur de votre sexe, et pour le bonheur de votre vie, ne trouver jamais de Saint-Preux ! Mais si vous êtes comme les autres, puissiez-vous ne trouver que des Saint-Preux !

Vous parlez de faire connoissance avec moi ; vous ignorez sans doute que l'homme à qui vous écrivez, affligé d'une maladie incurable et cruelle, lutte tous les jours de sa vie entre la douleur et la mort, et que la lettre même qu'il vous écrit est souvent interrompue par des distractions d'un genre bien différent. Toutefois je ne puis vous cacher que votre lettre me donne un desir secret de vous connoître toutes deux ; et que si notre commerce finit là, il ne me laissera pas sans quelque inquiétude. Si ma curiosité étoit satisfaite, ce seroit peut-être bien pis encore. Malgré les ans, les maux, la raison, l'expérience, un solitaire ne doit point s'exposer à voir des Julies et des Claires, quand il veut garder sa tranquillité.

Je vous écris, Madame, comme vous me l'avez prescrit, sans m'informer de ce que vous ne voulez pas que je sache. Si j'étois indiscret, il ne me seroit peut-être pas impossible de vous connoître ; mais fussiez-vous madame de Solar elle-

même, je ne saurai jamais de votre secret que ce que j'en apprendrai de vous. Si votre intention est que je le devine, vous me trouverez fort bête ; mais vous n'avez pas dû vous attendre à me trouver plus d'esprit.

N° 1136.

A Monsieur
Monsieur J.-J. Rousseau
Citoyen de Genève
à Montmorency[1].

(Lettre de Rey.)

Amsterdam, 1er octobre 1761.

Monsieur,

J'arrive d'un voyage, je trouve l'honneur de la vôtre et j'y répondrai au plus tôt. En attendant, je vous prie de m'excuser sur mon silence, et de me dire comment vous voulez être payé du manuscrit[2].

Voulez-vous qu'on vous en porte le montant à Montmorency, et en ce cas je prierois Mr Du Voisin de me faire cette commission, ou voulez-vous, et je le préfererois, recevoir une lettre de change sur Paris, que vous y ferez recevoir? Le manuscrit sera remis empaqueté et cacheté, avec une ficelle autour, à Mr Le Clerc, libraire, quai des Augustins, à Paris, avec priére de me le faire parvenir par premiére occasion qu'il aura. De cette façon, personne ne saura de quoi il est question.

Vous m'obligerez d'y ajouter la *Nouvelle Héloïse* et de me

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 132. 1 p. de texte in-4°, adresse au verso, avec cachet aux initiales, sur cire rouge.

2. Le manuscrit du *Contrat social.* Cf. n° 1124, dernier alinéa.

dire ce que vous voulez que je paie pour ce que vous y avez fait.

Je n'ai jamais refusé de prendre vos ouvrages, et quoique j'aie fait une édition de vos Oeuvres je compte pouvoir les réemprimer entre cy et 15 mois. Voulez-vous, en attendant, les revoir avec soin et si vous êtes disposé à me les donner, je vous payerai comme par le passé ce que vous croirez raisonnable. Je n'ai jamais songé à vous fluster (*sic*) de votre travail : le besoin m'a forcé à cette édition.

Mr Auboin, que j'ai vu il y a huit jours à La Haye, vous présente ses compliments. J'apprends de Mr Herissant que vous refusez un tonnelet de harangs ; j'en suis fâché ; si je ne vous en ai pas parlé précédemment, c'est que je n'ai pas cru qu'il valût la peine de vous en écrire, étant si peu de chose ; je n'y ai ensuite plus pensé. Je suis de bien bon coeur, Monsieur,

Votre trés humble et trés obeissant

Rey

N° 1137.

À M. d'Offreville,
À Douai[1].

Montmorenci 4. 8bre 1761.

La question que vous me proposez, Monsieur, dans votre lettre du 15. 7bre, est importante et grave : c'est de sa solution qu'il dépend de savoir s'il y a une morale démontrée ou s'il n'y en a point.

1. Transcrit le 11 sept. 1914 de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, Offrev. Zinz., fol. 2-5). In-4°, 7 p. 1/3 de texte, intitulé : « Réponse à M. d'Offreville, à Douai. » Imprimé en 1788 par d'Offreville, écuyer, porte-manteau de Monsieur, frère du Roi, dans ses *Amusemens variés, ou mélanges de littérature en prose et en vers, avec une lettre de Jean-Jaques Rousseau de Genève,* Lausanne, Paris et Versailles, en même temps que la lettre de d'Offreville, datée du 15 septembre 1761, à laquelle Rousseau répond ici, et une réplique de d'Offreville, Douai, 17 octobre 1771.

Votre adversaire soutient que tout homme n'agit, quoi qu'il fasse, que rélativement à lui-même, et que jusqu'aux actes de vertu les plus sublimes, jusqu'aux oeuvres de charité les plus pures, chacun rapporte tout à soi.

Vous, Monsieur, vous pensez qu'on doit faire le bien pour le bien, même sans aucun retour d'intérest personnel ; que les bonnes oeuvres qu'on rapporte à soi ne sont plus des actes de vertu, mais d'amour-propre ; vous ajoutez que nos aumônes sont sans mérites si nous ne les faisons que par vanité ou dans la vue d'écarter de notre esprit l'idée des misères de la vie humaine, et en cela vous avez raison.

Mais, sur le fond de la question, je dois vous avouer que je suis de l'avis de votre adversaire : car, quand nous agissons, il faut que nous ayons un motif pour agir, et ce motif ne peut être étranger à nous, puisque c'est nous qu'il met en oeuvre ; il est absurde d'imaginer qu'étant moi j'agirai comme si j'étois un autre. N'est-il pas vrai que si l'on vous disoit qu'un corps est poussé sans que rien le touche, vous diriez que cela n'est pas concevable ? C'est la même chose en morale, quand on croit agir sans nul intérest.

Mais il faut expliquer ce mot d'intérest, car vous pourriez lui donner tel sens, vous et votre adversaire, que vous seriez d'accord sans vous entendre, et lui-même pourroit lui en donner un si grossier qu'alors ce seroit vous qui auriez raison.

Il y a un intérest sensuel et palpable qui se rapporte uniquement à notre bien-être matériel, à la fortune, à la considération, aux biens physiques qui peuvent résulter pour nous de la bonne opinion d'autrui. Tout ce qu'on fait pour un tel intérest ne produit qu'un bien du même ordre, comme un marchand fait son bien en vendant sa marchandise le mieux qu'il peut. Si j'oblige un autre homme en vue de m'acquerir des droits sur sa reconnoissance, je ne suis en cela qu'un marchand qui fait le commerce, et même qui ruse avec l'achetteur. Si je fais l'aumône pour me faire estimer charitable et joüir des avantages attachés à cette estime, je ne suis encore qu'un marchand qui achette de la réputation. Il en est à peu près

de même si je ne fais cette aumône que pour me délivrer de l'importunité d'un gueux ou du spectacle de sa misère ; tous les actes de cette espèce qui ont en vue un avantage extérieur ne peuvent porter le nom de bonnes actions, et l'on ne dit pas d'un marchand qui a bien fait ses affaires qu'il s'y est comporté vertueusement.

Il y a un autre intérest qui ne tient point aux avantages de la société, qui n'est relatif qu'à nous-même[1], au bien de notre ame, à notre bien-être absolu, et que pour cela j'appelle intérest spirituel ou moral, par opposition au prémier ; intérest qui, pour n'avoir pas des objets sensibles, matériels, n'en est pas moins vrai, pas moins grand, pas moins solide, et, pour tout dire en un mot, le seul qui, tenant intimement à notre nature, tende à notre véritable bonheur. Voilà, Monsieur, l'intérest que la vertu se propose et qu'elle doit se proposer, sans rien ôter au mérite, à la pureté, à la bonté morale des actions qu'elle inspire.

Prémièrement, dans le système de la réligion, c'est-à-dire des peines et des récompenses de l'autre vie, vous voyez que l'intérest de plaire à l'Auteur de notre être et au juge suprême de nos actions, est d'une importance qui l'emporte sur les plus grands maux, qui fait voler au martyre les vrais croyans, et en même temps d'une pureté qui peut ennoblir les plus sublimes devoirs. La loi de bien faire est tirée de la raison même et le Chrétien n'a besoin que de logique pour avoir de la vertu.

Mais outre cet intérest, qu'on peut regarder en quelque façon comme étranger à la chose, comme n'y tenant que par une expresse volonté de Dieu, vous me demanderez peut-être s'il y a quelque autre intérest lié plus immédiatement, plus necessairement à la vertu par sa nature, et qui doive nous la faire aimer uniquement pour elle-même. Ceci tient à d'autres questions, dont la discussion passe les bornes d'une lettre et dont, par cette raison, je ne tenterai pas ici l'examen : comme,

1. *Sic*, « nous-même », sans *s*.

si nous avons un amour naturel pour l'ordre, pour le beau moral; si cet amour peut être assez vif par lui-même pour primer sur toutes nos passions; si la conscience est innée dans le coeur de l'homme, ou si elle n'est que l'ouvrage des préjugés et de l'éducation: car en ce dernier cas il est clair que nul n'ayant en soi-même aucun intérest à bien faire ne peut faire aucun bien que par le profit qu'il en attend d'autrui; qu'il n'y a par consequent que des sots qui croyent à la vertu et des dupes qui la pratiquent; telle est la nouvelle philosophie.

Sans m'embarquer ici dans cette métaphysique qui nous meneroit trop loin, je me contenterai de vous proposer un fait que vous pourrez mettre en question avec votre adversaire, et qui, bien discuté, vous instruira peut être mieux de ses vrais sentimens que vous ne pourriez vous en instruire en restant dans la généralité de votre these.

En Angleterre quand un homme est accusé criminellement, douze jurés, enfermés dans une chambre pour opiner sur l'examen de la procedure, s'il est coupable ou s'il ne l'est pas, ne sortent plus de cette chambre et n'y reçoivent point à manger qu'ils ne soient tous d'accord [1], en sorte que leur jugement est toujours unanime et décisif sur le sort de l'accusé.

Dans une de ces délibérations, les preuves paroissant convaincantes, onse des jurés le condannérent sans balancer; mais le douziéme s'obstina tellement à l'absoudre sans vouloir alleguer d'autre raison, sinon qu'il le croyoit innocent, que, voyant ce juré déterminé à mourir de faim plustot que d'être de leur avis, tous les autres pour ne pas s'exposer au même sort, revinrent au sien, et l'accusé fut renvoyé absout [2].

L'affaire finie, quelques uns des jurés pressèrent en secret leur Collégue de leur dire la raison de son obstination, et ils surent enfin que c'étoit lui même qui avoit fait le coup dont l'autre étoit accusé, et qu'il avoit eu moins d'horreur de la

1. A ce mot, Rousseau a mis un astérisque, qu'il a répété en marge, au bas de la page; mais il n'a pas écrit la note qu'il s'était proposé d'écrire.

2. Rousseau a écrit « absout », ici et plus loin, au 16e alinéa.

mort que de faire perir l'innocent, chargé de son propre crime.

Proposez le cas à votre homme et ne manquez pas d'examiner avec lui l'état de ce juré dans toutes ses circonstances. Ce n'étoit point un homme juste, puisqu'il avoit commis un crime, et dans cette affaire, l'enthousiasme de la vertu ne pouvoit point lui élever le coeur et lui faire mépriser la vie. Il avoit l'intérest le plus réel à condamner l'accuser pour ensevelir avec lui l'imputation du forfait; il devoit craindre que son invincible obstination n'en fit soupçonner la véritable cause, et ne fut un commencement d'indice contre lui: la prudence et le soin de sa sureté demandoient, ce semble, qu'il fit ce qu'il ne fit pas, et l'on ne voit aucun intérest sensible qui dût le porter à faire ce qu'il fit. Il n'y avoit cependant qu'un intérest très puissant qui pût le déterminer ainsi dans le secret de son coeur à toute sorte de risque: quel étoit donc cet intérest auquel il sacrifioit sa vie même?

S'inscrire en faux contre le fait seroit prendre une mauvaise défaite; car on peut toujours l'établir par supposition, et chercher, tout intérest étranger mis à part, ce que feroit en pareil cas, pour l'intérest de lui-même, tout homme de bon sens qui ne seroit ni vertueux ni scélérat.

Posant successivement les deux cas, l'un, que le juré ait prononcé la condannation de l'accusé et l'ait fait périr pour se mettre en sureté; l'autre, qu'il l'ait absout, comme il fit, à ses propres risques; puis, suivant dans les deux cas le reste de la vie du juré et la probabilité du sort qu'il se seroit préparé, pressez votre homme de prononcer décisivement sur cette conduite, et d'exposer nettement, de part ou d'autre, l'intérest et les motifs du parti qu'il auroit choisi; alors, si votre dispute n'est pas finie, vous connoitrez du moins si vous vous entendez l'un l'autre, ou si vous ne vous entendez pas.

Que s'il distingue entre l'intérest d'un crime à commettre ou à ne pas commettre, et celui d'une bonne action à faire ou à ne pas faire, vous lui ferez voir aisément que, dans l'hypothese, la raison de s'abstenir d'un crime avantageux qu'on peut commettre impunément est du même genre que celle de

faire, entre le ciel et soi, une bonne action onéreuse ; car outre que, quelque bien que nous puissions faire, en cela nous ne sommes que justes, on ne peut avoir nul intérest en soi-même à ne pas faire le mal qu'on n'ait un intérest semblable à faire le bien ; l'un et l'autre dérivent de la même source et ne peuvent être séparés.

Surtout, Monsieur, songez qu'il ne faut point outrer les choses au delà de la vérité, ni confondre, comme faisoient les Stoïciens, le bonheur avec la vertu. Il est certain que faire le bien pour le bien c'est le faire pour soi, pour notre propre intérest, puisqu'il donne à l'ame une satisfaction intérieure, un contentement d'elle-même sans lequel il n'y a point de vrai bonheur. Il est sur encore que les méchans sont tous misérables, quel qué soit leur sort apparent, parce que le bonheur s'empoisonne dans une ame corrompue, comme le plaisir des sens dans un corps mal sain. Mais il faut que les bons soient tous heureux dès ce monde, et comme il ne suffit pas au corps d'être en santé pour avoir de quoi se nourrir, il ne suffit pas non plus à l'ame d'être saine pour obtenir tous les biens dont elle a besoin. Quoiqu'il n'y ait que les gens de bien qui puissent vivre contens, ce n'est pas à dire que tout homme de bien vive content. La vertu ne donne pas le bonheur, mais elle seule apprend à en jouir quand on l'a : la vertu ne garantit pas des maux de cette vie et n'en procure pas les biens ; c'est ce que ne fait pas non plus le vice avec toutes ses ruses ; mais la vertu fait porter plus patiemment les uns et goûter plus délicieusement les autres. Nous avons donc, en tout état de cause, un véritable intérest à la cultiver, et nous faisons bien de travailler pour cet intérest, quoiqu'il y ait des cas où il seroit insuffisant par lui-même, sans l'attente d'une vie à venir. Voila mon sentiment sur la question que vous m'avez proposée.

En vous remerciant du bien que vous pensez de moi, je vous conseille pourtant, Monsieur, de ne plus perdre vôtre tems à me défendre ou à me louer. Tout le bien ou le mal qu'on dit d'un homme qu'on ne connoit point ne signifie pas grand'-

chose. Si ceux qui m'accusent ont tort, c'est à ma conduite à me justifier; toute autre apologie est inutile ou superflue. J'aurois dû vous répondre plustot, mais le triste état où je vis doit excuser ce retard. Dans le peu d'intervalle que mes maux me laissent, mes occupations ne sont pas de mon choix, et je vous avoue que, quand elles en seroient, ce choix ne seroit pas d'écrire des lettres. Je ne réponds point à celles de compliments[1], et je ne répondrois pas non plus à la votre, si la question que vous m'y proposez ne me faisoit un devoir de vous en dire mon avis.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

[J. J. Rousseau][2]

N° 1138.

De M^me^ *** [« Claire », l'amie de M^me^ de La Tour-de Franqueville][3].

Le 5 octobre 1761.

Non, Monsieur, je ne suis point auteur, et n'eus jamais comme vous dites fort bien, l'intention de l'être; je n'ai d'esprit que la juste dose qu'il m'en faut, pour sentir à cet égard toute mon insuffisance. J'ai très bien compris que vous comprendriez très-mal le début de ma lettre; mais je ne me suis apperçue de cette balourdise, qu'en en appercevant mille autres. Il auroit fallu refondre ma lettre en entier; plus je l'aurois refondue, rêvée, réfléchie, plus elle auroit été mauvaise et inintelligible. Je l'ai laissée comme elle étoit; j'en ferai autant de celle-ci. C'est mon usage de dire ce que je trouve, faute de trouver dans mon étroit génie ce que je

1. Rousseau avait d'abord mis le singulier, puis, se décidant à adopter le pluriel, il a ajouté un *s*, ce qui, sous sa plume, explique le *t*.

2. Il n'y a pas de signature sur la copie, mais il y en avait sans doute une sur l'original. [Th. D.]

3. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 23-28.

cherche : votre pénétration y suppléera. Vous ne voulez plus écrire pour le public ; j'en suis fâchée pour lui et pour votre libraire. Quant à moi, je m'en consolerai, en relisant cent et cent fois ce que vous avez écrit, et j'y trouverai toujours les grâces de la nouveauté. Les raisons que j'ai eues de garder l'*incognito* subsistent plus que jamais. Je ne désire point que vous me deviniez. Il faut que vous m'ayez cru bien peu d'esprit, si vous avez cru que je vous en crusse assez pour être bête à propos. Je vous rends, à cet égard, comme à tous les autres, la justice que vous méritez ; et pour vous le prouver, je vais, en pleine confiance, vous donner le moyen de vous ôter à vous-même celui de me découvrir par hasard. Ne montrez nos lettres à personne ; il va chez vous des gens qui connoissent l'écriture des *inséparables*. Osez croire à présent que j'erre sur votre compte. Non-seulement je ne suis pas Mme de Solar, mais il est même dans la plus exacte vérité que je n'en suis pas connue, et que c'est d'un second bond que votre lettre m'est parvenue. Je ne vous dis rien de Julie ; elle vous écrit ; vous la jugerez. Nous nous sommes promis de vous écrire séparément, sans nous communiquer nos lettres, qu'au moment qu'elles seront prêtes à partir, et de n'y pas retoucher, eussions-nous dit les mêmes choses. Elles seront du moins très-différemment dites, je l'avoue à ma honte. Je lui laisse le soin de répondre à l'article dans lequel vous mesurez *votre incapacité à votre aversion pour un combat d'esprit* ; elle aura une plus belle matière ; j'aurois dû lui laisser répondre aussi à tous les autres, admirer et me taire. C'est à Monsieur que j'écris, ma lettre partira à côté de celle de Julie ; tout cela devroit me faire trembler, mais le sentiment l'emporte sur la vanité. Si je n'ai pas l'honneur d'être connue de vous, j'ai celui de vous connoître ; vous connoître et prendre à vous le plus vif intêret, ne renferme que la même idée. Je veux donc joindre mes efforts à ceux de mon amie, pour vous engager à ne refuser aucun des secours qu'on peut apporter au rétablissement de votre santé. Avez-vous pu croire que nous en ignorassions le déplorable état ? Etes-vous

fait pour qu'on vous ignore ? Non-seulement nous vous savions malade, mais nous savions encore que vous vous obstinez à l'être. *J'ai assez vécu*, dites-vous. A mon secours, éloquent mylord ! *Cruel*, vous répondroit-il, *si tu as assez vécu pour toi, ne dois-tu plus vivre pour les autres* ! etc., etc. N'est-ce que pour nous en imposer, Monsieur, que vous avez écrit cette divine lettre ? N'êtes-vous pas fait pour pratiquer ce que vous prêchez si bien ? Seriez-vous capable de plonger, par votre exemple, le public dans une erreur dont vous avez semblé vouloir le tirer par vos conseils ? Il n'est déjà que trop porté à croire que votre intention a été de faire prévaloir les raisons de St-Preux sur celles de Milord. Malgré vous j'adopte les dernières, et Julie veut que vous les adoptiez. Pour l'amour d'elle, voyez le frère Côme, expert en plus d'un genre, et nommément en celui du mal qui vous tourmente et nous désespère. Votre réponse me décidera à continuer ou à rompre le commerce épistolaire que vous voulez bien accepter. Si vous ne voulez prendre aucun soin d'une vie précieuse à toute l'Europe, je ne veux pas, moi, me préparer de nouveaux regrets ; voilà mon dernier mot.

N° 1139.

De Mme [de La Tour de Franqueville][1].

Le 5 octobre 1761.

Je suis, Monsieur, celle de vos admiratrices, dont une femme fort éclairée à tout égard qu'au mien, vous a parlé sous le nom de Julie. Je suis bien éloignée d'apercevoir tous les rapports que ma Claire trouve entre cette admirable femme et moi : c'est moi qu'il en faut croire, je n'ai de commun avec elle qu'un désir trop souvent infructueux d'être utile aux malheureux ; une âme droite et sensible, et la plus tendre préven-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 : *Correspondance originale et inédite*, etc. t. I, p. 29-35.

tion pour le caractère de St.-Preux. Toutes les autres qualités que mon amie m'attribue ne sont que les objets de mon émulation ; en un mot, c'est mon modèle, qu'elle a tracé dans sa lettre, et non pas mon portrait.

Vous ne trouverez dans mon style, ni la légèreté, ni l'enjouement qui embellissent celui de mon aimable Claire. J'ai infiniment moins d'esprit qu'elle ; je n'ai qu'une façon d'être, de penser, de sentir, de parler, et je ne sais pas, comme elle, choisir entre tous les tons possibles, celui qui convient à chaque circonstance. D'ailleurs, je suis née plus sérieuse, et je n'ai pas le courage de badiner avec vous ; je suis même toute prête à me repentir d'avoir autorisé l'empressement de mon ardente amie. Je vous l'avoue, je croyois que vous n'y répondriez pas. L'opinion qu'on m'avoit donnée de vous m'a fait tenter cette épreuve, par pure curiosité, et je ne comptois pas sur son succès. J'aurois cependant dû penser qu'il n'est pas aisé de résister aux grâces que ma Claire met dans ses expressions, et qu'un homme qui s'annonce comme vous par ses ouvrages, ne pourroit pas le vouloir. Mais... mais pourquoi vous écris-je donc, puisque je n'ai pas le talent de vous amuser, et que je ne prétends pas à vous intéresser ? Pourquoi ! c'est que je n'ai pas dit que je n'écrirois plus, parce que Julie écrivoit, et que Claire écrit bien mieux que moi et que je crois avoir beaucoup de choses à vous dire.

Rien, après la *Nouvelle Héloïse,* ne m'a fait autant d'impression que votre lettre, Monsieur ; l'honnêteté, la délicatesse, l'aménité, la discrétion qui y règnent m'ont enchantée ; mais j'ai été pénétrée de ce que vous dites de votre santé. Il ne falloit pas publier la *Nouvelle Héloïse,* ou il faut que vous donniez tous vos soins à la guérison d'une maladie que vous rendez incurable, en vous persuadant qu'elle l'est ; car vous ne voulez sûrement nuire à personne ; et vous me nuisez plus, à moi, en affligeant mon âme par le partage de vos douleurs, que vous ne m'avez servie en rectifiant mon esprit par la communication de vos lumières.

Je suis bien flattée, Monsieur, de la disposition où vous sem-

blez être de consentir à faire connoissance avec moi, mais je ne veux point vous connoître. (Comme ma Claire a aussi l'honneur de vous écrire, je ne parle ici que pour moi.) Que nous en reviendroit-il? Je n'ai rien de bon que le coeur; à peine trouve-t-il dans toute la vie une occasion de se montrer:

Ben s'ode il ragionar, si vede il volto
Ma dentro il petto, mal giudicar puossi.

Vous n'y gagneriez donc rien. Quant à moi, je n'admire pas assez froidement pour m'exposer à vous voir. Seroit-ce là être sur mes gardes, comme vous me le conseillez dans votre lettre à mon amie? Un homme qui a fait parler St-.Preux seroit trop dangereux pour une Julie engagée dans les noeuds du mariage. Je conviens qu'il ne diroit pas les mêmes choses; mais tout doit être intéressant dans sa bouche. Je sens déjà trop les désagrémens de ma situation, pour me mettre sous les yeux un objet de comparaison aussi désespérant que vous; et puis, quelle femme peut espérer de paroître estimable à ceux d'un homme qui a connu ou imaginé Julie? Non, je ne veux point vous connoître; cela est de la dernière inconséquence, après avoir souffert que mon amie vous exprimât l'envie que j'avois de vous voir; vous me prendrez pour une folle, et vous aurez raison. Croyez cependant que si je suivois mon premier plan, je serois plus folle encore.

De tous les avantages que ma séduisante Claire a sur moi, je ne lui envie que celui d'avoir obtenu une lettre de vous, Monsieur; et je vous prie en grâce de me traiter aussi favorablement qu'elle. Je craindrois que cette prière fût indiscréte, si mon intention étoit de prendre plus d'une fois sur un temps aussi précieux que le vôtre. Mais je désire passionnément d'avoir une de vos lettres, et je ne vous écrirai plus. Que la cessation d'un commerce que je n'aurois pas dû entamer, ne vous laisse aucune *inquiétude*; est-ce à vous qu'il peut manquer quelque chose? Si Julie a réellement existé, vous êtes certainement St.-Preux; et dans ce cas, sa mémoire doit vous occuper tout entier; si elle n'est que le chef-d'oeuvre de

votre imagination, croyez-moi, tenez-vous-en à votre chimère ; le créateur n'a point fait d'ouvrage aussi parfait que le vôtre. Adieu, Monsieur, ce que le zèle de ma Claire vous a laissé entrevoir de la conduite de mon mari, à dessein de faire valoir mes procédés pour lui, me fait une loi de garder l'anonyme ; je ne pourrois me nommer sans l'accuser ; je crois que vous le connoissez ; je risquerois de lui enlever votre estime, c'est un trop grand bien pour que je l'en veuille priver ; aussi, vous ne saurez point qui je suis. Il me suffit que vous sachiez que j'ai pour vous tous les sentimens qu'on peut puiser dans l'idée que ce que l'on connoît de vous donne de votre âme, de votre coeur, de votre esprit et de votre caractère.

N° 1140.

A Monsieur
Monsieur Coindet
rüe Michel-le-Comte
A Paris[1].

Ce Vendredi [9 ou 16 octobre 1761 ?][2].

Pourquoi, cher Concitoyen, avez-vous douté que je n'acceptasse du travail de mon métier. Je n'en ai pas changé et n'en changerai pas ; ainsi acceptez sans balancer, pourvu toutefois que vous ayez soin de prévenir la pratique que je suis un peu cher, que la musique pour le clavecin coûte plus à copier que d'autre, et que n'ayant pas ici du papier réglé de

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé a la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 27. 4 p. in-8°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge à la devise.

2. A côté de « Ce Vendredi », le Dr Coindet, neveu du destinataire, a écrit au crayon « 1761 ». Si le billet est de cette année-là, le « dimanche 18 », dont il est question à la dernière ligne, ne convient qu'au mois d'octobre, et le billet serait du 9 ou du 16. Mais il est probablement d'une autre année. [Th. D.]

reste, on me le fournit et le prix se déduit sur la copie [1]. Que si, par hasard, ces piéces étoient de la musique françoise, ne les acceptez pas, parce que je ne copie de cette musique que faute d'autre travail, et que je ne suis pas à présent dans le cas ; sans compter que les piéces de clavecin françoises sont hydeusement hérissées de notes, qu'elles ne font pas moins de mal aux yeux qu'aux oreilles. Adieu ; à Dim : 18 avec M. le Mierre. Je vous embrasse.

N° 1141.

A M. *** [2].

[13 ou 21 octobre 1761].

Il faut vous faire reponse, Monsieur, puis que vous la voulez absolument et que vous la demandez en termes si honnétes. Il me semble pourtant qu'à vôtre place je me serois moins obstiné à l'exiger. Je me serois dit [3] j'ecris parce que j'ai du loisir et que cela m'amuse [;] l'homme à qui je m'addresse peut n'être pas dans le même cas, et nul n'est tenu à [4] une correspondance qu'il n'a point acceptée : J'offre mon amitié à un homme [5] que je ne connois point et qui me connoit

1. Ce billet a été imprimé pour la première fois en février 1837 par Ed. de La Grange, dans la *Revue de Paris,* p. 212, avec plusieurs fautes de lecture. Il a été publié de nouveau, comme inédit, par Streckeisen, en 1861, *Oeuvres Inédites,* p. 387, avec plusieurs fautes également. On en jugera par cette dernière phrase qui, chez Streckeisen, est devenue : « N'ayant pas *eu* du papier réglé de reste, on me le *déduit* et le prix se *réduit* sur la copie. »

2. Transcrit le 2 mars 1915 de la minute autographe très raturée, sans date, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. O-Z, fol. 149, 150.

3. La phrase « j'écris parce que... l'homme », est en surcharge sur les mots suivants, biffés : « pourquoi usurper le tems d'autrui parce que j'en ai à perdre [ces six derniers mots biffés et remplacés par ceux-ci, également biffés : « ce que le mien ne me coute rien] celui. »

4. Après « tenu à », J.-J. avait écrit « entretenir », qu'il a biffé.

5. « homme », en surcharge sur « inconnu », biffé.

encore moins[;] je la lui offre sans autre titre auprès de lui que les louanges que [je] lui donne et que je me donne, sans savoir s'il n'a pas deja plus d'ami (*sic*) qu'il n'en peut cultiver, [et] sans savoir si mille autres ne lui font pas la même offre, avec le même droit comme [si] l'on pouvoit se lier ainsi de loin sans se connoitre [1] et devenir insensiblement l'ami de toute la terre. l'idée d'écrire à un homme dont on lit les ouvrages et dont on veut avoir une lettre à montrer est-elle donc si singuliére qu'elle ne puisse être venue qu'à moi seul, et si [2] elle étoit venue à beaucoup de gens, faudroit-il que cet homme passat sa vie à faire réponse à des foules d'amis [3] inconnus et qu'il négligeat pour eux ceux qu'il s'est choisis. On dit qu'il s'est retiré dans une solitude cela n'annonce pas un grand penchant à faire de nouvelles connoissanc[es]. On assure aussi [4] qu'il n'a pour tout bien que le fruit de son travail, cela ne laisse pas au grand loisir pour entretenir un commerce oiseux [5]. Si par dessus tout cela peut être il avoit perdu la santé [6], s'il étoit tourmenté d'une maladie cruelle et douloureuse qui le laissat à peine en etat de vaquer aux soins indispensables ce seroit une tirannie bien injuste [7] et bien cruelle de vouloir qu'il passat sa vie à répondre à des foules de desoeuvrés qui ne sachant que faire de leur tems useroient trés prodiguement du sien. Laissons donc ce pauvre homme

1. Tout ce passage, depuis « je la lui offre », jusqu'à « sans se connoitre » a été plusieurs fois raturé. On lit, entre autres passages biffés : « savoir s'il n'a pas déja plus d'amis qu'il ne lui » « et si tant de gens » « mille autres » « ne lui ont pas fait les mêmes offres » « tant de gens ne lui font pas les mêmes offres » « et si sans consulter ni raports, ni fréquentation, ni convenances l'on peut ainsi devenir l'ami du premier venu » « Pourquoi » « Qui sont ».

2. « par malheur pour ce pauvre homme », mots biffés.

3. La fin de la phrase est au-dessus de la ligne, sur : « qu'il n'a jamais vus et qu'il négligeat ceux qui sont à sa portée », biffé.

4. Les mots qui suivent sont au-dessus de la ligne, sur ceux-ci, biffés : « qu'il faut qu'il travaille pour vivre. »

5. Ces trois derniers mots sont au-dessus de la ligne, sur « des correspondances », biffé.

6. Ces quatre derniers mots sont au-dessus de la ligne, sur « étoit malade », biffé.

7. « injuste », au-dessus de la ligne, sur « déraisonnable », biffé.

en repos, dans[1] sa retraite et n'augmentons pas le nombre des importuns qui la troublent chaque jour sans discretion, sans retenue et même sans humanité [*uniquement pour satisfaire une vaine curiosité*][2]. Si ces écrits m'inspirèrent pour lui de la bienveillance et que je veuille céder au penchant de la lui témoigner, je ne lui vendrai point cet honneur en éxigeant de lui des réponses et je lui donnerai sans trouble[3] et sans peine le plaisir d'apprendre qu'il y a dans le monde d'honnêtes gens qui pensent bien de lui, et qui n'en exigent rien[4]. Voila, Monsieur, ce que je me serois dit si j'avois été à vôtre place[5] ; chacun à (*sic*) sa maniére de penser : Je ne blame point la vôtre, mais je crois la mienne plus équitable. Peut-être si je vous connoissois me féliciterois je beaucoup de vôtre amitié mais content des amis que j'ai, je vous déclare que je n'en veux point faire de nouveaux, et quand je le voudrois, il seroit peu raisonnable que j'allasse choisir pour cela des inconnus si loin de moi[6]. [*Je vous fais reponse, M., et j'en ai fait à quelques autres sans que ceux à qui je n'en fais pas aient raison de s'en fâcher quand on prétend usurper sur moi un droit qu'on n'a pas en consultant mon goût et choisissant mon tems sans croire en cela remplir un devoir, ni devoir à personne aucun compte de cette préférence. S'il étoit vrai qu'on fu* (sic) *tenu de répondre indistinctement à toutes les lettres un homme à ma place n'ayant ni santé ni loisir ni secretaire seroit bien à plaindre, il seroit à la merci de tous les desoeuvrés de l'univers. C'est bien assés d'être accablé de ports de lettres. tout le monde n'a*

1. « dans », au-dessus de la ligne, sur « respectant », biffé.

2. Les mots en italiques et entre crochets sont supprimés par un trait en travers de la ligne.

3. J.-J. avait d'abord écrit : « sans troubler sa solitude. » Il a biffé la dernière lettre de *troubler* et les deux mots suivants.

4. Ces six derniers mots sont au-dessus de la ligne, sur : « et alors je serai fondé à penser que ma lettre lui donnera », biffé.

5. « Mais », biffé.

6. Les lignes qui suivent : « je ne blâme point la vôtre », sont au-dessus de la ligne, sur : « Mais je vous déclare que je n'ai ni l'intention de faire de nouveaux amis, ni le loisir de les cultiver. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur », biffé. En outre, « si loin de moi », remplace « à cent lieues de moi », biffé.

pas comme vous la discrétion d'affranchir les siennes. j'ai toujours remarqué que ceux qui ne les affranchissent pas exigent avec plus de hauteur des réponses et ne ménagent pas plus mon tems que ma bourse. Cela ne fait pas un préjugé qui me donne beaucoup d'empressement à leur obeir[1].]

Au reste je ne doute ni de vôtre esprit ni de votre mérite. Cependant le ton militaire et galant dont vous parlez de conquérir mon coeur, seroit, je crois plus de mise auprés des femmes qu'il ne le seroit avec moi.

N° 1142.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam][2].

A Montmorenci, le 14 8^{bre} 1761.

Ce n'est point par dédain, Monsieur, que je n'ai pas accepté le tonnelet de hareng que vous m'aviez envoyé par M. Hérissant, mais comme je ne suis point à présent en état de manger du hareng, c'eût été un présent perdu ; je ne vous en suis pas moins obligé que si je l'avois receu.

J'aimerois beaucoup mieux que vous fissiez retirer le manuscrit[3] chez moi, et que l'argent me fût remis par la même personne, car j'ai de la répugnance à aventurer ainsi un manuscrit plus ample et plus correct que le brouillon qui m'en reste, et que je ne pourrois plus rétablir tel qu'il est s'il venoit à s'égarer ; d'ailleurs je manque en cette saison d'occasions pour faire retirer commodément de l'argent à Paris. Cependant faites comme il vous plaira, je tâcherai de m'accommoder à ce qui vous conviendra le mieux : mais si vous prenez le parti de m'envoyer l'argent par lettre de change, je

1. Les lignes en italiques et entre crochets ont été supprimées par un trait de plume diagonal et sont imprimées ici pour la première fois.

2. Transcrit de l'imprimé en 1858, par Bosscha, *loc. cit.*, n° 72.

3. Le manuscrit du *Contrat social*. Cf. n^{os} 1124, 1136.

vous prie de le partager en deux, à divers jours d'échéance ; parce que notre messager est un homme très-sûr, mais que le chemin ne l'est pas, surtout en cette saison qu'il revient de nuit, et qu'il ne faut pas mettre tous ses oeufs dans un panier.

Je vous ferai parvenir aussi par M. Le Clerc ou par la voye que vous aurez prise, mon exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse : vous vous moquez de m'offrir de l'argent pour cela. Si vous voulez m'en envoyer quelques exemplaires, à la bonne heure : si je trouve votre nouvelle édition belle et bien correcte, je la prônerai dans ce pays-ci et je tâcherai de l'y faire rechercher.

Faire une édition générale de mes écrits d'ici à quinze mois, c'est trop tôt ; je ne saurois être prêt pour ce tems-là, et d'ailleurs il faut laisser le tems au traité de l'éducation, et aux Principes du Droit Politique, de paroitre et de se débiter. Ce seroit voler le libraire chargé du premier ouvrage que de ne pas lui laisser le tems d'épuiser l'édition pour laquelle il a traité.

Je suis fort sensible au souvenir de M. Auboin ; quand vous le verrez ou que vous aurez occasion de lui écrire je vous prie de lui dire bien des choses pour moi. Bonjour, Monsieur, malgré les orages passés j'oublie tout et je vous embrasse d'aussi bon coeur que jamais.

J. J. Rousseau

Je m'apperçois que le dos de la feuille que j'ai prise est griffonnée ; je vous prie de pardonner cette étourderie[1].

1. Puisque d'un écrivain tel que Rousseau tout jusqu'au griffonnage peut avoir de l'intérêt, le voici : « *le livre est à ses ordres ainsi que l'auteur ; je rassemblerai même tout ce qui se trouvera de parties éparses pour éviter la peine de les faire copier, et je souhaite que ces essais de ma jeunesse....* ». (Note de Bosscha.)

N° 1143.

De M^me^ *** [« Claire », l'amie de M^me^ de La Tour-de Franqueville][1].

Le 16 octobre 1761.

Quoi ! monsieur, vous qui possédez si bien la science du coeur, vous avez pu vous méprendre aux sentimens de ma Julie et aux miens ! Il faut en vérité que cela soit, puisqu'il vous plaît de nous tenir une rigueur si mortifiante. Il n'est pas possible de supposer que nos lettres ne vous sont point parvenues ; il l'est encore moins que vous ayez aucun lieu de douter de l'intérêt vif et sincère que nous prenons à votre santé ; s'il nous a emporté jusqu'à combattre la résolution où vous paroissez être de succomber sous les douleurs, plutôt que d'employer le seul remède efficace, est-ce une raison pour nous bouder ? Fi, rien n'est plus vilain ; à peine le passeroit-on à un enfant gâté ; c'est un procédé qui touche presque à l'ingratitude. Peut-être diriez-vous, pour votre justification, qu'on vous menace de rompre tout commerce entre nous, si vous ne vous soumettez. Vous croyez bonnement que nous vous avons dit notre dernier mot, comme s'il n'eût jamais été permis à des femmes d'appeler de leur propre jugement, lorsqu'elles peuvent y rencontrer leur avantage. Je vous l'avoue, je ne reconnois point là St.-Preux, ou, s'il fut tel, votre Héloïse perd en ce moment à mes yeux une bonne partie de son mérite. Ne vous en déplaise, je mets fort au-dessus ma Julie, qui vous prie, qui même vous ordonne de la préférer au dessein de vous laisser mourir. Lisez, lisez attentivement ce qu'elle vous écrit ; pesez chacune de ses réflexions, remontez au principe ; plaignez-vous, si vous l'osez. Ah ! point de réponse. Non, je ne saurois en revenir ;

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 : *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 36-39..

il n'y a que les alarmes que votre état actuel me donne, qui puissent suspendre mes justes reproches. Je ne vous en quitte pas, à moins que vous ne répariez promptement tous vos torts. Dans le vrai, nous sommes extrêmement inquiets de vous, monsieur, et vous nous ferez le plus sensible plaisir de nous tranquilliser sans délai, par la voie indiquée de Mme de Solar, au parc au Cerf, à Versailles.

P. S. — Tenez, rougissez, mettez-vous à genoux, si vous êtes capable de remords. Au moment que je fermois ma lettre, écrite et prête à partir à l'insu de mon amie, j'en reçois une d'elle qui en renferme une pour vous, qu'elle me prie de vous envoyer ou de jeter au feu, à mon choix. J'aurois cru vous faire un larcin, de m'en tenir au dernier parti ; méritez donc celui que je prends.

N° 1144.

De Mme [de La Tour-de Franqueville][1].

Aussi le 16 octobre 1761.

Eh! que vous ai-je fait, monsieur, pour me refuser une réponse ? Etes-vous indigné de l'application que l'enthousiasme de l'amitié m'a faite d'un nom à qui vous avez donné la valeur d'un éloge ? Une Julie telle que moi ne vous paroît-elle mériter aucun égard ? La teinte de sentiment que j'ai mise dans ma premiére lettre, vous a-t-elle rebuté ? N'est-ce que de l'esprit que vous voulez recevoir des hommages ? Est-ce celui de Claire que vous avez favorisé ? Vous ai-je paru trop ambitieuse, de souhaiter d'être traitée comme elle ? Vous ai-je parlé trop franchement ? La vérité ne peut-elle se flatter d'être bien reçue de vous, parce qu'elle blesse toujours votre modestie ? Ou bien, êtes-vous plus malade ? Quoique cette dernière rai-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 : *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 40-42.

son de votre silence fût le plus supportable pour mon amour-propre, c'est celle que je crains le plus. Mais ai-je besoin de chercher ailleurs qu'en moi-même la cause de la désobligeante distinction que vous faites de moi ? J'y reconnois le caractère de mon étoile, rien ne me réussit.

Non comincia fortuna mai per poco
Quando un mortal si piglià a scherno e a giuoco.

Adieu, monsieur, pardonnez-moi de m'être accordé la satisfaction de vous faire partager la peine que vous me faites. Peut-être aurois-je dû me la refuser ; mais qui n'attend rien des autres, est bien excusable de se permettre les consolations qu'il peut se procurer par soi-même.

N° 1145.

A Madame *** [« Claire »][1].

A Montmorenci, le 19 octobre 1761.

Le plaisir que j'ai, Madame, de recevoir de vous une seconde lettre, seroit tempéré ou peut-être augmenté par vos reproches, si je pouvois les concevoir ; mais c'est à quoi je fais de vains efforts. Vous me parlez d'une lettre de votre amie ; je n'en ai point reçu d'autre que celle qui accompagnoit la vôtre du 16, et qui est de même date ; et cette lettre, ne vous déplaise, n'est point d'une femme, mais seulement d'un homme ou *d'un ange*, ce qui est tout un pour mon dépit. Vous semblez vous plaindre de ma négligence à répondre, et plus je mérite ce reproche de toute autre part, plus votre ingratitude en augmente, puisque j'ai répondu à votre première lettre le surlendemain de sa réception, et que, par un progrès de dili-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 : *Correspondance originale,* etc., t. I, p.42-47, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

gence dont je me passerois bien, voilà que dès le lendemain je réponds à la seconde.

Le grand mal est qu'en vous donnant un homme pour ami, vous êtes restée femme ; et la tromperie est d'autant plus cruelle que vous ne m'avez trompé qu'à demi. Deux hommes me feroient mille pareils tours que je n'en ferois que rire ; mais je ne sais pourquoi je ne puis vous imaginer tête à tête avec *monsieur* Julie, concertant vos lettres et tout le persiflage adressé à la pauvre dupe, sans des mouvements de colère, et, je crois, de quelque chose de pis : si, pour me venger, je voulois vous imaginer horrible, vous vous doutez bien que cela me réussiroit mal ; je me venge donc au contraire en vous imaginant si charmante que, comme que vous puissiez être, j'ai de quoi vous rendre jalouse de vous. Tout ce qui me déplaît dans cette vengeance est la peur de la prendre à mes dépens.

Nouvelle folie qu'il vous faut avouer. En lisant cette lettre désolante, en l'examinant par tous les recoins, pour y chercher cette chimérique Julie, que je ne puis m'empêcher de regretter presque jusqu'aux larmes, j'ai été découvrir que le timbre de la petite poste avoit fait impression au papier, à travers l'enveloppe, d'où j'ai conclu que l'auteur de cette lettre ne l'avoit point écrite dans votre chambre. Cette découverte a sur-le-champ désarmé ma furie ; et j'ai compris par là que je vous pardonnois plutôt le complot de me tromper, que le tête-à-tête de l'exécution. Pour Dieu, madame, vous qui devez faire des miracles, tolérez l'indiscrétion de ma prière ; je vous demande à genoux de rechanger ce monsieur en femme. Abusez-moi, mentez-moi ; mais de grace, refaites-en, comme vous pourrez, une autre Julie, et je vous donnerai à toutes deux les coeurs de mille Saint-Preux dans un seul.

Quant aux lettres que vous dites m'avoir été précédemment écrites, et qu'il est, ajoutez-vous, impossible de supposer ne m'être pas parvenues, il ne faut pas, madame, le supposer, il faut en être persuadée. Je n'ai point reçu ces lettres : si je les

avois reçues, j'aurois pu n'y pas répondre, du moins si tôt, car je suis paresseux, souffrant, triste, occupé, et de ma vie je n'ai pu avoir d'exactitude dans les correspondances qui m'intéressoient le plus ; mais je n'en aurois point nié la réception, et je n'aurois point désavoué mon tort. Je juge par le tour de vos reproches qu'il étoit question du soin de ma santé, et je suis touché de l'intérêt que vous voulez bien y prendre. Loin que mon dessein soit de mourir, c'est pour vivre jusqu'à ma dernière heure que j'ai renoncé aux impostures des médecins. Vingt ans de tourments et d'expérience m'ont suffisamment instruit de la nature de mon mal et de l'insuffisance de leur art. Ma vie, quoique triste et douloureuse, ne m'est point à charge ; elle n'est point sans douceurs, tant que des personnes telles que vous me paroissez être daignent y prendre intérêt ; mais lutter en vain pour la prolonger, c'est l'user et l'accourcir ; le peu qui m'en reste m'est encore assez cher pour en vouloir jouir en paix. Mon parti est pris, je n'aime pas la dispute, et je n'en veux point soutenir contre vous ; mais je n'en changerai pas de résolution. Adieu, madame ; ici finira probablement notre courte correspondance ; jouissez du triomphe aisé de me laisser du regret à la finir. Je suis sensible, facile, et naturellement fort aimant ; je ne sais point résister aux caresses. D'une seule lettre vous m'aviez déjà subjugué ; j'avoue aussi que votre feinte Julie ajoutoit beaucoup à votre empire ; et maintenant encore que je sais qu'elle n'existe pas, son idée augmente le serrement de coeur qui me reste, en songeant au tour que vous m'avez joué.

N° 1146.

A Monsieur
Monsieur D. Roguin
A Yverdun (*sic*)[1].

A Montmorenci le 16. 8bre 1761.

Votre 2e lettre, mon bon et respectable ami, par laquelle vous m'annoncez vôtre départ pour le lendemain, me laisse en doute si vous avez receu ma réponse à la prémiére, que je vous ai addressée comme les autres dans la rüe coq-héron[2]. Je vous y marquois avec mon regret de vôtre départ, combien j'eusse désiré être en état de vous accompagner cet autonne, ou que vous l'eussiez différé jusqu'au printems ; j'ajoûtois que je ne désespérois pas d'aller du moins vous embrasser et vous faire mes adieux à Paris ; mais ce projet n'ayant pu s'executer, je persiste neanmoins dans celui d'aller, si Dieu me rend une meilleure santé, vous voir l'année prochaine à Yverdon (*sic*), passer quelques mois près de vous, et peut-être davantage si le séjour m'y convient. Je vous priois dans la même lettre, de prendre et de me communiquer à votre loisir les instructions qui pouvoient être rélatives à ce voyage, tant pour la route que pour le séjour, afin que je pusse trouver les commodités convenables à un infirme qui a plus besoin de patience et de tranquillité que de soins et qui bien qu'en état de faire les dépenses nécessaires, se borne pourtant aux agrémens de la

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque royale de la Haye, et qui m'a été communiqué à Genève de décembre 1905 à janvier 1906. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'un pain à cacheter rouge. Marque postale manuscrite : « franche pour Pontarlier. » Timbre postal à l'encre rouge, dont on ne distingue que la lettre F ; empreinte en blanc du timbre ENGHIEN-LES-PARIS, dont on ne distingue que la lettre E.

2. *Cf.* n° 1129, p. 212. Ce qui suit semble être l'analyse de la lettre perdue. [P.-P. P.]

vie qui n'entraînent pas de superflu. Ce que j'aurois le plus à coeur seroit de garder l'incognito, s'il étoit possible, du moins aussi longtems qu'il se pourra ; car je vous avoüe que l'affluence des sots curieux, et l'importunité des sots complimenteurs, sont les fléaux de ma vie. Mon digne ami, puisque l'amour de la patrie vous fait fuir les gens qui vous aiment, vous méritez bien qu'ils vous aillent chercher ; soyez persuadé que de près ou de loin, mon coeur vous chérira jusqu'à la mort ; et qu'une amitié comme la vôtre, éprouvée durant mon obscurité, m'est cent fois plus précieuse que toutes celles qu'une fumée de réputation peut m'avoir acquises.

Marquez moi, je vous supplie, comment s'est passé vôtre voyage : Mon Dieu, comment, pouvant différer jusqu'au Printems, avez vous pu, frileux comme vous êtes, vous resoudre d'aller ainsi de but en blanc braver toutes les rigueurs de l'hiver dans le pays où vous voilà ? Je suis en peine de vous, non pas de vôtre amitié, mais de vôtre santé ; de grace, donnez-m'en des nouvelles aussi-tôt que vous le pourrez. Je vous écris à l'addresse que vous m'avez donnée ; mais je ne prétens pas que vous fassiez seul les fraix d'une correspondance dont j'aurai le plus grand plaisir, et dont je pourrois, quant à present, supporter toute la dépense sans m'incomoder. Donnez-moi donc un autre arrangement par lequel elle se fasse au moins à fraix communs, si vous ne voulez pas que je cesse de vous écrire, de quoi j'aurois un sensible chagrin. Adieu, bon papa, je vous aime et vous embrasse avec la tendresse d'un fils, et M^lle^ Le Vasseur touchée de l'honneur de vôtre souvenir me charge de vous présenter mille respects de sa part, et de vous dire combien elle fait de voeux pour vôtre conservation.

N° 1147.

Au Reverend Pére
Dom Deschamps
procureur des Benedictins
A Montreuil-Bellai
près Saumur [1].

Ce 17 8^{bre} [1761]

Je n'avois pas attendu vôtre derniére lettre pour être tenté de vous aller voir et je n'en trouve point la proposition folle. La vie n'est faite que pour être employée à ces choses-là, et c'est le sot usage que la prétendüe sagesse en fait qui me paroit une folie. Mais, Monsieur, si le projet n'est point fou, j'ai grand peur en revanche qu'il ne soit inéxecutable. La moindre de toutes les difficultés est la dépense, et il ne faut pas même que vous espériez d'y mettre cette facilité-là ; le voyage se fera à mes fraix ou ne se fera point, et j'ai déja tout prêt l'argent qu'il me faut pour cela, ainsi cet obstacle ne m'arrêtera pas. Mais, prémiérement l'incognito me paroit de la plus grande difficulté, et je n'ai plus le bonheur d'être dans ces situations heureuses où l'on peut s'évader sans être apperçû ; pour ne tenir à rien par affaires ni par intérest, je n'en suis pas plus libre ; je tiens à des attachemens plus forts, qui sont ceux de l'amitié, à d'autres mêmes (*sic*) qui n'en ont que l'apparence et qui ne m'en ont pas moins subjugué, à une espéce de nom, enfin, qui tient plusieurs yeux fixés sur moi, auxquels il n'est point aisé de dérober mes démarches. J'ai une espéce de petit ménage, une gouvernante de quatorze ans [2] de

1. Transcrit le 1er avril 1926 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de la ville de Poitiers, ms. fr. 147, fol. 31 et 32. Petit in-4° de 4 p., l'adresse sur la 4^{e}, marque postale d'enghien-les-paris, cachet oriental sur cire rouge [P.-P.P.]

2. *Dix-sept,* dit Rousseau dans sa lettre à Moultou du 23 déc. 1761, ce qui repor-

service, à laquelle je dois la vie, et qui croiroit que je l'abandonne si je partois sans lui dire où je vais, et qui quoique discrette, ne pourra jamais me garder ce secret si je le lui dis. D'ailleurs, je ne veux ni changer de nom ni aller à la messe. Si tout cela peut se concilier avec l'incognito, je serai trop heureux. L'air enfumé d'auteur m'empoisonne et me tüe ; si je pouvois jamais sortir de cette maudite athmosphére, je respirerois à mon aise encore une fois en ma vie ; mais je ne l'espère plus ; il faut y mourir étouffé.

Mais la grande difficulté vient de mon déplorable état qui rend vraiment insensé tout projet de voyage, et dont il n'y a guéres plus de raison à espérer l'adoucissement. Savez-vous que je vous écris actuellement affublé d'une sonde très douloureuse qui me permet à peine de faire quatre pas dans ma chambre, et dont je ne puis suspendre l'usage plus de huit heures sans que ma vessie se ferme absolument ? N'est-ce pas là un comode appareil de voyage ? Qu'en dites-vous ? Il est certain qu'à moins que ma situation ne change, je suis hors d'état maintenant d'y songer ; reste à voir comment se passera cet hyver. Si ceci n'est qu'une attaque, elle est bien longue, si c'est un progrés, il ne diminuera pas. Voila le grand obstacle. Nous ne pouvons donc décider de rien jusqu'au printems. Quant à présent, ma bonne volonté est tout entiére pour vous aller voir et j'espére qu'elle ne changera pas ; le reste ne dépend point de moi.

J'aurois bien des choses à vous dire sur vos observations ; je trouve en général que vous visez trop haut et qu'il se mêle du chimérique, non dans vôtre sistême, dont ma stupidité est telle que je n'ai pas plus d'idée qu'à vôtre prémier mot, mais dans vos projets de publication. Je vous dirai donc, s'il vous plait mon avis en tems et lieu, mais je ne vous en aimerai que davantage, voyant que toute vôtre grave philosophie ne vous garantit pas de quelques unes des idées roma-

terait à 1744 le début de sa liaison avec Thérèse. En lui écrivant le 12 août 1769, il dira : « Depuis vingt-six ans que notre union dure... » ; mais la date de 1743, avant le séjour à Venise, ne serait pas possible. [Th. D.]

nesques dont je me suis toujours bercé. Je suis persuadé de plus en plus que je ne serai point vôtre proselite. Mais, que j'adopte ou non vos sentimens, pourvû qu'il me soit démontré qu'il seroit utile aux hommes de les adopter, vous pouvez compter de ma part sur autant de zéle que si moi-même j'en étois l'auteur ; car, dans mon amour pour la vérité je ne suis pas assés heureux pour être sur que c'est moi qui la posséde, et, dans cette incertitude c'est l'utilité du genre humain, plus facile à connoitre, qui doit nous guider de concert.

Je me sens fatigué. Adieu, je vous embrasse.

N° 1148.

A Monsieur
Monsieur Coindet
rüe Michel-le-Comte
A Paris[1].

Je vous renvoye, cher Coindet, le papier que vous m'avez envoyé, parce qu'il n'est pas de la qualité choîsie, ni à beaucoup près. L'autre est beaucoup plus fort, beaucoup plus blanc, il est marqué *Honig* et celui-là *Zoon* ; ils n'ont rien de commun que la grandeur. Je ne vous l'ai pas renvoyé plustôt parce que je n'ouvris le pacquet que jeudi, et que je comptois vous le rendre hier si vous étiez venu en cabriolet avec M. le Miére comme je m'imaginois que vous auriez fait si le tems l'eut permis. Si le papetier veut changer ce papier là contre même quantité de la qualité convenüe, à la bonne heure. Sinon, je ne serai pas fâché de ne me plus servir de cet homme-là parce qu'il nous a également trompés dans la

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 78. In-8°, 4 p., la 2e et la 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cachet au navire, sur oublie.

rame précédente. C'est un homme qui sait son métier, et je n'aime pas les gens si habiles.

Bon jour, cher Coindet.

Ce Lundi [19 Oct. 1761 ?][1]

N° 1149.

A M. Duchesne,
libraire, à Paris[2].

A Montmorenci, le 19 octobre 1761.

Quoiqu'il ne me fût pas indifférent, Monsieur, de revoir de suite tout mon ouvrage sur les épreuves, je ne mettrais pas, cependant, une grande importance à commencer par le second tome plutôt que par le premier, si je pouvais pénétrer la cause de cette inversion : mais je vous avoue que ce mystère m'effraye un peu. Serait-il possible que vous eussiez communiqué le manuscrit à quelqu'un, et que le premier tome ne fût pas actuellement dans vos mains ? Je ne puis le penser, mais, ne sachant que penser, je reste dans une peine dont vous me tirerez quand il vous plaira.

Vous m'envoyez une première épreuve, comme si vous n'aviez l'intention de tirer que celle-là. Tous mes ouvrages en ont eu au moins deux ou trois, et ne sont pas trop corrects : que sera-ce donc de celui-ci ? D'ailleurs j'ai les marges pleines de corrections : où voulez-vous que je place les miennes, moi qui, ne sachant guère les signes, ai besoin de beaucoup d'espace pour me faire entendre ? Je vous prie de vouloir

1. Si cette lettre est de l'année 1761, elle est du 19 octobre (*cf.*, n° 1140, p. 233, note 2). Mais elle est probablement d'une autre année.

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p. 69-72.

bien désormais faire corriger sur l'épreuve du correcteur, et puis de m'en envoyer une autre tirée sur cette correction.

Je n'ai plus rien à dire sur la forme de l'ouvrage, puisque vous n'avez pas voulu vous tenir à l'in-octavo, si ce n'est que je suis persuadé que vous avez tort d'en tirer si peu de ce format, qui sûrement est le plus convenable à l'ouvrage, et sera, selon moi, le plus recherché ; et pour l'avantage de la gravure je voudrois que les planches passassent un peu l'in-douze, pour aller mieux à l'in-octavo.

Vous promettez trois épreuves par semaine, comme si c'était beaucoup : cependant, je ne vois pas à ce compte qu'aÿant commencé si tard, vous puissiez finir au tems que vous m'avez marqué.

J'avois compté que vous m'enverriez avec les épreuves les feuilles correspondantes de la copie ; sans cela, s'il y a des omissions, je suis hors d'état de les vérifier : sauf à vous renvoyer avec les épreuves ces mêmes feuilles si vous le voulez.

Voilà la première feuille ; je garde la seconde en attendant d'autres ; car plus j'aurai de suite, plus je serai sûr de mon exactitude ; mandez-moi quels sont vos arrangemens pour faire tirer, afin que je vous renvoie les feuilles de manière que vos ouvriers n'attendent pas. Si vous faites tirer la première feuille sur l'épreuve ci-jointe, du moins assurez-vous, je vous supplie, que les corrections y marquées auront été faites très-exactement. Je vous prie aussi d'avoir soin de m'envoyer la bonne feuille à mesure qu'on la tirera ; d'autant plus que si vous y laissiez des fautes considérables il faudroit absolument des cartons.

Vous me faites espérer votre visite : je serai fort aise de vous voir et de faire avec vous une connaissance personnelle ; mais vous me trouverez dans un triste état, et je suis tous les jours dans le doute si j'aurai la force de revoir ce livre jusqu'au bout. Bonjour, Monsieur, je vous salue de tout mon coeur.

P. S[1]. On dit qu'il y a un nouveau livre sur l'éducation médicinale des enfants ; je serais bien aise de parcourir ce livre et de revoir aussi le Traité d'éducation par M. de Crousaz en deux volumes. Si vous avez les deux livres, vous m'obligerez de me les prêter pour quelques semaines. Si vous ne les avez pas, je vous prie de vouloir bien les acheter pour mon compte en m'envoyant la note du prix.

N° 1150.

A M. [LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG][2].

Ce 20 Octobre 1761

Je ne me lasse point, Monsieur le Maréchal, de relire vôtre dernière lettre[3]. Quelle abondance, quelle éloquence ! Je ne la reprends jamais sans y retrouver mille idées, mille sentimens que je n'avois pas d'abord apperceus ; il semble qu'elle se renouvelle à chaque fois que j'y reviens ; c'est une bibliothèque que cette lettre-là, mais une bibliothèque qu'on peut parcourir, épuiser, fouiller incessamment, sans fatigue, sans ennui, sans répétition ; une bibliothèque comme il seroit à souhaiter que fussent les autres. Malheureusement voilà ce qu'on ne sauroit obtenir. C'est en vain que les plus illustres auteurs voudroient lutter avec vous de précision, d'énergie ; non, Monsieur le Maréchal, jamais les Montesquieu, les

1. Ces deux lettres sont dans l'imprimé ; mais il est peu probable, qu'elles fussent dans l'original. Il est vraisemblable, d'autre part, que l'original était signé.

2. Transcrit de l'imprimé en 1861 par Streckeisen-Moultou dans *Oeuvres et correspondance inédites de J.-J. R.*, p. 388-389, d'après la minute autographe, conservée à Neuchâtel, 7901.

3. J.-J. répond à une lettre qui n'était qu'une feuille de papier blanc. Il avait été convenu entre eux que cet envoi tiendrait lieu de réponse de la part du maréchal, lorsqu'il n'aurait pas le temps d'écrire ou n'aurait rien de nouveau à communiquer.

Pascal, les Tacite, n'ont dit tant de choses en si peu de mots. Mais il faut avouer aussi que vous n'avez pas un mauvais interprète, et que c'est de cette lettre-là surtout qu'il faut dire : « A bon entendeur, peu de paroles ».

Confessez la vérité : quoiqu'il vous soit aisé de tirer de vous-même bien plus de choses que tout cela, pour avoir plus tôt fait, ne vous êtes-vous pas fait aider un peu dans cette épître ? J'ai cru d'y trouver par-ci par-là quelques phrases de Madame la Maréchale ; je l'ai cru parce que je l'ai désiré, et aussi parce que la correspondance dont elle m'honore est assez souvent de ce ton-là ; franchement, si je m'étois trompé, je ne l'en tiendrois pas quite ; elle me doit une réponse, et je n'entens pas plus épargner sa peine que la vôtre. Peut-être ce qui la retient est la crainte de se confier à la discrétion du lecteur ; mais il me semble que cette discrétion pourroit être un peu indiscrète et me faire chercher dans sa lettre plus de choses qu'elle n'y en auroit mis...

N° 1151.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, ce mercredi [21 octobre 1761][2].

Ne connaîtrez-vous jamais les sentiments que j'ai pour vous ? Il faut donc vous dire pour la centième fois que je vous aime de tout mon coeur et que je ne changerai point tant que je vivrai ? Vous serez vénéré avec la même tendresse et la même fidélité. Vous avez écrit à M. de Luxembourg une lettre charmante, mais, pour moi, je ne vois point qu'une feuille de papier blanc vous fasse dire de si jolies choses. Ainsi je ne vous écrirai point des lettres aussi spirituelles. Vous vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 446.

2. Streckeisen propose « novembre 1761 ». Th. Dufour, d'après l'original, conservé à Neuchâtel, ajoute « Paris, ce mercredi ». Il est de toute évidence que ce billet a été écrit à la réception de la lettre qui précède, adressée au maréchal le [mardi] 20 *octobre*. [P.-P. P.]

contenterez de mon coeur, qui n'a pas tant d'esprit que vous, mais qui est bien plus tendre[1]. J'embrasse mademoiselle Levasseur.

N° 1152.

A M^me^ [de Luxembourg][2].

A Montmorenci le 22 8^bre^ 1761.

J'ai receu, Madame la Mareschale, une trés énergique réponse[3] de Monsieur le Mareschal, et j'aime à me flater que cette réponse vous est commune avec lui, d'autant plus que vous m'en faites quelques unes de ce ton-là, au papier près que vous n'y mettez pas. Il est vrai qu'une réponse que vous écrivez parle pour dix que vous n'écrivez point, et si j'étois moins insatiable une seule de vos lettres suffiroit pour alimenter mon coeur pour toute ma vie ; mais c'est précisément leur prix qui m'en rend avide et je trouve que vous n'avez jamais assés dit ce que je me plais tant à entendre et à lire. Au moyen de la correspondance nouvellement établie, j'espére que vous me dispenserez plus libéralement des graces qui me sont si chéres ; il ne vous en coûtera qu'une feuille de papier et une addresse de vôtre main ; car il me faut s'il vous plait quelques mots que vous ayez tracés et qui me donneront la confiance de supposer dans la lettre tous ceux qui n'y seront point, mais que vos bontés pour moi et mon attachement pour vous m'y feront supposer. Nous gagnerons tous deux à cet arrangement, Madame la Mareschale ; vous aurez la peine d'écrire de moins, et moi j'aurai le plaisir de lire des lettres moins agréables, peut-être, que vous ne les auriez écrites, mais en revanche aussi tendres qu'il me plaira.

1. *Cf.* p. 337, troisième phrase du n° 1199, du 1^er^ *décembre*. [P.-P. P.]

2. Transcrit le 22 octobre 1925 de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, f. 45, 46, 4 p. in-8°, les 2 dernières blanches. [P.-P. P.]

3. C'était une simple feuille de papier blanc (*cf.* p. 251, note 3.). Si le billet de M^me^ de Luxembourg qui précède est bien, comme je le présume, du 21 octobre, il sera parvenu à Rousseau après que lui-même aura écrit la présente lettre. [P.-P. P.]

N° 1153.

A Monsieur J. J. Rousseau à Montmorency[1].

(Lettre de Rey.)

Amsterdam 22. 8bre 1761.

Je prie Mr Du Voisin, Chapelain de notre Ambassadeur à Paris, de vous faire remettre à Montmorency, par une personne sûre qu'il vous enverra exprès et que je payerai pour cela (ce que je vous préviens, afin que vous évitiez aucun débours inutile), mille livres, argent de France, dont vous aurez pour agreable de lui donner quittance, et, si c'est votre commodité, il prendra le manuscrit en question bien empaqueté et cacheté afin qu'on ignore ce que c'est[2]. Je prie en même tems Mr Du Voisin de l'envelopper encore pour plus grande sûreté et de me l'envoyer par la diligence à Bruxelles. Je ne lui dis point ce que c'est, mais je le prie de m'expédier le paquet sans qu'il soit ouvert, et de ne me point parler de cette affaire.

Si ce messager pouvoit recevoir en même tems la *Nouvelle Héloïse* corrigée, je vous serois obligé. Pour lors vous ne feriez qu'un paquet du tout que je recevrai, j'espère, avant l'hiver.

Quand vous voudrez traiter pour l'édition de vos Œuvres, vous n'aurez qu'à parler; je vais faire la 3e édition de la Lettre à d'Alembert, et le printems prochain la 3e du Discours sur l'inégalité des conditions; je ne puis m'en dispenser, parce qu'il faut que j'aie toujours de vos oeuvres diverses pour le public; je ne dois pas les laisser manquer.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, Fol. 133; 2 p. in-8°, sans adresse ni cachet; mais le texte est précédé, sur la première page, de ces mots : « A Monsieur J. J. Rousseau, à Montmorency.»

2. C'était le manuscrit du *Contrat social*. (Cf. nos 1124, 1136; *voyez* aussi les nos 1164, 1170, 1171, 1194.)

On m'a assuré que Du Chesne à Paris imprimoit votre Traité de l'éducation et qu'il en avoit payé 6.000 £. Je suis assuré qu'il n'y perdra rien ; je souhaite que votre ouvrage ne soit pas défiguré, que vous ayez plus de satisfaction de cette affaire que de toutes les précédentes : je l'apprendrai avec plaisir pour votre propre satisfaction.

On a publié à Utrecht, il y a quinze jours, une brochure de quatre feuilles, dont voici le titre : « Lettres critiques d'un Voyageur Anglois sur l'article Geneve du Dictionnaire de l'Encyclopédie et sur la Lettre de M^r D'Alembert à M^r Rousseau, publiées avec une préface par R. Brown[1], ministre Anglois à Utrecht. » Je l'envoie aujourd'hui à M^r Auboin, en lui faisant vos compliments afin qu'il vous la fasse parvenir franc de fraix, ce qu'il m'a dit avoir occasion de faire quand je voudrois.

La fin de votre obligeante lettre du 14. 8^bre me fait un très grand plaisir, puisque vous me rendez votre amitié, qui est plus sensible que les profits que j'ai faits avec vos productions.

J'ai dejà reçu de Robin, à compte des 2080 Nouvelle Heloïse, 10.500 livres ; il m'en reste 500 ou 600 exemplaires. On vient de la réemprimer à Hambourg, ce qui me fait beaucoup de tort, parce que j'en débouchois dans ces cartiers. Je les vends 8 £ aux libraires, 10 £ aux particuliers. Avez vous reçu la traduction angloise en 4 volumes ?

Nous avions parlé de quelque entreprise pendant le peu de séjour que j'ai fait chez vous. Etes-vous dans le même dessein ? Mandez-moi vos intentions à ce sujet.

Soyez persuadé de la parfaite estime....

. . . . . .

[P. S.] Mes compliments à Mad^elle Le Vasseur. Comment va votre santé, dont vous ne dites mot ? La mienne est bonne ; celle de ma femme n'est pas meilleure.

1. *Cj.* n° 1064 et n° 1164, 2^e alinéa.

N° 1154.

A Messieurs
Messieurs les frères Cramer
pour faire passer S. V. P.
à Monsieur J.-J. Rousseau
auteur de la Nouvelle Heloïse
A Genève [1].

(Lettre de Ribotte.)

Monsieur

Je pense que vous ne serez pas fâché de savoir le sujet de l'affliction de tous les protestants de ce pays. Le 14 septembre, à deux heures du matin, le sieur Rochette, ministre du Saint Evangile, fut arrêté à Caussade, qui est à trois lieues d'ici, par un détachement de la garde bourgeoise qui se trouva sur le grand chemin qui vient ici; l'on le conduit au corps de garde, avec deux hommes qui étaient avec lui, les soupçonnant, comme c'était une heure indue, pour être [des] voleurs. Le maître et les consuls s'y rendirent [de] bon matin; l'on l'interroge; il avoue sans balancer [qu'il] est ministre. Cette nouvelle se répand dans toute la ville. Tout ce que les catholiques firent est bien horrible, comme vous allez voir. Il était foire ce jour-là : beaucoup de protestants de Nègrepelisse, qui n'est qu'à une lieue, s'y étaient rendus pour leurs affaires; les

1. Transcrit de l'imprimé en 1856 par J. Richard, dans le *Bulletin du protestantisme français,* V^e^ année, p. 132-135, d'après l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Sur l'adresse, le mot « Genève » a été biffé et remplacé par « Montmorency près Paris ». Plus bas, on lit : « Déboursé du bureau de Genève. »

catholiques se [figuraient] qu'ils voulaient l'enlever ; toutes les compagnies bourgeoises et toute la populace, comme des furieux, coururent dans tous les cabarets, et tous ceux qu'ils trouvaient, ils les assommaient de coups et les traînaient en prison. Le maire ordonna de faire sonner le tocsin ; il fait armer tous les paysans de la foire de fourches de fer, de gros bâtons des charrettes, de broches et de tout ce qu'ils peuvent trouver, et les fait tous ranger, pose des sentinelles, fait garder les portes, afin que personne ne [puisse] sortir. Nous apprîmes cette triste nouvelle le même jour ; il partit beaucoup de jeunesse, avec un grand nombre de paysans, pour voir s'ils pourraient l'enlever. Etant près de Caussade, ils rencontrèrent deux brigades de maréchaussée, qu'ils obligèrent de ne pas entrer. Cette nuit du 14, le maire ordonna de mettre des chandelles à toutes les fenêtres ; tous les catholiques avaient une grande marque de papier au chapeau ; toute la populace criait qu'il fallait massacrer tous les protestants, qu'ils étaient déjà pardonnés d'avance ; un Consul eut même la cruauté de dire que, s'il y avait des bourreaux dans l'endroit, il faudrait pendre le ministre tout de suite. Le matin du 15, trois gentilshommes protestants, avec des paysans, s'approchaient de Caussade ; ils rencontrèrent un détachement de la ville qui leur tira dessus. L'on prit les trois gentilshommes, que l'on mit à mort de coups et l'on les traîna en prison. Ce même jour, il arriva à cet endroit beaucoup de paysans de tous les villages des environs ; un lieutenant-colonnel retiré prit le commandement de cette troupe, de plus de 2 500. Ces protestants, y sachant tant de monde et ne pouvant pas réussir à l'enlever, furent obligés de se retirer, et le sieur Rochette, avec les trois gentilshommes, et sept paysans, liés sur des chevaux, furent conduits à Cahors, où ils sont enchaînés, couchés sur la paille et très mal nourris. Est-il possible que parmi des êtres pensants, l'on puisse exercer tant d'inhumanité et tant de barbarie? Célèbre auteur de la divine *Julie !* daignez vous intéresser pour ces pauvres malheureux que nul crime ne condamne : une lettre de votre part à M. de Richelieu,

notre gouverneur, ou aux premiers ministres, pourrait être d'un grand poids ; M. de Voltaire pourrait aussi nous y faire plaisir. Voyez, cherchez, Monsieur ; l'humanité, l'innocence, et la religion protestante vous en prient.

Vous qui avez fait un si beau *projet* d'une *paix perpétuelle* pour les royaumes, vous devriez en faire un pour les consciences : peut-être le ministère serait plus tolérant. Si les puissances protestantes voulaient nous intéresser dans la paix qui se fera, cela serait bien ; mais c'est le malheur qu'il ne soit pas leur avantage. Le roi de Prusse, qui est un si grand homme en tout, pourrait faire parler pour nous ; l'on assure qu'il le fit à la reine de Hongrie, pour les protestants qu'elle a dans la Hongrie. M. de Voltaire pourrait encore parler pour nous. Intéressez-vous Monsieur, je vous prie pour les pauvres réformés de ce royaume : une personne comme vous. qui a... [*sic*] peut nous faire beaucoup de bien.

Quel plaisir pour moi, si vous vouliez avoir la bonté de me faire réponse ! Permettez-moi de vous dire que je suis du Carlat, où est né le fameux Bayle, fort pauvre, très mal élevé de (*sic*) ma jeunesse mon père et ma mère ne sachant qu'un peu lire et écrire, et prenant garde à leur petit bien, n'ayant pas été à l'école du village, parce qu'on voulait nous faire aller à la messe. Venu dans cette ville pour apprendre le commerce, où je suis commis dans un magasin depuis quelque temps, je m'occupe, lorsque les affaires du magasin le permettent à dessiner et à peindre. L'on dit que sans maître je sais assez faire le portrait, et copie, à s'y tromper toutes sortes de tableaux. Comme aussi j'ai beaucoup de goût pour la lecture et un peu de mémoire. Je lis avec un plaisir infini vos ouvrages ; je vous jure que j'ai pleuré trois fois en lisant la mort de l'adorable Julie. Mon Dieu, quel ouvrage ! J'aime aussi infiniment ceux de M. de Voltaire et de mon compatriote M. Bayle. Si je savais écrire mieux une lettre, je vous assure que je l'aurais fait, quoique, à vous dire vrai, je n'aurais jamais pu exprimer comment vous êtes cher à mon esprit, je vous jure que je ne mens pas.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect et toute la considération imaginables.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

RIBOTTE

A Montauban, en Quercy le 30 septembre 1761.

J'ai eu l'honneur d'écrire à M. de Voltaire, pour qu'il ait la bonté de s'intéresser pour nous. Je ne savais pas si bien l'affaire de Caussade comme à présent.

N° 1155.

A MONSIEUR
MONSIEUR RIBOTTE
À MONTAUBAN [1].

A Montmorenci le 24 8^{bre} 1761.

Votre lettre, Monsieur, du 30 7^{bre} ayant passé par Genéve, c'est à dire ayant traversé deux fois la France, ne m'est parvenue qu'avant-hier. J'y ai vu avec une douleur mêlée d'indignation les traitemens affreux que souffrent nos malheureux fréres dans le pays où vous étes, et qui m'étonnent d'autant plus que l'intérest du Gouvernement seroit ce me semble, de les laisser en repos, du moins quant à présent. Je comprends bien que les furieux qui les oppriment consultent bien plus leur humeur sanguinaire que l'intérest du Gouvernement ; mais j'ai pourtant quelque peine à croire qu'ils se portassent à ce point de cruauté si la conduite de nos fréres n'y donnoit pas quelpue prétexte. Je sens combien il est dur de se voir

1. Transcrit en avril 1916 de l'original autographe signé, appartenant alors à M. de Portal, à Montauban (mari de l'arrière-petite-nièce de Ribotte). In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e Chiffre postal 14, timbre postal ENGHIEN-LES-PARIS. Cachet à la devise sur cire rouge. Il existe de ce texte deux copies anciennes, non autographes, à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, n° 12.

sans cesse à la merci d'un peuple crüel, sans appui sans ressource, et sans avoir même la consolation d'entendre en paix la parole de Dieu. Mais cependant, Monsieur, cette même parole de Dieu est formelle sur le devoir d'obéir aux loix des Princes. La deffense de s'assembler entre incontestablement dans leurs droits, et après tout, ces assemblées n'étant pas de l'essence du christianisme on peut s'en abstenir sans renoncer à sa foi. L'entreprise d'enlever un homme des mains de la justice ou de ses ministres, fut-il même injustement detenu, est encore une rebellion qu'on ne peut justifier et que les puissances sont toujours en droit de punir. Je comprends qu'il y a des véxations si dures qu'elles lassent même la patience des justes. Cependant qui veut être Chrétien doit apprendre à souffrir, et tout homme doit avoir une conduite consequente à sa doctrine. Ces objections peuvent être mauvaises ; mais toutefois si on me les faisoit, je ne vois pas trop ce que j'aurois à repliquer.

Malheureusement je ne suis pas dans le cas d'en courir le risque. Je suis très peu connu de M. de Richelieu, et je ne le suis même que par quelque tort qu'il a eu jadis avec moi, ce qui ne le disposeroit pas favorablement pour ce que j'aurois à lui dire ; car comme vous devez savoir, quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Je ne suis pas en meilleur prédicament auprès des ministres et quand j'ai eu à demander à quelqu'un d'eux, non des graces, je n'en demande point, mais la justice la plus claire et la plus düe, je n'ai pas même obtenu de réponse. Je ne ferois, par un zéle indiscret que gâter la cause pour laquelle je voudrois m'intéresser. Les amis de la vérité ne sont pas bien venus dans les Cours, et ne doivent pas s'attendre à l'être. Chacun a sa vocation sur la terre, la mienne est de dire au public des véri[tés][1] dures, mais utiles ; je tâche de la remplir sans m'em[barrasser] du mal que m'en veulent les méchans, et qu'ils m[e] font quand ils peuvent. J'ai prêché l'humanité, la

1. Les lettres entre crochets ont disparu par suite d'un trou fait par le cachet.

douceur la tolérance autant qu'il a dépendu de moi, ce n'est pas ma faute si l'on ne m'a point écouté ; du reste, je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales, je ne fais ni libelles ni satires, je n'attaque point un homme mais les hommes, ni une action mais un vice. Je ne saurois Monsieur, aller au-delà.

Vous avez pris un meilleur expédient en écrivant à M. de Voltaire : il est fort ami de M. de Richelieu, et se feroit certainement écouter s'il lui parloit pour nos frères ; mais je doute qu'il mette un grand zéle à sa recommandation. Mon cher Monsieur, la volonté lui manque, à moi le pouvoir, et cependant le juste pâtit[1]. Je vois par vôtre lettre que vous avez ainsi que moi appris à souffrir à l'école de la pauvreté. Helas, elle nous fait compatir aux malheurs des autres, mais elle nous met hors d'état de les soulager. Bon jour, Monsieur, je vous salue de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 1156.

[Malesherbes à Rousseau[2].]

A Malesherbes ce 25 octobre 1761.

Madame la maréchale de Luxembourg m'a remis, Monsieur, l'ouvrage que vous voulez bien me confier[3], et c'est une confiance dont je peux vous assurer que je sens tout le prix. Je n'ai point encore répondu à la lettre qui y étoit jointe[4], parce que je désirois ne faire cette réponse qu'après la lecture de

1. J.-J. avait d'abord écrit : « Interea patitur justus », mots qu'il a biffés pour les remplacer par la traduction, au-dessus de la ligne.

2. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. II, p. 415-416. Collationné sur l'original, de la main d'un secrétaire et signé de la main de Malesherbes, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. Ce n'est pas le manuscrit de l'*Émile,* comme le dit Streckeisen-Moultou (*ibid.,* p. 415) ; c'est celui de l'*Essai sur l'origine des langues.* Cf. p. 216, note 3. [P.-P. P]

4. Le n° 1133.

l'ouvrage, que cette lecture ne peut point être faite à la hâte et qu'il faut même avoir quelque temps à soi et n'être distrait par aucune autre occupation pour s'y livrer, et quoique le temps de la campagne soit censé pour nous un temps de repos, je n'avois pas trouvé jusqu'à présent le moment de m'en occuper aussi sérieusement qu'un pareil ouvrage le mérite. Je suis dans ce moment-ci plus libre, et je vous renverrai votre manuscrit dans quelques jours.

Je peux cependant dès à présent répondre à l'article de votre lettre par lequel vous me consultez sur le projet de donner cette dissertation séparément du recueil de vos ouvrages, et je suis de cet avis, d'autant plus que l'édition du recueil ne se fera pas tout à l'heure et qu'il n'est pas juste de faire attendre si longtemps au public un morceau utile et intéressant. j'ai l'honneur d'être avec une parfaite consideration, monsieur,

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES

N° 1157.

De M^me^ *** [« CLAIRE », L'AMIE DE M^me^ DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE][1].

Le 24 octobre 1761.

En voici d'une autre. Oh ! j'étranglerois M. de Chauvelin et tous ses commis, si je les tenois ; oui, je me délecterois à leur broyer les os. J'envoie à ce moment mettre à la question tous ces gens-là. Si nos lettres se retrouvent, vous les aurez en propre original, et si elles ne se retrouvent pas, vous aurez les copies que nous avions Julie et moi, exigées l'une de l'autre. Elle veut que vous ayez la mienne ; je veux, moi, à bien plus juste titre, que vous ayez la sienne, et sûrement ce

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc. T. I, p. 48-52.

paquet-ci vous parviendra, à moins que notre ambassadeur ne meure en chemin. C'est pour le coup que vous prendrez ma Julie femelle pour un mâle ; plus vous verrez de son style, plus vous y trouverez ce nerf qui en impose. J'admire la petite vanité de ces messieurs, qui font un synonyme d'un homme et d'un ange. Je le pardonnerois au vulgaire ; mais j'ai de la peine à le passer au grand, au sublime Rousseau, qui sait si bien dire que les *âmes n'ont point de sexe*. Non, monsieur, elles n'ont ont point ; soyez-en toujours persuadé ! Julie joint à toutes les grâces du sien, toute la solidité du vôtre ; la nature s'est épuisée à rassembler en elle les perfections des deux, et à écarter d'elle la frivolité de l'un et la férocité de l'autre. Je ne puis pas vous la montrer, puisqu'elle ne veut pas être vue ; mais si vous voulez venir à Paris, je vous montrerai seulement son pied à travers une chattière, et vous vous conviendrez que ce joli *peton* n'appartient pas à un homme. J'avoue que moi, qui vois depuis longtemps presque tous les jours ce rare assemblage, j'en suis encore si étonnée, que je ne saurois pas plus que vous à quoi m'en tenir, si *monsieur* Julie n'avoit pensé mourir en couches. Vous voilà convaincu, j'espère ; à moins que, par opiniâtreté, vous n'alliez vous mettre en cervelle que la hâche de Vulcain s'en est mêlée. Il est encore force Vulcains dans le monde, mais il n'est plus de Jupiter. Ce qui m'enchante c'est que vous preniez les femmes pour des hommes, et les hommes pour des femmes ; car enfin, je m'étois promis de vous en faire l'aveu un jour ou l'autre, attendu que je ne veux pas me parer des plumes du paon, et voici le cas ou jamais de cet aveu ; ma troisième lettre[1], qui est la seconde que vous ayiez reçue, étoit toute entière de mon mari, excepté le *Post-Scriptum*. Voici comment : Voyant Julie véritablement affligée de votre silence, nous imaginâmes lui et moi, de vous en demander raison, je dis que cela m'embarrassoit, parce que j'avois annoncé que mon dernier mot étoit de ne vous plus écrire, si vous ne me promettiez de travailler à la conservation de vos jours. Lui de combattre

1. Le nº 1143.

mon scrupule, moi de le soutenir ; lui d'insister, moi de ne pas en démordre. Enfin, mon homme (ces messieurs sont maîtres) prend la plume, griffonne la lettre que vous avez vue, et le pistolet sous la gorge, me force à la copier ; notez que ses pistolets sont des suppliques affectueuses : le moyen de tenir à cela ! Non, je ne sais rien de si despotique que ces diables de gens qui n'exigent jamais. Admirez le bon caractère de mon mari, il n'est pas plus humilié d'être pris pour une femme, que Julie n'est vaine d'avoir été prise pour un homme. Cela ne prouve-t-il pas un peu, qu'en effet les âmes n'ont point de sexe ? Cette petite chienne s'est emparée de votre lettre ; je ne l'ai pas sous les yeux pour y répondre à ma fantaisie ; elle s'en charge : vous y gagnerez de toute façon. Adieu, monsieur, je n'ose combattre en vous un parti pris ; mais votre résolution me désole. Je ne vous ferai pas moins le sacrifice de la mienne, tant que vous ne vous ennuierez pas de mon bavardage. Fière des moindres rapports que je puisse avoir avec Claire, je ne veux pas vous laisser ignorer que je me donne les airs d'avoir comme elle une fille unique qui se nomme Henriette, et qui appelle M. Julie sa belle-maman : *N'est-ce pas là, ma soeur, tousser et cracher comme elle.*

N° 1518.

De Mme de La Tour-de Franqueville [1].

Le 25 octobre 1761.

Je n'ai point l'esprit de détail, et je crains bien de me tirer fort mal de celui que j'ai à vous faire, monsieur ; mais ce n'est pas ici le moment d'écouter les conseils de ma vanité ; un intérêt qui m'est bien plus cher qu'elle, m'oblige à jeter le plus

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 53-58.

grand jour sur mes projets et ma conduite à votre égard. Ainsi, au risque de m'expliquer mal, de vous ennuyer, et d'essuyer encore le plus mortifiant refus, je vais vous rendre un compte fidèle, et de ce que j'ai fait, et de ce que je pense par rapport à vous.

En conséquence de votre première réponse, qui étoit bien capable d'encourager ma Claire à continuer un commerce auquel vous vous prêtiez avec tant de grâces, elle vous récrivit une lettre, par laquelle elle vous prioit de faire tous vos efforts pour prolonger vos jours, et cette lettre étoit elle-même un lien de plus pour vous attacher à la vie. J'osai y en joindre une : je ne vous dirai point ce qu'elle contenoit, les choses que je dis ne veulent pas être dites deux fois. Ces deux lettres furent portées, sous la même enveloppe, mardi 6 de ce mois, chez M. de Chauvelin. Je ne sais quel hasard malheureux pour nous a empêché qu'elles ne parvinssent jusqu'à vous ; mais quoique la légéreté de vos soupçons sur ma bonne foi m'autorisât à douter de la vôtre, je crois que vous ne les avez pas reçues. Je vous les envoie ces lettres, afin de vous corriger ou de vous punir. Nous en avions gardé copie, parce que nous nous sommes promis, ma Claire et moi, de nous confier réciproquement des doubles de tout ce que nous nous écririons ; et voilà le seul accord qu'il y ait entre nous, relativement à nos lettres. N'ayant pas l'avantage de demeurer ensemble, nous les écrivons séparément, sans aucune communication d'idées, et nous ne nous les communiquons qu'à l'instant où elles partent, le plus souvent même sans nous voir.

Je suis femme, Monsieur, et je n'ai point la ridicule prétention de m'élever au-dessus de ma sphère. Etre honnête femme dans tous les sens, me paroît une tâche assez honorable, quand elle est bien remplie ; je ne veux rien de moins ni rien de plus ; et je ne crois pas m'être écartée, dans le peu que vous avez vu de moi, du caractère de douceur, de simplicité et de modestie qui convient à ce titre. Je serois sensiblement offensée de votre prétendue incrédulité, si je pouvois la regarder comme une censure de mes démarches, et s'il

n'étoit pas clair qu'elle n'est que le prétexte de votre silence. Vous paroissez douter que je sois femme, afin de vous dispenser vis-à-vis de moi des égards que votre sexe doit au mien (égards trop achetés toutefois pour être contestés); et ce n'est que pour avoir moins à rougir de me jouer, que vous feignez de croire que je vous joue. Mais permettez-moi de vous le dire, Monsieur, vos jeux sont trop cruels pour être considérés comme les délassemens d'une belle ame: celle qui s'occupe à faire du bien, ne s'amuse point à faire du mal, et vous m'en avez fait. Oui, vous en pouvez jouir, rien de ce qu'il peut y avoir de désobligeant pour moi dans la métamorphose que vous demandez n'échappe à ma sagacité. Cependant je ne m'en plains pas; mon coeur n'est point de ceux qui s'irritent, et je ne dirai point: *Mon objet étoit que M. Rousseau m'écrivît, mon coup est manqué; il refuse obstinément de m'écrire; que ce soit parce qu'il craint que je ne sois trop aimable, ou parce qu'il croit que je ne le suis pas assez.* C'est tout un pour mon dépit. Eh bien! Monsieur, me ferez-vous l'honneur de me répondre? Vous résoudrez-vous à déterminer à mon avantage la signification de toutes les phrases équivoques que renferme votre dernière lettre à mon amie? Mon estime pour vous m'est si précieuse, que je tremble d'ajouter, par mes instances, à des torts dont l'accumulation l'affoibliroit sans doute; ainsi je ne vous presserai plus. Adieu, Monsieur, la perte des deux lettres dont je joins les copies à celle-ci, me décide à vous envoyer un exprès. Il a ordre de coucher à Montmorenci, si vos occupations vous empêchent de répondre tout de suite; car au moins vous répondrez à Claire, vous ne démentirez pas une préférence qui, sans l'opinion que j'ai de la sûreté de votre tact, me feroit croire que vous nous avez devinées. Adieu, je vous le dis encore, et pour raison. J'ai expressément défendu au porteur de cet énorme paquet, de vous dire qui je suis; je vous prie de ne point tenter sa fidélité. Eh! que vous serviroit-il, que vous auroit-il servi de me connoître? Vous m'auriez plus directement blessée, mais je ne l'aurois pas mieux senti.

N° 1159.

De Mme de La Tour-de Franqueville à Mme ***[1].

Le 26 octobre 1761.

Le zèle de D.... qui a voulu aller à pied à Montmorenci, est cause, ma Claire, que nos dépêches ne sont pas parties; car il fait un temps à ne pas mettre un chien à la porte. Mais je l'emporterai; il partira à cheval, et cela demain matin. Je t'envoie la lettre de notre oracle, et la chétive réponse que j'y fais. Il rira bien de ton épître, s'il en rit autant que moi; elle est originale, écrite *à miracle* et contrastera merveilleusement avec le ton lamentable de la mienne. Tu viendras, s'il te plaît, dîner mardi avec moi; par ce moyen, tu seras vraisemblablement au débotté de notre courrier. Rapporte-moi les deux lettres que je te confie; ton mari aura d'ici là, le temps de les copier. J'aime beaucoup ta recommandation de ne te rien escamoter; la disette ne me rend point voleuse, Mademoiselle, et votre trésor est tout entier sous l'enveloppe qui renferme mon *denier de veuve*. Ainsi, point de mauvaises plaisanteries sur le besoin que j'ai des richesses d'autrui.

N° 1160.

Aux inséparables, hommes ou femmes. [Mme de La Tour et son amie][2].

Il faut vous l'avouer, Messieurs ou Mesdames, me voila tout aussi fou que vous l'avez voulu. Votre commerce me devient plus intéressant qu'il ne convient à mon age, à mon état, à mes principes. Malgré cela, mes soupçons mal guéris ne me permettent plus de le continuer sans défiance. Voila pourquoi

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, t. I, p. 59-60.

2. Transcrit de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

je n'écris point nommément à Julie, parcequ'en effet si elle est ce que vous dites, ce que je desire, ou plutôt ce que je dois craindre, l'offense est moindre de ne lui point écrire, que de lui écrire autrement qu'il ne faudroit. Si elle est femme, elle est plus qu'un ange, il lui faut des adorations; si elle est homme, cet homme a beaucoup d'esprit; mais l'esprit est comme la puissance, on en abuse toujours quand on en a trop. Encore un coup, ceci devient trop vif pour continuer l'anonyme. Faites-vous connoître, ou je me tais: c'est mon dernier mot.

Ce lundi soir [26 octobre 1761].

N° 1161.

DE M^me^ [DE LA TOUR DE FRANQUEVILLE][1].

Le 28 octobre 1761.

Pour cette fois, Monsieur, vous m'écrirez *nommément*, ou vous n'écrirez point du tout. Du moins je ne présume pas que vous poussiez le soin de m'affliger jusqu'à répondre à Claire, quand c'est moi qui vous écris. Cette complaisante amie veut bien me laisser cette dernière ressource, et suspendre pour un temps, le ressentiment qu'excite en elle l'outrage que vous faites à ma sincérité; car, dans notre liaison comme dans celle de vos héroïnes, c'est Claire qui est utile à Julie.

Dans quelque classe que votre imagination me range, vous me voyez sous le jour le plus désavantageux; je vous parois une femme imprudente, ou un homme impertinent; l'alternative n'est assurément pas flatteuse, et l'humeur qui éclate dans votre lettre, prouve bien que, qui que je sois, je ne suis pas ce qu'il faudroit être, pour obtenir quelque chose de vous. J'avoue que j'ai tort, mais ce n'est pas à vous à vous en plaindre. A qui ai-je nui, en m'y prenant assez gauchement pour donner lieu à votre défiance? C'est certainement à moi, puisque ma maladresse m'a valu de votre part des procédés

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 63-70.

presque durs. Ne pensez pas pourtant que je crois les avoir mérités : non, des intentions très-innocentes m'ont conduite à une démarche que j'ai cru l'être aussi ; elle a produit des effets auxquels je ne pouvois pas m'attendre ; c'est vous qui avez fait tout le mal, et c'est sur moi qu'il est tombé. Quelque choquante que soit votre conduite à mon égard, j'aimerois bien mieux avoir à vous en gronder, qu'à la pardonner à la tristesse de votre situation. Je suis cependant peut-être la seule auprès de qui elle pût vous excuser ; car enfin, le malaise qui vous rend les objets ou désagréables, ou insipides, ne change pas leur nature : pour être souffrant, on n'est pas dispensé d'être juste, et l'obligation en est encore plus étroite pour vous que pour tout autre, si l'on doit à proportion de ce que l'on promet. Quoi ! vous êtes à l'épreuve de la persuasion ! Vous ne voulez ni me croire, ni m'écrire ! L'âme qui se montre dans vos ouvrages n'est donc pas la vôtre ? C'est donc à de fausses apparences que j'ai accordé l'estime la plus vraie ? Mon culte, que j'ai cru si pur, n'étoit donc qu'une idolâtrie ; et comment un coeur qui paroit si fait aux sentimens honnêtes, peut-il être insensible au respectable intêret que vous m'avez inspiré ? Ne vouloir ni me croire, ni m'écrire !.... Mais que trouvez-vous donc dans ce que je vous ai adressé, de si supérieur à l'idée que vous avez des femmes, pour vous obstiner à douter que je le sois ? Les femmes ne peuvent-elles connoître le mérite, le chérir, le chercher ? Les entraves qu'on leur a mises doivent-elles resserrer leurs lumières et leurs sentimens ; ou, en leur permettant d'appercevoir le bien, leur a-t-on défendu de l'aimer ? La tyrannie des préjugés s'étend-elle en un mot sur les plus précieuses facultés de l'âme ? Vous m'apprenez que mon goût pour les grands talens peut être malheureux, mais rien ne me persuadera qu'il soit condamnable. Je suis femme, Monsieur ; malgré cela, je sacrifie mon amour-propre à celui de tous les hommes qui l'a le plus maltraité. Votre état m'affecte encore plus que vos injustices ne me blessent ; je vais vous le prouver. Vous paroissez avoir la plus grande envie de savoir qui je suis ; si vous voulez acquiescer à la proposition

que j'ai à vous faire, je vous jure que la joie de vous avoir servi, arrachera le masque qui me cache à vos yeux ; et ce qui vous paroîtra bien plus intéressant encore, ma Claire se fera connoitre aussi. Pour acheter deux avantages, dont l'un est important par lui-même, et l'autre par le prix que vous y mettez, il ne vous en coûtera que de consentir à voir un homme, dont j'espère tout pour votre santé. Il a fait, à ma connoissance, des cures plus étonnantes que ne le seroit la vôtre ; je suis sûre de sa capacité, de sa prudence et de son désintéressement. Mais ce n'est pas vis-à-vis de vous que je prétends faire valoir cette dernière qualité ; il n'y a point d'homme au monde qui ne dût croire son zèle et ses soins suffisamment récompensés, par le seul bonheur de vous avoir été utile. Je vous en conjure, Monsieur, consentez à le voir ; vous ne risquez rien. Il est aussi éloigné des dangereuses hardiesses de la charlatannerie, que de la trop sensible observation des règles ; et s'il ne juge pas que son art parvienne à vous guérir, il vous le dira avec toute la franchise qui convient à la fermeté de votre caractère. Ma proposition vous révolte ; je crois le voir, et j'en gémis. Mais quelles bonnes raisons pouvez-vous m'opposer ? Si vous êtes désabusé des médecins, l'êtes vous aussi de cette tendre condescendance aux désirs des autres, qui doit être la disposition habituelle d'un bon coeur ? Oubliez pour un instant vos répugnances, vos maux mêmes et votre constance à les souffrir, ne vous occupez que de moi ; regardez le consentement que je vous demande comme un acte de complaisance absolument indifférent pour vous, et qui dissipera les inquiétudes d'une femme, bien plus digne (quoique vous en pensiez) des déférences de votre estime, que des soupçons dont vous l'accablez. Je ne vous dis rien que ma Claire ne le pense, et qu'elle ne vous eût dit aussi, sans la généreuse cession qu'elle m'a faite de ses droits. Ce que je sollicite comme une grâce, peut-être me le devez-vous à titre de réparation, et puis, je vous le déclare, votre sort est entre vos mains, relativement à ce qui me concerne. Jamais vous n'entendrez parler de moi ; vous ignorerez toujours qui a si sincèrement pris part à vos souf-

frances, si, négligeant de mériter de le savoir, vous terminez notre commerce par un refus, plus douloureux pour moi que tous les autres, puisque c'est à vous qu'il seroit nuisible. Adieu, Monsieur, adressez-moi, s'il vous plait, votre réponse, par la voie de M^me^ de Solar, et songez que cette réponse me fera le plus grand plaisir ou la plus grande peine. Non, je ne puis me faire à vous voir douter de mon sexe et accuser ma bonne foi. Je suis une femme, et je vous dis vrai, ou je suis un monstre : jamais le projet de vous duper n'est entré dans la tête d'un homme d'esprit. Il faut encore que je vous dise que je n'ai aucun *abus d'esprit* à me reprocher. Pouvez-vous [vous] rendre le même témoignage ?

N° 1162.

A M^me^ [DE LA TOUR DE FRANQUEVILLE][1].

30 octobre 1761.

A Julie.

Je joindrois une épithète si j'en savois quelqu'une qui pût ajouter à ce mot.

Oui, Madame, vous êtes femme, j'en suis persuadé ; si, sur les indices contraires que je vous dirai quand il vous plaira, je m'obstinois après vos protestations, à en douter encore, je ne ferois plus de tort qu'à moi. Cela posé, je sens que j'ai à réparer près de vous toutes les offenses qu'on peut faire à quelqu'un qu'on ne connoît que par son esprit ; mais ce devoir ne m'effraie point, et il faudra que vous soyez bien inexorable, si la disposition où je suis de m'humilier devant vous ne vous apaise pas. D'ailleurs, vous vous trompez fort, quand vous regardez votre amour-propre comme offensé par mes doutes ; la frayeur que j'avois qu'ils ne fussent fondés vous en venge assez, et pensez-vous que ce ne fût rien, quand vous avez osé prendre ce nom de Julie, de n'avoir pu vous le disputer ?

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 71-75.

La condition sous laquelle vous daignez satisfaire l'empressement que j'ai de savoir qui vous êtes, me confirme qu'il vous est bien dû. Je vous rends donc justice ; mais vous ne me la rendez pas, quand vous me supposez plus curieux que sensible. Non, Madame, ce que je n'aurois pas fait pour vous complaire, je ne le ferois pas pour vous connoître, et je ne vous vendrois pas un bien que vous voulez me faire, pour en arracher un *plus grand* malgré vous. Je suppose que l'homme que vous voulez que je voie est le frère Côme, dont vous m'avez parlé précédemment ; si la chose étoit à faire, je vous obéirois, et vous resteriez inconnue : mais l'amitié a prévenu l'humanité. M. le maréchal de Luxembourg exigea l'été dernier que je le visse ; j'obéis, et il l'a fait venir deux fois. Le frère Côme a fait ce que n'avoit pu faire avant lui nul homme de l'art ; je n'ai rien vu de lui qui ne soit très conforme à sa réputation et au jugement que vous en portez ; enfin, il m'a délivré d'une erreur fâcheuse, en vérifiant que mon mal n'étoit point celui que je croyois avoir. Mais celui que j'ai n'en est ni moins inconnu, ni moins incurable qu'auparavant, et je n'en souffre pas moins depuis ses visites ; ainsi, tous les soins humains ne servent plus qu'à me tourmenter. Ce n'est sûrement pas votre intention qu'ils aient cet usage.

Vous me reprochez l'abus de l'esprit qu'en vous supposant homme j'avois cru voir dans vos lettres. J'ignore si cette imputation est fondée, mais je n'ai jamais cru avoir assez d'esprit pour en pouvoir abuser, et je n'en fais pas assez de cas pour le vouloir. Mais il est vrai que dans l'espèce de correspondance qu'il vous a plu d'établir avec moi, l'embarras de savoir que dire a pu me faire recourir à de mauvaises plaisanteries qui ne me vont point, et dont je me tire toujours gauchement. Il ne tiendra qu'à vous, Madame, et à votre aimable amie, de connoître que mon cœur et ma plume ont un autre langage, et que celui de l'estime et de la confiance ne m'est pas absolument étranger. Mais vous qui parlez, il s'en faut beaucoup que vous soyez disculpée auprès de moi sur ce chapitre ; et je vous avertis que ce grief n'est pas si léger à

mon opinion, qu'il ne vaille la peine d'être d'abord discuté, et puis tout-à-fait ôté d'une correspondance continuée.

Après ma lettre pliée, je m'aperçois qu'on peut lire l'écriture à travers le papier, ainsi je mets une enveloppe.

N° 1163.

A M. [Duchesne][1].

A Montmorenci le 30 8^{bre} 1761:

Selon nos arrangemens, Monsieur, j'attendois la suite des épreuves pour vous renvoyer celle qui étoit entre mes mains, afin de les lier toutes les unes aux autres par une lecture suivie et pour ne rester jamais oisif. Au lieu de cela je recois uniquement la même prémiére épreuve que je vous ai renvoyée il y a près de quinze jours et dont je croyois la feuille tirée depuis longtems. A ce train là je m'attends à recevoir dans autre (*sic*) quinze jours une nouvelle épreuve de la feuille B que je vous renvoye corrigée avec la prémiére[2], en[3] sorte que de compte fait nous aurons tourné six semaines entiéres autour de deux seules feuilles. Jugeant du reste par ces commencemens j'estime que nôtre édition pourra bien durer deux ou trois ans. Vous m'aviez promis de me venir voir, je ne vous vois point paroitre ; vous m'annonciez des desseins de planches, je n'en entends plus parler. Tout cela me fait juger que vous ne procedez pas sérieusement dans cette affaire, et comme cette lenteur paroit de toute manière très-contraire à vos intérests, il faut qu'il y ait là-dessous quelque mistére que je ne puis comprendre, mais qui s'éclaircira peut être avec le tems.

1. Transcrit le 11 mai 1908 de l'original autographe signé et sans adresse, que m'a communiqué M. Noël Charavay. 4 p. in-4°, les deux dernières blanches. Sur la p. 1, en haut, à gauche, « N° 3 Bis », d'une écriture inconnue qui a numéroté toutes les lettres de Rousseau à Duchesne.

2. Rousseau avait d'abord écrit « l'autre », qu'il a biffé pour écrire au-dessus de la ligne : « la prémiére ».

3. Il avait d'abord écrit « de », qu'il a biffé pour le remplacer par « en ».

Vous paroissez surpris que toute la librairie soit instruite de cet ouvrage ; comme il y a plusieurs années qu'il est fait, que je l'avois d'abord destiné à Rey, que je le lui avois dit, que je n'en avois point fait mistére à mes amis, et qu'enfin la négociation de Madame la Mareschale de Luxembourg n'a point été secrette, il n'y a rien de moins surprenant que cette publicité ; vous y avez donné lieu vous-même plus que personne, puisque vos raisons de préférence du format in 12 sont que vous l'avez annoncé sous ce format à vos correspondans. Ne vous en prenez donc pas à d'autres si les contrefacteurs vous épient, et si vos lenteurs leurs (*sic*) donnent tout le tems de dresser [1] leurs bateries pour vous surprendre. Je suis peu au fait de la librairie ; mais je comprends que des deux moyens de prévenir leurs vols, l'un, qui est le secret, n'étant plus pratiquable, l'autre, qui est la diligence, eut dû faire tout l'objet de vos soins.

J'ai quelques changemens à faire à mon manuscrit, un entre autres dans le tome prémier, livre second, lequel est peu considerable mais nécessaire. La place à laquelle il se rapporte est cottée sur mon brouillon, pages 19 et 20 de vôtre copie ; si vous pouviez couper le feuillet ou le transcrire à mi-marge, je vous le renverrois corrigé. Sinon je ferai ces corrections sur l'épreuve. Choisissez ce que vous aimerez le mieux. Si vous veniez me voir vous pourriez apporter ce volume dans vôtre poche, et vous le remporteriez corrigé [2].

Vous ne me marquez point si le livre que vous m'avez envoyé est acheté ou prété, s'il faut vous le renvoyer ou le payer, et en ce dernier cas, ce qu'il coûte.

Bon jour, Monsieur, je vous salue de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

La feuille B. peut être tirée sur cette épreuve, pourvu qu'on corrige exactement [3].

1. Il avait d'abord écrit « d'arranger », qu'il a biffé pour « de dresser ».
2. Cet alinéa est *INÉDIT*.
3. Ce post-scriptum est *INÉDIT*.

N° 1164.

A M. [M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Montmorenci, le 31 8bre. 1761.

J'attends, Monsieur, jeudi prochain M. Duvoisin qui veut bien m'apporter lui-même l'argent en question, dont je lui ferai quittance comme vous le désirez. En attendant je prépare le pacquet ci-joint dans lequel vous trouverez le manuscrit en question[2] et l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse. Je vous prie de me tenir averti du tems où vous voudrez commencer d'imprimer, et je vous recommande l'exécution de ce dernier ouvrage.

Je connois M. Brown[3]; je verrai avec plaisir son ouvrage; je vous remercie de vouloir bien me l'envoyer.

A l'égard des entreprises dont vous me parlez je n'y puis songer qu'après m'être débarrassé du traité de l'éducation qui n'est pas encore en train. Je suis bien aise aussi de voir comment vous vous comporterez au sujet de ce dernier ouvrage, et si je suis content j'espère que ce ne sera ni la dernière ni la plus importante affaire que nous aurons à traiter ensemble.

Je suis fâché que la santé de Made Rey ne soit pas bonne, conservez la vôtre, car quand on l'a perdue on ne la recouvre pas aisément. Pour moi je ne fais plus que languir et joindre un jour à l'autre, sans savoir quand cela finira. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 73.
2. Le manuscrit du *Contrat social*. Cf. n° 1153, p. 254, note 2.
3. *Cf.* nos 1064 et 1153, 5e alinéa.

N° 1165.

A M. le maréchal de Luxembourg[1].

Montmorency, le 3 novembre 1761.

Monsieur le Maréchal, je ne suis point un sinistre interprète ; j'ai donné à votre lettre blanche le sens qu'elle devoit avoir : mais je vous avoue que l'invincible silence de Madame la Maréchale m'épouvante, et me fait craindre d'avoir été trop confiant. Je ne comprends rien à cet effrayant mystère, et n'en suis que plus alarmé. De grace faites cesser un silence aussi cruel. Quelle douleur seroit la mienne s'il duroit au point de me forcer de l'entendre ! C'est ce que je n'ose même imaginer.

N° 1166.

De M^me^ [de La Tour-de Franqueville][2].

Le 5 novembre 1761.

Non, Monsieur, ce n'est point du frère Côme que j'ai voulu vous parler : il est trop célèbre pour que j'aie pu penser qu'entre toutes les personnes recommandables qui doivent s'intéresser à vous, aucune n'eût exigé de votre amitié que vous le consultassiez. L'homme que je désirerois que vous vissiez, quoique bien moins connu que lui, le sera bientôt davantage, si vous voulez vous confier à ses soins ; et sa réputation sera d'autant plus flatteuse, qu'elle aura pour fondement la reconnoissance publique. Mes espérances, à cet égard, ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.
2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 76-82.

sont pas sans un appui capable de les justifier : M. Sarbourg a opéré plus d'une guérison que le frère Côme n'avoit pas voulu entreprendre. Vous voyez bien, Monsieur, que je ne suis pas dans le cas de rien rabattre de mes prétentions ; que rien ne vous dispense de céder à mes instances ; et que vous vous êtes fort trompé, si vous avez cru pouvoir paroître soumis, sans que cela tirât à conséquence. Je dis plus, l'opinion où vous étiez que c'étoit le frère Côme que j'avois en vue, vous a peut-être mené plus loin que vous ne vouliez aller ; mais il est constant, que, par la tournure de votre lettre, vous reconnoissez un engagement, et vous en contractez un autre. Convenir que vous avez bien des torts à réparer vis-à-vis de moi, c'est vous engager à faire tout ce que je pourrai prendre pour une réparation ; et, après m'avoir assuré que vous verriez le frère Côme, à ma prière si vous ne l'aviez pas vu, refuser de voir l'homme que je vous propose, ce seroit revenir indignement sur vos pas. Ainsi, Monsieur, vous n'en êtes pas quitte ; vous consentirez à voir M. Sarbourg ; vous me l'écrirez, et je vous l'enverrai ; ou je reste pour jamais dans les ténèbres, d'où vous pouvez me faire sortir d'un seul mot. En vérité, si j'avois le coeur de rire, je rirois, même en vous la faisant, de la menace que je vous fais. Il est bien important pour vous, à qui si peu de choses importent, qui n'êtes pas *curieux*, et qui ne pouvez pas être *sensible*, jusqu'à un certain point, à un intérêt que vous inspirez à tout le monde, il est bien important pour vous, dis-je, de savoir qui je suis ! D'ailleurs, quelque déterminée que je sois à remplir les conditions de notre marché cela ne me paroit pas trop facile ; car, enfin, si mon mari n'a pas l'honneur d'être connu de vous, ce qui pourroit fort bien être, malgré ce que j'en ai pensé, vraisemblablement je me nommerai, sans cesser de garder l'anonyme.

Je n'ai point *osé prendre* le nom de Julie, Monsieur (ceci est un chapitre sur lequel il ne faut pas équivoquer), je vous l'ai dit, c'est mon amie qui me l'a donné. L'amitié a ses erreurs, comme les autres sentimens ; mais elles sont toujours

pardonnables, et ne peuvent jamais être dangereuses, quand elles sont aussi visibles que l'est celle-ci. Oser prendre le nom de Julie ! ce seroit renoncer à le mériter. Quoique je ne manque pas d'estime pour moi, je ne me mettrai jamais à côté d'une femme à qui toutes vos affections étoient réservées, ou dont vous avez à plaisir imaginé le caractère.

Vous m'obligerez infiniment de vouloir bien me dire sur quels *indices, flatteurs ou non,* vous m'avez prise pour un homme, et sur quoi portoit la *frayeur* que vous aviez que vos doutes ne fussent fondés. Vous me laissez trop à souhaiter ; car je souhaite de savoir tout ce que vous pensez de moi : j'y trouverai des encouragemens et des leçons, que l'opinion que j'ai de vous pourra me rendre bien utiles. Oh ! je regretterai éternellement de vous avoir écrit trois fois, sans que vous en ayez tenu compte. Quelqu'énergique que l'on soit, on ne répond point dans les bornes ordinaires d'une lettre, à tout ce que dix pages, que l'esprit n'a pas dictées, contiennent de choses qui méritent réponse. Me voilà, je crois, disculpée de l'accusation d'abuser de mon esprit, et même d'en avoir : à moins qu'il ne vous plaise encore de m'en accorder, pour me contester ce que je prise cent fois plus, et ce que je possède, l'habitude de dire vrai. Assurément, si j'avois de l'esprit, si j'en faisois cas, si je croyois qu'il fût un droit à la considération, qu'on dût même y prendre garde, chez une personne qui a beaucoup mieux, ce seroit à vous que j'aurois voulu en montrer ; et je ne vous dirois pas que vous avez reçu de moi dix pages que l'esprit n'a pas dictées. Adieu, Monsieur. J'aurois eu l'honneur de vous écrire plus tôt, sans un événement fâcheux qui est arrivé ces jours-ci dans ma famille, et qui a demandé de moi des soins, qui devoient avoir la préférence sur mes plaisirs. Cela est encore vrai. Tout ce que je vous ai dit l'étoit, et tout ce que je vous dirai le sera. Ne croyez pas que ma Claire, qui sait se faire pardonner d'avoir infiniment d'esprit, veuille se priver pour toujours des charmes de votre commerce. Elle consent à me laisser achever son entreprise ; mais quand vous m'aurez donné votre consentement, nous

vous écrirons toutes deux ; et j'en serai bien aise, parce que vous lui dites pour moi des choses plus satisfaisantes qu'à moi

Toujours par Mme de Solar

Je vous demande en grâce de permettre que j'affranchise cette lettre. On m'a assuré qu'elles parvenoient plus sûrement.

N° 1167.

A Mme [de La Tour-de Franqueville] [1]

A Montmorenci, le 10 novembre 1761.

Je crois, Madame, que vous avez deviné juste, et que je me serois moins avancé, à l'égard de l'homme en question, si, malgré ce que m'avoit écrit votre amie, j'avois cru que ce ne fût pas le frère Côme. Non, ce me semble, par le desir de me faire honneur d'une déférence que je ne voulois pas avoir, mais parce qu'avant d'avoir vu le frère Côme, il me restoit à faire un dernier sacrifice, que vous eussiez sans doute obtenu, quoique j'en susse le désagrément et l'inutilité. Maintenant qu'il est fait, ce sacrifice a mis le terme à ma complaisance, et je ne veux plus rien faire, à cet égard, que ce que j'ai promis. Je ne me souviens pas de ma lettre, mais soyez vous-même juge de cet engagement : si je ne suis tenu à rien, je ne veux rien accorder ; si vous me croyez lié par ma parole, envoyez M. Sarbourg, il sera content de ma docilité. Mais, au reste, de quelque manière que se passe cette entrevue, elle ne peut aboutir de sa part qu'à un examen de pure curiosité ; car, s'il osoit entreprendre ma guérison, je ne serois pas assez fou pour me livrer à cette entreprise, et je suis très sur de

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. L'adresse, avec le timbre de Versailles, n'est pas de la main de Rousseau ; elle est peut-être de la main de Mme de Solar : « A Madame de Latour, même maison de madame Cabanelle, rue de Richelieu, près de la rue des Augustins, à Paris ».

n'avoir rien promis de pareil. J'ai senti dès l'enfance les premières atteintes du mal qui me consume ; il a sa source dans quelque vice de conformation né avec moi ; les plus crédules dupes de la médecine ne le furent jamais au point de penser qu'elle pût guérir de ceux-là. Elle a son utilité, j'en conviens ; elle sert à leurrer l'esprit d'une vaine espérance ; mais les emplâtres de cette espèce ne mordent plus sur le mien.

A l'égard de la promesse conditionnelle de vous faire connoître, je vous en remercie ; mais je vous en relève, quelque parti que vous preniez au sujet de M. Sarbourg. En y mieux pensant, j'ai changé de sentiment sur ce point ; si, selon votre manière d'interpréter, vous trouvez encore là une indifférence désobligeante, ce ne sera pas en cette occasion que je vous reprocherai trop d'esprit. Mon empressement de savoir qui vous êtes, venoit de ma défiance sur votre sexe, elle n'existe plus ; je vous crois femme, je n'en doute point, et c'est pour cela que je ne veux plus vous connoître ; vous ne sauriez plus y gagner, et moi j'y pourrois trop perdre.

Ne croyez pas, au reste, que jamais j'aie pu vous prendre pour un homme ; il n'y a rien de moins alliable que les deux idées qui me tourmentoient : j'ai seulement cru vos lettres de la main d'un homme : je l'ai cru, fondé sur l'écriture aussi liée, aussi formée que celle d'un homme ; sur la grande régularité de l'orthographe ; sur la ponctuation plus exacte que celle d'un prote d'imprimerie ; sur un ordre que les femmes ne mettent pas communément dans leurs lettres, et qui m'empêchoit de me fier à la délicatesse qu'elles y mettent, mais que quelques hommes y mettent aussi ; enfin, sur les citations italiennes, qui me déroutoient le plus. Le temps est passé des Bouillon, des La Suze, des La Fayette, des dames françoises qui lisoient et aimoient la poésie italienne. Aujourd'hui, leurs oreilles racornies à votre Opéra, ont perdu toute finesse, toute sensibilité : ce goût est éteint pour jamais parmi elles.

Neppiù il vestigio appar, nè dir si può
Egli quì fue.

Ajoutez à tout cela certain petit trait accolé de deux points, qui finit toutes vos lettres, et qui me fournissent un indice décisif au gré de ma pointilleuse défiance. Où diantre avez-vous aussi pêché ce maudit trait qu'on ne fit jamais que dans des bureaux, et qui m'a tant désolé ? Charmante Claire, examinez bien la jolie main de votre amie : je parie que ses petits doigts ne sauroient faire un pareil trait sans contracter un durillon. Mais ce n'est pas tout ; vous voulez savoir sur quoi portoit aussi ma frayeur que cette lettre ne fût de la main d'un homme : *c'est que votre Claire vous avoit donné la vie, et que cet homme-là vous tuoit.*

Il est vrai, Madame, que je n'ai pas répondu à vos dix pages, et que je n'y répondrois pas en cent. Mais, soit que vous comptiez les pages, les choses, les lettres, je serai toujours en reste ; et, si vous exigez autant que vous donnez, je n'accepte point un marché qui passe mes forces. Je ne sais par quel prodige j'ai été jusqu'ici plus exact avec vous, que je ne connois point, que je ne le fus de ma vie avec mes amis les plus intimes. Je veux conserver ma liberté jusque dans mes attachemens ; je veux qu'une correspondance me soit un plaisir et non pas un devoir ; je porte cette indépendance dans l'amitié même : je veux aimer librement mes amis pour le plaisir que j'y prends ; mais, sitôt qu'ils mettent les services à la place des sentimens, et que la reconnoissance m'est imposée, l'attachement en souffre, et je ne fais plus avec plaisir ce que je suis forcé de faire. Tenez-vous cela pour dit, quand vous m'aurez envoyé votre M. Sarbourg. Je comprends que vous n'exigerez rien, c'est pour cela même que je vous devrai davantage, et que je m'acquitterai d'autant plus mal. Ces dispositions me font peu d'honneur, sans doute ; mais les ayant malgré moi, tout ce que je puis faire, est de les déclarer : je ne vaux pas mieux que cela. Revenant donc à nos lettres soyez persuadée que je recevrai toujours les vôtres et celles de votre amie, *avec quelque chose de plus que du plaisir,* qu'elles peuvent charmer mes maux et parer ma solitude ; mais, que quand j'en recevrois dix de suite sans faire une réponse, et que

vous écrivant enfin, au lieu de répondre article par article, je suivrois seulement le sentiment qui me fait prendre la plume, je ne ferois rien que j'aie promis de ne pas faire, et à quoi vous ne deviez vous attendre.

C'est encore à peu près la même chose à l'égard du ton de mes lettres. Je ne suis pas poli, Madame ; je sens dans mon coeur de quoi me passer de l'être, et il y *surviendra bien du changement, si jamais je suis tenté de l'être avec vous.* Voyez encore quelle interprétation votre bénignité veut donner à cela, car pour moi je ne puis m'expliquer mieux. D'ailleurs, j'écris très difficilement quand je veux châtier mon style : j'ai par-dessus la tête du métier d'auteur ; la gêne qu'il impose est une des raisons qui m'y font renoncer. A force de peine et de soin, je puis trouver enfin le tour convenable et le mot propre ; mais je ne veux mettre ni peine ni soins dans mes lettres ; j'y cherche le délassement d'être incessamment vis-à-vis du public ; et quand j'écris avec plaisir, je veux écrire à mon aise. Si je ne dis ni ce qu'il faut, ni comme il faut, qu'importe ? Ne sais-je pas que mes amis m'entendront toujours ; qu'ils expliqueront mes discours par mon caractère, non mon caractère par mes discours, et que si j'avois le malheur de leur écrire des choses malhonnêtes, ils seroient sûrs de ne m'avoir entendu qu'en y trouvant un sens qui ne le fût pas ? Vous me direz que tous ceux à qui j'écris ne sont ni mes amis, ni obligés de me connoître. Pardonnez-moi, Madame ; je n'ai, ni ne veux avoir de simples connoissances ; je ne sais, ni ne veux savoir comment on leur écrit. Il se peut que je mette mon commerce à trop haut prix, mais je n'en veux rien abattre, *surtout avec vous, quoique je ne vous connoisse pas,* car je présume qu'il m'est plus aisé de vous aimer sans vous connoître, que de vous connoître sans vous aimer. Quoi qu'il en soit, c'est ici une affaire de convention : n'attendez de moi nulle exactitude, et n'allez plus épiloguant sur mes mots. Si je ne vous écris ni régulièrement, ni convenablement, je vous écris pourtant : cela dit tout, et corrige tout le reste. Voilà mes explications, mes conditions ; acceptez ou

refusez, mais ne marchandez pas ; cela seroit inutile.

Je vois par ce que vous me marquez, et par la couleur de votre cachet, que vous avez fait quelque perte ; et je sais par votre amie que vous n'êtes pas heureuse : c'est peut-être à cela que je dois votre commisération et l'intérêt que vous daignez prendre à moi. L'infortune attendrit l'ame ; les gens heureux sont toujours durs. Madame, *plus le cas que je fais de votre bienveillance augmente, plus je la trouve trop chère à ce prix.*

Je vous dirai une autre fois ce que je pense de l'affranchissement de votre lettre, et de la mauvaise raison que vous m'en donnez. En attendant, je vous prie, par cette raison même, de ne plus continuer d'affranchir, c'est le vrai moyen de faire perdre les lettres. Je suis à présent fort riche, et le serai, j'espère, long-temps *pour cela* ; tout ce que j'ôte à la vanité dans ma dépense, *c'est pour le donner au vrai plaisir.*

N° 1168.

De Mme ***. [« Claire », l'amie de Mme de La Tour][1]

Le 14 novembre 1761.

Barbare ! rendez-moi ma Julie ; elle n'est malade que de vos contrariétés qui lui ont allumé le sang. Julie vous aime : Monsieur,

« Non d'un amour conçu par les sens en tumulte,
« A qui l'ame applaudit sans qu'elle se consulte,
« Et qui, ne connoissant que d'aveugles desirs,
« Languit dans l'espérance, et meurt dans les plaisirs.
« Sa passion pour vous, généreuse et solide,
« A la vertu pour ame et la raison pour guide,
« Pour objet le mérite, etc... »

Si Julie étoit impératrice et libre, la suite de cette tirade qui vous est sûrement connue, iroit au sujet aussi bien que le commencement. Partez de là pour juger si vous ne pourriez

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 94-101.

pas contribuer au rétablissement de sa santé, en vous prêtant à celui de la vôtre. Je n'examine point si vous avez engagé votre parole ou non. Julie est malade ; puis-je approfondir, et voir clair dans quelque chose ? D'ailleurs, vous l'auriez donnée cette parole, ou toute autre, que je vous la rendrois, si vous étiez capable de vouloir la reprendre. Il ne s'agit donc pas ici des engagemens que vous avez eu l'imprudence de prendre, ou l'adresse d'esquiver. Il est question que vous veniez à notre secours en allant au vôtre. Quand je vous ai proposé le frère Côme, c'est que jugeant par les discours du public que vous n'aviez voulu voir personne jusqu'à ce moment, il me paroissoit plus convenable de vous proposer un homme connu universellement, qu'un qui ne l'est encore que médiocrement. Ce dernier a fait cependant sous mes yeux trois cures miraculeuses, mais qui n'étant pas d'éclat, ne l'ont pas tiré d'une espèce de néant, dont on ne sort qu'en travaillant à la cour ou dans la haute finance. Ce n'est point par obstination que vous refuserez de le consulter ; ce n'est point par obstination non plus que j'insiste encore à vous l'envoyer. Me permettrez-vous, toute brouillée qu'est ma pauvre tête, d'essayer de raisonner avec vous sur ce sujet ? Ne se pourroit-il pas que le frère Côme, quelque célèbre qu'il soit pour les maux attachés à l'humaine nature, n'eût rien connu au vôtre, qui peut être d'un genre plus rare ; et que le trouvant au-dessus de ses lumières, il ait imaginé, pour l'honneur de son art, de dire qu'il dérive d'un vice de conformation, qui le rend incurable ? Si la chose est ainsi, seroit-il donc impossible que Sarbourg, par des lumières plus distinctes, par bonheur, par hasard, y vît plus clair, et pût y remédier ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que, s'il n'y voit goutte, il pense d'une façon trop supérieure à son état pour vous amuser. Malgré tout le bien qu'il mérite que je lui veuille, j'avois sacrifié sa gloire à votre avantage, en vous proposant le frère Côme par préférence ; celui-ci a manqué son coup ; ne refusez pas d'écouter Sarbourg. L'une de ses cures étoit un homme abandonné de la Faculté, et blessé, disoit-on, à mort par un chirurgien qui lui

avoit percé la vessie. Dans une autre occasion il a opéré, et réussi, contre l'avis d'un fameux médecin, et d'un accoucheur à la mode, dons je tais les noms pour leur honneur, et malgré l'opposition de toute une famille qui revint à lui, ne sachant plus à quel saint se vouer. Enfin, c'est sur la parfaite connoissance de ses talens, de sa prudence et de son activité, que M. Moreau, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, où celui-ci a travaillé longtemps, vient de le donner comme un vrai présent à M. de Montmartel ; chez qui il est installé à demeure, et adoré. D'après tout cela, si vous ne consentez qu'à le voir, il est, comme dit mon amie, assez inutile de vous l'adresser : mais si vous daignez l'entendre, vous soulagerez Julie ; et, s'il parvient à vous guérir, il fera deux cures d'un coup. Je ne crains point, sur-tout vis à vis de vous, de compromettre mon amie, en m'expliquant ainsi. Si elle étoit capable, ou bien même coupable d'un sentiment que condamnent les lois divines et humaines, peut-être le saurois-je, mais vous ne le sauriez pas. Il en est un plus vif que celui de l'amitié, plus épuré, plus raisonné que celui de l'amour, supérieur à tous deux, que le vulgaire ignore ou conteste. J'y ai toujours cru ; vous êtes fait pour y croire, pour y applaudir, pour le faire éprouver, pour l'éprouver vous même. C'est celui-là que vous lui avez inspiré ! Que ne mérite-t-il pas de la part d'un homme comme vous, vis-à-vis d'une femme comme elle ? Elle désire que vous écoutiez Sarbourg ; écoutez-le donc de bonne foi, que vous l'ayez promis ou non. De toutes vos promesses, nous n'exigeons que celle du *coeur de mille St.-Preux dans un seul.* Donnez-nous le, nous saurons ne pas le profaner, et nous le partager sans le déchirer. Vous ne nous écrirez que quand vous voudrez, et comme vous voudrez. Nous sentons, comme vous, dans notre coeur de quoi nous passer d'être polies, et nous sommes enchantées que vous nous mettiez à notre aise là-dessus. J'avois dit à Julie, non aussi bien que vous le dites, mais enfin tout ce que vous lui dites dans mille endroits de votre lettre. Je suis passablement fière d'avoir eu sur elle l'avantage de vous deviner mieux : il

y a long-temps que je lui ai cédé tous les autres, et que je ne l'en aime pas moins. Vous trouvez qu'elle écrit bien : si vous l'entendiez parler, vous trouveriez qu'elle écrit mal. Elle a eu tort néanmoins de vous dire que je sais me faire pardonner d'avoir de l'esprit : j'aurois été plus flattée qu'elle eût dit, et c'est ce qu'elle devoit dire, que je sais lui pardonner d'en avoir infiniment plus que moi. Je n'ai, par exemple, pas plus qu'elle celui de démêler si vous aimez mieux savoir qui elle est que de l'ignorer. Ainsi, malgré sa permission, je ne dirai encore mot là-dessus pour cette fois. Parlez-moi clair et français, je répondrai de même.

C'est un beau-frère qu'elle a perdu.

N° 1169.

M^me^ [de La Tour-de Franqueville à M^me^ ***][1]

(Billet inclus dans la précédente lettre.)

Le 13 novembre 1761.

C'est dans mon lit, et après avoir été saignée deux fois du pied, pour un grand mal de gorge, accompagné d'une grosse fièvre, et d'un violent mal de tête, que je reçois la réponse de Saint-Preux, ma chère amie. Je me hâte de te l'envoyer ; je crois que tu en concluras comme moi, qu'il est au moins inutile d'exiger de sa complaisance qu'il voie M. Sarbourg. C'est une triste impuissance que celle de faire du bien aux gens à qui l'on s'intéresse ! Il faut pourtant que nous nous l'avouions malgré nous. Ecris-lui ; dis-lui ce que tu voudras, et envoie-lui ce billet, il sera l'explication et l'excuse de mon silence à son égard. Adieu, Je ne puis pas t'en dire davantage, parce que je suis perpétuellement entourée de ma famille qui, comme tu sais, n'est point dans mon secret. Aime-t-il mieux savoir qui je suis que de l'ignorer ? Fais, à ce sujet, ce que tu crois qu'il désire.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 102-103.

N° 1170.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam][1].

A Montmorenci, le 7 9^{bre}. 1761.

Hier, Monsieur Duvoisin prit la peine de venir m'apporter les mille francs dont je lui fis un receu comme vous l'avez désiré ; je lui remis le manuscrit enveloppé et cacheté, avec l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse, et il me promit de vous envoyer le tout bien enveloppé et conditionné la semaine prochaine. Il me demanda de quoi traitoit l'ouvrage qu'il jugea que contenoit le pacquet que je lui remis, je lui dis, *de matière de politique,* et nous en restâmes là sur ce point. Ainsi, Monsieur, voilà une affaire arrangée ; vous trouverez le manuscrit très-net, en très-bon état ; reste à voir si vous voulez au moins pour cette fois que je me loue de l'exécution dans ce qui vous regarde ; surtout quant à la diligence et à la correction. Il faudra penser d'avance au moyen de me faire parvenir les épreuves ; car directement par la poste les fraix en sont excessifs.

A propos de votre nouvelle édition du Roman, Duchesne doit vous proposer un arrangement qui me paroit d'autant plus convenable que cela vous sauveroit une autre édition que lui ou d'autres ne manqueront pas de faire en ce pays[2], c'est d'échanger avec vous des estampes contre des exemplaires. Des planches contrefaites n'approcheront jamais de la perfection des siennes, et de plus il y en aura deux nouvelles dont je lui ai promis les sujets, savoir un frontispice à la tête du

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 74.

2. « Dans une lettre du 4 Mars 1762 Duchesne écrit à Rey : *J'apprends par M. Neaulme que vous dites que je vous ai contrefait l'Héloïse : j'aurois pu le faire comme Lyon, Rouen, Bordeaux, Avignon, Liège et autres lieux, peut-être même chez vous, l'ont fait; mais cela n'est pas.* » (Note de Bosscha.)

premier tome, et un autre sujet à la place de la dernière qui ne vaut rien. Que cela vous convienne ou non, ce dont je vous prie instamment c'est que cette dernière édition soit belle et correcte ; au moyen de quoi elle anéantira toutes les autres, et elle aura cours partout comme la première.

Bonjour, Monsieur ; je vous recommande tout de nouveau mon dernier ouvrage ; quoiqu'il ne soit pas de nature à se répandre aussi promptement qu'un roman, j'espère qu'il ne s'usera pas de même et que ce sera un livre pour tous les tems, s'il n'est pas rebuté par le public. Le format de la lettre à M. d'Alembert et même un caractère un peu plus gros y pourroit être convenable. Je m'en rapporte là-dessus à votre choix : mais surtout de beau papier. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 1171.

[M.-M. Rey à Rousseau.][1]

Amsterdam, 15 novembre 1761[2].

[Rey a reçu l' « obligeante » lettre de Rousseau du 7 cour[t]. Il n'avait demandé un reçu qu'autant qu'on aurait porté les 1 000 £ à Rousseau par un exprès. Il renvoie donc le reçu. Prière de pardonner à M. Du Voisin sa curiosité en demandant ce que contenait le paquet. Il a mandé à Rey qu'il allait l'expédier. Rey l'attend avec beaucoup d'impatience et fera de son mieux pour que Rousseau soit content de l'exécution. S'il ne trouve pas le moyen d'envoyer les épreuves sans frais, il les expédiera directement et il en remboursera avec plaisir les frais à Rousseau.]

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 134, 135. 2 p. 1/2 de texte in-4°, l'adresse « à Montmorency », sur la 4e. Cachet de cire rouge aux initiales. Pas de marque postale.

2. On lit cette date au début de la lettre, et celle du 19 novembre 1761 à la fin.

Ce moyen est assurément le plus court, le plus sûr et le plus secret. En les adressant à Paris, on y paiera les fraix de port (car je ne puis point affranchir ici) et ensuite il faudra vous les envoyer.

Mr Duchesne auroit bien fait de s'adresser à moi pour le *Traité de l'Education,* que je réimprimerai toujours. Je lui en aurois fait un meilleur parti qu'un autre, parce qu'il me convient mieux, ayant vos autres ouvrages. Il demande 2000# ici, à Amsterdam, qu'il n'obtiendra jamais : il faut qu'on n'aie pas goûté la proposition que je suis sûr que vous aurez faite de s'adresser à moi, mais je suis persuadé qu'on l'a mal conseillé en l'engageant à s'adresser ailleurs.

Vous ne doutez pas du droit qu'a chaque souverain d'être maître chez lui. On m'a prouvé en France, par la réimpression en divers endroits du Discours sur l'inégalité et de la Nouvelle Héloïse qu'il leur étoit permis de le faire sans blesser la probité. En conséquence, j'ai fait graver les 12 planches de la Nouvelle Héloïse ; elles ne valent pas les originaux. Un des graveurs, qui devoit en travailler la moitié étant mort au moment qu'il alloit se mettre à l'ouvrage, et celui que j'ai été obligé de prendre ayant mal exécuté sa portion, j'ai été obligé de m'en contenter. Voici un échantillon : vous verrez la différence qu'il y a.

Vous voyez par là que le change proposé avec Du Chesne ne peut avoir lieu. Il y a encore une autre raison, c'est que je me suis engagé avec Robin de n'en point vendre en France, et il n'en a pris 2000 exemplaires qu'à cette condition. S'ils pouvoient se ranger à eux deux (je veux bien pour vous prouver autant qu'il est en mon pouvoir) [je] leur en fournirai le nombre qu'ils souhaiteront, à prix modique.

Voulez-vous que j'en parle à Robin comme de moi-même?

Je me propose de faire 6 parties de la nouvelle édon d'Héloïse qui tiendront 50 à 60 feuilles grand in-douze, qu'on reliera sur 3 tomes, je donnerai tous mes soins pour que l'édition soit exacte ; je me propose de la vendre 6 £ aux particuliers, sans figures, 9 £ avec les figures, avec le rabais de 40

pour cent pour les libraires étrangers qui en prendront nombre.

Cette lettre devoit partir le 15e. Divers embarras m'en ont empêché. Du depuis [1], Mr Du Voisin m'apprend qu'il m'a expédié tout ce que vous lui avez remis. Je vous reitère mes remerciements pour l'exemplaire de la Nouvelle Héloïse. Vous me direz le nombre que vous en souhaitez de la nouvelle édition, et j'aurai soin qu'ils vous parviennent. Mais je dois vous informer d'une particularité que me mande Mr Du Voisin, c'est qu'en revenant de Montmorency, dans la voiture il tenoit sur ses genoux votre paquet. On lui a demandé à la barrière ce que c'étoit ; la réponse a été : « des livres ». On a ouvert le tout, qu'on lui a rendu : j'en suis trés mortifié ; je n'y vois pas de reméde que de prévenir Mr Du Voisin sur le silence, ce que je lui mande aujourd'hui. Je me flatte, Monsieur, que vous ne m'imputerez aucun tort dans cette affaire, qui me fait beaucoup de peine à cause de vous par les suites qu'elle peut avoir....

[Suivent des compliments, la signature et la date du 19 novembre 1761, puis ce P. S. :]

Vous ne serez pas fâché d'apprendre que Robin m'a payé 12.000 livres à compte des 16.000 qu'il me doit pour le marché de la Nouvelle Héloïse. J'ai lieu de me louer de son exactitude jusqu'à présent.

1. « Du depuis », était encore, il n'y a guère, usité à Genève, patrie de Rey, ainsi que dans le patois savoyard : on lit, dans *La Création du Monde*, de Joseph Hornung : *Et quand to fu fait, y fotit on grand cop de pi à la bolla ; et y est du dépuis qu'al torne torzo.* « Et quand tout fut fait, il donna un grand coup de pied à la boule et c'est depuis lors qu'elle tourne toujours. » (*Gros et menus propos*, par Joseph Hornung, peintre, Genève, imprimerie de Jules-Guillaume Fick, 1865, in-8°, p. 88.) L'expression n'est, d'ailleurs, ainsi que beaucoup d'autres qui se sont conservées dans le langage de cette région, qu'un reste du vieux français, comme le montre ce vers de la 2e Élégie zélotipique de Mathurin Régnier :

« Je craignois tous ses traits, que j'ay sceu du depuis... »

(*Les Satyres du sieur Regnier, reueuës et augmentees de nouueau. Dediees au Roy.* Paris, Toussaincts du Bray, 1613, in-8°, p. 86). En 1650, Vaugelas condamne l'expression comme n'étant plus « d'usage à la cour ». [P.-P. P.]

N° 1172.

A M. Duchesne[1].

A Montmorenci, le 8 novembre 1761.

Il est clair, Monsieur, que mon livre est accroché sans que je puisse m'imaginer à quoi, et il n'est pas moins clair que ce n'est jamais de vous que je saurai la vérité sur ce point. Ainsi ne vous exercez plus à me donner des défaites et des prétextes qui ne servent plus à rien.

Le projet de couper en deux le livre second n'est pas praticable, parce qu'il n'y a point dans ce livre-là de repos assez marqué pour établir cette section. Mais il n'est pas impossible de faire pour l'édition in-12 quatre petits tomes au lieu de trois. En voici la division.

Le tome I contiendra les deux premiers livres. Le tome II contiendra le troisième livre et le commencement du quatrième jusqu'à un endroit coupé par deux barres, et qui dans mon brouillon finit par ces mots : *Je ne vous propose point le sentiment d'autrui pour règle ; je vous l'offre à examiner.*

Le tome III contiendra le reste du 4^{e} livre, commençant par ces mots : *Il y a trente ans que dans une ville d'Italie, etc.* Le tome IV restera tel qu'est le troisième à présent.

Cette division aura deux inconvéniens ; le premier, qu'il n'y aura pas d'estampes à la tête du tome III ou au commencement du quatrième livre ; le second, que les deux feuilles déja faites et cotées A et B ne commenceront pas le tome II ; mais si ces deux feuilles ne sont pas tirées, comme j'ai lieu de le croire, cela est facile à corriger, et au pis aller

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Mussay-Pathay, *Oeuvres inédites,* t. I, p. 75-76.

c'est l'affaire d'un petit avis au relieur à la tête de ce volume.

J'enverrai à M. Eysen mes idées au sujet des deux derniers dessins ; il me paroit dur de refaire en entier celui de la course. Si cela retardait trop le reste, j'aimerais autant faire graver ce dessin tel qu'il est, et qu'il eût plus de tems pour donner tous ses soins au reste.

Je vous salue de tout mon coeur.

Votre lettre datée du 4 novembre ne m'est parvenue qu'aujourd'hui.

N° 1173.

A M. Duchesne [1].

Montmorenci, le 16 novembre 1761.

Rien ne presse, Monsieur, pour l'impression de mon livre ; depuis que je sais les raisons de votre retard, je vous excuse, même je vous plains. Quand leurs révérences en auront fait l'usage qu'elles souhaitent, vous pourrez procéder à l'impression, si elles y consentent ; en attendant, restez tranquille, aussi bien que moi. Il arrivera de cet arrangement que je serai peut-être obligé de faire imprimer hors de chez vous la préface de ce livre et quelques articles qui s'y rapportent ; mais, comme je ne prendrai jamais ce parti que malgré moi, je vous crois, Monsieur, trop raisonnable, pour vous y opposer ou m'en savoir mauvais gré.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Oeuvres inédites*, t. I, p. 77.

N° 1174.

A Claire [l'amie de Mme de La Tour de Franqueville][1].

Lundi, 16 [nov. 1761].

Ah ! ces maudits médecins, ils me la tueront avec leurs saignées* ! Madame, j'ai été très sujet aux esquinancies, et toujours par les saignées elles sont devenues pour moi des maladies terribles. Quand, au lieu de me faire saigner, je me suis contenté de me gargariser, et de tenir les pieds dans l'eau chaude, le mal de gorge s'est en allé dès le lendemain : mais malheureusement, il est trop tard ; quand on a commencé de saigner, alors il faut continuer, de peur d'étouffer. Des nouvelles, et très promptement, je vous en supplie ; je ne puis, quant à présent, répondre à votre lettre ; et moi-même aussi je puis encore moins bien qu'à mon ordinaire. J'ajouterai seulement, sur votre anonyme, qu'il n'est guère étonnant que vous ne puissiez deviner ce que je veux ; car, en vérité, je ne le sais pas trop moi-même. J'avoue pourtant que toutes ces enveloppes et addresses me semblent assez incomodes, et que je ne vois pas l'inconvénient qu'il y auroit à s'en délivrer.

Je n'ai montré vos lettres à personne au monde. Si vous prenez le parti de vous nommer, j'approuve très fort que nous continuions à garder l'*incognito* dans notre correspondance.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *loc. cit.* t. I, p. 104, 105. L'original autographe de cette lettre, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, porte, de la main de J.-J. Rousseau, l'adresse suivante :

« A Monsieur Monsieur L'Héritier des Ifs
Employé aux Bureaux des cinq grosses fermes. A Paris. »

* « Jean-Jacques avoit horreur de la saignée, il la refusa obstinément dans sa chute de 1776 ». (*Note de Mme de La Tour-de Franqueville, sur l'original autographe*).

N° 1175.

De Mme *** [« Claire », l'amie de Mme de La Tour-de Franqueville] [1].

Le 18 novembre 1761.

Non, non, ils ne la tueront pas; elle se porte beaucoup mieux; je n'approuve pas pour cela plus que vous, Monsieur, la route qu'on a prise. Aussi, n'est-ce pas Sarbourg. Il auroit suivi celle que vous indiquez, à laquelle il joint, quand l'inflammation est considérable, des remèdes de nénuphar. Enfin, nos voeux, le hasard, ou plutôt un Dieu, qui veille avec complaisance sur son plus bel ouvrage, nous la conservera. Vous n'en saurez guère plus aujourd'hui. Vous voulez de promptes nouvelles; je reçois votre lettre à huit heures du soir, j'y réponds à huit heures et une minute. Si je n'ai pas deviné jusqu'ici que vous désiriez connoître Julie, je m'étois du moins doutée que tout ce fratras d'indications indirectes vous génoit; allez, je m'étois doutée de tout ce dont vous vouliez que je me doutasse; et si je n'ai pas satisfait vos désirs dans ma dernière, c'est que je me suis doutée que vous vous douteriez que cela ne se pouvoit pas dans celle-là. Elle pouvoit se perdre. Cela ne se peut guère plus dans celle-ci, par la même raison. Vous en recevrez une qui la suivra de près [2], où il sera question de ce que vous voulez savoir; si elle s'égare, ou tombe en d'autres mains que les vôtres, on ne trouvera qu'une relation. Je n'ai pas le bonheur de loger avec Julie, ni même à sa portée; l'une habite le quartier du Palais-Royal, l'autre celui du Marais : vous comprenez bien que c'est moi qui suis la Dame du Marais. Cela ne m'empêchera pas de voler demain chez elle à mon lever; je lui porterai votre lettre et ma réponse; j'ajouterai à celle-ci ce qu'elle voudra, si elle ne vous écrit pas elle-même. Verrez-vous Sarbourg? Vous me

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 106-109.
2. *Cf.* n° 1178.

demanderez peut-être pourquoi il n'est pas son chirurgien. Pourquoi ? parce qu'elle en avoit un autre avant de connoître celui-ci, et qu'elle passe sa vie à tout sacrifier à la crainte de mortifier quelqu'un.

P. S. — Le 19 [nov. 1761], chez Julie.

Elle est totalement remise ; on la purge demain, pour la première fois. Si vous lui aviez écrit, elle vous feroit réponse. Quelque tard qu'il fût hier, j'y serois venue, si cela avoit dévancé le départ de ma lettre. Pour vous délivrer des enveloppes, en attendant mieux, vous pouvez adresser les vôtres à M***, à...[1]

N° 1176.

A M. l'abbé de Jodelle[2].

Montmorency, le 16 novembre 1761.

Est-il bien naturel, Monsieur, que, pour avoir des éclaircissements sur un écrit des pasteurs de Genève, vous vous adressiez à un homme qui n'a pas l'honneur d'être de leur nombre ? et ne seroit-ce pas matière à scandale de voir un ecclésiastique dans un séminaire demander à un hérétique des instructions sur la foi, si l'on ne présumoit que c'est une ruse polie de votre zéle pour me faire accepter les vôtres ? Mais, Monsieur, quelque disposé que je puisse être à les recevoir dans tout autre tems, les maux dont je suis accablé me forcent de vaquer à d'autres soins que cette petite escrime de controverse, bonne seulement pour amuser les gens oisifs qui se portent bien. Recevez donc, Monsieur, mes remerciemens de votre soin pastoral, et les assurances de mon respect.

1. Ce qui suivait a été détruit.
2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 1177.

[Malesherbes à Rousseau][1].

A Malesherbes ce 18 novembre 1761.

C'est bien abuser de votre complaisance, Monsieur, que de garder si longtemps l'ouvrage que vous m'avez confié. Je désirois d'avoir le temps de le lire avec l'attention qu'il mérite, et si j'avois prévu que cela me mèneroit si loin, je n'aurois pas attendu jusqu'à présent ; mais je me flattois de jour en jour d'être en état de vous le renvoyer après avoir satisfait l'extrême curiosité qu'il m'inspiroit. Ce seroit mettre encore votre patience à une plus grande épreuve que de vous donner mon avis détaillé sur une théorie qui, par mille raisons, est audessus de ma portée. Je me contente de vous assurer que l'ouvrage entier m'a fait le même plaisir que tout ce qui sort de votre plume. Je crois que vous feriez grand tort au public de l'en priver ou d'attendre l'édition entière de vos oeuvres pour le donner. Vous connoissez les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

de lamoignon de Malesherbes

N° 1178.

A [M. de Malesherbes][2].

A Montmorenci, le 18 9^{bre} 1761.

Vous apprendrez, Monsieur, avec surprise le sort de mon manuscrit, tombé dans les mains des Jésuites par les soins du

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. II, p. 416. Collationné sur l'original, de la main d'un secrétaire et signé de la main de Malesherbes.

2. Transcrit en mai 1912 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé la Bibliothèque nationale, Nouv. acq. fr. 1183, fol. 57-58. Cette lettre a été

sieur Guerin. J'ignorois qu'il leur fut dévoué, et ce n'est qu'en l'apprenant que j'ai démêlé la conduite inconcevable du libraire[1], qui, depuis deux mois, m'amuse avec une prétendue impression qu'il ne fait point et qu'il ne veut pas faire, puisqu'après m'avoir envoyé deux ou trois épreuves, il a défait des formes, sans tirer une seule bonne feuille.

En pénétrant trop tard l'objet des soins généreux du S^r^ Guérin, je crus d'abord que les Jésuites, possesseurs de mon manuscrit, se contenteroient d'en retarder l'impression, pour avoir le tems d'en faire quelque sorte de réfutation à leur mode, avant qu'il parut ; ce qui ne m'allarmoit pas beaucoup, car ce n'est pas avec ces armes-là qu'ils sont à craindre. Mais la certitude que j'ai que l'édition, commencée en apparence, n'est que simulée me fait comprendre qu'ils veulent absolument supprimer l'ouvrage, ou du moins, vû l'état de dépérisment où je suis, en différer la publicaton jusqu'après ma mort, afin que, tout-à-fait maîtres du manuscrit, ils puissent le tronquer et falsifier à leur fantaisie, sans que personne y ait inspection. Or voila, Monsieur, le malheur que je redoute le plus, aimant cent fois mieux que mon livre soit anéanti que mis dans un état à deshonorer ma mémoire.

J'avois toujours espéré me mettre à couvert des manoeuvres de ces Messieurs en ne m'attaquant jamais à eux, en n'en parlant jamais dans mes livres ; il est très sur que celui-ci même dans lequel il n'y a pas un mot d'eux, ni de leurs colléges, ne sauroit leur nuire en aucune sorte ; mais c'est pour le seul plaisir de faire du mal qu'ils m'en font, et j'apprends à mes dépends qu'à moins de leur être absolument vendu, l'on ne gagne rien à les ménager.

Je ne sais, Monsieur, ce qu'il faut faire en cette occasion, et je suis dans un abattement qui me met hors d'état d'écrire et d'agir. Je puis parer peut-être par une protestation publique à l'affront qu'un jour des sentimens jésuitiques soient mis

imprimée par F. Brunetière, dans ses *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française*, p. 220. [P.-P. P.]

1. Duchesne.

sous mon nom ; mais faut-il perdre absolument mon livre et n'y auroit-il aucun moyen, après qu'ils ont eu tout le tems d'abuser de mon manuscrit, de le ravoir en rendant tout et rompant le marché ? Daignez, Monsieur, faire pour moi dans cette affaire ce que la justice et l'humanité vous inspireront. Comme je n'ai point d'autres intérests que ceux de la vérité et de l'équité, je redeviens tranquille après les avoir remis dans vos mains. Je vous salue, Monsieur, avec un profond respect.

J. J. Rousseau

N° 1179.

De Mme *** [« Claire », l'amie de Mme de La Tour-de Franqueville][1].

Le 21 novembre 1761.

Vous désirez, Monsieur, de connoître une femme dont je vous ai vanté le caractère dans quelques-unes de mes lettres ; il est plus facile de vous dire qui elle est que ce qu'elle est. Je sais l'admirer et l'aimer ; mais il ne m'appartient pas de la peindre. Vous démêlerez une partie de ce qu'elle vaut, dans quelques traits dont ce narré sera semé : peut-être suffiroit-il de vous la nommer; ses vertus, son mérite ses talens, ont étendu sa réputation assez loin, pour avoir pu percer jusqu'à vous. Mais je vous ai promis un détail ; et je serai d'autant plus volontiers fidèle à ma parole, que je ne parle jamais d'elle, ni trop, ni trop long-temps à mon gré. Attendez-vous donc à une longue épître ; je ne vous en fais point d'excuses. Le sujet est assez intéressant pour vous faire passer sur les défauts du style. Mon héroïne est[2] . . . . . .

. . . . . .

. . . tels sont les traits de ma divine amie. J'en pourrois

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 110-113.

2. Les points représentent un passage détruit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

citer mille autres qui l'immortalisent, à l'égard de ce mari, de ses parens, de ses alliés, de ses amis, de ses connoissances, et de gens inconnus. J'en pourrois aussi citer mille autres d'ingratitude de la part de presque eux tous, qui ne se lassent pas de les accumuler, mais je m'apperçois que vous devez l'être de voir tant de vertus si mal récompensées.

Je ne dirai donc plus qu'un mot sur une phrase de vos lettres ; ne cherchez pas ailleurs que dans la plus belle âme qui ait jamais existé cette tendre sensibilité que vous attribuez à ses malheurs. Dans les plus heureux instants de sa vie, les infortunés ont toujours eu des droits sacrés sur son coeur.

Comme je publie hautement, malgré elle, les obligations infinies que je lui ai, il en pourroit transpirer quelque chose jusqu'à vous, et me rendre suspecte d'enthousiasme. Ah ! gardez-vous bien de le penser ! long-temps avant que de lui en avoir aucune, je lui étois aussi dévouée que je le suis aujourd'hui. La reconnoissance me porteroit sans doute à taire ou pallier ses défauts, s'ils m'avoient frappé les yeux, mais non pas à lui prêter des qualités qu'elle n'auroit point. J'ai pour garants de ne l'avoir point flattée tous ceux dont elle est connue un peu à fond, et qu'une basse envie n'empêche pas de lui rendre justice.

Comment vous portez-vous ? J'aurois commencé par là, si cela me l'eût fait savoir plutôt. Mon Dieu ! consultez donc Sarbourg !

Vos lettres, toujours rue. . . . jusqu'à nouvel ordre.

N° 1180.

DE M^me^ *** [« CLAIRE »][1].

Le 23 novembre 1761.

Nous vous passons, Monsieur, de ne nous écrire ni souvent, ni conséquemment ; cela est convenu ; nous n'en appellerons

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 114.

pas : mais nous ne saurions vous passer de nous laisser dans l'inquiétude sur votre état, après nous avoir marqué qu'il étoit empiré. *Des nouvelles, et très promptement, je vous supplie.* Rien de plus, soit, si ce n'est de m'accuser la réception d'un bulletin des 18 et 19, et d'un in-folie du 21 ; mais des nouvelles surtout. Eh bien, Sarbourg ! sera-t-il que nous ferons tout ce que vous voudrez, et vous rien de ce que nous voulons ? Une fois, deux fois, trois fois, des nouvelles, fût-ce de main étrangère, à M^me^ ...

N° 1181.

DE M^me^ [DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] [1].

Le 24 novembre 1761.

Vous êtes bien heureux, Monsieur, que votre dernière lettre [2] m'ait trouvée assez affoiblie par mes maux, et leurs remèdes, pour ne pouvoir pas me livrer à la colère qu'elle m'a inspirée. J'ai été piquée au dernier point de l'air d'indépendance dont elle est remplie, et qui contraste on ne peut pas plus maussadement avec la *disposition,* où peu de jours avant vous prétendiez être de vous *humilier devant moi. Acceptez ou refusez, mais ne marchandez pas, cela seroit inutile. Tenez-vous cela pour dit :* et qu'est-ce que c'étoit ? *Ma complaisance a trouve son terme.* Quelle soumission, grand Dieu ! quel ton ! je le trouverois trop absolu dans la bouche de mon maître. Eh ! qui vous *parle de reconnoissance,* pour vous défendre de m'en devoir ? Vous n'avez pas voulu que j'y donnasse lieu ; votre inflexibilité l'a emporté sur mes instances. Je crois pourtant que nous devons moins compter nos obligations, par les services qu'on nous a rendus, que par ceux qu'on a voulu nous

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 120-127.
2. Le n° 1167.

rendre ; mais je n'exige rien de vous, non, pas même de la *reconnoissance*. Vous pensez avoir pourvu à tout, en déclarant que vous n'êtes pas poli ; et, comme si un défaut pouvoit en réparer un autre, vous dites, avec une ostentation très peu philosophique, *je sens dans mon coeur de quoi me passer d'être poli*. Eh bien ! Monsieur, je trouve dans le mien, et je ne m'en targue point, de quoi l'être sans effort ; l'attendrissement que me cause la persuasion du malheur de tous les êtres sensibles, l'envie de contribuer à la satisfaction de tout ce qui m'approche, la crainte de désobliger, le caractère de mon âme enfin, rend mes manières affectueuses ; et c'est là la politesse. Quoiqu'on soit convenu de donner ce nom à un ennuyeux fatras de cérémonieuses faussetés, je sais supprimer une révérence, un compliment, etc., et je ne m'en crois que plus polie, parce que je tâche de remplacer ces bagatelles par des prévenances plus satisfaisantes qu'elles, et pour les autres et pour moi.

C'est bien choisir votre champ de bataille, que d'appuyer sur le tort que notre *Opéra* fait au goût de nos femmes, en me parlant à moi, que vous devez supposer touchée des beautés de la poésie et de la musique italiennes, et qui ne connois pas d'autre *Opéra* que le nôtre. Est-ce que les oreilles peuvent être incapables d'impressions, tant que le coeur en est susceptible ! Vous m'objecteriez en vain, que c'est aux oreilles à faire passer les sons et les paroles jusqu'au coeur. Indépendamment de ce que la poésie a une harmonie, qui, s'il m'est permis de parler ainsi, retentit aux yeux, cette objection ne peut être solide que relativement aux sourds. S'il est vrai qu'on ne peut sentir ce qu'on n'entend point, il ne l'est pas moins que toutes les fois que les oreilles portent au coeur, soit un discours, soit une succession de sons, c'est à la disposition du coeur à prêter à l'un ou à l'autre le charme qui doit affecter agréablement les oreilles. Monsieur, le plus grand mérite d'une observation, c'est d'être bien placée ; mais vous ne perdez pas une occasion de vous déchaîner contre notre musique et nos femmes. Quant à la musique, je vous l'abandonne ; on n'est

pas organisé comme on veut. A l'égard de votre acharnement contre mon sexe, je trouve votre condamnation et celle de beaucoup d'hommes dans une source, où vous prétendez que les femmes ne puisent plus. Un poëte italien, frappé de la férocité des hommes a dit :

Tutti gli altri animali che sono in terra
O che vivon quieti, e stanno in pace ;
O si vengono a rissa e si fan guerra.
Alla femmina il maschio non la face.

Concluez, Monsieur, concluez, c'est grand dommage que les influences de notre *Opéra* ne m'aient pas été aussi funestes qu'à toutes les autres françoises ! Je n'aurois pas repoussé, avec le secours d'un idiome étranger, les injures que vous nous dites avec tant de ménagement dans le nôtre. Mais ne parlons plus de musique, vous en avez fait une affaire si importante, qu'il ne m'appartient pas de la traiter..... Pardon, Monsieur, pardon, vous voilà trop grondé, si vous êtes assez délicat pour être blessé par une femme ; si vous ne l'êtes pas, je ne me repentirai pas d'avoir cru que vous l'étiez. Une opinion trop avantageuse à un homme de mérite, ne dégrade jamais l'ame qui la conçoit. Revenons au *trait accolé de deux points qui termine toutes mes lettres* : j'oublie tout, dès qu'il s'agit de m'instruire. On peut être femme, entendre l'italien, savoir l'orthographe, lier son écriture, ponctuer correctement, et ignorer bien des choses ; personne ne sait mieux cela que moi. Ce trait qui vous a *tant désolé,* est-il ridicule par-tout ailleurs que dans un bureau ? Je ne sais où je l'ai *pêché,* ni pourquoi je le fais ; je crois pourtant que cette habitude me vient de ce que j'aime les choses achevées. S'il est mieux que je la perde, dites-le moi sérieusement ; j'ai besoin qu'on me parle clair ; je vous en ai prévenu ; je n'ai point d'esprit, et j'hésite toujours quand il faut que j'interprête.

Vous m'avez donné une marque d'intérêt bien touchante, par la façon dont vous avez écrit à Claire, au sujet de ma maladie. Jamais laconisme ne fut plus éloquent. Je crois ne

pouvoir mieux vous en remercier, qu'en vous assurant que je l'ai sentie. Adieu, Monsieur : mettez, je vous prie, au haut de toutes les lettres que vous m'adresserez, *à Julie*; j'ai été tentée de renvoyer la dernière parce que ces mots n'y étoient pas (pour que vous les y missiez, s'entend), je ne veux avoir que ce nom auprès de vous. Quand je le vois tracé par vous qui en avez fait un si précieux usage, c'est pour moi un instant d'illusion, que je n'échangerois peut-être pas contre beaucoup de choses, qu'on a coutume de regarder comme des bien réels. Enfin, vous me l'avez donné ce nom, puisque vous ne me l'avez pas ôté ; et ce seroit me l'ôter que de ne pas continuer à me le donner.

N° 1182.

A Julie [Mme de La Tour-de Franqueville][1].

Montmorency, le 24 novembre 1761[2].

Vous serez peu surprise, Madame, et peut-être encore moins flattée, quand je vous dirai que la relation de votre amie m'a touché jusqu'aux larmes. Vous êtes faite pour en faire verser, et pour les rendre délicieuses; il n'y a rien là de nouveau, ni de bien piquant pour vous. Mais ce qui sans doute est un peu plus rare, est que votre esprit et votre ame ont tout fait, sans que votre figure s'en soit mêlée; et, en vérité, je suis bien aise de vous connoître sans vous avoir vue, afin de lui dérober un coeur qui vous appartienne, et de vous aimer autrement que tous ceux qui vous approchent. Providence immortelle! il y a donc encore de la vertu sur la terre! il y en a chez des femmes; il y en a en France, à Paris, dans le quartier du Palais-Royal! Assurément, ce n'est pas là que j'aurois été la chercher. Madame, il n'y a rien de plus intéressant que vous : mais, malgré tous vos malheurs, je ne vous trouve point à

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 115-119.
2. Cette lettre a été écrite avant la réception de la précédente, le même jour.

plaindre. Une ame honnête et noble peut avoir des afflictions; mais elle a des dédomagemens ignorés de toutes les autres, et je suis tous les jours plus persuadé qu'il n'y a point de jouissance plus délicieuse que celle de soi-même, quand on y porte un coeur content de lui.

Pardonnez-moi ce moment d'enthousiasme. Vous êtes au-dessus des louanges; elles profanent le vrai mérite, et je vous promets que vous n'en recevrez plus de moi. Mais en revanche, attendez-vous à de fréquents reproches; vous ne savez peut-être pas que plus vous m'inspirez d'estime, plus vous me rendez exigeant et difficile. Oh! je vous avertis que vous faites tout ce qu'il faut, vous et votre amie, pour que je ne sois jamais content de vous. Par exemple, qu'est-ce que c'est que ce caprice, après que vous avez été rétablie, de ne pas m'écrire, parceque je ne vous avois pas écrit? Eh! mon Dieu, c'est précisément pour cela qu'il falloit écrire, de peur que le commerce ne languît des deux côtés. Avez-vous donc oublié notre traité, ou est-ce ainsi que vous en remplissez les conditions? Quoi! Madame, vous allez donc compter mes lettres par numéro, un, deux, trois, pour savoir quand vous devez m'écrire, et quand vous ne le devez pas. Faites encore une fois ou deux un pareil calcul, et je pourrai vous adorer toujours, mais je ne vous écrirai de ma vie.

Et l'autre qui vient m'écrire bêtement qu'elle n'a point d'esprit! Je suis donc un sot, moi, qui lui en trouve presque autant qu'à vous? Cela n'est-il pas bien obligeant! Aimable Claire, pardonnez-moi ma franchise; je ne puis m'empêcher de vous dire que les gens d'esprit se mettent toujours à leur place, et que chez eux la modestie est toujours fausseté.

Mais, si elle m'a donné quelque prise en parlant d'elle, que d'hommages ne m'arrache-t-elle point pour son compte en parlant de vous! avec quel plaisir son coeur s'épanche sur ce charmant texte! avec quel zèle, avec quelle énergie elle décrit les malheurs et les vertus de son amie! Vingt fois, en lisant sa dernière lettre, j'ai baisé sa main tout au moins, et nous étions au clavecin. Encore, si c'étoit là mon plus grand mal-

heur! mais non : le pis est qu'il faut vous dire cela comme un crime, que je suis obligé de vous confesser.

Adieu, belle Julie, je ne vous écrirai de six semaines, cela est résolu : voyez ce que vous voulez faire durant ce tems-là. Je vous parlerois de moi, si j'avois quelque chose de consolant à vous dire : mais quoi! plus souffrant qu'à l'ordinaire, accablé de tracas et de chagrins de toute espéce, mon mal est le moindre de mes maux. Ce n'est pas ici le moment de M. Sarbourg. Je n'ai pas oublié son article, auquel votre amie revient avec tant d'obstination; il sera traité dans ma première lettre.

N° 1183.

De Mme [de La Tour-de Franqueville][1].

Le 27 novembre 1761[2].

Nous sommes sérieusement inquiètes de vous, Monsieur, pourquoi ne nous écrivez-vous pas un mot? Ce n'est pas que nous comptions avec vous, ni que nous voulions vous imposer aucune gène. Nous souffririons votre inexactitude sans nous plaindre, si vous ne nous aviez pas alarmées sur votre santé, en nous disant : *je suis encore moins bien qu'à l'ordinaire.* Votre négligence répond bien mal au soin que Claire a pris de vous donner de mes nouvelles, et prouve bien qu'il ne vous étoit pas nécessaire : car enfin, si vous aviez pris le moindre intérêt à moi, vous y en prendriez encore. Qu'ai-je fait pour l'affaiblir? Et, si vous en preniez, m'abandonneriez-vous à une situation, dont votre empressement, en pareil cas, m'a donné lieu de croire que vous connoissez l'amertume et les dangers? Après le portrait qu'on vous a fait de moi, après la façon dont je me suis comportée avec vous, bien moins suspecte que les pinceaux de l'amitié, pouvez-vous douter que

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 128-131.

2. Cette lettre a été écrite avant la réception de la précédente qui n'a été remise que le 28 à Mme de La Tour. (*Cf.* n° suivant, 2e alinéa.)

je sois sensible ? Et pouvez-vous le croire, et me laisser dans la plus profonde ignorance sur votre santé ? Ah ! j'ai eu tort d'établir une sorte de liaison entre nous : vous êtes tout comme les autres hommes, toujours prêts à saisir une occasion d'amusement, et incapable d'une attention suivie. Saint-Preux, Saint-Preux, que votre auteur vous ressemble peu ! Vous n'aviez pas besoin d'aimer pour vouloir du bien, pour en faire ; et lui, qui se prétend prévenu pour moi de tout l'attachement qu'on peut prendre pour une femme, dont on ne connoit que l'esprit et le nom, n'a, pour me rendre service, qu'à dire un mot, et ne le dit pas. Monsieur, entre toutes les conjectures que votre silence autorise, en voici deux auxquelles je m'arrête : ou notre commerce ne vous convient plus, ou vous êtes hors d'état d'écrire. Dans le premier cas, vous nous devez assez peu pour ne pas balancer à nous l'avouer, et, dans le second cas, vous êtes impardonnable de ne pas nous faire informer de votre état par une des personnes qui vous entourent. Vous nous allégueriez en vain la prudence. L'inconvénient que vous évitez n'est pas comparable à celui dans lequel vous tombez ; et, d'ailleurs, on est moins blâmable de se permettre une indiscrétion de cette nature que la plus petite cruauté ; petite... s'il en est aux yeux de l'humanité.

N° 1184.

L'INFINIMENT PETITE CLAIRE [M^me^ ***],
À SAINT-PREUX [ROUSSEAU][1].

Le 28 novembre 1761.

Qu'est-ce à dire, s'il vous plaît, Monsieur ? *Vous faites tout ce que vous pouvez, vous et votre amie, pour que je ne sois jamais content de vous*[2]. Vous et votre amie ! Comme si c'étoit ma faute à moi, si Julie, la plus délicate des femmes, s'avise

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc. t. I, p. 132-137.
2. *Cf.* n° 1182, 2e alinéa.

une fois en sa vie de se méprendre en vraie délicatesse ! Je ne m'y suis pas méprise, moi, indigne ; j'ai très bien senti que c'étoit pour être trop occupé d'elle que vous n'écriviez qu'à moi, me supposant plus en état de vous donner *promptement des nouvelles,* puisqu'elle étoit dans son lit et moi sur mes jambes. J'ai en vain déployé toute ma rhétorique pour lui faire voir la chose comme je la voyois ; elle n'a pas démordu de son idée ; et moi, sans renoncer à la mienne, j'ai écrit sous sa dictée tout ce qu'elle a voulu, persuadée qu'il falloit se prêter à une fantaisie de malade qui se passeroit avec la maladie ; elle s'est en effet passée, comme vous l'avez vu. Jusque-là, je ne vois pas trop quel est mon crime. A qui en avez-vous encore avec votre *et l'autre* ? Et l'autre est vraiment très-bien dit ; mais cette autre n'est pas moi. Il vous plaît de faire un galimatias de ce que nous vous écrivons, de nous confondre, Julie et moi (et voilà ce qu'on peut appeler une bêtise bien étoffée) ; ce seroit à elle à s'en fâcher ; c'est pourtant moi qui m'en fâche ; attendu que sa gloire, je vous l'ai déjà dit, m'est plus chère que la mienne. Lisez, Monsieur, lisez, vous dis-je et vous verrez que c'est elle qui dit *bêtement* dans toutes ses lettres qu'elle n'a point d'esprit ; et qu'enfin, révoltée de cela, j'ai dit dans une ou deux des miennes, qu'elle en a infiniment plus que moi. Elle le prouve, vous en convenez judicieusement dans votre dernière. De quoi vous gendarmez-vous donc tant ? Oh ! ne vous mettez pas, je vous prie, sur le pied de me quereller pour les fautes d'autrui ; vous trouverez assez à mordre sur les miennes.

En vérité, vous autres, vous me tournez le sang. Me diriez-vous bien, par exemple, pourquoi je n'ai reçu qu'hier 27, votre lettre datée du 24 ? Cela a fait une belle croisade et un beau tapage. Je la porte ce matin chez Julie, qui me reçoit avec l'humeur d'un dogue. Madame, furieuse de s'être mise dans son tort par sa lettre d'hier en vous en reprochant un que vous n'aviez pas, trouve joli de s'en prendre à moi, et de me retenir à diner pour m'avaler à son aise. Il falloit lui porter la vôtre plutôt ; il falloit même la lui porter avant que de

la recevoir ; puisque je ne l'ai reçue qu'hier soir, et que la sienne étoit partie avant midi. Je n'ai pas mis dans son panégyrique qu'elle étoit folle, parce qu'elle ne l'étoit pas avant que de vous connoître. Tâchez, je vous prie, de lui rendre une tête que je serois fâchée de lui voir perdre ; tâchez tous deux de mettre un peu plus d'ordre dans votre commerce, ou commercez tous seuls, car vous m'impatientez.

Elle vous écrira, ou ne vous écrira point ; elle n'est pas encore bien décidée là dessus. Elle l'est seulement à ne se plus fier au contre-seing, depuis notre paquet perdu. Pour moi, j'en veux essayer encore une fois ; faites-moi savoir s'il m'aura réussi, afin que j'y revienne, ou y renonce pour toujours.

Ne la voilà-t-il pas qui veut vous faire mon histoire ? Comme je n'en vois pas la nécessité, je le lui ai défendu. Quoique mon amitié pour elle ne cède point à la sienne, je n'ai rien pu vous dire qui ne fût au-dessous d'elle ; mais elle ne vous diroit rien qui ne fût au-dessus de moi. Apprenez-la donc de moi-même cette belle histoire, si vous voulez la savoir sans fard, puisqu'elle a la rage que vous la sachiez : elle ne sera pas longue.

Je suis badaude, archi-badaude, fille d'un assez bon soldat, qui a consommé au service une fortune plus qu'honnête ; femme d'un homme plus riche en probité qu'en revenus ; bonne femme... comme ça ; bonne mère, jusqu'à la foiblesse, amie inutile, dixi.

N° 1185.

A Julie [M^me^ de La Tour-de Franqueville][1].

A Montmorency, le 29 novembre 1761.

Encore une lettre perdue, Madame ! cela devient fréquent, et il est bizarre que ce malheur ne m'arrive qu'avec vous.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 138-139.

Dans le premier transport que me donna la relation de votre amie, je vous écrivis, le coeur plein d'attendrissement, d'admiration, et les yeux en larmes. Ma lettre fut mise à la poste, sous son adresse, rue..... comme elle me l'avoit marqué. Le lendemain je reçus la vôtre, où vous me tancez de mon impolitesse, et je craignis de là que la dernière ne vous eût encore déplu ; car je n'ai qu'un ton, Madame, et je n'en saurois changer, même avec vous. Si mon style vous déplaît, il faut me taire ; mais il me semble que mes sentimens devroient me le faire pardonner. Adieu, Madame ; je ne puis maintenant vous parler de mon état, ni vous écrire de quelque tems ; mais soyez sûre que, quoi qu'il arrive, votre souvenir me sera cher.

Mille choses de ma part à l'aimable Claire ; j'ai du regret de ne pouvoir écrire à toutes deux.

N° 1186.

De Mme [de La Tour-de Franqueville][1].

Le 29 novembre 1761.

Grace, Monsieur ; mais... n'est-ce pas à moi à vous la faire, à vous, qui m'accusez de caprice, quoique je vous eusse écrit deux fois avant de recevoir votre dernière lettre qui ne me parvint qu'hier? Tout cela n'arriveroit pas, sans la bizarre idée que vous avez de n'écrire que quand il vous plait, sans aucun égard à la liaison qui doit être dans notre correspondance, et que vous interrompez toujours, par le perpétuel croisement de nos lettres. Aussi, ressemblent-elles parfaitement à ces conversations, où tout le monde parlant à-la-fois, personne ne peut s'entendre. Vous aimez l'indépendance ; vous la portez par-tout : moi, j'aime l'ordre, c'est là ma liberté, et je vous conseille de l'aimer à cause de moi ; car sûrement je ne m'en détacherai pas à cause de vous. Je ne tiens pas

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 140-147.

beaucoup à des engagemens aussi frivoles que celui où vous dites injustement que j'ai manqué : mais, quand j'en ai formé de précis, d'utiles aux autres, je sais m'en souvenir, et m'acquitter. Par exemple, je vous dois l'histoire de Claire; et je vais vous la faire avec d'autant plus de plaisir, que c'est ici l'instant où je serai vraiment intéressante. J'ai à vous dire d'elle de bien plus belles choses qu'elle n'a pu vous en dire de moi, et j'espère que vous me baiserez la main aussi; du moins si vous croyez qu'un sentiment vaille une caresse. A la vérité, vous jugerez mal de ce que vaut celui qui m'anime; car il est assez vif pour que mes expressions n'y répondent pas. J'ai déjà fait une sottise, en donnant le nom d'histoire au détail de ce que devroit être, de ce qu'est, et de ce que paroît Claire. Ce nom ne lui convient pas : il n'y a point dans sa vie, de ces événemens frappans qui rendent les efforts publics, et conséquemment moins difficiles. Cent fois plus rare et plus estimable que le mien, son mérite consiste dans la pratique de mille vertus, que d'affreuses circonstances rendent obscures; et on ne peut pas mettre en question, si c'est au bien même, ou à la gloire qui en est le prix, qu'elle est si inviolablement attachée. Cette aimable femme, qui, à mon gré, a un droit de trop au respect des honnêtes gens est[1]. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Voilà Monsieur où le hasard avoit placé mon amie; voilà aussi ce qu'il y avoit de plus facile à dire; de ce moment, chacun de ses traits deviendra moins facile à saisir. Je ne vous parlerai point de son esprit; il n'en est point qu'on aperçoive plus aisément. Vous saurez seulement que sa figure l'annonce, et fait désirer de la connoître. Mais, comment vous rendrai-je les perfections de son âme, l'élévation de ses sentimens, la droiture de ses intentions, la régularité de ses moeurs, l'étendue de ses lumières qui embrasse tous ses devoirs, et la scrupuleuse délicatesse qui les remplit tous; l'oubli de ses malheurs

1. Les points correspondent à une partie détruite de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

à l'aspect de ceux des autres, la fermeté de son caractère, l'égalité de son humeur, l'affabilité de ses manières, et sa patience inaltérable dans la triste situation où une longue succession de revers, tous amenés par trop de confiance dans la bonne foi d'autrui, a précipité sa famille? Il n'est pas besoin de louer Claire, Monsieur, il ne faut que la peindre, et c'est à quoi mes talens ne suffiront pas. Ah! sans doute elle est plus malheureuse que moi, non pas qu'elle ne jouisse des dédommagemens qui vous empêchent de me plaindre, mais c'est qu'elle vous a fait mon portrait, et que je vous fais le sien; c'est que l'énergie de son style m'a valu de votre estime plus que je n'en méritois, et que la foiblesse du mien lui enlèvera une partie de celle que vous lui devez. Elle n'en murmurera point, j'en suis sûre; elle est trop accoutumée à se trouver riche des biens qu'elle me procure. Pourquoi la même façon de penser ne peut-elle pas chez moi, se manifester de même? Je vais prendre le bon parti, puisque je ne saurois vous dire assez de bien de Claire, je veux vous en dire du mal. Ainsi, quoiqu'elle ne vous ai pas parlé d'un seul des défauts qu'elle me connoît, dussiez-vous me juger moins bonne amie qu'elle, je vais vous entretenir du seul que je lui connaisse. Est-ce ma faute à moi, si elle n'a pas besoin d'indulgence? Cette même femme, qui fait si bien mon éloge, et qui par conséquent sait tout faire valoir, a la manie, insupportable à ses amis, de ne jamais terminer une phrase, sans s'être dit une injure. J'ai beau me tuer à lui répéter que pour ne blesser, ni la vérité, ni l'amour-propre des autres, il ne faut dire ni bien ni mal de soi, l'habitude l'emporte, et elle prend à tâche de faire naître l'occasion de se dépriser. Si sa perfection vous est chère, Monsieur, corrigez-la d'un tic, qui rend équivoque sa franchise ou son discernement; représentez-lui qu'il donne un continuel démenti à une famille charmante, qui partage sa destinée et qui fait tout ce qui dépend d'elle pour en adoucir les rigueurs; enfin, menacez-la de faire moins de cas d'elle; et, si elle ne se corrige pas, je la répute incorrigible. Après cette imparfaite esquisse, qui cependant a épuisé tout mon savoir,

je brise mes crayons, et je me promets bien de n'en remanier de ma vie. Que n'est-ce assez expier l'usage que j'en ai fait.

Adieu, Monsieur. Pourquoi me dites-vous *Belle Julie?* J'aimerois mieux cette phrase, elle étoit bien plus à vous : *A Julie, je joindrais une épithète, si j'en savois quelqu'une qui pût ajouter à ce mot.*

Vous êtes accablé *de chagrins de toute espèce,* me dites-vous. Eh! quelle espèce de chagrin peut éprouver un philosophe qui n'a rien à se reprocher? Adieu, encore une fois. Je vous déclare à mon tour, que je ne vous écrirai plus, que vous n'ayiez répondu à cette lettre, m'eussiez-vous écrit une heure avant de la recevoir. Voyez ce que vous avez à faire.

N° 1187.

[Léonard Usteri à Rousseau][1].

Zurich, 20 novembre 1761.

Monsieur et très cher ami,

Me voilà depuis trois semaines de retour dans ma patrie, que je trouve bien plus précieuse après avoir vu les inconvénients des autres pays, et surtout des grandes villes. C'est réellement un avantage que mon voyage m'a procuré, que de mieux connaître le prix de ma patrie. Mais ce que j'apprécie le plus, c'est d'avoir fait votre connaissance, et je ne souhaite rien que de pouvoir l'entretenir.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'adresser sur mon départ de Paris. Je vous suis infiniment obligé des éclaircissements que vous m'y donnez; ils étaient suffisants pour ôter toutes les difficultés, et je m'y suis rendu facilement. Faites, je vous prie, que j'aie bientôt le livre entier;

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eugène Ritter, *loc. cit.*, p. 10-24.

je me livrerai avec le plus grand plaisir à l'étude de la matière qu'il traite.

Je crois, Monsieur, vous faire plaisir en vous faisant connaître un paysan de notre Canton, qui, sans le vouloir, a attiré sur lui les regards de tous ceux qui aiment la beauté des sentiments et de l'âme. Ce qui l'a fait connaître, c'est la fertilité de ses champs qui se distinguaient de tous les autres; cela fit qu'on voulut connaître son économie rurale; et en cherchant un bon paysan, on trouva en même temps un grand philosophe. Je ne vous entretiendrai pas sur ce premier point; cependant il faut remarquer que la principale source de l'amélioration de ses terres, est l'autorité de ses moeurs et le gouvernement de sa famille. Que cela ferait un bon citoyen dans le système de l'égalité! Je vais vous le faire voir en père de famille.

L'idée qu'il a des devoirs d'un père de famille fera que personne ne lui enviera le sort de l'être. Il n'a d'autre pouvoir sur les siens que celui de les engager à suivre son exemple, et lui-même doit être le premier et le dernier au travail. Le père de famille est comme la racine de l'arbre, donnant la vie à tout; tout languit ou meurt avec la racine. De quelle autorité un maître oisif ordonnerait-il à ses gens de travailler de toutes leurs forces? Il est impossible qu'un maître ordonne ce qu'il faut faire à un garçon qui le sait mieux que lui. Il serait le jouet de ses domestiques, et il deviendrait insupportable s'il voulait faire exécuter des ordres absurdes; tandis que le domestique rougirait de ne pas égaler un maître qui donne lui-même le meilleur exemple.

Un jour, un de ses voisins le pria d'apprendre à son valet à améliorer la terre par une certaine terre argileuse, lui disant que c'était un garçon intelligent et robuste, mais oisif et fainéant. Notre paysan le prit avec lui pour travailler la terre de cette façon; le garçon ne cessa de travailler de toutes ses forces, du matin jusqu'au soir, et se faisait admirer par sa vigueur et son application, ce qui donna lieu à ce dialogue :

— « Jamais de ma vie, dit notre philosophe à son voisin,

je n'ai vu un garçon plus laborieux que le vôtre; vous avez grand tort de l'accuser de paresse. » — L'autre l'assura qu'il l'avait trouvé bien des fois oisif, en allant voir ses ouvriers. — « Eh, lui répond notre paysan, l'avez-vous aussi trouvé oisif quand il travaillait auprès de vous? — Je ne saurais dire cela; je le paye pour qu'il fasse les ouvrages qui me sont trop durs, et pour ne pas me fatiguer moi-même. Il suffit que je lui ordonne ce qu'il y a à faire, et que j'en aie l'inspection. — Vous regardez donc, mon ami; le travail comme une peine qui vous rend malheureux? — Au moins, je crois qu'il est bien permis de se donner un peu de repos et de se divertir avec décence, si l'on en a les moyens; autrement il n'y aurait point de différence entre le riche et le pauvre; et à quoi servirait-il alors que Dieu nous donne plus que le nécessaire? — Si ce sont là vos idées ne soyez pas surpris si votre domestique est oisif pendant votre absence; cela est fort naturel : chacun cherche à se rendre aussi heureux que possible. Pour moi, je ne suis jamais plus content, et je ne me porte jamais si bien que quand je m'applique à mes occupations. — Je vois bien, dit l'autre à la fin, que vos raisonnements sont justes; et dès à présent je n'obéirai plus à ma femme, qui me dit toujours que j'ai de quoi vivre sans me raccourcir la vie par le travail. »

L'éducation de ses enfants est un point principal sur lequel il fixe son attention, et il la regarde comme le devoir le plus sacré. Ses enfants sont des dons que Dieu lui a confiés; c'est à lui à leur montrer le chemin du vrai bonheur, et ils demanderaient vengeance au ciel s'il les détournait du bon chemin. Son principe dans l'éducation est de bien garder qu'aucune mauvaise idée, aucun désir déréglé ne naisse dans leur coeur. Il sait que les enfants prennent communément la manière de voir et les moeurs des adultes qui les entourent, et qu'il ne naît aucun mauvais désir dans leur coeur, à moins qu'il ne soit inspiré par les autres. C'est pour cela qu'il ne les perd jamais de vue, il les oblige à le suivre dans tous les travaux, et à y participer à proportion de leurs forces. Il cherche de

cette façon à les accoutumer à sa manière de vivre, et à leur donner ce vrai contentement qu'il regarde comme l'unique moyen pour être heureux. Il les écarte de toute autre société, pour les empêcher de connaître le vice et d'y prendre goût.

Par la même raison, il ne les envoie pas à l'école publique, craignant que le contact avec de mauvais sujets ne leur soit plus dangereux que les leçons de lecture et d'écriture ne leur feraient du bien. Il leur donna lui-même les leçons nécessaires, employant pour cela les heures libres du dimanche et des jours de fête. Il ne leur permet pas de fréquenter les foires et les autres fêtes du village. Quelqu'un lui reprocha cela un jour, disant : « Vous avez grand tort d'être si dur vis-à-vis de vos enfants, et de ne leur permettre aucun divertissement. — Qui vous dit que je ne leur en permets pas? Ne se portent-ils pas toujours aussi bien, et ne sont-ils pas aussi gais que les autres? — Vous ne leur permettez pas d'assister aux fêtes où les jeunes gens se divertissent honnêtement. Vous leur défendez d'aller au cabaret, jusqu'à ne pas permettre dernièrement à votre fille d'assister à une fête où elle aurait pu se divertir avec les autres, en dansant et en buvant. — Ma fille n'en a pas eu la moindre envie. Elle se divertit aussi bien à la maison ; croyez-vous donc qu'on ne saurait le faire qu'en buvant immodérément et qu'en pouffant de rire? Pouvez-vous, au cabaret, manger plus qu'ailleurs, ou pouvez-vous pousser votre divertissement plus loin qu'à la joie? — Je ne dis pas cela; mais je trouve qu'il est bien permis de se permettre un extra quelquefois. On travaille ensuite avec d'autant plus d'application. — J'ai observé cependant bien des fois que vous n'étiez pas trop disposé à travailler le lendemain du jour que vous aviez passé au cabaret ; vous vous plaigniez à l'ordinaire de lassitude et de mal de tête; je me rappelle même que vous regrettiez quelquefois l'argent que vous y aviez dépensé. — Je vous l'avoue; mais avec tout cela, on n'est pas dans le monde uniquement pour travailler, on peut bien se permettre quelque plaisir. — Mais n'avez-vous donc aucun plaisir à travailler et à voir les fruits de votre

travail; ou avez-vous jamais eu du regret après avoir travaillé un jour entier et avoir bien rempli votre devoir? — Cela ne m'est jamais arrivé; au contraire, j'ai eu bien de la satisfaction à remplir mon devoir. — Pourquoi donc ne cherchez-vous pas des plaisirs que vous ne regretterez jamais, plutôt que ceux qui vous ôtent l'ardeur au travail, et qui vous laissent toujours du regret? Moi, je crois rendre mes enfants heureux en les mettant en garde contre les distractions qu'ils ne goûteraient peut-être que trop, et qui les ruineraient, comme cela est arrivé souvent à bien d'autres. »

C'est une chose curieuse que la façon dont il encourage ses enfants au travail par le point d'honneur ou l'ambition. Il fait dîner, par exemple, ses petits enfants à plate terre; et il ne les admet à la table des autres, que quand ils commencent à travailler avec eux : ce qui leur fait comprendre qu'un homme, avant que d'être utile à la société, ne peut pas en être considéré comme un membre. Il se garde bien de montrer plus d'inclination pour l'un de ses enfants que pour l'autre; ce n'est que par l'obéissance et le travail qu'ils peuvent gagner ses faveurs; son approbation fait leur unique récompense; aussi tous ses enfants l'aiment-ils également. Il les habitue dès leur enfance à une nourriture grossière, et ne leur donne jamais des mets recherchés, pour ne pas les encourager à la gourmandise. Ses enfants n'ont donc point de passion pour le manger; ils n'y connaissent d'autre plaisir que celui de rassasier leur faim. Les mets les plus ordinaires leur sont les plus agréables, en sorte que notre père de famille ne ferme pas l'office, étant sûr que personne n'en abuse. De même, la caisse où il tient son argent est ouverte à tous, à partir d'un certain âge; aucun n'y a un privilège. Le bien étant commun à tous, il n'existe pas de profit personnel, et cela bannit de la maison l'amour de l'argent, qu'on ne regarde que comme un moyen de se procurer le nécessaire : tous les membres de la famille le trouvant toujours chez eux, ils ne sont pas tentés d'aller le chercher ailleurs.

Il croit apercevoir une source de corruption dans l'usage de

faire des cadeaux aux enfants au jour de l'an, et dans d'autres occasions semblables ; disant que ces cadeaux apprennent de bonne heure aux enfants à chercher des avantages autrement que par l'industrie et le travail : ce qui leur fait naître l'idée de l'oisiveté ; qu'en outre, la plupart des cadeaux consistent dans des friandises superflues et malsaines, ou des jouets qui ne servent à rien, et ne font qu'obliger les parents à rendre la pareille à l'occasion, ce qui fait une dépense inutile. Il est donc résolu de ne jamais accepter de présents, de qui que ce soit, et de n'en point donner non plus, excepté à des pauvres que des maladies et des infirmités mettent hors d'état de gagner leur pain. Ses enfants ne connaissent pas les cadeaux ; mais ils en sont dédommagés par le contentement que leur procure la jouissance du nécessaire et des commodités de la vie.

Ce paysan se flatte que ses enfants, suivant les mêmes maximes, pourront toujours vivre ensemble dans une parfaite harmonie, de sorte que cette famille ressemblera à un petit état dans le système de l'égalité. Le dialogue suivant développe là-dessus ses idées.

Un brave officier, qui avait fait sa fortune à connaître personnellement cet homme qu'il admirait pour ce qu'il en avait entendu dire. Il alla le voir. — « Mon ami, lui dit-il, j'ai bien du plaisir à voir un si brave homme, et je vous assure de mon attachement et de mon amitié. Vous avez plusieurs fils ; voulez-vous m'en confier un ? J'en aurai soin et je tâcherai de faire sa fortune. »

Le paysan : « Je vous en suis infiniment obligé ; j'ai beaucoup d'estime pour un homme honnête et sage comme vous l'êtes ; mais, vous m'excuserez, je ne saurais envoyer à l'étranger un de mes enfants avant que sa raison ait atteint sa maturité. Ce sont des dons que Dieu m'a confiés ; il faut que je les élève à son honneur, que j'aie soin de les rendre heureux ; et je m'acquitterai de ce devoir autant qu'il me sera possible. — Votre façon de penser est fort louable, mais ne croyez-vous pas que j'aurai tout autant de soin pour vos

enfants que vous pouvez en avoir vous-même ? Je prendrai votre place pour remplir ces devoirs ; vous pouvez compter sur ma fidélité et sur mes soins. »

Le père : « J'en suis trés persuadé ; mais ce sont mes enfants, et c'est à moi que Dieu a imposé ce devoir. Vos affaires ne vous permettraient peut-être pas d'y donner toute l'attention nécessaire ; il est trop facile qu'une mauvaise compagnie gâte un jeune homme. — Croyez-vous donc qu'il ne se trouve pas aussi bien des honnêtes gens dans le service étranger que dans tout autre état ? Je puis vous assurer qu'il s'y trouve au moins autant de vertu et de pitié que partout ailleurs. »

Le père. « Je n'en puis pas douter, d'autant moins que je vois votre exemple. Mais mon fils trouvera-t-il toujours les plus honnêtes gens ? et ne tombera-t-il aussi facilement en de mauvaises mains ? — J'y prendrai garde de mon mieux. »

Le père. « Mais je n'en puis être certain, au lieu que moi, je ne le perds jamais de vue quand il est ici, il me suit toujours, moi ou mon frère, dans le travail ; et je m'amuse les dimanches à lire et à chanter avec mes enfants, ou je les promène sur nos terres, pour leur faire connaître les différentes sortes de travail, et leur en montrer les fruits. Alors je suis bien sûr qu'ils n'apprendront rien de mauvais, à moins que je n'en fasse moi-même. — Je trouve vos maximes sur l'éducation bien raisonnables ; mais vous avez sept fils, et vous ne pourrez pas les garder toujours auprès de vous ; vous serez obligé de leur faire faire fortune dans des métiers différents, et le service étranger me paraît bien propre pour cela ; il y a bien des honnêtes gens qui y ont réussi. »

Le père : « Je n'en disconviens point ; mais j'ai assez de fortune pour tous mes fils, pourvu qu'ils soient sages et qu'ils s'appliquent bien au travail. Le fonds qui m'a nourri jusqu'à présent les nourrira aussi, s'ils continuent à le cultiver avec soin et application. — On peut cependant faire sa fortune dans d'autres occupations. »

Le père : « Je n'en doute pas, pour ceux qui, dès leur enfance, ont été élevés dans un autre métier. Mes enfants ont appris à cultiver la terre, parce que Dieu les a placés dans cet état ; ils n'en connaissent point d'autre ; ils ne souhaitent rien de mieux que d'être heureux, si Dieu seconde leurs travaux et leur donne le nécessaire. Le service leur ferait un état qu'ils ne connaissent point. — Mais ils seront faits bientôt à ces nouveaux exercices ; un homme bien doué, qui se met sérieusement à l'ouvrage, le comprend vite. »

Le père : « Oui, mais il oublie son premier métier et, à son retour, il en aura perdu le goût et l'aptitude. Outre qu'il se sera habitué à une façon de se nourrir toute différente, qui dérangerait son économie s'il ne pouvait y renoncer. Il me paraît au moins difficile de faire sa fortune dans un état dans lequel on n'a pas été élevé dès sa première jeunesse. Vous vous plaindriez sans doute, si vous étiez obligé de vous nourrir de mes mets grossiers ; mais je ne serais pas moins malheureux, si je devais m'accoutumer à votre nourriture plus savoureuse, je ne me porterais pas si bien, et je ne serais pas aussi content qu'en mangeant mes plats ordinaires. De même avec le travail : j'en suis plus robuste, et mieux portant, quand j'ai travaillé tout le jour de mes mains, au lieu que je languirais et deviendrais hypochondre, si j'étais obligé d'appliquer l'esprit à des méditations. — Mais il n'y aurait donc qu'un seul état dans le monde, si tous les enfants suivaient l'état de leur père, comme vous le voulez ? »

Le père : « Quel mal y aurait-il si tous les hommes cultivaient la terre et se nourrissaient de leur propre travail ? La fraude et l'injustice seraient moins connues, et une tranquillité et une paix générale se mettraient à leur place. — Mais vos fils ne seront-ils pas trop à l'étroit à la fin ? votre ferme suffira-t-elle pour les nourrir tous ? »

Le père : « Plus on cultive la terre, plus elle produit. Je suis impatient de voir grandir mes enfants pour pouvoir perfectionner mes terres ; et quand je serai à bout de tout ce travail, il s'en trouvera à acheter à bon marché, qu'on pourra

améliorer. Il ne manque jamais d'occupations, mais de gens à y vaquer. — Mais vos enfants auront des difficultés à partager les terres après vous, et chacun ne pourra plus subsister avec la petite portion qui lui en reviendra. »

Le père : « C'est pourquoi ils ne les partageront jamais ; mais ils feront ensemble une bonne intelligence. — Comment cela se peut-il ? est-il possible qu'il n'y ait qu'une volonté parmi tant de gens ? »

Le père : « Pourquoi pas ? Si tous savent par expérience qu'ils peuvent être heureux dans un certain genre de vie, et qu'il ne leur reste rien à désirer. Ils ont tous pris, dès leur jeunesse, l'habitude de travailler ; tous auront de quoi se nourrir et se vêtir ; et n'ayant plus rien à souhaiter, ils doivent être heureux. — Mais ne leur peut-il pas venir l'envie d'une façon de vivre plus douce, de manger des mets plus délicats, de porter des habits plus fins, ce qui ferait nécessairement naître une mésintelligence entre eux ? »

Le père : « Si l'on est accoutumé à être content dans une certaine situation, il ne naîtra jamais l'envie de changer. C'est pour cela que j'éloigne de mes enfants toutes les occasions où ils pourraient être tentés par l'oisiveté, le luxe ou la débauche. Une coutume confirmée par une longue suite de temps est si bien fondée qu'elle ne se laisse plus déraciner. Je profite de toutes les occasions pour faire voir à mes enfants combien les mauvaises habitudes sont ruineuses, et que par contre on ne manque jamais son bonheur si l'on remplit fidèlement son devoir. — Mais supposez que vos enfants gardent ces mêmes maximes, et que jamais la moindre envie de trouver une façon de vivre plus commode ne leur vienne, il pourra naître des différences d'opinion ; car enfin il faudra que quelqu'un soit le maître, auquel les autres seront tenus d'obéir. »

Le père : « Le plus appliqué au travail et le plus sage sera le maître. Là où il n'y a pas de mauvais penchants, le vrai et le juste sera toujours reconnu, même par le plus simple. Ce n'est que quand le maître ne fait qu'ordonner, que les autres refusent d'obéir et qu'ils perdent patience. C'est sur ces idées

que j'ai fondé l'espérance que mes descendants vivront toujours dans une harmonie parfaite, sans être obligés de partager leurs biens. »

Voilà, mon très cher ami, un sujet qui m'a paru vous intéresser. Cet homme mérite de vous être connu ; car j'y crois voir le vrai philosophe, qui examine l'essentiel de tout, qui ne se contente pas de penser comme l'on est accoutumé à penser, et qui ne se laisse pas entraîner par la multitude, ni éblouir par les préjugés, mais qui sait saisir le vrai, et qui a assez de courage pour suivre ses idées. Que j'aime ce paysan qui est tel par choix, qui connaît le prix de cet état, qui en reconnaît la noblesse, qui voit combien il y peut faire de bien, et qui, pour cela même, n'a pas l'ambition d'en sortir et de se procurer un rang plus haut ! Que j'aime ce père de famille, si occupé à rendre ses enfants heureux, jugeant si bien que le contentement fait le bonheur. Que ses enfants sont enviables, eux qu'on empêche de connaître le mal et le vice ! Mon Dieu ! ils n'en peuvent pas être tentés. Et si malheureusement ils apprennent à le connaître, ce ne sera que dans un âge avancé, quand leur coeur non gâté écoutera leur raison, et quand ils seront trop accoutumés à la vertu pour y renoncer. Si tous les enfants étaient gouvernés par de tels pères, auriez-vous écrit votre traité sur l'Éducation ?

Tout ce que je viens de vous conter de ce paysan n'est que l'extrait d'un discours prononcé dans notre Société de physique, où l'on est principalement occupé de ce qui peut être utile à l'agriculture. L'auteur de ce discours était charmé de faire voir combien de ressources on trouve dans la réforme des moeurs, combien le luxe et la mollesse y portent de préjudice, et que c'est là qu'il faut appliquer des remèdes pour rendre l'agriculture florissante. En vérité, je crois que ce remède l'emporterait de beaucoup sur mille autres qui ont été inventés par les plus grands savants pour améliorer les finances, pour peupler les royaumes et pour relever l'agriculture. Que l'intention de l'auteur était bien fondée, et son original propre à cela ! Vous n'en pouvez juger que très faible-

Jacques Guier, dit « Kleiniogg ».
(Réduction d'une eau-forte de Math. Pfeninger.)

ment sur ce que vous en savez par cette lettre ; mais je pourrai tantôt vous communiquer tout ce discours qu'on va traduire en français, et que l'auteur me prie de vous présenter, charmé de mettre son ouvrage sous les yeux d'un homme aussi éclairé que vous, dont le suffrage est la récompense qui suit de plus près celle que nous donne notre conscience, applaudissant à nos actions honnêtes.

Je suis fort inquiet, mon très cher ami, sur l'état de votre santé, parce que notre Moultou vient de m'écrire que vous vous portez plus mal que quand j'ai eu le plaisir de vous voir à Paris. Je vous souhaite de tout mon coeur un parfait rétablissement.

Excusez ce style barbare ; c'est celui d'un homme né dans la Suisse allemande. Si vous voulez bien me faire le plaisir de me donner de vos nouvelles, ayez la bonté d'adresser vos lettres, dans une enveloppe, sans les affranchir, à MM. Korneman et C^ie^, banquiers, rue Michel-Comte, à Paris ; mon adresse est : Léonard Usteri, au Neuenhof à Zurich. Vous savez qu'une de vos lettres m'encouragera de nouveau à me livrer comme vous à l'amour et à la recherche de la vertu et de la vérité, qui feront toujours notre vrai bonheur.

Je suis, Monsieur, avec la plus grande estime et la plus parfaite amitié, votre très humble serviteur.

[Le paysan dont il est question dans cette lettre a été l'objet d'un mémoire de Hirzel, qui a été traduit de l'allemand en français sous le titre « *Le Socrate rustique, trad. de l'allemand de M. Hirzel par un officier suisse au service de la Russie* (Frei, de Bale). Zurich, 1762, 208 p., in-8°. Le paysan, Jacques Gujer, y est appelé « Klyiogg » ou « Kleiniogg » (petit Jacques).]

N° 1188.

A M. [Duchesne][1].

A Montmorenci le 20 9^{bre} 1761.

Voici, Monsieur, votre prémiére epreuve ; vous aurez lundi les trois autres. Il faudroit tâcher dans la suite que le correcteur eut fait sa besogne avant la mienne ; car je trouve beaucoup de fautes de typographie, et souvent ne sachant pas le signe, je ne sais comment les indiquer. Il faut aussi tâcher que le papier des épreuves ne boive pas.

Ma précédente lettre n'est pas intelligible si vous n'avez aucun tort, et alors c'est moi qui en ai beaucoup, quoique vôtre négligence ne soit pas irrépréhensible. Le tems éclaircira tout et détruira ou confirmera les soupçons que m'a donnés vôtre maniére de procéder. Si le tort est de mon coté, comme je le souhaite, vous me verrez empressé à le réparer : de plus je vous préviens qu'en pareil cas vous aurez une remise de cent écus sur vôtre dernier billet. Soyez sur que cela tiendra et que je n'aurai rien fait de ma vie de meilleur coeur. Il convient de mettre à l'amende mon étourderie ; surtout quand elle me rend injuste.

Loin d'être fâché de vôtre traitté avec le S^{r} Neaulme, j'en suis charmé. Je vous jure que s'il dépendoit de moi de régler vos profits sur cet ouvrage, vous y feriez vôtre fortune. Si les contrefaçons nuisent au libraire, elles sont desagréables à l'auteur étant toujours plus fautives que les bonnes éditions. J'espère que M. Neaulme voudra bien soigner la sienne, et s'il veut bien m'en faire parvenir un exemplaire, il me fera plaisir.

1. Transcrit le 8 juin 1893 de l'original autographe signé et sans adresse qui m'a été communiqué par M. Étienne Charavay, 2 p. in-4°. En haut de la p. 1, à gauche, « N° 29 », écrit à l'encre et biffé. Reste d'onglet indiquant que la pièce a été collée dans un album.

Si tout va bien comme je l'espére, vous aurez la préface et il n'y en aura point d'autre. Il n'y a aucune difficulte que dès que vous remplissez vos engagemens je vous la dois pour remplir les miens.

Je vous salüe, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Il y a dans cette épreuve un chiffre à remplir au bas de la page 24. Je vous prie que cela soit fait exactement dans les deux éditions ; ces petites négligences sont peu importantes, mais elles ne laissent pas de se faire remarquer.

N° 1189.

A M. [de Malesherbes][1].

à Montmorenci le 20 9^{bre} 1761.

Ah ! Monsieur, j'ai fait une abomination ! j'en tremble ou plutôt je l'espère ; car il vaut cent fois mieux que je sois un fou, un étourdi digne de votre disgrâce, et qu'il reste un homme de bien de plus sur la terre. Rien n'est changé depuis avant hier, mais tout prend une autre face à mes yeux et je ne vois plus que des indices très équivoques où je croyois voir les preuves les plus claires. Oh ! qu'il est cruel pour un solitaire malade et triste, d'avoir une imagination déréglée et de ne rien apprendre de ce qui l'intéresse ! S'il en est tems encore, je vous demande, Monsieur, le secret sur ma précédente lettre jusqu'à plus ample ecclairc[issemen]t. Je viens de recevoir l'écrit[2] que vous avez pris la peine de lire, mais dans le profond sentiment de mon étourderie je ne puis m'occuper que du soin de la réparer.

J. J. Rousseau

1. Transcrit en mai 1912 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, fol. 60. [P.-P. P.]

2. Le ms. de l'*Essai sur l'origine des langues* que M. de Malesherbes lui avait renvoyé le 18 novembre. *Cf.* n° 1177, première phrase.

N° 1190.

[Malesherbes à Rousseau][1].

A Malesherbes ce 22 novembre 1761.

Je suis très étonné, Monsieur, de ce que vous me mandez, non que je ne sache les liaisons très-intimes de M. Guérin, mais je ne croyois pas, et j'ai encore de la peine à croire, qu'elles l'aient porté à une infidélité aussi caractérisée. Au reste, je ne peux finir cette affaire qu'étant présent à Paris ; mais d'ici là, vous pouvez vous tranquilliser et être certain qu'au moins je me rendrai maître de votre manuscrit et qu'il ne sera point altéré.

de Lamoignon de Malesherbes.

N° 1191.

[Malesherbes à Rousseau][2].

24 9^{bre} 1761.

tranquillisés vous, monsieur, je n'ay fait aucun usage de votre lettre qui doive vous inquietter, vous pourrés même voir par la réponse que j'y ay faite et que vous devés avoir recue que je suspendois mes démarches et meme mon jugement jusqu'à ce que je fusse à paris.

[*j'ai bien de la peine à croire guérin capable de ce dont vous l'avés soupçonné, et en général je ne crois jamais ces choses là de la part des gens à qui j'ay cru de l'honnestete que quand*

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 4173. Collationné sur l'original, de la main d'un secrétaire et signé de la main de Malesherbes, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit en mai 1912 de la minute autographe, non signée, conservée à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, fol. 61. [P.-P. P.]

j'en ay la preuve, il est vrai que j'ay eu quelquefois de ces convictions de la part de gens que je n'en aurois pas cru capable.][1]

je ne vous en dis pas davantage parceque je ne peux pas dans ce moment cy vous écrire de ma main, j'ay l'honneur d'estre monsieur.

N° 1192.

A M. Duchesne[2].

A Montmorenci, le 21 novembre 1761.

Voilà, Monsieur, vos trois épreuves, que je n'ai pu renvoyer plus tôt ; j'ai été surchargé tout d'un coup, et à présent je suis oisif. La besogne se feroit mieux avec une distribution plus égale.

La préface sera à la tête de l'ouvrage, comme toutes les préfaces du monde ; il n'y avoit que des raisons très-graves, qui, j'espère, n'auront pas lieu, lesquelles pussent me faire prendre un autre parti. Ne reparlons plus de cela, je vous prie ; j'ai convenu de mon tort de trop bonne grace, pour que vous deviez vous en souvenir. Je suis fâché que vous n'acceptiez pas la remise que je voulois vous faire ; j'accepterois encore moins des marques de reconnoissance de l'espèce de celles que vous semblez m'annoncer. Je ne vends pas deux fois mes écrits. Mais voulez-vous faire pour moi plus que tout cela ? vous le pouvez. Vous imprimez, Monsieur, le dernier, le plus utile, le plus considérable de mes ouvrages, et celui qui me tient plus au coeur que n'ont fait tous les autres. Faites promptement et bien. Vous ferez plus pour moi que si vous

1. L'alinéa en italiques et entre crochets ne figure pas sur l'expédition, écrite de la main d'un secrétaire, qui est conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 79-80.

me donniez des trésors. Vous ferez votre profit, et non-seulement je vous en aurai obligation toute ma vie, mais je tâcherai de vous la témoigner. Sinon, tout sera dit entre nous. Voila mes sentimens : je ne vous en reparlerai plus.

Je ne vous empêche pas de dire vos affaires à qui il vous plaît ; mais je n'approuve pas que M. Coindet soit instruit des miennes. Quant à MM. Guérin et de la Tour[1], c'est autre chose ; ils sont amis communs ; ils ont été médiateurs entre nous ; il y aurait même de l'ingratitude à vous cacher d'eux.

Je vous supplie de veiller à ce que les additions, quand il y en aura, (comme ici dans la feuille B du tome II, page 27) soient mises exactement à leur place.

Je vous salue, etc.

Quand on sera parvenu aux deux premières feuilles de l'ancien second tome dont les formes ont été défaites si mal à propos, je vous prie de les faire recomposer sur les deux précédentes épreuves, parce qu'elles contiennent quelques petites corrections qui ne sont pas dans la copie, et que je ne me rappellerais peut-être pas.

N° 1193.

A M. le Maréchal de Luxembourg[2].

A Montmorenci, le 26 novembre 1761.

Savez-vous bien, Monsieur le Maréchal, que celle de toutes vos lettres dont j'avois le plus grand besoin, savoir la dernière sans date, mais timbrée de Fontainebleau, ne m'est arrivée que depuis trois ou quatre jours, quoique je la croie écrite depuis assez longtems ? Je soupçonne, par les chiffres et les

1. *Lisez* Delatour. C'était le gendre et l'associé du libraire Guérin. *Cf.* t. V, p. 97.
2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

renseignemens dont elle est couverte, qu'elle est allée à Enghien en Flandre avant de me parvenir. Ce sont des fatalités faites pour moi. Heureusement, il m'est venu dans l'intervalle une lettre de Madame la Maréchale, qui m'a rassuré ; la vôtre achéve de me rendre le repos, et enfin me voila tranquille sur la chose qui m'intéresse le plus au monde. Assurément je n'avois pas besoin qu'une pareille alarme vînt me faire sentir tout prix de vos bontés. Monsieur le Maréchal, il me reste un seul plaisir dans la vie, c'est celui de vous aimer et d'être aimé de vous. Je sens que si jamais je perdois celuilà, je n'aurois plus rien à perdre.

N° 1194.

A M. [M.-M. Rey][1].

A Montmorenci, le 29 9^{bre} 1761.

M. Duvoisin m'a fait, Monsieur, le détail de l'accident qui lui est arrivé à la barrière et des suites de cet accident[2]. Il m'en parle avec tant de regret que je ne puis me résoudre à lui témoigner toute la peine que cela m'a fait, mais elle est fort grande. Le meilleur remède à cela dépend de votre diligence, mais je n'en espère plus de vous. Cependant votre intérêt même y est très-grand ; car plus on parlera d'avance de cet ouvrage et plus son entrée en France deviendra difficile. Au lieu que s'il étoit prêt sans qu'en en sût rien je ne doute point qu'il n'entrât sans peine.

Je remets à une autre fois la réponse à divers articles de votre lettre pour passer à un point plus important. Supposant l'exécution et publication de l'ouvrage qui est entre vos mains[3]

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 75.
2. *Cf.* n° 1171, p. 290.
3. Le *Contrat social.*

pour le tems où vous me l'avez promise, seriez-vous en état, si le cas y échoit, de faire une entreprise plus considérable pour le printems prochain, laquelle demande à la fois la plus grande diligence et le plus grand secret ? car je vous avertis qu'il est question de parer coup à une trame odieuse, et que tout seroit perdu si le moindre vent de votre entreprise parvenoit à un seul de vos confrères et à qui que ce soit. Au reste je n'imagine pas que dans le moment présent aucune entreprise puisse être plus avantageuse au libraire, plus utile aux hommes et plus honorable à l'auteur que celle dont il est question. Mais je vous répète qu'elle n'est praticable qu'à force de diligence et de secret. Je ne m'engage point encore et je ne le puis pas sitôt ; je vous consulte seulement pour savoir si je pourrois compter sur vous au besoin. Voyez, pensez, répondez et brûlez ma lettre.

Vous n'imagineriez pas que l'homme qui vous écrit est dans le plus triste état du monde ; qu'un accident qui lui est arrivé il y a quelques jours doit naturellement lui abréger la vie et ne lui en laisser espérer que quelques mois[1]. Toutefois cela ne diminue rien de mon zèle pour l'affaire que je vous propose ni n'en rend l'exécution impraticable. Je vous avoue même que je mourrois plus content si je la voyois en train.

J'approuve que vous m'adressiez les épreuves directement par la poste ; c'est la voye la plus prompte et la plus sûre. Adieu, mon cher Rey. J'aime à penser que mes écrits et mon nom ont contribué à vous en faire un et à commencer votre fortune. Je vous dirai plus, c'est que je suis persuadé qu'il ne tiendra qu'à vous de l'achever avec moi ; mais de grâce, devenez prudent et soigneux.

J. J. Rousseau

1. *Cf.* nº 1204, lettre à Moultou du 12 décembre 1761 et, tome VII, nº 1220, lettre à Rey du 23 décembre 1761.

N° 1195.

A M. [de Malesherbes][1].

A Montmorenci le 29 9^{bre} 1761.

Voyant, Monsieur, après ma première étourderie que vous preniez la peine de m'écrire de vôtre main, j'avois résolu de vous épargner desormais l'importunité de cette affaire tant qu'il me resteroit des doutes ; mais il ne m'en reste plus et je ne puis me dispenser de vous dire qu'il est clair à mes yeux que le libraire m'amuse et ne procéde point de bonne foi à l'impression. Depuis près de deux mois il fait faire la navette à cinq ou six épreuves qui passent et repassent perpétuellement devant mes yeux, et me tiennent plus occupé à corriger et recorriger de nouveau les mêmes fautes d'impression que je ne l'ai été à la composition du texte. Il ne m'a pas été possible jusqu'ici de parvenir à voir une seule bonne feuille et je suis même étonné qu'il ne se soit pas encore avisé de m'envoyer sous ce nom quelque épreuve un peu plus proprement tirée. Je suis persuadé, Monsieur, que d'un regard vous vérifierez ce que je ne puis conclure ici que d'une multitude d'indices légers en eux-mêmes mais dont le résultat est que mon ouvrage est perdu ; car quoique j'ignore quelles mains le retiennent, je ne puis m'empêcher de le présumer, et quoique je connoisse vôtre autorité et que je me représente toute l'indignation de vôtre justice, je sais aussi que *nescit Orcus reddere prædam*.

Seul, sans correspondance, sans aucune connaissance de ce qui se passe, je prends la liberté de vous demander, Monsieur, quand vous serez à Paris et que vous aurez vu l'état des choses, vos instructions sur la maniére dont je dois me con-

1. Transcrit en mai 1912 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183. fol. 62-63. [P.-P. P.]

duire en cette occasion ; mais je vous supplie de ne pas m'écrire de vôtre main, je suis trop plein de cette affaire pour ne pas vous entendre à demi mot. Au reste je ne doute point que le libraire ne soit sur ses gardes, averti par une lettre très folle et très mal digérée[1] que je lui écrivis dans la force de mes allarmes et à laquelle il répondit deux jours après par trois nouvelles épreuves qui dissipèrent à l'instant tous mes soupçons[2]. Je n'ai ni sang-froid ni prudence et n'en suis que plus à plaindre. Je tâche de ne faire injustice à personne, mais je ne la sais pas supporter. Soyez mon protecteur contre moi-même en m'honorant de vos avis ; ma déférence me tiendra lieu de sagesse, et vous prouvera mon respect.

J. J. Rousseau

N° 1196.

A M. [de Malesherbes][3].

A Montmorenci le 30 9^{bre} 1761.

Je vous demande pardon, Monsieur, de mon éternelle importunité ; mais l'inquiétude sur le sort de mon livre me consume et me tüe. On pardonne beaucoup de choses à un homme dans cet état. J'ai jetté sur le papier quelques propositions pour le S^{r} Duchesne que je soumets à vôtre examen. Je n'imagine pas sur quel prétexte il pourroit se défendre de choisir entre ces propositions, et dans ce cas-là même je pense qu'elles auroient toujours servi à manifester ses véritables intentions. Je pense aussi que dans le cas du choix il préféreroit celle du terme préfix qu'il rejetteroit aussi loin qu'il seroit possible, uniquement pour gagner du tems et s'assurer de

1. *Cf.* n° 1173, lettre à Duchesne du 16 nov. 1761,
2. *Cf.* n° 1188, lettre à Duchesne du 20 nov. 1761.
3. Transcrit, en mai 1912, de l'original autographe, signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, fol. 64-65. [P.-P. P.]

moi du moins jusqu'à ce tems-là. C'est aussi, par la même raison, celle pour laquelle j'aurois le plus de répugnance, à moins que ce terme ne fut aussi prochain qu'il doit raisonnablement l'être. D'abord il prétendoit avoir fait son traitté avec l'imprimeur pour que l'ouvrage parut à la mi-janvier. Dans une visite qu'il me fit quelque temps après, son associé (car lui n'est qu'un homme de paille) me fit entendre que ce seroit pour le mois de février ; je ne doute point qu'à présent il ne prenne le mois de mars, et ainsi chaque mois reculant d'un mois, il se trouvera toujours à la même distance. Enfin de maniére ou d'autre il sera toujours plus avantageux pour moi de savoir à quoi m'en tenir que de rester plus longtems dans l'état de perplexité et d'incertitude où je vis depuis deux mois et même depuis trois que le manuscrit est entre ses mains. En attendant je travaille à tout évenement à mettre en état mon brouillon, ce qui n'est pas une petite affaire, la copie étant mise dans un autre ordre et considérablement augmentée. J'espère avoir tout dit et que c'est ici la derniére importunité que vous recevez de moi sur cette affaire. Malheureusement pour vous, Monsieur, je n'ai que celle-là, et vous éprouvez trop avec moi la vérité du proverbe [1]. Je le sens, j'en gémis, j'embrasse vos genoux et je me tais.

J. J. Rousseau

N° 1197.

Propositions de J. J. Rousseau au Sieur Duchesne [2].

En aliénant mon manuscrit au S^r^ Duchesne, je n'ai point entendu lui vendre la propriété de mon ouvrage, mais seule-

1. « Il n'y a rien de si insupportable pour les personnes surchargées d'affaires, Monsieur, que ceux qui n'en ont qu'une », écrira, le 10 février 1771, M^me^ d'Épinay à M. de Sartine. C'est sans doute à quelque chose de ce genre que Rousseau pense ici. [P.-P. P.]

2. Transcrit en mai 1912 de l'original autographe joint à la lettre précédente et conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, fol. 66. [P.-P. P.]

ment le profit de l'impression et publication. Lors donc qu'il ne procède ni ne veut procéder de bonne foi à l'impression, mon manuscrit ne lui appartient à aucun titre, et voici, cela posé, les propositions que j'ai à lui faire et entre lesquelles il pourra choisir.

1. La prémiére est qu'il me rende mon manuscrit en retirant argent et billets. Et pourvu que cette restitution réciproque soit faite sur le champ, je n'éxige même aucun dédomagement pour le préjudice du retard, pour la perte de mon tems, pour les peines de toute espéce qu'on m'a données et pour le risque de l'abus qu'on a pu faire de mon manuscrit.

2. Si le sieur Duchesne veut un autre ouvrage, j'offre en en échange mon Dictionnaire de Musique, et en retour ce qui sera jugé convenable.

3. Si le S^r^ Duchesne veut garder le traitté de l'Education, qu'il le garde sous une de ces deux conditions à son choix. La prémiére qu'il prenne un terme préfix pour l'impression et publication du livre, faute de quoi, passé le dit terme, je serai en droit, de mon côté, de le faire imprimer et publier où il me plaira. La seconde, que si le S^r^ Duchesne à réellement un traitté avec le sieur Neaulme, que ce traitté soit révoqué, et qu'il en soit fait avec moi un semblable au moyen duquel je me chargerai de l'édition étrangère, soit en Hollande soit ailleurs, et de lui payer ou passer en déduction ce qui sera convenu pour cela. Bien entendu que je ne serai point tenu de suivre dans cette édition la lenteur de celle du sieur Duchesne.

Si le S^r^ Duchesne refusant d'accepter aucune de ces conditions manifeste ainsi sa mauvaise volonté, je lui déclare que je prendrai de mon côté les mesures qui me paroitront convenables pour que mon ouvrage ne soit pas perdu : sauf à lui faire en tems et en lieu, si le cas y écheoit, les restitutions, qui seront [1] ordonnées par le magistrat compétent [2].

1. « jugées convenables », biffé.

2. Dans le ms. nouv. acq. fr. 1183 de la Bibliothèque nationale, ce document est suivi d'un « extrait d'une lettre de Rey », copié par Rousseau, qu'on verra plus loin (n° 1206).

N° 1198.

[Moultou à Rousseau][1].

[Genève] 30 novembre 1761.

Oh ! Monsieur, est-il possible que vous passiez votre vie à lutter contre la douleur. Le méchant est heureux, l'homme de bien gémit, et pourtant il est un Dieu ! Ce raisonnement, tout commun qu'il est, me prouve plus l'immortalité de mon âme que toutes les billevesées de la métaphysique. J'avais prié M. Coindet de me dire au vrai votre état, et il ne m'a point écrit ; je m'adresse donc à vous-même, Monsieur, et je vous conjure de me tirer de peine, en m'écrivant un mot ou en me faisant écrire. Je ne conçois point de situation plus violente que celle où l'âme, suspendue entre la crainte et l'espérance, ne sait si elle doit s'abattre ou se réjouir. Un de mes amis qui dînait il y a quelques jours chez Voltaire, me dit que d'Alembert lui écrivait que vous souffriez cruellement ; depuis ce moment, je souffre avec vous, et peut-être vous avez cessé de souffrir. Qu'il me tarde de l'apprendre ! Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez-vous, travaillez peu, soumettez-vous à un régime austère ; il faut calmer votre sang pour calmer vos douleurs. Ma femme a accouché fort heureusement, et je suis hors d'inquiétude à cet égard. Si je ne suis arrêté par quelque obstacle imprévu, j'ai résolu, Monsieur, de vous aller faire une visite le printemps prochain. J'ai besoin de vous voir, mais que je voudrais vous voir heureux. O mon cher ami (pardonnez-moi cette expression), si vous voyiez mon âme tout entière, elle est pleine de vous et ne s'estime elle-même qu'en proportion du cas qu'elle fait de vous. Si ce voyage peut avoir lieu, Monsieur, et je le désire trop pour ne pas m'en flatter, j'aurai besoin, comme Français réfugié, d'un passe-port de la cour ; j'ai des amis qui me l'obtiendront, à ce que je crois ; mais si je ne pouvais réussir par cette voie, je suis

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 17-19.

persuadé que M. le maréchal de Luxembourg ne vous refuserait pas de s'employer pour cela. Je vous verrais donc, Monsieur! Il m'est impossible de vous exprimer l'émotion que cette idée me cause. Que serait-ce, si je vous voyais réellement! Rien n'est plus flatteur pour moi que la dernière lettre que vous m'avez écrite; et je ne sais si je dois être plus touché de votre amitié qu'honoré de votre confiance. Les arrangements que vous avez pris avec vos amis me déchargent de tout ce qu'il y aurait de pénible pour moi dans les soins que vous daignez me confier, heureux si je pouvais compter sur mon esprit comme sur mon coeur. Plus heureux si je ne suis jamais appelé à remplir un devoir que l'amitié me rendrait bien respectable et intéressant, mais encore plus triste.

J'appris il y a quelques jours qu'un libraire de Genève réimprimait votre lettre à Voltaire sur le poëme de Lisbonne. Je résolus d'abord de faire cesser l'impression ; j'en parlai à M. Vernet, qui me dit qu'il fallait s'adresser aux Scholarques. Je le fis, et on a arrêté l'édition ; il y en avait déjà vingt-quatre pages d'imprimées. Approuvez-vous, Monsieur, ce que j'ai fait à cet égard? je vous prie de me le marquer dans votre réponse, parce que la raison dont je me servis auprès de M. le syndic Mussard pour faire arrêter l'impression fut que je savais de vous-même que vous ne vouliez pas que cette lettre se répandît davantage. Je vous avais dit qu'il n'y avait à Genève que le seul exemplaire que je vous avais envoyé ; mais depuis, on en a fait venir deux d'Allemagne, où il n'y en a plus, car nos libraires en avaient demandé et n'en ont point reçu. M. Abauzit regarde cette lettre comme un de vos meilleurs ouvrages, il la trouve admirable d'un bout à l'autre; en général, vous avez peu d'admirateurs aussi sincères, parce qu'il n'y a que lui peut-être qui soit digne de vous admirer. Si vous viviez ensemble, il me semble que vos âmes s'entendraient facilement ; vos vertus vous lieraient encore plus que vos lumières, et je connais quelqu'un pour qui ce spectacle aurait tout son prix. J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde vénération, etc.

N° 1199.

A M^me^ [DE LUXEMBOURG][1].

A Montmorenci le p^r^ X^bre^ 1761[2].

Il est vrai, Madame la Mareschale, que j'avois grand besoin de votre dernière lettre pour me tranquiliser, d'autant plus que par une fatalité qui me poursuit en toutes choses, celle de Monsieur le Mareschal qui auroit fait le même effet s'est égarée en route, et ne m'est parvenüe que depuis quelques jours. Depuis que vous avez daigné me rassurer je n'ai plus besoin de réponse, je saurai d'ailleurs des nouvelles de vôtre santé, et puisque vos bontés pour moi sont toujours les mêmes, il ne me faut plus de nouvelles sur ce point-là. J'ai pourtant un peu vôtre dernier mot sur le coeur; vous me reprochez de l'avoir moins tendre que vous. Madame la Mareschale, à cela je n'ai qu'un seul mot à dire. A Dieu ne plaise que je vous cause jamais le quart dès inquietudes et des peines que vous m'avez fait souffrir depuis deux mois.

N° 1200.

[MALESHERBES À ROUSSEAU][3].

à paris ce jeudy au soir [3 déc. 1761].

je suis, monsieur, à paris depuis ce matin. j'ay eu aujourd'hui bureau de librairie. je comptois y voir les gens à qui

1. Transcrit le 22 octobre 1925 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, P. 7074, fol. 57-58, 4 p. in-4°, les 3 dernières blanches. Écriture appliquée et solennelle. [P.-P. P.]

2. Les précédents éditeurs donnent à cette lettre la date du 1^er^ septembre. C'est 1^er^ décembre, qu'il faut lire, suivant l'original autographe. [P.-P. P.]

3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petit in-8°, sur la p. 1, texte en 7 lignes, plus la date, et au

j'ay à parler de votre affaire. je ne les ay point vus, mais je vais les envoyer chercher. je vous avertis seulement de mon arrivée pour calmer vos inquietudes, et dans quelques jours vous aurés de mes nouvelles plus en détail.

N° 1201.

A Monsieur Rousseau, à Montmorency[1].

(Lettre de Rey.)

Amsterdam, 7 décembre 1761.

Votre lettre, mon cher Rousseau, du 29 dernier m'est bien parvenue et si j'avois été dans le cas de partir sur le champ, je l'aurois fait. Vous m'avez mis dans une inquiétude où je ne me suis jamais trouvé ; je ne puis pas me fixer de quelle nature peut être l'objet qui vous tient tant à coeur ; la confiance que vous me témoignez m'est bien douce et il n'y a rien au monde que je ne fasse pour y répondre, et il faudroit que ce fût une impossibilité absolue, ou vous pouvez compter que je remplirai vos vues.

J'ai gagné sur la Nouvelle Héloïse 10.000 livres, et en conséquence j'ai travaillé à d'autres ouvrages, sans quoi je pourrois faire plus, mais si l'entreprise que vous projetez ne va pas au delà, je puis les y mettre. Je puis vous donner une feuille par jour d'impression, mais alors il ne faut pas exiger une si grande exactitude. Pourquoi n'avoir pas pris le parti que je vous ai proposé ? Vous viveriez ici ignoré, si vous le vouliez, et je puis par moi seul vous donner, en correction seulement, de quoi gagner votre vie, que je vous rendrois, et ma famille,

bas : « mr. rousseau ». Les trois autres pages sont blanches (La date [3 déc. 1761] est proposée par Th. Dufour. Sur l'original, il n'y a que : « à paris ce jeudy au soir »).

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 136-137. Chiffre postal, reste de cachet de cire rouge, aux initiales. 2 p. de texte in-4°. La page 3 est blanche et l'adresse est sur la 4e.

aussi douce qu'il seroit possible. Si vous voulez que je vous aille trouver, vous n'avez qu'à me le mander sur le champ et je partirai. Rien ne me coûtera, parce que je ne puis trop vous prouver l'estime que j'ai pour vous et mieux employer mes moyens qu'en servant l'homme qui m'a fait du bien.

Je dois m'aboucher avec mon imprimeur un de ces jours pour prendre les arrangemens nécessaires pour l'impression de votre manuscrit, qui m'est parvenu le 4ᵉ courant; il ne pourra le commencer qu'entre cy et la quinzaine, et je compte toujours qu'il sera fini dans les trois mois de l'année prochaine, ou il faudroit que l'hiver fût si violent qu'on ne pût pas travailler. J'aurai de la peine à en faire un volume comme le Discours sur l'inégalité, n'étant pas aussi ample.

Je suis bien charmé que Mʳ Du Voisin vous ait instruit de ce qui s'est passé : sans cet accident, je crois que personne n'en auroit eu vent.

J'avois mandé à Mʳ Du Chesne que j'étois surpris qu'il ne se fût pas adressé à moi pour le Traité de l'Éducation. Voici sa réponse :

« Si j'eusse suivi mon inclination pour l'ouvrage en « question, il est certain que je ne me serois pas adressé à « autre qu'à vous : des considérations m'ont obligé de voir « ailleurs; c'est encore un mistére que le tems vous éclaircira. »

Mʳ Jean Neaulme, libraire, a donné pouvoir à Mʳ Guerin pour conclure le marché avec Du Chesne, ce qu'il a fait pour la somme de 1.600 livres; j'ai prié Neaulme de me remettre le marché moyennant un profit, mais il n'a pas voulu ; je tiens tout cela de ce dernier, que l'ouvrage s'imprimera à Paris et qu'il le réimprimera ici.

Vous aviez raison de me recommander d'être prudent et soigneux ; j'ai si souvent été la dupe de ma franchise que j'aurois dû changer, mais il est plus fort que moi, dès qu'on me marque de la confiance de n'en avoir pas. Vous pouvez cependant compter que j'observerai un profond secret non seulement sur ce que j'ai, mais sur tout ce qui pourra arriver.

Quel accident avez-vous donc eu, que vous soyez si mal ?

Serois-je trop indiscret de vous le demander par pure amitié? Vous force-t-on à faire des choses qui ne soient pas dans la plus exacte probité? A-t-on attenté à vos jours? Je me figure tout et ne puis m'arrêter à rien.

Je vous réitère mes remerciemens pour l'exemplaire corrigé de la Nouvelle Héloïse, que j'ai reçue en même temps que le manuscrit.....

... Si vous aviez besoin d'argent, je puis vous faire remettre 1.000 £ à Paris au moment que vous le voudrez.

[Suivent les compliments finaux, Rey continuant à dire « mon cher Rousseau » à son correspondant.]

[P. S.] Puisque le manuscrit porte votre nom, que vous y parlez, pag. 1 et 73, comme fait par un Genevois, je pense que vous voudrez me permettre d'y mettre votre nom.

N° 1202.

[Malesherbes à Rousseau][1].

A Paris, ce 7 décembre 1761.

Je n'ai point vu, monsieur, M. Guérin depuis mon arrivée, mais j'ai vu M. Duchesne. Je lui ai parlé de votre livre, et il m'a répondu avec un tel air d'ingénuité et paroissant si peu s'imaginer que vous eussiez à vous plaindre de lui, que je vous avouerai que si son projet étoit de me tromper il y a réussi. Il est vrai qu'il ne seroit pas le premier libraire qui auroit eu ce talent et qu'il n'y en a aucun qui ne soit beaucoup plus fin que moi; mais comme il n'est pas juste que ma facilité à être séduit vous nuise, voici ce que j'ai à vous proposer. La candeur apparente de Duchesne m'empêche de

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 417-419. Collationné sur l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

croire qu'il ait aucun mauvais dessein sur votre ouvrage, et je le crois d'autant moins qu'il n'y a aucun intérêt. Il ne seroit pas le maître de le falsifier, il n'y a aucun gouvernement qui puisse le lui permettre sans votre aveu ; d'ailleurs vous revoyez les épreuves, ainsi il ne peut rien changer sans que vous en soyez averti. C'est donc la lenteur que vous avez à lui reprocher, et à cet égard je vous dirai que je n'ai jamais vu de libraire à qui les auteurs pour qui ils impriment ne fissent ce reproche. Ainsi cette lenteur ne prouve point la mauvaise volonté, d'ailleurs il m'a proposé lui-même des arrangemens pour accélérer l'impression en faisant venir les épreuves par la poste, etc. Je n'entrerai point dans ce détail, mais cela suffit pour me donner lieu de croire qu'il a envie d'avancer. Tout cela posé, je n'ai point voulu lui dire que vous vous méfiiez de lui, parce qu'il m'a paru d'après vos lettres que vous avez du regret à avoir marqué de la méfiance quand elle se trouve mal fondée. Je me suis contenté de lui marquer en mon nom beaucoup d'impatience de voir le livre achevé, et si vous l'approuvez, voici ce que je compte à présent lui dire.

Il m'a assuré que l'impression seroit faite dans le mois de mars et qu'il tâcheroit même qu'elle le fût dans février. Je ferai vérifier par un homme au fait de l'imprimerie combien il y a de feuilles encore à imprimer ; j'exigerai de lui qu'il divise ce nombre par celui des semaines d'ici jusqu'au temps où il promet que l'édition sera achevée, et je chargerai le même homme de veiller à ce que ce même nombre de feuilles paroisse chaque semaine. Voilà le meilleur arrangement si Duchesne est de bonne foi ; si vous croyez qu'il ne le soit pas, je lui ferai les propositions dont vous m'avez chargé. Au reste je dois vous avertir que je doute que son marché avec Néaulme existe, et que j'ai lieu de croire que c'est ailleurs qu'il fait imprimer. Mais je ne peux pas entrer par lettre dans un certain détail sur tout cela.

Je crains, monsieur, que vous ne puissiez pas lire mon écriture, mais j'aime mieux vous donner un peu de peine pour la déchiffrer que de me servir d'une main étrangère.

N° 1203.

A M. [de Malesherbes.][1]

à Montmorenci le 8 Xbre 1761.

Je comprends, Monsieur, sur le détail dans lequel vous daignez entrer avec moi, combien mon étourderie et mon indiscrétion auroient du vous paroitre inexcusables, et combien vous les avez couvertes d'indulgence, de bontés et de soins. Cependant malgré ce qu'a pu vous dire le sieur Duchesne mon inquiétude n'étoit peut-être pas aussi déraisonable qu'elle le paroit. Si je n'avois que sa lenteur à lui reprocher, il ne seroit là-dessus que dans le cas des autres libraires et moi dans le cas des autres auteurs. Mais la conduite qu'il tient et le mistére impénétrable dont il s'enveloppe avec moi ne sont point de l'usage accoutumé. Quelque peu qu'avancent les libraires, ils font quelque chose ou conviennent qu'ils ne font rien ; mais après trois mois d'empressement et deux mois de travail, j'en suis encore à savoir si celui-ci a réellement commencé.

Après m'avoir tenu trois semaines entières sur deux épreuves allant et venant, je suis tout étonné, quand j'attends les bonnes feuilles, d'apprendre qu'il a défait les formes sous le plus frivole prétexte. On recommence sur nouveaux fraix, on travaille à la fois sur deux volumes, l'entreprise promet de la rapidité, et le tout aboutit à cinq ou six feuilles dont les épreuves vont et viennent depuis un mois sans que rien s'achéve; quand je demande de bonnes feuilles on ne m'en envoye point, quand je demande du moins s'il y en a, on ne me répond point; j'en suis encore à savoir ce que sont devenues mes corrections, quel œil aura mon livre, s'il y en a déjà une seule feuille imprimée, et si le travail que je fais sur les épreuves n'est pas un travail perdu. Vous conviendrez, Mon-

1. Transcrit, en mai 1912, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183, fol. 69-70. [P.-P. P.]

sieur, que tout cela n'est pas ordinaire, et qu'un autre dans le même cas ne se fut peut être pas inquiété moins que moi.

Tout cela paroit dans l'intérest du libraire, j'en conviens; mais cette réflexion loin de me rassurer est ce qui m'allarme en me faisant présumer qu'un intérest plus grand ou un pouvoir auquel il ne peut résister le retient. Ma crainte n'est pas que mon livre soit falsifié de mon vivant, je le reconnoitrois, j'aurois recours à vous et vous me rendriez justice : mais que puis-je penser de cette impression feinte et de ces délais affectés sinon qu'on attend que mes maux aient achevé de me consumer pour substituer sous mon nom un autre livre au mien, sans que personne le désavoüe et sans que vous même, Monsieur, soyez instruit de cette fausseté? Si je pouvois donner à l'étrange conduite du libraire quelque interprétation plus favorable je le ferois; mais pour moi je n'en vois point d'autres à moins qu'il ne soit devenu fou. Les épreuves que je revois ne sauroient me rassurer là-dessus quand même je reverrois ainsi successivement tout le Livre; ce qui est sur les épreuves ne signifie rien pour moi tant que je ne puis pas venir à bout de voir les feuilles imprimées. Car qui peut m'assurer des changemens qu'on y aura faits?

Le traitté avec Neaulme n'est pas pour imprimer leur édition, mais pour en faire sur leurs propres feuilles une autre paralelle à celle-là pour la Hollande et l'Angleterre; je ne sais rien de ce traitté que ce que m'en a dit M. Guerin et ce qu'ils m'en ont marqué eux-mêmes; mais les uns et les autres en ont donné la négociation pour cause du retard de l'impression, et depuis que selon eux le traitté est enfin conclu l'impression n'en va pas mieux. Ma proposition étoit donc de me substituer au S[r] Neaulme et de me charger de l'édition étrangère aux mêmes conditions. Au moyen de quoi Duchesne eut fait son édition tout à son aise, mais moi j'aurois été le maître de celle-là.

J'estime que tout l'ouvrage peut avoir environ 60 feuilles. Ils promettoient trois feuilles par semaine, et ils promettoient que l'ouvrage paroitroit à la mi-janvier. La contradiction de

ce double engagement me sauta aux yeux et me fit de la peine. Il y a deux mois de cela, il n'y a pas encore une seule feuille de faite et ils promettent maintenant l'ouvrage pour le mois de Mars. Soit, mais l'ouvrage ne sauroit être fait au mois de Mars que dans l'intervalle il ne s'en fasse quelque chose. La seule chose que je demande, et qui me paroit bien raisonable à demander, c'est de voir les bonnes feuilles à mesure qu'on les tirera.

Voici, Monsieur, la dernière importunité que vous recevrez de moi sur ce chapitre. J'avois déjà du penchant à croire mes craintes mal fondées et la lettre que vous aviez eu la bonté de m'écrire me rassure beaucoup. Après avoir pris les mesures qui m'ont semblé convenables, j'ai résolu de ne plus m'inquiéter de cette affaire et de n'en garder que le souvenir que je dois à vos bontés.

J. J. Rousseau

N° 1204.

A M. [Moultou][1].

A Montmorenci le 12e Xbre 1761.

NB. je vous préviens que personne que vous seul ne doit voir cette lettre[2].

Vous voulez, cher Monsieur, que je vous parle de mon état : il est triste et cruel à tous égards; mon corps souffre, mon coeur gémit, et je vis encore. Je ne sais si je dois m'attrister ou me réjoüir d'un accident qui m'est arrivé il y a trois semaines et qui doit naturellement augmenter mais abréger mes souffrances; un bout de sonde molle sans laquelle je ne

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Moultou, fol. 9-12. Sans adresse ni cachet, 8 p. in-4°.

2. Ce NB., qui a été ajouté en post-scriptum, entre la date et le commencement de la lettre, est *INÉDIT*.

saurois plus pisser est resté dans le canal de l'urethre, et augmente considerablement la difficulté du passage, et vous savez que dans cette partie-là les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessament en devenant les noyaux d'autant de pierres : dans peu de tems nous saurons à quoi nous en tenir sur ce nouvel accident.

Depuis longtems j'ai quitté la plume et tout travail appliquant; mon état me forceroit à ce sacrifice quand je n'en aurois pas pris la résolution. Que ne l'ai-je prise trois ans plus tôt? je me serois épargné les cruelles peines qu'on me donne et qu'on me prépare au sujet de mon dernier ouvrage. Vous savez que j'ai jetté sur le papier quelques idées sur l'éducation. Cette importante matiére s'est étendue sous ma plume au point de faire un assés et trop gros livre, mais qui m'étoit cher comme le plus utile le meilleur et le dernier de mes écrits. Je me suis laissé guider dans la disposition de cet ouvrage; et, contre mon avis, mais non pas sans l'aveu du magistrat, le manuscrit a été remis à un Libraire de Paris pour l'imprimer, et il en a donné six mille francs moitié content (*sic*) et moitié en billets payables à divers termes. Ce Libraire a ensuite traitté avec un autre libraire de Hollande pour faire en même tems et sur ses feuilles une autre édition paralelle à la sienne pour la Hollande l'allemagne et l'Angleterre. Vous croiriez là-dessus que l'intérest du libraire françois étant de retirer et faire valoir son argent, il n'auroit eu plus grande hâte que d'imprimer et publier le livre.

Point du tout, Monsieur. Mon livre se trouve perdu puisque je n'en ai aucun double, et mon manuscrit supprimé sans qu'il me soit possible de savoir ce qu'il est devenu. Pendant deux ou trois mois le libraire feignant de vouloir imprimer m'a envoyé quelques épreuves et même quelques desseins de planches : mais ces épreuves allant et revenant incessament les mêmes, sans qu'il m'ait jamais été possible de voir une seule bonne feuille, et ces desseins ne se gravant point, j'ai enfin découvert que tout cela ne tendoit qu'à m'abuser par une feinte, qu'après les épreuves tirées on defaisoit les formes

au lieu d'imprimer, et qu'on ne songeoit à rien moins qu'à l'impression de mon livre.

Vous me demanderez quel peut-être de la part du libraire le but d'une conduite si contraire à son intérest apparent. Je l'ignore; il ne peut certainement être arrêté que par un intérest plus grand ou par une force supérieure. Ce que je sais c'est que ce libraire dépend d'un autre libraire nommé Guérin, beaucoup plus riche, plus accredité, qui imprime pour la police, qui voit les ministres, qui a l'inspection de la bibliothèque de la bastille, qui est au fait des affaires secrettes, qui a la confiance du gouvernement, et qui est absolument dévoüé aux Jésuites. Or vous saurez que depuis longtems les Jésuites ont paru fort inquiets de mon traitté de l'éducation : les allarmes qu'ils en ont prises m'ont fait plus d'honneur que je n'en mérite, puisque dans ce livre il n'est pas question d'eux ni de leurs colléges et que je me suis fait une loi de ne jamais parler d'eux dans mes écrits ni en bien ni en mal; mais il est vrai que celui-ci contient une profession de foi qui n'est pas plus favorable aux intolérans qu'aux incrédules, et qu'il faut bien à ces gens-là des fanatiques mais non pas des gens qui croyent en Dieu. Vous saurez de plus que ledit Guerin par mille avances d'amitié m'a circonvenu depuis plusieurs années en se récriant contre les marchés que je faisois avec Rey, en le décriant dans mon esprit, et prenant mes intérests avec une générosité sans exemple. Enfin sans vouloir être mon imprimeur lui-même il m'a donné celui-ci, auquel sans doute il a fait les avances nécessaires pour avoir le manuscrit; car, malheureusement pour eux il n'étoit plus dans mes mains mais dans celles de Madame de Luxembourg qui n'a pas voulu le lâcher sans argent.

Voila les faits; voici maintenant mes conjectures. On ne jette pas six mille francs dans la riviére simplement pour supprimer un manuscrit. Je présume que l'état de déperissement où je suis aura fait prendre à ceux qui s'en sont emparés le parti de gagner du tems et différer l'impression du mien jusqu'après ma mort. Alors maitres de l'ouvrage sur lequel

personne n'aura plus d'inspection, ils le changeront et falsifieront à leur fantaisie, et le public sera tout surpris de voir paroitre une doctrine jésuitique sous le nom de J. J. Rousseau.

Jugez de l'effet que doit faire une pareille prévoyance sur un pauvre solitaire qui n'est au fait de rien, sur un pauvre malade qui se sent finir, sur un auteur enfin qui peut-être a trop cherché sa gloire, mais qui ne l'a cherchée au moins que dans des écrits utiles à ses semblables. Cher Moultou, il faut tout mon espoir dans celui qui protège l'innocence, pour me faire endurer l'idée qu'on n'attend que de me voir les yeux fermés pour deshonorer ma mémoire par un livre pernicieux. Cette crainte m'agite au point que malgré mon état j'ose entreprendre de me remettre sur mon brouillon pour refaire une seconde fois mon livre ; mais, en pareil cas même comment en tirer parti, je ne dis pas, quant à l'argent, car vû la matiére et les circonstances, un tel livre doit donner au moins vingt mille francs de profit au libraire, et je ne demande qu'à pouvoir rendre les mille écus que j'ai receus ; mais je dis, quant au crédit des opposants, qui trouveront par tout avec leurs intrigues le moyen d'arrêter une édition dont ils seront instruits. Il faudroit un libraire en état de faire une pareille entreprise, et Rey pour cela peut être bon, mais il faudroit aussi de la diligence et du secret et l'on ne peut attendre de lui ni l'un ni l'autre. D'ailleurs il faut du tems, et je ne sais si la nature m'en donnera. Sans compter que ceux qui ont intercepté le livre ne seront pas, quels qu'ils soient, gens à laisser l'auteur en repos s'il vit trop longtems à leur gré. Souvent l'offensé pardonne ; mais l'offenseur ne pardonne jamais. Voila mes embarras ; je crois qu'un plus sage en auroit à moins. Prendre le parti de me plaindre seroit agir en enfant. Nescit Orcus reddere prædam. Je n'ai pour moi que le droit et la justice. Contre des adversaires qui ont la ruse, le credit, la puissance, c'est le moyen de se faire hüer [1].

Cher Moultou, cher Roustan, soyez tous deux dans cet état

1. « hüer », et non « haïr », comme impriment les précédents éditeurs.

ma consolation mon espérance. Instruits de mon malheur et de sa cause, promettez-moi si mes craintes se vérifient que vous ne laisserez pas sans desaveu passer sous mon nom un livre falsifié. Vous reconnoitrez aisement mon stile, et vous n'ignorez pas quels sont mes sentimens, ils n'ont point changé. J'ai peine à croire que jamais des Jésuites y substituent assés adroitement les leurs pour vous en imposer, mais au moins ils tronqueront et mutileront mon livre, et par cela seul ils le défigureront : en ôtant mes éclaircissemens et mes preuves ils rendront extravagant ce qui est démontré. Protestéz hautement contre une édition infidelle, desavouez-la publiquement en mon nom ; cette lettre vous y autorise, une telle démarche est sans danger dans le pays où vous étes, et prendre la juste deffense d'un ami qui n'est plus c'est travailler à sa propre gloire. Que Roustan ne laisse pas avilir dans l'opprobre la mémoire d'un homme qu'il honora du nom de son maitre. Quelque peu mérité que soit de ma part un pareil titre cela ne le dispense pas des devoirs qu'il s'est imposés[1] en me le donnant. Rien ne l'obligeoit à contracter la dette, mais maintenant il doit la payer. Vous avez en commun celle de l'amitié, d'autant plus sacrée, qu'elle eut pour prémier fondement l'estime, et l'amour de la vertu. Marquez moi si vous acceptez l'engagement. J'ai grand besoin de tranquilité et je n'en aurai point jusqu'à vôtre réponse.

Parlons maintenant de vôtre voyage. L'espérance est la derniére chose qui nous quite et je ne puis renoncer à celle que vous m'avez donnée. Oh venez, cher Moultou, qui sait si le plaisir de vous voir, de vous presser contre mon coeur, ne me rendra pas assés de force pour vous suivre dans vôtre retour et pour aller au moins mourir dans cette terre cherie où je n'ai pu vivre. C'est un projet d'enfant, je le sens, mais quand toutes les autres consolations nous manquent il faut bien s'en faire de chimériques. Venez, cher Moultou, voila l'essenciel ; si nous y sommes à tems, alors nous délibérerons

1. J.-J. avait d'abord écrit : « qu'il a contractés ». Il a biffé ces deux derniers mots pour mettre en surcharge « s'est imposés ».

du reste. Quant au passeport, ayez-le par vos amis, si cela se peut; sinon je crois, de maniére ou d'autre pouvoir vous le procurer; mais je vous avoüe que je me sens une répugnance mortelle à demander des graces dans un pays où l'on me fait des injustices.

Je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi sur la lettre à M. de Voltaire, et je vous prie d'en faire aussi mes très humbles remercîmens à Monsieur le sindic Mussard. Je n'ai pour raison de m'opposer à sa publication que les égards dus à M. de Voltaire, et que je ne perdrai jamais, de quelque maniére qu'il se conduise avec moi; car je ne me sens porté à l'imiter en rien. Cependant puisque cette lettre est déja publique il y auroit peu de mal qu'elle le devint davantage en devenant plus correcte, et je ne crains sur ce point la critique de personne honoré du suffrage de Monsieur Abauzit. Faites là-dessus tout ce qui vous paroitra convenable. Je m'en rapporte entièrement à vous.

J'ai trouvé parmi mes chiffons un petit morceau que je vous destine, puisque vous l'avez souhaité[1]. Le morceau est très foible, mais il a été fait pour une occasion où il n'étoit pas permis de mieux faire, ni de dire ce que j'aurois voulu. D'ailleurs il est lisible et complet, c'est déja quelque chose; de plus il ne peut jamais être imprimé, parce qu'il a été fait de commande et qu'il m'a été payé; ainsi c'est un dépot d'estime et d'amitié qui ne doit jamais passer en d'autres mains que les vôtres, et c'est uniquement par là qu'il peut valoir quelque chose auprès de vous. Je voudrois bien espérer de vous le remettre, mais si vous m'indiquez quelque occasion pour vous l'envoyer, je vous l'enverrai.

Que Dieu bénisse vôtre famille croissante, et donne à ma patrie dans vos enfans, des citoyens qui vous ressemblent. Adieu, cher Moultou.

J. J. Rousseau

1. Il s'agit du ms. autographe de l'*Oraison funèbre du Duc d'Orléans*. Rousseau l'envoya plus tard à Moultou, avec une lettre du 25 avril 1762.

J'ai suspendu l'envoi de ma lettre jusqu'à plus ample eclaircissement sur la matiére principale qui la remplit. Et tout concourt à guérir des soupçons conçus mal à propos bien plus sur la paresse du libraire que sur son infidélité. Or ces soupçons ebruités deviendroient d'horribles calomnies; ainsi jusqu'à nouvel avis, le secret en doit demeurer entre vous et moi sans que personne en ait le moindre vent non pas même le cher Roustan. Je récrirois même ma lettre ou j'en ferois une autre si j'avois la force; mais je suis accablé de mal et de travail, et ce qui seroit indiscretion avec un autre n'est que confiance avec un homme vertueux. Dans cet intervalle j'ai travaillé à remettre au net le morceau le plus important de mon livre et je voudrois trouver quelque moyen de vous l'envoyer secretement. Quoiqu'écrit fort serré il coûteroit beaucoup par la poste; je ne suis pas ici à portée d'affranchir surement, et si je fais contresigner le pacquet, mon secret tout au moins est avanturé. Marquez-moi votre avis là-dessus, et du secret. Adieu.

18. X^bre. [1761]

N° 1205.

A Monsieur

Monsieur D[aniel] Roguin

A Yverdun

En Suisse[1].

A Montmorenci le 12 X^bre 1761.

Avant la réception de vôtre lettre, mon respectable ami, j'avois eu le plaisir d'apprendre par nôtre ami Lenieps vôtre heureuse arrivée dans vôtre patrie. J'en remercie Dieu de tout

1. *INÉDIT*. Transcrit en décembre 1905, d'une copie faite en février 1851 et appartenant aux archives de la maison royale des Pays-Bas. Le copiste de 1851 a noté que l'original est cacheté de cire rouge, avec la devise « *Vitam impendere vero* ».

mon coeur, et je desire plus que jamais de vous y pouvoir embrasser ; mais c'est un espoir que mon déperissement continüel éloigne de jour en jour, et un accident qui m'est arrivé depuis trois semaines et duquel je commence à ressentir les suites, ne me promet rien moins que d'être en état de faire un voyage ce printems. Toutefois comme l'espérance est la derniere chose qui nous quite, je nourris précieusement celle de vous revoir et de goûter encore auprès de vous les charmes d'une amitié de vingt ans marquée de vôtre part par des services et des bienfaits que mon coeur n'a point oubliés. Au reste je dois vous prévenir que des diverses instructions que vous me donnez pour le voyage, celle de la diligence de Lyon ne sauroit me convenir, quoi qu'il arrive. J'ai fait la route cinq fois par cette voiture là, et je l'ai toujours trouvée si fatigante, que quoique je me portasse bien, je me promis la dernière fois de ne m'en jamais resservir ; ce n'est pas pour m'en servir aujourdui que je ne suis plus en état de supporter la voiture. A l'égard du carosse de Besançon, sa lenteur même pourroit être une raison d'en essayer dans l'espérance d'éviter une partie de la fatigue en marchant beaucoup à pied. C'est surement en cas de voyage le parti que je prendrai, ce qui me mettra à portée de profiter de toutes vos instructions et de la voiture que vous voulez bien m'envoyer à Pontarlier.

A l'égard de l'incognito, je ne saurois me résoudre à prendre le nom de personne, ni même à en changer. Je pourrois tout au plus faire comme vous me le marquez l'anagramme du mien ; C'est même un soin qu'ont déjà pris quelques auteurs, lesquels m'ont critiqué sous le nom d'*Osaureus* [1] qui signifie

1. Allusion à une brochure totalement dépourvue d'intérêt qui venait de paraître à Paris, sous le titre : *Osoreus, ou le nouvel Abailard, Comédie. En deux actes et en prose, traduite d'un manuscrit allemand d'Isaac Rabener...* A Berne, et se trouve à Paris, chez de Poilly, quai de Gèvres, au Soleil d'Or, [et] Cailleau, rue S[t] Jacques, au-dessus de la rue des Noyers, à S[t] André. M.DCC.LXI. In-12 de xvi et 95 pages. L'adresse de Berne est aussi fantaisiste que la mention « traduite d'un manuscrit allemand ». L'impression est parisienne. Le nom de l'auteur n'a pas été transmis à la postérité. *Osaureus* est l'anagramme de *Rousseau*. Quant à la pièce, qui a des prétentions à la satire, elle est insipide, et je ne crois pas qu'il soit possible de la lire jusqu'au bout. [P.-P. P.]

bouche d'or, par contre vérité sans doute, attendu que j'ai les plus horribles dents que jamais créature humaine ait portées. Quoiqu'il en soit ce nom est exactement et lettre pour lettre l'anagramme du mien. Mais si je le prenois on croiroit que je m'attribüe sérieusement ce qui n'a été dit de moi que par ironie ; ainsi il n'y faut pas penser. Je crois qu'en n'ébruitant point ce voyage à l'avance, il ne fera pas assés d'éclat pour que j'en sois importuné. Il y a assés d'autres Rousseaus au monde pour qu'on n'ait pas sitôt vérifié que celui qu'on verra près de vous soit le même qui a barbouillé du papier, et ma célébrité n'est pas telle que je puisse être beaucoup connu dans le pays où vous êtes, si ce n'est par ce que vous en aurez dit. Ainsi Rousseau je suis et Rousseau je veux rester, à tout risque.

Je vous supplie de me mettre aux pieds de ces aimables nièces qui prennent tant de soins de mon digne ami ; dites leur je vous supplie, combien il m'est précieux, et combien elles s'acquiérent de droits sur ma reconnoissance par leurs attentions à me le conserver. Je voudrois de tout mon coeur être en état de répondre au désir que paroit avoir Monsieur le Colonel vôtre neveu de faire connoissance avec moi.

Tout ce qui est de vôtre sang et tout ce qui porte vôtre nom me sera toujours cher : mais à moins d'un changement que l'hiver ne me promet pas, je suis, quant à présent, hors d'état de voir personne. Adieu mon respectable ami ; je vous aime et vous embrasse de tout [mon coeur][1].

M^lle^ Le Vasseur vous remercie très humblement de l'honneur de vôtre souvenir et vous presente ses r[espects][2].

(*En marge :*) Je vous prie de me marquer si l'on a besoin d'un passeport pour sortir du Royaume de vos côtés et, en cas que vous en ayez pris un, à qui vous vous êtes addressé pour cela. Ma lettre arrivera hors de date, parce que j'ai été si mal pendant dix ou douze jours que je n'ai plus songé à la faire partir.

1 et 2. Le copiste de 1851 a exprimé par des points de suspension les mots ic entre crochets, sans doute à cause de trous dans le papier de la lettre originale.

N° 1206.

A M. [de Malesherbes.][1]

A Montmorenci, le 13 X^bre 1761.

Je dois vous prévenir, Monsieur, que le secret que je vous avois demandé ne peut plus avoir lieu, l'affaire devenant de jour en jour plus claire, et c'est donner trop d'avantage aux méchans de se laisser égorger sans rien dire. D'ailleurs, ce secret n'a pu regarder en aucun temps Madame la mareschale de Luxembourg, et, quoique je n'aye point voulu l'inquiéter de cette affaire, elle a su que le livre ne s'imprimoit point ; sa bonté pour moi l'engagera peut-être à vous en parler, et comme elle doit venir demain à Paris, je la préviens que l'état des choses vous est connu. Permettez-moi de joindre ici l'extrait d'une lettre de Rey que je viens de recevoir et par lequel vous reconnoitrez, je m'assure, que je n'étois pas si visionnaire que vous l'avez pu penser. Pardon, Monsieur, ayez pitié de ma misère, et ne vous rebutez pas, je vous conjure, de mes importunités.

J. J. Rousseau

Extrait d'une lettre de Marc Michel Rey libraire à Amsterdam, à J. J. Rousseau, du 7^e X^bre 1761 :

M. Jean Neaulme, libraire, a donné pouvoir à M. Guérin pour conclurre le marché avec Du Chesne, ce qu'il a fait pour la somme de 1600 Livres. J'ai prié Neaulme de me remettre le marché moyennant un profit, mais il n'a pas voulu. Je tiens tout cela de ce dernier : que le traitté de l'éducation s'imprimera à Paris et qu'il le réimprimera ici.

1. Transcrit en mai 1912 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1183. f° 71 et 67. Sans adresse. Ce texte a été imprimé par M. J. Viénot, dans le *Temps* du 27 déc. 1903, sans l'extrait de la lettre de Rey, mal placé, dans le recueil de la Bibliothèque nationale. *Cf.* page 334, note 2.

J'avois mandé à M. Duchesne que j'étois surpris qu'il ne se fût pas addressé à moi pour cet ouvrage ; voici sa réponse :

« Si j'eusse suivi mon inclination pour l'ouvrage en « question, il est certain que je ne me serois pas addressé à « autre qu'à vous. Des considérations m'ont obligé de voir « ailleurs ; c'est encore un mistére que le temps éclaircira [1]. »

[A la suite de cette copie, de la main de Rousseau, mal placée, (fol. 67), dans le rec. 1183 des nouv. acq. fr., à la Bibliothèque nationale, se trouve un feuillet, sur lequel on lit, de la main de Malesherbes : « faire parler au libraire de montargis nommé boisson du livre de m. rousseau. »]

N° 1207.

A Mme [de Luxembourg][2].

A Montmorency, le 13 décembre 1761.

Je ne voulois point, Madame la maréchale, vous inquiéter de l'histoire de mon malheur ; mais puisque le chevalier vous en a parlé et que vous voulez y chercher remède, je ne puis vous dissimuler que mon livre est perdu. Je ne doute nullement que les jésuites ne s'en soient emparés avec le projet de ne point le laisser paroître de mon vivant, et, sûrs de ne pas long-tems attendre, d'en substituer, après ma mort, un autre toujours sous mon nom, mais de leur fabrique, lequel réponde mieux à leurs vues. Il faudroit un mémoire pour vous exposer les raisons que j'ai de penser ainsi. Ce qu'il y a de très-sûr, au moins, c'est que le libraire n'imprime ni ne veut imprimer, qu'il a trompé M. de Malesherbes, qu'il vous trompera, et

1. Cet extrait reproduit deux passages intervertis de la lettre de Rey du 7 Xbre 1761. *Cf.* deux passages des lettres de Malesherbes à Rousseau (25 déc. 1761 et février 1762).

2. Transcrit de l'imprimé en 1798 par Ch. Pougens, *loc. cit.*, p. 87-88.

qu'il se moque de moi avec l'impudence d'un coquin qui n'a pas peur et qui se sent bien soutenu. Cette perte, la plus sensible que j'aie jamais faite, a mis le comble à mes maux et me coûtera la vie : mais je la crois irréparable ; ce qui tombe dans ce gouffre-là n'en sort plus : ainsi je vous conjure de tout laisser là et de ne vous pas compromettre inutilement. Toutefois, si vous voulez absolument parler au libraire, M. de Malesherbes est au fait et lui a parlé ; il seroit peut-être à propos qu'il vous vît auparavant. Si, contre toute attente de ma part, il est possible d'avoir mon manuscrit en rendant tout, faites, Madame la maréchale, et je vous devrai plus que la vie. Les quinze cents francs que j'ai reçus ne doivent point faire d'obstacle ; je puis les retrouver et vous les renvoyer au premier signe.

N° 1208.

[Malesherbes à Rousseau] [1].

Ce lundy [14 décembre 1761].

Il y a, monsieur, des affaires qui ne s'éclaircissent que difficilement par écrit : de ce nombre est le vôtre. Par exemple, je savois il y a longtemps que l'ouvrage s'imprimoit en France ; je croyois que vous le saviez aussi : c'est pour cela que j'ai oublié de vous le mander. Si quelques unes de vos inquiétudes viennent de ce que vous l'ignoriez, elles doivent être dissipées. Il n'y a en cela rien qu'on ait voulu faire à votre insu. Pour arranger tout ceci, j'ai chargé un homme en qui j'ai pleine confiance, de voir Duchesne, de le faire expliquer, de savoir par lui-même en quel état est l'ouvrage, et ensuite le même homme ira vous voir à Montmorency et vous

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 422. Collationné sur l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

portera une lettre de moi comme *lettre de créance*. Je crois encore qu'il sera bon qu'il suive Duchesne jusqu'à la fin de l'édition. Nous sommes aujourd'hui à lundy. Ce sera demain qu'il verra Duchesne ; s'il ne le pouvoit pas demain, ce seroit mercredi au plus tard, et il ira chez vous mercredi ou jeudi. Ce sera, monsieur, la seule façon de prendre des arrangemens définitifs.

N° 1209.

[Mme de Luxembourg à Rousseau][1].

Paris, ce mardi [15 décembre 1761].

Ah ! mon Dieu ! quelle affliction votre lettre m'a causée ! En arrivant hier de Versailles, je l'ai reçue. Tout de suite j'allai chez Duchesne, que je trouvai tout seul pour me recevoir ; vous savez que c'est lui qui prend toujours la parole. Je ne peux pas m'empêcher de vous dire que je ne les crois point coupables. Je ne voulais pas l'effaroucher d'abord. Il m'a juré, avec les plus grands serments, que depuis que votre manuscrit est entre leurs mains, ils ne l'ont montré à qui que ce soit au monde ; que si vous n'avez pas de feuilles aussi souvent que cela devrait être, c'est que vous faites souvent des changements, des notes qu'il m'a même montrées écrites de votre main ; ainsi qu'il faut refondre ces feuilles et qu'on vous envoie deux fois la même épreuve quand vous y avez fait des changements ; que leur intérêt était que l'ouvrage soit bientôt fini. Ils me donnent leur parole qu'il sera achevé d'imprimer à la fin de février pour être mis en vente au commencement de mars. Je ne me suis point contentée de tout ce que m'a dit M. Duchesne, je lui ai dit que je voulais parler aussi à son associé. Il[2] sort d'ici. Il m'a dit les mêmes choses, et de

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 447-448.

2. « Il » ne désigne pas Duchesne, mais Guy, son associé.

plus que, si vous vouliez, il vous rendrait le manuscrit pour que vous y fissiez tout de suite les changements que vous y croiriez nécessaires. Comme je vous ai vu fort inquiet, je lui ai dit de mettre cette proposition par écrit, et il m'a écrit une lettre dans mon antichambre, où je n'ai pas trouvé l'offre du manuscrit aussi positive, et je [la] lui ai fait remettre à la marge. Je n'ose vous donner des conseils, mais je crois qu'ils sont de bonne foi et qu'ils ont grande envie que l'ouvrage paraisse promptement, surtout à cause de M. de Malesherbes, parce qu'ils m'ont dit qu'il fallait profiter du temps où il était en place. J'oublie de vous dire que M. l'abbé de Graves[1] a voulu le voir, disant qu'il l'avait déjà lu et qu'il était fort de vos amis, et qu'ils m'ont juré qu'ils ne le lui avaient pas montré, et, comme je vous l'ai déjà dit, que personne au monde ne l'avait vu. Je vous envoie cette lettre. Je vous supplie de m'écrire, car votre lettre m'inquiète infiniment. Je ne peux pas m'empêcher de vous répéter que je crois que vous vous alarmez mal à propos, certainement ils ont envie d'en finir. Cet homme qui sort d'ici m'a proposé de vous rendre le manuscrit avec la plus grande sécurité et simplicité, n'imaginant pas que ce soit pour autre chose que pour le revoir et y faire tout de suite les notes que vous y croyez nécessaires. Quel intérêt peut-il avoir pour ne pas vendre un ouvrage qu'il a acheté et qui ne lui rapporterait point d'argent de très-longtemps? En vérité, cela ne me paraît pas vraisemblable après ce qu'ils m'ont dit l'un et l'autre. Je retourne à Versailles aujourd'hui. Je leur ai annoncé qu'ils entendraient parler de moi prochainement. Adieu, Monsieur, calmez un peu votre esprit, et soyez persuadé que personne ne vous aime aussi tendrement que moi.

1. *Cf.* n° suivant, 3e et 5e alinéas.

N° 1210.

[Malesherbes à Rousseau][1].

ce mercredy [16 décembre 1761].

Je vous ai écrit, monsieur, avant-hier qui étoit lundy, et je vous ai mandé que je chargerois une personne en qui j'ai confiance de vérifier chez Duchesne où en est votre édition, et qu'ensuite cette même personne iroit vous voir, soit aujourd'hui, soit demain. J'ai appris dans la matinée d'hier que madame de Luxembourg étoit venue à Paris pour votre affaire, qu'elle avoit passé elle-même chez le libraire, et qu'elle étoit entrée dans tous les détails. En conséquence, j'ai passé chez elle hier à deux heures pour nous concerter.

Le résultat de ce qu'elle a vu chez Duchesne est que vous devez être absolument tranquille sur la crainte qu'il n'y ait une intelligence entre le libraire et d'autres personnes pour donner votre ouvrage autrement qu'il n'est réellement. Madame la maréchale a été persuadée par la représentation qui lui a été faite de feuilles toutes imprimées, et l'homme que j'y avois envoyé, et qui est très au fait de la manoeuvre typographique, en a été aussi pleinement convaincu. D'ailleurs, madame la maréchale leur a fait offrir de vous remettre le manuscrit, et elle vous a envoyé cet offre par écrit. C'est bien la preuve qu'ils n'ont pas le dessein de le falsifier. Les avis que vous avez de Hollande ne prouvent rien. Voilà ce qui s'est passé de ce côté. Le premier marché de Duchesne étoit fait dans la supposition qu'on imprimeroit en Hollande. Depuis ce temps-là, on a imaginé, pour la plus grande facilité, d'imprimer en France. Je l'ai su, mais j'ai feint de ne pas le savoir, et j'avois pour cela des raisons trop longues à détailler

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 422-428 ; collationné sur l'original autographe non signé (14 pages 3/4 petit in-4°), conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

dans une lettre. Je ne sais si Duchesne l'a dit à M. Guérin ou à M. Néaulme, par la raison qu'on lui avoit expressément recommandé de ne le dire à personne. Ce petit mystère peut être la cause des avis qu'on vous a donnés qu'il y avoit quelque chose dans la conduite du libraire qui n'étoit pas net. Vous vous souvenez, monsieur, que vous-même ne pensiez pas que votre livre pût être imprimé publiquement en France. Vous ne le désiriez pas même, parce qu'il auroit fallu pour cela le soumettre à la censure, ce qui vous répugnoit extrêmement. C'est pour cela qu'il a été nécessaire d'envelopper de quelques ténèbres l'édition qui se faisoit en France, et c'est ce qui a donné lieu à des malentendus. L'état cruel où vous êtes m'a obligé à avouer cette édition beaucoup plus que je n'aurois voulu faire, puisqu'il a fallu en parler à Duchesne pour vous tranquilliser. Voilà tout le noeud de cette intrigue.

Les lettres de Hollande peuvent donc vous apprendre qu'on n'imprime pas en Hollande, et cela a pu vous inquiéter jusqu'à ce que vous ayez su qu'on imprimoit en France. D'ailleurs il est certain que M. Guérin est ami des jésuites. Un certain abbé de Graves, qui s'est toujours mis en avant pour se mêler de vos affaires sans que je l'en aie jamais prié, et qui a été une fois vous voir à Montmorency, cet abbé, dis-je, est lié de la plus grande intimité avec M. Guérin, et est encore bien plus lié aux jésuites. Il se peut que par eux, et surtout par l'abbé que j'en soupçonne plus que M. Guérin, quelques jésuites aient entendu parler de votre livre. Ce seroit, si vous voulez, une indiscrétion qui d'ailleurs ne peut avoir que très peu de suites ; mais il y a bien de la différence d'une indiscrétion à une trahison. Si cette indiscrétion a été faite, ce que je ne prétends pas cependant vous assurer, elle aura aisément donné lieu à des rapports qu'on vous aura faits que votre ouvrage a été lu par les jésuites. De là vient cette conséquence qu'il est entre leurs mains, et ensuite le soupçon qu'ils veulent l'altérer, soupçon qui aura été prodigieusement confirmé par la lenteur du libraire dont nous vous disions tout à l'heure les véritables causes.

Au reste, je dois vous observer que les jésuites n'ont aucun motif de parler contre vous. Vous n'êtes point janséniste, et, quels que soient vos sentimens sur la religion, ils n'ont point fait de vous un homme de parti. Vous êtes isolé, si jamais homme le fut au monde, par conséquent étranger à toute cabale et très-supérieur à cette petitesse qui porte plusieurs auteurs à insulter les dévots sans nécessité et seulement pour satisfaire leur aigreur particulière ou pour piquer la curiosité ou la malignité des lecteurs.

Ainsi, monsieur, les jésuites ne pourroient pas vous approuver expressément, ni en qualité de protestant, ni en qualité de philosophe; mais croyez qu'ils ne vous haïssent pas, et songez qu'ils ont à présent bien d'autres gens à haïr. Ce que je vous dis des jésuites, je vous le dirai de l'abbé de Graves, qui est un peu plus jésuite que s'il portoit un bonnet à trois cornes. Je ne vous dissimule pas que c'est un homme dans la candeur de qui j'ai très-peu de confiance, et je vous avois déjà dit que je ne savois pas pourquoi il s'étoit mêlé de vos affaires. C'est la confiance entière que Guérin a en lui qui lui en a donné les moyens, et c'est cet esprit *jésuitique* dont il est rempli qui lui en a inspiré le désir. Mais, par les raisons que je viens de vous dire, je n'ai pas lieu de croire qu'il ait envie de vous nuire. D'ailleurs, je peux vous assurer que, dans l'affaire de la Julie, il m'a paru qu'il se conduisoit très honnêtement, et qu'il se prêtoit de bonne foi et même avec zèle à ce qui pouvoit vous être le plus avantageux. Vous pouvez m'en écrire là-dessus, puisque vous voyez que je ne suis pas prévenu contre lui.

En voilà, je crois, assez pour détruire les soupçons qui vous viendroient de ce que les jésuites auroient eu connoissance de votre ouvrage. Enfin je vois, par la dernière lettre de Rey dont vous m'avez envoyé la copie, que Duchesne lui mande qu'il n'a pas pu conclure avec lui, parce qu'on l'a obligé de conclure avec Néaulme. Cela n'est pas étonnant, et vous n'en seriez pas plus surpris que moi si vous vous rappeliez ce qui s'est passé. C'est Guérin qui a fait marché, et il l'a fait avec Néaulme, qui

est son correspondant et son ami. Il ne l'auroit sûrement pas conclu avec Rey, qu'il déteste et qu'il regarde comme un fripon. D'ailleurs rappelez-vous que vous-même, dans ce temps-là, vous étiez très mécontent de Rey, et je crois que vous n'auriez point voulu qu'on fît aucune affaire avec lui. Duchesne, qui est peut-être en correspondance avec Rey, et qui peut-être aussi veut seulement ne pas se brouiller avec lui, mande que, s'il avoit été le maître, il auroit volontiers traité avec lui, Rey. Soit que ce soit une fausseté ou simple compliment de la part de Duchesne, soit que réellement il dise la vérité, il n'y a rien là qui doive vous inquiéter, puisque vous savez qu'effectivement et Guérin, et moi, et vous-même, n'avons point voulu qu'il conclût avec Rey.

Voilà, monsieur, toutes les raisons par lesquelles et madame la maréchale de Luxembourg, et l'inspecteur de librairie que j'ai envoyé chez Duchesne, et moi, nous sommes tous trois persuadé que Duchesne est de bonne foi.

Je vous ai mandé que cet inspecteur iroit vous voir aujourd'hui ou demain. La lettre que vous a écrite madame la maréchale rend ce voyage inutile. Ainsi nous attendrons que vous ayez fait réponse et qu'on puisse savoir si vous acceptez la proposition de vous remettre votre manuscrit. Reste à parler de la lenteur du libraire dont vous vous plaignez. A cet égard, je commence par vous assurer que plus ou moins tous les auteurs ont le même sujet de plainte vis-à-vis de leur libraire. Ainsi vous auriez tort d'en induire qu'il y a quelque ruse secréte, quelque manoeuvre cachée qui les engage à retarder. Le meilleur moyen pour les hâter est, à ce que je crois, celui que je vous ai proposé, c'est-à-dire de charger l'inspecteur que j'ai déjà envoyé chez Duchesne de le suivre exactement, de convenir d'abord avec lui du temps dans lequel il peut achever l'impression, et de la quantité qu'il en peut faire chaque semaine, pour constater ensuite, semaine par semaine, s'il aura rempli la tâche à laquelle il se sera obligé. Mais aujourd'hui Duchesne représente qu'il lui est impossible de prendre sur cela des engagemens certains, parce qu'à chaque épreuve

qu'il vous envoie, vous faites des changemens ou des additions considérables, et que cela oblige à des remaniemens dont il ne peut pas prévoir l'étendue.

Je ne sais même si le libraire n'a pas avoué que la crainte de ces fréquens remaniemens l'a peut-être empêché de vous envoyer aussi souvent que vous l'auriez désiré les épreuves ou les bonnes feuilles. C'est sur cela principalement que l'inspecteur qui a été chez Duchesne comptoit s'expliquer avec vous, et je crois que c'est pour cela que Duchesne vous propose à présent de faire tous vos changemens et toutes vos additions sur le manuscrit qu'il vous renverra. Je ne serai pas étonné que vous n'acceptiez pas cette proposition en vous engageant à ne plus rien changer sur l'imprimé, parce qu'il n'y a aucun auteur qui puisse s'y engager ; qu'on reverroit dix fois son ouvrage, qu'on auroit toujours quelque changement à y faire, et parce qu'on juge de l'imprimé tout autrement qu'on n'a jugé du manuscrit. Mais vous ne devez pas être étonné non plus de la peine que les fréquents remaniemens font à l'imprimeur, puisque vous connoissez le manuel de l'impression, et au moins en devez-vous conclure qu'il ne faut pas s'impatienter à un certain point des retards ni les imputer à aucune cause cachée. Enfin, monsieur, je vois avec grand'peine les violentes agitations que vous cause cette affaire. Elles sont très-naturelles à un auteur, et d'ailleurs la solitude et la maladie doivent les augmenter prodigieusement. Permettez-moi de vous dire que je crois avoir vu votre âme tout entière dans les différentes lettres que vous m'avez écrites à ce sujet. J'ai vu cette succession d'inquiétudes, de soupcons et ensuite de remords d'avoir soupçonné injustement. J'ai cru voir ces sentimens peints avec une vérité que l'art ne pourroit pas atteindre, et j'ai conclu de la moitié de vos lettres que vous étiez le plus honnête de tous les hommes, et de l'autre moitié que vous étiez le plus malheureux. Je prévois que d'ici à la fin de l'édition vous aurez beaucoup de pareilles secousses. C'est pour les prévenir que je désirois de vous aboucher avec un homme qui veilleroit à vos intérêts comme vous-même ;

mais je crains que cela ne soit pas suffisant. Si l'affaire étoit assez simple pour que Duchesne pût tenir littéralement l'engagement de faire tant de feuilles par semaine, il seroit aisé de vous tranquilliser ; mais puisque les remaniemens que vous exigerez nécessairement donneront lieu à mille incidens, ils vous donneront aussi mille sujets d'inquiétude. Vous pourrez vous défier de l'homme que j'aurai chargé de cette affaire, puisque vous ne le connoissez point. Je vous réponds de lui, à la vérité ; mais vous pourrez penser que je me trompe sur son compte ou que lui-même est trompé par les libraires.

En un mot, monsieur, le meilleur remède, et peut-être le seul à l'état violent où vous êtes, est que vous veniez vous établir à Paris jusqu'à la fin de l'édition. Je sais combien cela est contraire à votre goût, à vos principes, à vos moeurs actuelles, peut-être à l'état de votre santé ; mais je crois que la tranquillité de votre âme l'exige, et que cette considération doit l'emporter sur tout. Au reste, si vous n'adoptez pas cet avis, je compte toujours que mon homme ira vous voir et s'arrangera avec vous quand vous le jugerez à propos. Je n'ai pas le temps de relire cette lettre ; je la crois pleine de fautes. Je vous prie de les excuser.

N° 1211.

DE MAD^e^ LA COMTESSE DE BOUFFLERS[1].

Ce mardi 15 [décembre 1761].

Voilà, Monsieur, un cylindre en fer blanc ; je souhaite qu'il puisse empêcher la fumée. Je vous prie de vouloir bien ne pas payer l'homme, parce que j'ai fait un marché avec lui ; vous me rendrez l'argent après si vous voulez. Mad^e^ la Maréchale

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 38. D'après l'original autographe, conservé à Neuchâtel, Th. Dufour a ajouté la date, « ce mardi 15 », et la signature, qui manquent à l'imprimé.

m'assure que vous n'avez rien à craindre pour votre manuscrit ; j'en ai une joie extrême. Vous savez tout le cas que je fais de vos ouvrages et l'amitié sincère que j'ai pour vous, et vous pouvez juger de la part que je prenois à votre inquiétude.

Mandez-moi si vous souffrez moins. Le chevalier vous fait ses complimens, il se porte bien et moi aussi.

H. de Saujon de Boufflers

N° 1212.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Enghien-les-Paris
A Enghien [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Je n'ai parlé à personne de votre billet, mon voisin ; à l'instant que je reçois votre lettre, j'étois occupée à vous écrire pour vous demander si vous trouveriez bon que je fisse sur la conduite de votre libraire quelques perquisitions. Je me serois servie de moyens qui ne vous auroient pas compromis et où vous n'auriez pas eu l'air d'être pour rien. Je vous en faisois dans ma lettre un long détail. Je suis bien aise d'imaginer que vous n'en avez pas besoin et que vous êtes tranquille sur cet objet. Je ne la suis pas sur votre santé et véritablement vous me soulagez beaucoup de m'en donner de nouvelles.

On débite que votre libraire a imprimé un volume plein de fautes, et que vous êtes très mal ensemble. J'ai été interrogée sur cela, et j'ai répondu la vérité que je n'en savois mot. Votre livre, mon voisin, est attendu avec une impatience et un intérêt que je n'ai jamais vu pour rien.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été imprimée en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 475, 476, avec plusieurs fautes de lecture.

Je dînai hier avec un homme qui me dit qu'il étoit chargé par une femme de province de lui envoyer, à quel[que] prix que ce fût, une copie d'un portrait de vous, peint par Latour, qu'elle prétend être dans le cabinet de M. de Julienne. Ce portrait effectivement, mon voisin, y existe-t-il et permettez-vous qu'on en tirât une copie? Si M. de Julienne le tient de vous, il ne permettroit sûrement pas qu'on le copiât sans votre aveu. Vous serez surpris que quelque chose que je n'oserois vous demander pour moi, je vous le demande pour un autre. J'ai été touchée de la manière dont cette femme s'exprime, du sentiment qui l'attache à vous. J'ai demandé son pays, il est presque le mien. Voilà qui me réchauffe ; mais cet homme ajoute son nom, et c'est justement la fille du cousin-germain de mon père, dont la réputation et le mérite honorent la patrie, et pour qui j'ai toujours eu beaucoup de vénération. Vous jugez bien que me voilà tout de feu et que je n'ai pas pu résister aux instantes prières que m'a faites mon petit-cousin de vous demander votre aveu. Je ne prétends cependant pas que ma demande vous gêne ; vous savez que mes voeux, que mes prières sont toujours subordonnés au désir que j'ai de ne vous pas déplaire. Mon mari vous fait mille complimens ; sa santé est admirable ; celle de mon frère, qui arrive de l'armée dans le moment, est rétablie au point que je ne l'espérois pas. Je ne vous parlerai de la mienne que lorsqu'elle vaudra mieux ; mon corps porte à présent la peine des erreurs de mon esprit. Je ne puis digérer ni dormir ; j'ai besoin de retourner aux champs ; je suis ici trop près des autres et trop loin de moi.

Le jeudi 17 X^bre 1761.

Votre lettre du 15[1] ne m'est remise que dans l'instant.

1. Cette lettre de Rousseau du 15 décembre 1761 ne m'est pas connue.

N° 1213.

[Malesherbes à Rousseau][1].

[Vers le 18 décembre 1761.]

vous recevrez, monsieur, mardi prochain[2], huit bonnes feuilles au moins ; celui qui m'en a assuré en a vu sept de faites. vous les recevrez toutes par la suite à mesure qu'elles seront imprimées. Le libraire prétend que s'il ne vous les a pas envoyées jusqu'à présent, c'est qu'il vous avoit proposé par une de ses lettres de ne vous envoyer que les bonnes feuilles du volume entier quand il seroit achevé. vous ne lui avez pas fait de réponse à cette proposition, ce qui lui a fait croire que vous l'acceptiez ; mais à présent qu'il sait vos intentions, il s'y conformera et vous enverra les bonnes feuilles à mesure. ne nous donnons pas la peine de discuter si son excuse pour le passé est bonne ou mauvaise. il nous suffit de nous assurer pour l'avenir qu'on se conformera à ce que vous désirez, et d'ailleurs les bonnes feuilles qu'on vous enverra vous prouveront qu'on ne vous a pas falsifié. je viens d'envoyer votre mémoire à madame la maréchale de Luxembourg et j'attends son retour pour en conférer avec elle. vous connoissez, monsieur, tous mes sentimens lorsque je vous en renouvelle les assurances.

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 419-420. Collationné sur l'original autographe non signé, conservé la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. C'est-à-dire le 22 décembre. Rousseau reçut six feuilles le 21 décembre, comme on le verra plus loin, dans sa lettre du 22 à Duchesne, n° 1215, 2e alinéa.

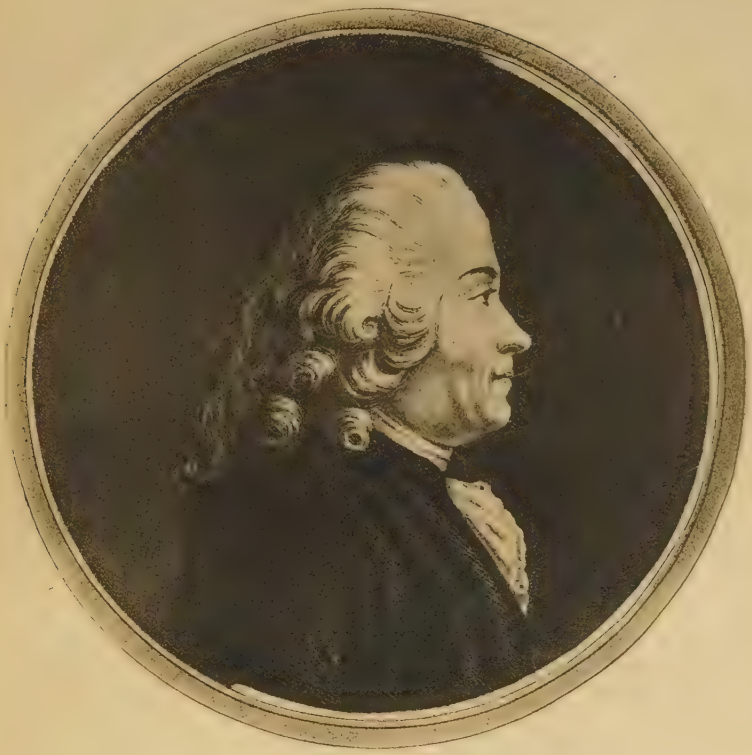

C.-G. DE LAMOIGNON DE MALESHERBES

Aquarelle de Lerouge.

Librairie Armand Colin, Paris.

N° 1214.

[M.-M. Rey à Rousseau][1].

21 Décembre 1761.

Comme je n'ai pas de réponse à ma dernière du 7 courant, qui répondoit à la vôtre du 29^e^ 9^bre^ dernier, je suppose que vous êtes plus tranquille et je m'en réjouis.

Voici l'épreuve A, comme je vous l'ai mandé, je compte que B partira le courrier prochain, et ainsi de suite.

Voulez-vous les bonnes feuilles à mesure qu'elles s'imprimeront?

Vous aurez, mon cher, ou une épreuve chaque courrier, ou un mot de lettre par le couvert de M^r^ Du Voisin, afin de prévenir toute inquiétude, je prends cette précaution à tout événement. J. Neaulme m'a dit avoir reçu des feuilles du traité de l'Education. Le voilà donc en train.

Donnez-moi de vos nouvelles, de votre santé surtout. Etes-vous en paix? Votre dernière m'a fait trop d'effet pour être tranquille jusques à ce que je sache comment vous êtes.

[Suivent les compliments finaux.]

N° 1215.

A M. Duchesne[2].

A Montmorenci, le 22 décembre 1761.

Vos reproches, monsieur, ne sont pas injustes; j'en mérite de beaucoup plus durs; mes torts envers vous sont grands,

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 138. Une page et 4 lignes de texte, in-8°, sans adresse ni cachet. Cette lettre se croisa avec celle de Rousseau du 23 décembre qu'on verra plus loin.

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset Pathay, *Œuvres inédites,* p. 81-82.

et je n'en ai pas envers vous seul. Ne me haïssez pas cependant pour cela, je vous supplie; je vous promets que vous serez bien vengé.

Je dois pourtant vous dire, sans parler des lenteurs dont il vous plaît de vous prendre à moi, ni des formes de deux feuilles défaites contre toute attente et sans nécessité, que si vous eussiez voulu m'envoyer il y a trois semaines, et sur mes instances réitérées, une seule des six bonnes feuilles que j'ai reçues hier, ou du moins me faire là-dessus quelque réponse satisfaisante, vous eussiez épargné bien des maux à un pauvre infirme, et au coeur d'un honnête homme le regret éternel d'avoir suspecté la probité d'un autre.

Quant à ce que vous avez dit, que vous m'aviez proposé de ne m'envoyer les bonnes feuilles que volume à volume, et que mon silence là-dessus vous avait fait présumer mon consentement, vous savez mieux que personne que vous ne m'avez jamais rien dit ni écrit de semblable, et quand on a une bonne cause, il ne faut pas la soutenir par de mauvaises voies.

Les feuilles sont passablement correctes. Cependant parmi les fautes d'impression qui sont restées, il y en a surtout une qui fait un contre-sens très-choquant, et qui n'est pas de celles que le lecteur peut suppléer. Je vois que vous craignez les cartons, et c'est peut-être pour cela que les bonnes feuilles ont tant de peine à venir. A moins d'une extrême nécessité, je ne vous proposerai donc point de carton; mais pour un errata, nous ne pourrons peut-être nous en dispenser.

Mais est-ce donc là, monsieur, le papier de votre édition? En ce cas-là, vous n'aviez pas si grande raison, ce me semble, de le tant vanter.

Oublions tout, monsieur, je vous prie, de part et d'autre, et tâchons de nous donner mutuellement à l'avenir des raisons d'être plus contents.

Je vous salue sincèrement, etc.

J. J. Rousseau

N° 1216.

A Madame
madame de la Tour
rue de Richelieu, au coin
de la rue neuve S^t^-Augustin
A Paris[1].

A Montmorenci, le 19 décembre 1761.

Je voudrois continuer de vous écrire, Madame, à vous et à votre digne amie ; mais je ne puis, et je ne supporterois pas l'idée que vous attribuassiez à négligence ou à indifférence un silence que je compte parmi les malheurs de mon état. Vous exigez de l'exactitude dans le commerce, et c'est bien le moins que je doive à celui que vous daignez lier avec moi ; mais cette exactitude m'est impossible : ma situation empirée partage mon tems entre l'occupation et la souffrance ; il ne m'en reste plus à donner à mon plaisir. Il n'est pas naturel que vous vous mettiez à ma place, vous qui avez du loisir et de la santé ; mais faites donc comme les dieux,

Donnez en commandant le pouvoir d'obéir.

Il faut, malgré moi, finir une correspondance dans laquelle il m'est impossible de mettre assez du mien, et qu'avec raison vous n'êtes point d'humeur d'entretenir seules. Si peut-être dans le suite.... mais.... c'est une folie de vouloir s'aveugler, et une bêtise de regimber contre la nécessité. Adieu donc, Mesdames ; forcé par mon état, je cesse de vous écrire, mais je ne cesse point de penser à vous.

Je découvre à l'instant que toutes vos lettres ont été à Beaumont avant que de me parvenir. Il ne falloit que *Montmorenci* sur l'adresse, sans parler de la route de Beaumont.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 148-149, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N° 1217.

De Julie à Claire[1].
[Mme de La Tour-de Franqueville à son amie]

(Billet qui renfermoit la lettre précédente.)

Le 20 décembre 1761.

Voilà, ma Claire, une lettre que je viens de recevoir dans l'instant. Je n'ai assurément pas besoin de l'avoir sous les yeux pour y répondre. Réponds-y de ton côté, et tu me la renverras mardi par ta soeur, à qui je donnerai ma réponse, à condition qu'elle m'apporte la tienne. Adieu.

N° 1218.

De Julie [Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau][2].

Le 20 décembre 1761.

Rien n'est sans conséquence pour les ames sensibles. Je l'éprouve bien douloureusement, Monsieur; je ne vous dissimulerai point que votre lettre m'a couté des larmes, d'autant plus amères, que la vue de vos caractères m'avoit fait le plus grand plaisir. Voilà donc la fin de ce commerce, dont le commencement a été marqué par l'admiration, et ce qui est bien plus flatteur encore, par le plus tendre intérêt! Ne valoit-il pas mieux ne pas m'écrire, que de m'écrire pour m'annoncer que vous ne m'écrirez plus? L'impression eût été moins vive; et d'ailleurs l'espérance de recevoir une lettre le lendemain, m'eût aidée tous les jours à supporter le chagrin de n'en point rece-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* etc., t. I, p. 150.
2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,*etc., t. I, p. 151-153.

voir. Avec quelle ambiguïté vous me parlez de l'augmentation de vos souffrances, et des occupations qui vous forcent à rompre avec moi! Vous m'aviez tant dit que vous saviez mettre dans une liaison d'amitié les égards de l'estime et les épanchemens de la confiance!... Mais aucun détail ne s'échappe de votre coeur. Ah! du moins, en me les refusant, croyez que le mien étoit fait pour les recevoir. Si j'ai paru exiger de l'exactitude, ce n'étoit pas que je voulusse obtenir de vous précisément autant que j'étois disposée à vous donner; c'étoit parce que je n'avois jamais assez de ce qui me venoit de vous, et qu'abusée par vos expressions affectueuses, j'avois la sottise de croire que notre correspondance vous étoit assez chère pour que vous l'achetassiez à ce prix. Adieu, Monsieur, puisque vous voulez que nous nous anéantissions l'un pour l'autre : car, qu'est-ce pour moi qu'entendre parler de vous? Vous m'avez affligée; c'est un point de vue que je voudrois vous épargner; mais j'ai besoin de consolation, je suis foible, et j'en trouve à me plaindre. Et puis, pourriez-vous oublier que votre *adieu* est éternel, et que c'est à Julie que vous le dites.

Claire vous écrira, sans doute : je lui envoie votre *dernière* lettre (je n'écris pas ce mot de sang froid); elle pense, elle sent autrement que moi; mes expressions ne conviennent point à ses idées.

Je vous prie de vouloir bien brûler toutes mes lettres.

N° 1219.

DE Mme *** [« CLAIRE », À ROUSSEAU][1].

Le 22 décembre 1761.

Eh bien! ne me voilà-t-il pas encore dans les caquets, et confondue avec notre Julie? J'en serois singulièrement flattée, en toute occasion exclusivement, jusqu'à celle où elle se fait des querelles avec vous. Dans laquelle de mes lettres avez-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p 154-156.

vous vu, s'il vous plait, Monsieur, que j'exige *de l'exactitude; que je ne veux pas faire seule les frais de notre commerce?* J'ai dit précisément le contraire et *amen* à tous vos *oremus*. *Faites-vous connoitre où je me tais.* Ces paroles sont tirées de la troisième de vos épitres. Nous avons depuis cette menace, gardé l'*incognito* encore longtemps, pendant lequel vous avez jasé comme une pie; et c'est du moment que vous nous connoissez, qu'il vous plaît de nous planter-là! Je ne sais si cela est bien conséquent, mais je sais bien que cela n'est pas flatteur. Parlez vrai; Julie vous obstine, ou vous intéresse trop; la pauvre Claire vous ennuie; voilà l'histoire; et, sans autre forme de procès vous les congédiez toutes deux très philosophiquement. C'est très bien fait à vous. Il me semble pourtant que sans s'assujétir à écrire régulièrement, et méthodiquement, on peut du moins, de temps à autre, donner de ses nouvelles à gens qui s'y intéressent. Vous boudez Julie, parce que vous la connoissez mal, et j'en paie les pots cassés. Adieu, Mesdames, laissez-moi en repos. Voilà la conclusion d'une correspondance que vous assuriez ne pouvoir pas voir cesser sans quelque inquiétude, ce sont vos propres termes. Allez, vous êtes fait tout comme les autres hommes. Ce qui me désespère, c'est de le sentir, sans pouvoir résoudre mon lâche coeur à rien rabattre de la haute estime que vous lui avez inspirée.

P. S. Je vous avois prié, Monsieur, de m'apprendre si vous aviez reçu ma lettre contre-signée, *Chauvelin.* Daignez-vous m'en instruire par quelqu'un de vos entours? Votre silence a cet égard, m'empêche de risquer celle-ci par la même voie.

TABLE

		Pages
996.	A M. Coindet. [février 1761].	1
997.	[D'Alembert à Rousseau]. à Paris 10 février [1761]. . . .	2
998.	A Mad[e] d'Azaincourt. [10 (ou 11) février 1761].	3
999.	A M. Coindet. Ce mercredi 10 [*lisez* 11] fév[r] 1761].. . . .	4
1000.	A M. Coindet. Ce mercredi au soir [11 février 1761], en recevant votre lettre.	6
1001.	De M[me] la Comtesse de Boufflers. Ce mercredi [11 février 1761].	7
1002.	J. Buisson à Rousseau. Genève le 11[e] février 1761.. . . .	8
1003.	A M[me] Cramer-Delon. A Montmorenci le 12 fév[r] 1761. . .	9
1004.	De Bastide à Rousseau. Ce 12 février 1761.	10
1005.	A M. [de Bastide]. A Montmorenci le 13 février 1761.. . .	14
1006.	A M. *** [de Bastide?] [13 février 1761?].	16
1007.	A M. Coindet. Ce vendredi [13 février 1761].	18
1008.	Lettre de M. *** fermier-général. Paris 5 fév[r] 1761.. . . .	20
1009.	Réponse [de J.-J. Rousseau] Mm. 13 février 1761.	21
1010.	De Leyre à Rousseau. Parme, ce 13 février 1761.	22
1011.	De M[me] [la duchesse de Boufflers-Montmorency]. Paris le 14 février 1761.	25
1012.	A M. d'Alembert. Montmorency le 15 février 1761.. . . .	26
1013.	A M. [Coindet]. Dim : 15 [février 1761].	27
1014.	Réponse de J. J. Rousseau à un anonyme [C.-J. Panckoucke]. A Montmorenci le 15 février 1761.	28
1015.	J. Necker à Rousseau. Ce 16[me] février 1761..	29
1016.	Malesherbes à Rousseau. Paris, 16 février 1761..	30
—	Note des retranchements.	31
1017.	[De Bastide à Rousseau]. à Paris ce 16 février 1761. . . .	41
1018.	A M. Coindet. Ce lundi 16 [février 1761].	44
1019.	[Avis préliminaire pour la Préface dialoguée].	45
1020.	A M[me] [de Luxembourg]. A Montmorenci le 16 fev[r] 1761.. .	47
1021.	[M[me] de Luxembourg à Rousseau]. Paris, ce mercredi [18 février 1761].	48
1022.	[M[me] de Luxembourg à Rousseau]. Paris, ce jeudi 19 [février 1761].	49
1023.	De Mad[e] de Créqui. Ce 16 [février 1761].	50

1024. De Made de Créqui. 23 [février 1761]. 52
1025. A Mme de Créqui. Montmorenci 25 fevr 1761. 52
1026. A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci, le 18 févr 1761. . . . 53
1027. A M. [Coindet]. Ce mercredi soir [18 février 1761].. . . . 55
1028. [Mme d'Houdetot à Rousseau]. Ce jeudi 18 [*lisez* 19 février 1761]. 56
1029. A M. de Malesherbes. à Montmorenci le 19 février 1761. . . 57
1030. Note de J.-J. Rousseau sur les retranchemens demandés par M. de Malesherbes [vers le 19 février 1761]. 58
1031. M.-M. Rey à Rousseau. Amsterdam, 21 février 1761. . . . 60
1032. Fréron à Rousseau. A Paris le 21 février 1761. 63
1033. A Mme la Duchesse de Montmorency. Montmorency, le 21 février 1761.. 64
1034. Malesherbes à Rousseau. [vers le 22 février 1761]. 64
1035. Dangirard à Rousseau. Paris ce 22 février 1761. 66
1036. A M. Dangirard fils aîné. A Montmorenci le fevr 1761.. . 68
1037. Dangirard à Rousseau. Paris, ce 5 mars 1761. 70
1038. M.-M. Rey à Rousseau. [Amsterdam] 2 mars 1761.. . . . 73
1039. A M. Dangirard. A Montmorenci le 9 Mars 1761. 74
1040. Dangirard à Rousseau. Paris, ce 14 mars 1761. 75
1041. [Robin à Rousseau]. Paris ce 12e mars 1761.. 77
1042. [Robin à Rousseau]. « Copie de ma lettre du 21 février » [1761]. 78
1043. Margency à Rousseau. à Paris, ce 23 février 1761. 80
1044. A Mme de Luxembourg. Ce jeudi 26 [février] 1761. . . . 82
1045. [Le marquis de Ximenès à M** (de Brosses ?)]. Aux Délices ce mardy au soir 24 febv. [1761].. 83
1046. A M. Coindet. Ce vendredi [27 février 1761]. 85
1047. A M. de Bastide. [mars 1761]. 86
1048. A M. [Coindet]. Ce mercredi [4 mars 1761].. 87
1049. Coindet à Rousseau. Ce jeudi [5 mars 1761].. 89
1050. L'abbé Pernetti et Gauffecourt à Rousseau. Lyon, 26 fevrier 1761. 91
1051. Note responsive de J.-J. Rousseau (à M. de Malesherbes). [vers le 5 mars 1761]. 93
1052. A Mme [Cramer-Delon]. A Montmorenci le 1er mars 1761.. . 97
1053. De Mme Cramer-Delon et de Philibert Cramer à Rousseau. Genève, le 7e mars 1761. 98
1054. [Moultou à Rousseau]. 7 mars 1761. 100
1055. Mme de Verdelin à Rousseau. A Paris, le 10 [mars 1761]. . 105
1056. Liste dressée par Coindet des exemplaires à distribuer du « Recueil d'Estampes pour la *Nouvelle Héloïse* ». [vers le 10 mars 1761]. 106
1057. Marteau à Rousseau. Paris, 11 mars 1761. 108
1058. A M. [Marteau]. Montmorency, [mars 1761].. 111
1059. [Marteau à Rousseau]. à Paris ce 8 avril 1761. 112
1060. [Mme de Luxembourg à Rousseau]. Paris, le samedi [11 avril] 1761. 113

1061. [Duclos à Rousseau]. A Paris, le 12 mars [1761]. 114
1062. [De Leyre à Rousseau]. Parme, ce 13 mars 1761. 115
1063. A Mad^e Bourette. A Montmorenci, le 21 mars 1761. 118
1064. Moultou à Rousseau. Le 23 mars 1761. 119
1065. [Duclos à Rousseau]. [fin mars 1761]. 120
1066. M^me de Verdelin à Rousseau. [Paris] Le 3 avril [1761]. . . 120
1067. A. M. Lenieps. A Montmorenci le 6 avril 1761. 122
1068. A M. Lenieps. [vers le 20 avril 1761]. 123
1069. Pour M. Du Parc [dom Deschamps]. A Montmorenci le 8 may 1761. 125
1070. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 9 mai 1761. 127
1071. A M^me de Luxembourg. Ce Lundi 18 [mai] 1761. 128
1072. A M^me de Luxembourg. Ce Jeudi matin [21 mai 1761]. . . . 129
1073. A M. Lenieps. A Montmorenci, le 21 Mai 1761. 129
1074. A M. [Coindet]. Ce vendredi matin [22 mai 1761]. 131
1075. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 22 mai 1761. 131
1076. A M. Coindet. Ce vendredi [29 mai 1761]. 132
1077. [J. Vernes à Rousseau]. Céligny, 26 mai 1761. 133
1078. D. Cornabès et Gauffecourt à Rousseau. A S^t Germain (sur Saône) le 28 mai 1761. 135
1079. A M. Moultou. A Montmorenci, le 29 mai 1761. 137
1080. M.-M. Rey à Rousseau. Amsterdam 1^er juin 1761. 139
1081. Lettre [de J.-L. Mollet] sur la fête donnée à Genève le 5^e juin 1761. A Genève le 10 juin 1761. 140
1082. Réponse [de J.-J. Rousseau]. A Montmorenci le 26 juin 1761. 145
1083. A M^me de Luxembourg. Montmorency, le 12 juin 1761. . . . 146
1084. M^me de Luxembourg à Rousseau. Paris, ce mardi [juin 1761]. 149
1085. M^me de Luxembourg à Rousseau. Paris [été 1761]. 150
1086. Moultou à Rousseau. [13 juin 1761]. 150
1087. A M. Lenieps. [Montmorency, 17 juin 1761]. 154
1088. De Mad^e la Comtesse de Boufflers. Ce jeudi à l'Isle-Adam [18 juin ? 1761]. 155
1089. D'Alembert à Rousseau. Ce mardi 23 [juin 1761 ?]. 156
1090. A M. J. Vernes. à Montmorenci le 24 Juin 1761. 157
1091. Panckoucke à Rousseau. Lille ce 25 Juin 1761. 159
1092. Pour M. Du Parc [dom Deschamps]. A Montmorenci le 25 juin 1761. 160
1093. A M. Lenieps. A Montmorenci le 7 juillet 1761]. 163
1094. A. M. Lenieps. Ce vendredi 17 juillet 1761]. 164
1095. A M. A.-J. Genet. A Montmorenci le 11 juillet 1761. . . . 165
1096. De Mad^e la Comtesse de Boufflers. Ce 12 juillet 1761. . . . 167
1097. De Mad^e de Luxembourg. Paris, ce samedi [18 juillet 1761]. 167
1098. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Saint-Hubert, 18 juillet 1761. 168
1099. A M^me [de Luxembourg]. Ce Lundi 20 Juillet [1761]. . . . 168
1100. De Mad^e la Comtesse de Boufflers. Ce 21 [Juillet 1761]. . . 169
1101. A Jaqueline Danel. A Montmorenci le 22 juillet 1761. . . . 170
1102. A M. Moultou. A Montmorenci le 24 juillet 1761. 171

1103. [La Duchesse de Montmorency à Rousseau]. Paris, 25 juillet [1761]. 173
1104. A Mme [la Duchesse de Montmorency]. [fin juillet 1761]. . . 175
1105. A M. Coindet. Ce mercredi 29 Juillet [1761]. 176
1106. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Versailles, 29 juillet 1761. 177
1107. Le chevalier de Lorenzi à Rousseau. A Lyon, le 31 juillet 1761. 178
1108. J.-L. Mollet à Rousseau. Genève le 3 août 1761. 179
1109. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 3 août 1761. 183
1110. [Mme de Luxembourg à Rousseau]. A Paris, ce vendredi [7 août 1761]. 184
1111. A Mme [de Luxembourg]. Lundi 10 Aoust [1761]. 184
1112. A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci, le 9 Aoust 1761. . . . 186
1113. A M. Du Parc [dom Deschamps]. A Montmorenci, le 12 août 1761. 188
1114. Léonard Usteri à Rousseau. Paris, vendredi 10 juillet 1761. . 190
1115. Léonard Usteri à Rousseau. Paris, 11 août 1761. 191
1116. A M. [L.] Usteri. A Montmorenci le 20 aoust 1761. . . . 192
1117. M.-M. Rey à Rousseau. Amsterdam, 17 août 1761. 193
1118. A M. Lenieps. A Montmorenci le 21 Aoust 1761. 196
1119. A M. Coindet. Ce vendredi 28 [août 1761]. 198
1120. Mme de Verdelin à Rousseau. [fin d'août ou début de septembre 1761]. 198
1121. Projet de traité pour *Emile*. 199
— Guérin à Malesherbes, 30 aout 1761. 201
1122. A Mme [de Luxembourg]. Ce vendredi 28 [août 1761]. . . . 202
1123. De Made la comtesse de Boufflers. Ce 29 [août 1761]. . . . 202
1124. A M. M.-M. Rey. A Montmorenci, le 2. 7bre 1761. 203
1125. Léonard Usteri à Rousseau. Paris, 6 septembre 1761. . . 205
1126. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Versailles, 12 septembre 1761. 207
1127. A Dom Deschamps. A Montmorenci, le 12 7bre 1761. . . . 208
1128. A M. Léonard Usteri. A Montmorenci, le 13 7bre 1761. . . . 210
1129. A M. Roguin [à Montmorenci le 14 septembre 1761] (LETTRE À RETROUVER). 212
1130. De Made de Boufflers. [vers le 24 septembre 1761]. 213
1131. De Made de Boufflers. Ce samedi [26 septembre 1761]. . . 214
1132. De Made de Boufflers. Ce samedi à minuit [26 septembre 1761]. 215
1133. [A M. de Malesherbes]. A Montmorenci, le 25 7bre 1761. . . 216
1134. [Mme *** à Rousseau]. Le 28 septembre 1761. 217
1135. A Madame X***. Montmorency, le 29 septembre 1761. . . . 219
1136. M.-M. Rey à Rousseau. Amsterdam, 1er octobre 1761. . . . 221
1137. A. M. d'Offreville. Montmorenci 4. 8bre 1761. 222
1138. De Mme ***. Le 5 octobre 1761. 228
1139. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 5 octobre 1761. . . 230
1140. A M. Coindet. Ce Vendredi [9 ou 16 octobre 1761 ?]. . . . 233
1141. A M. *** [13 ou 21 octobre 1761]. 234
1142. A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci, le 14 8bre 1761. . . . 237

1143. De Mme ***. Le 16 octobre 1761. 239
1144. De Mme de La Tour-de Franqueville. Aussi le 16 octobre 1761. 240
1145. A Madame ***. Montmorency, le 19 octobre 1761. 241
1146. A M. D. Roguin. A Montmorenci le 16. 8bre 1761. 244
1147. A Dom Deschamps. Ce 17 8bre 1761. 246
1148. A M. Coindet. Ce Lundi [19 octobre 1761 ?].. 248
1149. A M. Duchesne. A Montmorenci, le 19 octobre 1761. . . . 249
1150. A M. le maréchal de Luxembourg. Ce 20 Octobre 1761. . . 251
1151. [Mme de Luxembourg à Rousseau]. Paris, ce mercredi [21 octobre 1761]. 252
1152. A Mme de Luxembourg. A Montmorenci le 22. 8bre 1761. . 253
1153. Rey à Rousseau. Amsterdam 22. 8bre 1761. 254
1154. Ribotte à Rousseau. A Montauban, en Quercy le 30 septembre 1761. 256
1155. A M. Ribotte. A Montmorenci le 24. 8bre 1761.. 259
1156. [Malesherbes à Rousseau]. A Malesherbes ce 25 octobre 1761. 261
1157. De Mme ***. Le 24 octobre 1761. 262
1158. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 25 octobre 1761. . 264
1159. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 26 octobre 1761. . 267
1160. Aux inséparables, hommes ou femmes. Ce lundi soir [26 octobre 1761]. 267
1161. De Mme [de La Tour-de Franqueville]. Le 28 octobre 1761.. 268
1162. A Julie. 30 octobre 1761.. 271
1163 A M. Duchesne. A Montmorenci le 30. 8bre 1761. 273
1164. A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci, le 31 8bre 1761. . . . 275
1165. A M. le maréchal de Luxembourg. Montmorency le 3 novembre 1761. 276
1166. De Mme [de La Tour-de Franqueville]. Le 5 novembre 1761. 276
1167. A [Mme de La Tour-de Franqueville]. A Montmorency le 10 novembre 1761. 279
1168. De Mme ***. Le 14 novembre 1761.. 283
1169. Mme de La Tour-de Franqueville à Mme ***. Le 13 novembre 1761. 286
1170. A M. [M.-M. Rey]. A Montmorenci le 7 9bre 1761.. 287
1171. M.-M. Rey à Rousseau. Amsterdam, 15 novembre 1761. . . 288
1172. A M. Duchesne. A Montmorenci, le 8 novembre 1761.. . . 291
1173. A M. Duchesne. Montmorenci, le 16 novembre 1761. . . . 292
1174. A Claire [Mme ***]. Lundi, 16 [nov. 1761]. 293
1175. De Mme ***. Le 18 nov. 1761 [et] le 19 [nov. 1761]. . . . 294
1176. A l'abbé de Jodelle. Montmorency le 16 novembre 1761. . . 295
1177. [Malesherbes à Rousseau]. A Malesherbes ce 18 novembre 1761. 296
1178. A [M. de Malesherbes]. A Montmorenci, le 18 novembre 1761. 296
1179. De Mme ***. Le 21 novembre 1761.. 298
1180. De Mme ***. Le 23 novembre 1761.. 299
1181. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 24 novembre 1761. 300
1182. A Julie. Montmorency, le 24 novembre 1761.. 303
1183. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 27 novembre 1761. 305
1184. L'infiniment petite Claire à Saint-Preux. Le 28 novembre 1761. 306

1185. A Julie. A Montmorency le 29 novembre 1761. 308
1186. De Mme de La Tour-de Franqueville. Le 29 novembre 1761. 309
1187. [Léonard Usteri à Rousseau]. Zurich, 20 novembre. 1761. . 312
1188. A M. [Duchesne]. A Montmorenci le 20 9bre 1761. 324
1189. A M. [de Malesherbes]. A Montmorenci le 20. 9bre 1761. . . 325
1190. Malesherbes à Rousseau. 22 novembre 1761. 326
1191. Malesherbes à Rousseau. 24. 9bre 1761. 326
1192. A M. Duchesne. A Montmorenci, le 21 novembre 1761. . . 327
1193. A M. le Maréchal de Luxembourg. A Montmorenci, le 26 novembre 1761. 328
1194. A M.-M. Rey. A Montmorenci, le 29 9bre 1761.. 329
1195. A M. de Malesherbes. A Montmorenci le 29 9bre 1761. . . 331
1196. A M. de Malesherbes. A Montmorenci le 30 9bre 1761. . . 332
1197. Propositions de J. J. Rousseau au sieur Duchesne. 333
1198. [Moultou à Rousseau]. 30 novembre 1761. 335
1199. A Mme [de Luxembourg]. A Montmorenci le pr Xbre 1761. . 337
1200. Malesherbes à Rousseau. a paris ce jeudy au soir [3 déc. 1761]. 337
1201. Rey à Rousseau. Amst. 7 décembre 1761.. 338
1202. [Malesherbes à Rousseau.] A Paris, ce 7 décembre 1761. . . 340
1203. A M. [de Malesherbes] à Montmorenci le 8 Xbre 1761. . . 342
1204. A M. [Moultou]. A Montmorenci le 12e Xbre 1761. . . . 344
1205. A M. D. Roguin. A Montmorenci. le 12 Xbre 1761. . . . 350
1206. A M. [de Malesherbes]. A Montmorenci, le 13 Xbre 1761 . . 353
1207. A Mme [de Luxembourg]. A Montmorenci, le 13 décembre 1761. 354
1208. Malesherbes à Rousseau. Ce lundy [14 décembre 1761]. . . 355
1209. [Mme de Luxembourg à Rousseau]. Paris, ce mardi 15 décembre 1761. 356
1210. Malesherbes à Rousseau. Ce mercredi [16 déc. 1761]. . . . 358
1211. De Made la comtesse de Boufflers. Ce mardi 15 [déc. 1761]. . 363
1212. Mme de Verdelin à Rousseau. Le jeudi 17 Xbre 1761. . . . 364
1213. [Malesherbes à Rousseau] [vers le 18 décembre 1761. . . . 366
1214. [M.-M. Rey à Rousseau.] 21 décembre 1761. 367
1215. A M. Duchesne. A Montmorenci, le 22 décembre 1761. . . 367
1216. A Mme de la Tour-de Franqueville. A Montmorenci le 19 décembre 1761. 369
1217. De « Julie » à « Claire ». le 20 décembre 1761.. 370
1218. Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau. le 20 décembre 1761. 370
1219. De Mme *** à Rousseau. le 22 décembre 1761. 371

PLANCHES

1. J.-J. Rousseau, par Ficquet, d'après La Tour. . . . *En frontispice..*
2. J. Necker. 30
3. Fréron. 63
4. Gauffecourt. 134
5. Le Prince de Conti. 167
6. Malesherbes. 366

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE SIXIÈME TOME

Abauzit (Firmin) [1679-1767], p. 336, 349.

Abélard (Pierre) [Le Pallet, près Nantes, 1079 - Chalon-sur-Saône, 1142], p. 102.

Alembert (Jean Le Rond d') [1717-1783], p. 2, 26, 45, 59, 88, 106, 156, 157, 180, 186, 204, 254, 255.

Aliamet, graveur, p. 107.

Altuna y Portu (Manuel Ignacio de) [3 septembre 1722-27 mai 1762], p. 384.

Auboin, p. 62, 238.

Azaincourt (d'), p. 89, 106.

Azaincourt (Mme d'), p. 3, 89.

Bailly, p. 107.

Bandeville (Mme de), p. 106.

Barbier, p. 83.

Bastide (Jean-François de) [Marseille 1724-Milan 1798], p. 11, 13, 14, 16, 20, 27, 41-45, 56, 86-89, 106.

Batteux, de l'Académie française, p. 50.

Bayle (Pierre) [Le Carlat, 18 novembre 1647-Rotterdam 1706], p. 258.

Beaudouin, p. 106.

Beaussire (Emile-Jacques-Amand), [1824-1889], p. 125, 208.

Bergeret, p. 106.

Bouillon (Duchesse de), née Marie-Anne Mancini [née à Rome en 1646, mariée le 22 avril 1662 à Maurice-Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, morte le 20 juin 1714], p. 280.

Bosscha, p. 53, 186, 187, 203, 237, 238, 275, 287, 329.

Boucher (François) [1703-1770], p. 106.

Boufflers-Riverel (comtesse de), née Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon [Paris, 5 septembre 1724-Rouen, 28 novembre 1800], p. 7, 8, 19, 26, 46, 49, 88, 106, 155, 167, 168, 179, 202, 207, 213, 214, 363, 364.

Boufflers-Montmorency (duchesse de), p. 25, 26.

Boulier, p. 139.

Bouret, p. 106.

Bourette (Mme), née Jeanne-Jacqueline-Charlotte Renyer [1714-1784], limonadière à Paris, p. 118.

Bousquet, libraire à Lausanne, p. 60.

Brunetière (Vincent-de-Paul-Marie-Ferdinand) [Toulon, 1849 - Paris, 1906], p. 297.

Bray (Toussaincts de), libraire à Paris, p. 290.

Brosses (le Président de), voyez Debrosses.

Brown, p. 119, 255, 275.

Buisson (Jean), p. 8, 10.

Cabanelle (Mme), p. 279.

Cahagne (l'abbé), p. 88, 89.

Cailleau, libraire à Paris, p. 351.

Calvin (Jean) [Noyon, 10 juillet 1509-Genève, 27 mai 1564], p. 96.

Carmontel (Paris, 1717-Sainte-Assise, 1806], p. 106.

Carrion, p. 88, 106.

Carnot (Sadi), lieutenant-colonel, p. VI, 51, 52.

Charavay (Étienne), p. 324.

Charavay (Eugène), p. 198.

Charavay (Gabriel), p. 122.
Charavay (Mme G.), p. 83.
Charavay (Noël), p. 273.
Charray, commis aux affaires étrangères, p. 24.
Chassot, p. 148.
Chauvelin (de), p. 262, 265, 372.
Chenonceaux (Mme Dupin de), née Marie-Alexandrine-Sophie de Rochechouart-Ponville [1730-1767], p. 106, 130.
Choffart (Pierre-Philippe) [Paris, 1730-1809], p. 107.
Clairaut (Alexis-Claude) [1713-1665], p. 44.
« Claire », *voir* Mme X***.
Clermont (comte de), p. 107.
Cochin (Charles-Nicolas) [1715-1790], dessinateur et graveur, p. 11, 13, 86, 106.
Coindet (François) [12 novembre 1734-28 mai 1809], p. 1, 3, 5-7, 18, 27, 28, 31, 43, 44, 49, 55, 56, 60, 74, 78, 82, 85-89, 106, 121, 124, 130-132, 138, 176, 177, 197-199, 233, 248, 335.
Coindet (le docteur) [mort à Nice le 11 février 1834], p. 233.
Côme (Jean Baseilhac, dit frère) [1703-1781], feuillant, p. 272, 277, 279, 284.
Condillac (Étienne Bonnot, abbé de) [1715-1780], p. 117.
Conti (Louis-François de Bourbon, prince de) [Paris, 13 août 1717-Paris, 12 août 1776], p. 167, 169, 203.
Cornabès (D.), p. 135, 137.
Cousin d'Avallon (Charles-Yves Cousin, dit) [1769-1840], p. 170.
Cramer (les frères), imprimeurs à Genève, p. 60, 256.
Cramer (Philibert), p. 98, 99.
Cramer (Mme, née Delon), p. 10 97-99.
Créqui (marquise de), née Renée-Caroline de Froullay [1714-1803], p. 44, 50, 51, 52.
Créqui (marquis de), fils de la précédente, p. 51, 52.
Crevier, p. 5.
Crouzas (de), p. 251.
Croze (de), p. 93.
Dacosta, p. 107.
Danel (Jacques), teinturier à Genève, p. 171.
Danel (Jacqueline), née Faramand [20 janvier 1696-8 août 1777], femme du précédent, p. 170, 171, 183.
Dangirard, négociant à Paris, p. 61, 66-72, 74-77, 90.
Debrosses (Charles) [Dijon, 1789-Paris, 1777], p. 83.
Defrouville, p. 106.
Delachaise, p. 106.
Delahaye, p. 106.
Delatour (Louis-François), libraire à Paris, gendre et associé de Guérin, p. 131, 328.
De Leyre (Alexandre) [1726-1797], p. 22, 115.
Denorville, p. 106.
Deschamps (dom), p 125, 160, 188, 208, 246.
Desfosses, p. 106.
Desmahis (Joseph-François-Édouard de Corsambleu-) [Sully-sur-Loire, 1722-Paris, 25 février 1761], p. 105.
Didot, p. 106.
Dombres, p. 107.
Dresch (J.), p. 66, 67, 70, 71, 74, 75.
Du Bettier, p. 106, 127, 129.
Duchesne (Nicolas-Bonaventure), libraire à Paris, p. 5, 6, 54, 199, 200, 201, 255, 273, 287, 289, 291, 292, 324, 327, 332-334, 339, 340, 342, 343, 353, 354, 356, 358, 360-363, 366, 367.
Duclos (Charles Pineau) [1704-1772], p. 14, 16, 25, 106, 114, 120.
Du Peyrou (Pierre-Alexandre) [Surinam, 7 mai 1729-Neuchatel, 13 novembre 1794], p. 28, 216, 217.
Du Voisin, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, p. 5, 63, 187, 254, 275, 287, 288, 290, 339, 367.
Eisen (Charles) [Paris, 1721-Bruxelles, 1778], p. 292.
Épinay (M. d'), p. 28.
Épinay (Mme d'), p. 174, 333.
Fabre, bonnetier à Paris, p. 192.
Favre (François) [1736-1814], négociant à Marseille, p. 103.
Fick (Jules-Guillaume) [Genève, 1808-Genève, 1877], imprimeur à Genève, p. 290.
Ficquet (Étienne) [Paris, 1731-1794], graveur, p. 107.
Fleuri, tapissier à Paris, p. 55.
Flipart (Jean-Jacques) [Paris, 1728-1782], graveur, p. 107.

Foncemagne, p. 121.
Fontenelle (Bernard de) [657-1757], p. 162.
Frédéric II, roi de Prusse [Berlin, 24 janvier 1712-Potsdam, 1786], p. 258.
Fréron (Élie-Catherine) [1719-1776], p. 13, 63.
Froullay (Pierre-Gabriel, de) [Monflaux, 12 avril 1694-Paris 26 août 1766]. Bailli de l'ordre de Malte, ambassadeur de cet ordre en France, p. 52.
Gagny (de), p. 106.
Gauffecourt (Jean-Vincent Capperonnier de) [1691-1766], p. 91, 92, 93, 107, 135, 137, 179.
Genet (A.-J.), p. 165, 166.
Gessner (Salomon) [Zurich, 1er avril 1730-2 mars 1788], p. 207, 210.
Gigot, recteur de l'Université de Paris, p. 50.
Girard, p. 176.
Girardin (Stanislas de), p. 58.
Giraud-Badin (L.), libraire à Paris, p. 11.
Godefroy, p. 106.
Grangé, libraire à Paris, p. 74.
Grangé (Mme), p. 78.
Grasset, libraire à Genève, p. 60.
Grave (l'abbé de), p. 85, 107.
Gravelot (Hubert-François Bourguignon, dit) [Paris, 26 mars 1699-Paris, 19 avril 1773], graveur, p. 106, 107.
Griboval, p. 81.
Griolet, p. 10, 97.
Gruel (l'abbé), p. 106.
Gudin, p. 107.
Guérin (Hippolyte-Louis), libraire à Paris, p. 4, 61, 63, 93, 107, 131, 200, 201, 297, 326, 328, 339, 340, 343, 353, 359, 361.
Gujer (Jacques), dit *Klyiogg*, p. 322, 323.
Havrech (d'), p. 173, 174.
Hédouin, p. 165.
Henri IV, roi de France, p. 92.
Hérissant, libraire à Paris, p. 237.
Hirzel (Jean-Gaspard), médecin à Zurich, mort en 1803, p. 323.
Hornung (Joseph) [Genève, 25 janvier 1792-Genève, 1869], p. 290.
Houdetot (Mme d'), p. 56, 57.
Houel, p. 107.
Ivernois (Fr.-H. d'), p. 171.
Jansen (Albert), p. 216.
Jeannin, p. 171.
Jodelle (l'abbé), p. 295.
Julienne (de), p. 106, 365.
Korneman, banquier à Paris, p. 323.
La Bédoyère, père et fils, p. 31, 32, 93, 94.
La Bédoyère (Mme, née Agathe Sticotti), bru et femme des précédents, p. 31, 32, 93, 94.
Labretsche (de), p. 106.
La Broüe (de), p. 4, 5.
La Fayette (comtesse de), née Marie-Madeleine Pioche de la Vergne [Paris, 1634-1693], p. 280.
La Grange (A.-Edouard Lelièvre, marquis de) [1796-1876], p. 234.
La Live (de), p. 106, 107.
Lambert, p. 123.
Lambert (Mme), née Lenieps, p. 164, 197.
La Poplinière (Alexandre-Jean-Joseph de) [1692-5 décembre 1762], fermier-général, p. 4, 106.
La Roche (Mme), p. 106.
La Suze (comtesse de), née Henriette de Coligny, [Paris, 1618-9 mars 1673], p. 280.
La Tour-de Franqueville (Mme Alissan de La Tour, soit Mme de), née Marie-Anne Merlet de Foussonne et de Franqueville [Paris, 7 novembre 1730-St-Mandé, 6 septembre 1789], 217, 228, 239, 240, 264, 267, 268, 271, 276, 279, 283, 286, 293, 298, 300, 302, 303, 308, 309, 369, 370.
La Tour (Maurice-Quentin de) [St-Quentin, 1704-St-Quentin, 1788], p. 106, 131, 365.
Le Blanc, p. 107.
Le Clerc, p. 238.
Le Conte (Mme), p. 106.
Le Mierre (Antoine-Marin) [Paris, 1723-St-Germain-en-Laye, 1793], p. 90, 234.
Le Mire (Noël) [Rouen, 1724-Paris, 1801], p. 107.
Lempereur (Louis-Simon) [Paris, 1728-Paris, 1808], p. 107.
Lenieps (Toussaint-Pierre) [Genève, 1694-Paris, 1774], p. 88, 107, 122, 123, 129, 154, 155, 163, 164, 177, 196.

L'Épine, p. 88.
Le Roux, p. 192.
Le Roy, p. 107.
Lestang (de), p. 106.
Letellier, p. 107.
Le Vasseur (Marie-Thérèse) [Orléans, 21 septembre 1721-Plessis-Belleville, 12 juillet 1801], p. 25, 62, 90, 146-149, 160, 168, 245, 247, 253, 255, 352.
Le Vasseur (Mme), p. 62.
L'Héritier des Ifs, p. 293.
Loches (de), p. 62.
Lorenzi (le Chevalier), p. 19, 47, 49, 88, 89, 106, 107, 135, 156, 167, 178, 215, 216, 354, 364.
Lorrison, p. 108-113.
Loyseau de Mauléon (Alexandre-Jérôme) [Paris, 1728-Paris, 1771], p. 5.
Lucain, p. 11.
Lung (Mme), p. 67, 74.
Luxembourg (Charles-François-Fréderic de Montmorency, duc de) [31 déc. 1703-18 mai 1764], maréchal de France, p. 6, 8, 46, 82, 88, 89, 110-112, 114, 127-129, 132, 146, 148-150, 168, 177, 183, 203, 207, 251-253, 272, 276, 328, 329, 336, 337.
Luxembourg (duchesse de), née Madeleine-Angélique de Neuville de Villeroy, veuve du duc de Boufflers [Paris, 27 octobre 1707-Paris, 20 janvier 1787], femme du précédent, p. 4, 6, 44, 46, 47, 49, 64, 82, 83, 88, 89, 106, 107, 112-114, 124, 127-129, 132, 146, 147, 150, 167-169, 184, 185, 201-203, 207, 216, 252, 253, 261, 274, 329, 337, 346, 354-356, 358, 366.
Machuel (Pierre), imprimeur à Rouen, p. 73.
Maisonneuve, p. 106.
Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de) [1721-1794], p. 13, 27, 30, 31, 57-61, 64, 66, 73, 74, 78, 79, 85, 88, 90, 93-96, 200, 203, 216, 261, 262, 295, 325, 326, 331, 332, 337, 340, 342, 353-355, 357, 358, 366.
Margency, p. 80, 81, 121.
Marteau (François-Joseph) [né à Boulogne-sur-Mer en 1732], p. 108-113.
Martin, p. 107.
Martin (J.-Ant.), p. 171.
Mathas, p. 164.
Maupinet (de), p. 107.
Médicis (Marie de) [Florence, 1573-Cologne, 1642], reine de France, p. 92.
Mirabaud, p. 120.
Mollet (J.-L.), p. 140, 144, 145, 172, 179, 183.
Montesquieu (Charles de Secondat, baron de) [18 janvier 1689-10 février 1755], p. 104, 251.
Montmartel (de), p. 285.
Montmorency (duc de), p. 129.
Montmorency (duchesse de), p. 64, 173, 174.
Monsieur, frère du roi (Louis-Stanislas-Xavier, plus tard Louis XVIII) [Versailles, 16 novembre 1755-16 septembre 1824], p. 222.
Moreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, p. 285.
Morellet (l'abbé André) [Lyon, 7 mars 1727-Paris, 12 janvier 1819], p. 29.
Morrison (Alfred), p. 154, 212,
Moultou (Paul-Claude) [Montpellier, 24 novembre 1731-Coinsins, 10 juin 1787], p. 5, 100, 107, 111, 119, 137, 150, 179, 181-183, 216, 330, 335, 344, 347, 348, 349.
Moultou (Mme Paul), née Marianne Fuzier-Cayla, femme du précédent, p. 335.
Mussard (Pierre), syndic de Genève, p. 181, 336, 349.
Musset-Pathay (Victor-Donatien de Musset, dit) [1768-1832], p. 64, 93, 111, 118, 247, 276, 291, 292, 295, 327, 367.
Néaulme (Jean), libraire à Amsterdam, p. 193, 201, 287, 324, 334, 339, 341, 343, 353, 359, 360, 367.
Necker (Jacques) [1732-1804], p. 29, 30, 90, 106, 132.
Neu, notaire à Paris, p. 50.
Neufchâteau (François de), p. 146.
Ouvrier, graveur, p. 107.
Panckoucke (Charles-Joseph) [Lille, 1736-Paris, 1798], p. 28, 124, 159, 160.
Parison (J.-P.-A.) [Nantes, 1771-1855], p. 165.
Pascal (Blaise) [Clermont-Ferrand, 19 juin 1623-Paris, 19 août 1662], p. 252

Pernetti (l'abbé), p. 91, 92.
Philibert, p. 124.
Pigalle (Jean-Baptiste) [Paris, 26 janvier 1714-Paris, 21 août 1785], p. 11, 86.
Pigeot (Mme), p. 106.
Pixérécourt, p. 45.
Platon, p. 39.
Poilly (de), libraire à Paris, p. 351.
Portal (de), p. 259.
Pougens (Marie-Charles-Joseph) [Paris, 1755-Vauxbuin (Aisne), 1833], p. 354.
Prévost (Antoine-François Prévost d'Exiles, dit l'abbé) [1697-1763], p. 59.
Prieur (Mme), p. 217 (*voir* Mme X***).
Rabener (Isaac), p. 351.
Régnier (Mathurin) [Chartres, 21 décembre 1573-Rouen, 22 octobre 1613], p. 290.
Rey (Marc-Michel) [1721-1780], libraire genevois établi à Amsterdam, p. 4, 5, 14, 20, 41, 53, 60-63, 66, 67, 69-71, 73, 74, 76, 78-80, 85, 119, 124, 139, 186, 187, 193, 196, 203, 221, 237, 254, 274, 275, 287, 288, 329, 330, 338, 340, 346, 347, 353, 361, 367.
Rey (Mme Marc-Michel), née Bernard, p. 54, 61, 62, 275.
Ribotte, p. 256, 259.
Richard (Joseph) [Paris, 1er juin 1799-Paris, 17 novembre 1875], p. 14, 20, 21, 29, 66, 70, 77, 80, 91, 112, 119, 135, 178, 256, 364.
Richelieu (Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis, duc de), maréchal de France [Paris, 13 mars 1696-Paris, 8 août 1788], p. 257, 258, 261.
Ritter (Eugène), p. 135, 179, 190, 191, 205, 210, 312, 384.
Robin, libraire à Paris, p. 54, 61, 66-69, 71, 74-76, 79, 85, 140, 289, 290.
Rochambeau (marquis de), p. vi, 52.
Rochechouart (comtesse de), p. 107.
Roger (Mme Noëlle), p. 14.
Roguin (Daniel) [1691-1771], p. 88, 107, 212, 244, 350.
Romain (de), p. 81.
Romilly (Jean), horloger [1714-1796], p. 28, 166.
Romilly (Mlle), plus tard, Mme Olivier de Corancez, fille du précédent, p. 28.
Rousseau (Isaac) [Genève, 31 décembre 1672-Nyon, 9 mars 1747], père de Jean-Jacques Rousseau, p. 180.
Roustan, p. 347, 348.
Roy, p. 106.
Saint-Aubin (Gabriel-Jacques) [Paris, 1724-Paris, 1783], graveur, p. 107.
Saint-Non (l'abbé), p. 107.
Saint-Paul, p. 36.
Saint-Pierre (Charles-Irénée Castel abbé de) [1658-1743], p. 115, 117.
Saint-Venant, p. 194.
Salley, p. 25.
Sallier, p. 50.
Sanseverino, p. 55.
Sarbourg, chirurgien, p. 277, 279, 281, 285, 294, 303.
Sartine (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de, comte d'Albi) [Barcelone, 12 juillet 1729-Tarragone, 7 septembre 1801], p. 333.
Scey-Montbéliard (de), p. 50.
Sellon, ministre de la République de Genève à Paris, p. 56, 106, 107.
Séjean, p. 219
Sevelinge, p. 28.
Socrate, p. 22.
Solar (marquise de), p. 219, 229, 239, 271, 279.
Streckeisen-Moultou (George) [Genève, 1834-Genève, vers 1870], p. 2, 7, 22, 25, 26, 30, 47, 49, 50, 52, 63, 64, 100, 108-115, 121, 127, 131-133, 149, 150, 155, 156, 167-169, 173, 174, 177, 183, 184, 202, 207, 213, 215, 251, 252, 261, 296, 326, 335, 340, 355, 356, 358, 363, 366.
Tacite, p. 252.
Techener (L.), p. 45.
Thellusson (Georges-Tobie) [1728-1778], banquier genevois à Paris, associé de Jacques Necker, p. 106, 132.
Tronchin (Théodore) [1709-1781], p. 124, 137.
Usteri (Léonard) [Zurich, 31 mars 1741-18 mai 1789], p. 190-192, 205, 210, 312-323.
Usteri (Paul), p. 190, 191, 205, 210, 312.
Vaugelas (Claude Favre, baron de Perorges, sieur de) [Meximieu

(Ain), 6 janvier 1595-Paris, février 1650], p. 290.
Verdelin (marquis de) [mort le 27 décembre 1763], p. 105, 365.
Verdelin (marquise de), née Marie-Louise-Madeleine de Brémond d'Ars [morte en octobre 1810], femme du précédent, p. 105, 106, 120, 129, 364.
Vernes (Jacob) [Genève, 31 mai 1728-Genève, 22 octobre 1791], p. 5, 107, 133, 173, 182.
Vernes (Mme Pierre), née Dorothée Gay, belle-sœur du précédent, p. 92.
Vernet (Jacob) [1698-1789].
Viénot (J.), p. 216, 353.
Villeroy (marquis de), p. 122.
Vincent, p. 106.
Voltaire (François-Marie Arouet, dit) [Paris, 21 novembre 1694-Paris, 30 mai 1778], p. 26, 27, 49, 82-84, 92, 93, 101, 118, 121, 159, 181, 258, 259, 261, 336, 349.
Voulaire, banquier genevois à Paris, p. 28, 107.
Watelet (Claude-Henri) [1718-1786], p. 106, 107.
X*** (Mme, amie de Mme de La Tour-de Franqueville, p. 217, 219, 228, 239, 241, 262, 264, 267, 268, 283, 286, 293, 294, 298, 299, 302, 306, 309, 370, 371.
Ximenès (marquis de) [1726-1817], p. 49, 82, 83, 84.

ERRATA DU TOME V

Page 89, 4e ligne de la note, *lisez* : « H et de la », au lieu de « Hetdela ».
Page 103, première ligne de la note 4, *lisez* : « dans le catalogue », au lieu de « sur le catalogue ».
Page 201, avant-dernière ligne de la note, *lisez* : « n° 892 », au lieu de « n° 894 ».
Page 296, premier mot de la dernière ligne des notes, *lisez* : « jointe », au lieu de « ointe ».
Page 332, 2e ligne de la note 3, *lisez* : «(*Cf.* n° 969)», au lieu de «(*Cf.* n° suivant)».
Page 353, dernier mot de la note 3, *lisez* : « 970 », au lieu de « 971 ».
Page 373. Les renseignements que j'ai donnés sur Altuna n'étaient pas tous inédits, comme je le croyais : quelques-uns avaient déjà été trouvés par M. Eugène Ritter et publiés par lui dans le tome III des *Annales de la Soc. J.-J. R.*, p. 190, 191. M. Eug. Ritter fait mourir Altuna en 1763. C'est sans doute là une coquille typographique ; je maintiens, pour ce décès, la date du 27 mai 1762. [P.-P. P.]

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (10-1926).

DREW UNIVERSITY LIBRARY
3 1144 00420530 7

WITHDRAWN

DREW UNIVERSITY LIBRARY
MADISON, NEW JERSEY 07940